ZONE PÉRIPHÉRIQUE
DU PARC DU SAGUENAY

PLAN D'ACTIONS CONCERTÉ

PRÉPARÉ PAR LE COMITÉ INTERMINISTÉRIEL
SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'OFFICE DE PLANIFICATION
ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC

DIRECTION RÉGIONALE DU
SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN

Gouvernement du Québec
Québec, mai 1984

Québec

PRODUCTION

Cartes	Service de la cartographie
Révision et édition	Service des communications
Impression	Service des impressions en régie Ministère des Communications

Dépôt légal - 2e trimestre 1984

Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-10976-7

RÉALISATION

MM. Michel Damphousse, dir. rég. de l'O.P.D.Q.;
Pierre Gauthier, O.P.D.Q., coordonnateur;
Laval Tremblay, de Robert Leblond, Laval Tremblay & Associés, Urbanistes, consultant;
Guy Girard, O.P.D.Q., chargé de projet;
Alain Boulianne, O.P.D.Q., chargé de projet.

MEMBRES DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL

MM. Michel Damphousse, O.P.D.Q., président du Comité;
Maurice Boucher, M.T.Q.;
Jean-François Demers, M.I.C.T.;
Mme Lucette Duchesne, M.A.C.;
MM. Charles-Henri Larouche, M.A.P.A.Q.;
Jean Rousseau, M.A.M.;
Daniel Saint-Onge, M.L.C.P.;
Roger Sirois, MENVIQ;
Marc-André Turgeon, M.E.R.;
Pierre Gauthier, O.P.D.Q., secrétaire du Comité.

Soutien technique:

MM. Pierre Gauthier, O.P.D.Q., coordonnateur;
Alain Boulianne, O.P.D.Q.;
Jean-Paul Carrier, MENVIQ;
Gilbert Claveau, M.L.C.P.;
Clément Desrosiers, M.A.M.;
Jean-Pierre Fleury, M.E.R.;
Marcel Gagné, M.T.Q.;
Gaston Girard, O.P.D.Q.;
Guy Girard, O.P.D.Q.;
Régis Guérin, M.A.C.;
Jean Tremblay, M.A.P.A.Q.;

V

MEMBRES DU COMITÉ DE PROMOTION DU PARC DU SAGUENAY
(COMITÉ DU MILIEU)

MM. Laurent-Yves Simard, maire de l'Anse-Saint-Jean, président du Comité;
Octave Caron, maire de Tadoussac;
Albéric Chalifour, représentant de Rivière-Éternité;
Henri-Paul Chamberland, maire de Saint-Firmin (Baie-Sainte-Catherine);
Jean-Marie Claveau, maire de Saint-Félix-d'Otis;
Bertrand Fortin, maire de Petit-Saguenay;
Roger Lavoie, représentant de Sainte-Rose-du-Nord;
Herbert Paquet, représentant de Sacré-Coeur;
Claude Richard, maire de La Baie;
Léon Simard, maire de Ferland-Boilleau;
André Turcotte, maire de Saint-Fulgence;
Langis Bouchard, secrétaire du Comité.

Soutien technique:

MM. Langis Bouchard, Office du tourisme de La Baie et du Bas-Saguenay;
Camil Laforge, Conseil régional des loisirs.

LISTE DES SIGLES

A.F.E.A.S.	Association féminine d'éducation et d'action sociale
A.T.R.	Association touristique régionale
C.E.P.A.L.	Centre d'expédition et de plein air laurentien
C.P.P.S.	Comité de promotion du parc du Saguenay
C.R.C.	Conseil régional de la culture
C.R.L.	Conseil régional des loisirs
I.T.H.Q.	Institut du tourisme et de l'hôtellerie du Québec
M.A.C.	Ministère des Affaires culturelles
M.A.M.	Ministère des Affaires municipales
M.A.P.A.Q.	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MENVIQ	Ministère de l'Environnement du Québec
M.E.R.	Ministère de l'Énergie et des Ressources
M.I.C.T.	Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme
M.L.C.P.	Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
M.M.S.R.	Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu
M.T.Q.	Ministère des Transports du Québec
M.R.C.	Municipalité régionale de comté
O.P.D.Q.	Office de planification et de développement du Québec
P.A.D.E.L.	Programme d'aide au développement des équipements de loisir
P.E.C.E.C.	Programme expérimental de création d'emplois communautaires
S.C.H.L.	Société canadienne d'hypothèques et de logement
S.D.I.	Société de développement industriel
S.H.Q.	Société d'habitation du Québec
S.I.D.T.	Structure intermunicipale de développement touristique
U.P.A	Union des producteurs agricoles
U.Q.A.C.	Université du Québec à Chicoutimi
Z.E.C.	Zone d'exploitation contrôlée

AVANT-PROPOS

Les audiences publiques tenues par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche ayant précédé la création du nouveau parc du Saguenay, ont clairement mis en évidence le désir de l'ensemble des intervenants, et plus particulièrement du milieu directement touché par la création du Parc, de voir celui-ci générer des retombées économiques substantielles étant donné la précarité de l'économie locale et le potentiel évident que la zone recèle. La confection d'un plan intégré de mise en valeur de la zone périphérique au Parc, en harmonie avec celui-ci, a été le moyen privilégié identifié comme étant susceptible de générer rapidement de l'activité économique pour le secteur en permettant une rationalisation des investissements publics et privés.

Le Conseil des ministres du Québec décidait, le 1er juin 1983, de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'un plan d'actions concerté visant le développement touristique de la zone périphérique du parc du Saguenay; un Comité interministériel, présidé par l'Office de planification et de développement du Québec (O.P.D.Q.), recevait le mandat de réaliser ce Plan concerté, en associant les divers intervenants qui oeuvrent dans la zone de planification et notamment les municipalités.

Le Comité interministériel, par décision du Conseil des ministres, comprend les ministères:

- des Affaires culturelles;
- des Affaires municipales;
- de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- de l'Énergie et des Ressources;
- de l'Environnement;
- de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme;
- du Loisir, de la Chasse et de la Pêche;

- des Transports du Québec;
- et l'Office de planification et de développement du Québec.

Conformément au mandat confié à l'O.P.D.Q., la formule retenue pour associer le milieu à l'élaboration du Plan d'actions concerté a été de constituer un comité formé d'un représentant de chacune des onze municipalités concernées, ce représentant devant être désigné par chacun des conseils municipaux.

Ce Comité du milieu avait ensuite la tâche de définir ses modalités d'opération, d'établir des consensus autour d'objectifs de développement et de priorités et de fournir une liste exhaustive des projets pertinents pouvant jeter les bases d'un plan d'actions.

Ce Comité du milieu est formé de représentants des municipalités de la zone périphérique soit:

- Ferland-Boilleau;
- La Baie;
- Saint-Félix-d'Otis;
- Rivière-Éternité;
- L'Anse-Saint-Jean;
- Petit-Saguenay;
- Saint-Firmin (Baie-Sainte-Catherine);
- Tadoussac;
- Sacré-Coeur;
- Sainte-Rose-du-Nord;
- Saint-Fulgence.

Le présent document a exigé un exercice de consultation assidu. Il est le résultat d'un travail de concertation entre les édiles du Comité du milieu et les responsables des ministères.

Cette étude demeure une étape fondamentale de ce dossier évolutif. Elle ne représente pas une position officielle du gouvernement. Compte tenu de l'urgence de se doter d'un outil opérationnel, il a été convenu de publier l'actuel Plan d'actions.

Les services de la cartographie et des communications de l'Office de planification et de développement du Québec ont largement contribué à l'élaboration du Plan d'actions concerté dont madame Sylvie Lambert et monsieur Gaston Girard ont été les principaux acteurs. De même, nous ne pouvons passer sous silence le travail de secrétariat substantiel exécuté par mesdames Nancy Belley, Ginette Côté, Lynda Desmeules, Sylvie Lajoie, Sylvie Tremblay et Marie-Chantale Wilfrid.

Nous soulignons d'une façon particulière la contribution de monsieur Laval Tremblay de la firme Robert Leblond, Laval Tremblay & Associés, Urbanistes, pour sa grande collaboration, ses connaissances et son professionnalisme dans la réalisation de cette étude.

Enfin, nous espérons que le Plan d'actions concerté répondra aux attentes de tous les intervenants et qu'il pourra véritablement contribuer au développement de la zone périphérique du parc du Saguenay.

Michel Damphousse
Président du Comité
interministériel

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
PRODUCTION	II
RÉALISATION	III
LISTE DES SIGLES	VI
AVANT-PROPOS	VII
TABLE DES MATIÈRES	XI
LISTE DES TABLEAUX	XVI
LISTE DES CARTES	XVII
LISTE DES ANNEXES	XVIII
INTRODUCTION	1
1. LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES ET PHYSIQUES DE LA ZONE PÉRIPHÉRIQUE	3
1.1 LE MILIEU SOCIO-ÉCONOMIQUE ET ADMINISTRATIF	3
1.2 L'ACHALANDAGE TOURISTIQUE	17
1.3 LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET L'OCCUPATION HUMAINE	21
2. LA SYNTHÈSE DES INVENTAIRES ET DES ANALYSES	29
2.1 LES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT A L'EXTÉRIEUR DES LIMITES DU PARC	29
2.1.1 Les plans d'eau	30
2.1.2 Les paysages et les environnements exceptionnels	35
2.1.3 Les sites et les points de vue intéressants	36
2.1.4 Les éléments patrimoniaux	38
2.2 LE PRODUIT TOURISTIQUE ACTUEL	39
2.2.1 L'hébergement, la restauration et les autres services touristiques	40
2.2.2 Les activités, les manifestations et les équipements sportifs	42
2.2.3 Les équipements culturels et socio-éducatifs	47
2.2.4 Les autres éléments d'intérêt	47
2.3 LE PARC DU SAGUENAY	57

PAGE

2.4 LES OBJECTIFS ET LES PROPOSITIONS DE DÉVELOPPEMENT DU MILIEU 61
2.4.1 La problématique de développement 61
2.4.2 Le concept de développement suggéré 62
2.4.3 Les prérequis à l'intervention 63
2.4.4 Les objectifs prioritaires de développement 63
2.4.5 La volonté de concertation et le consensus 66

2.5 LES PROJETS DU MILIEU 67

2.6 LES OBJECTIFS ET LES PROPOSITIONS DE DÉVELOPPEMENT DES MINISTÈRES CONCERNÉS 70

3. LE CONCEPT ET LE SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT 77

3.1 LES PRÉALABLES 78

3.2 LES OBJECTIFS DE BASE 79

3.3 LE CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT 82

3.4 L'ORGANISATION DE DÉVELOPPEMENT 83
3.4.1 Les pôles de services et d'activités ... 84
3.4.1.1 Les stations maritimes-terrestres 84
3.4.1.2 Les centres de services routiers 87
3.4.1.3 Les sites et les zones d'activités spécifiques 88
3.4.2 Les réseaux de services et d'activités.. 89

3.5 LE SCÉNARIO DE MISE EN OEUVRE 90
3.5.1 Les infrastructures 96
3.5.1.1 Les infrastructures d'accueil, d'information et de support aux activités 96
3.5.1.2 L'hébergement et la restauration 99
3.5.1.3 Les infrastructures de services destinées aux activités récréatives et culturelles 101
3.5.2 Les travaux correctifs et de préservation 105

PAGE

3.5.3 Une zone au caractère distinctif 106
3.5.4 L'intégration des services et des centres d'activités du parc du Saguenay ... 107

3.6 STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE 108
3.6.1 Les étapes et les priorités de mise en oeuvre 109
3.6.2 Le mécanisme de mise en oeuvre 113

4. LE PLAN D'ACTIONS 115

4.1 LES ACTIONS MOTRICES ET COMPLÉMENTAIRES 115

4.2 LES MAITRES D'OEUVRE 120

4.3 LES PARTENAIRES 121

4.4 LES MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE 121

4.5 L'ÉCHÉANCIER ET LA PROGRAMMATION DE MISE EN OEUVRE 122

4.6 L'OPÉRATION ANNUELLE 123

4.7 LES ACTIONS 123

- LA STRUCTURE INTERMUNICIPALE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE 125

4.7.1 Mise en place et soutien de la structure intermunicipale de développement touristique 127

- LES ÉTUDES GÉNÉRALES 131

4.7.2 Étude de clientèle 133
4.7.3 Plan de mise en marché 135
4.7.4 Étude de faisabilité du concept de navette maritime 137

- LE NAUTISME 139

4.7.5 Mise en service de la navette maritime 141
4.7.6 Plan de développement des infrastructures nautiques 145

		PAGE
4.7.7	Infrastructures nautiques dans les stations maritimes-terrestres	147
4.7.8	Infrastructures nautiques dans les haltes nautiques	151
4.7.9	Mise en place de bouées d'amarrage ...	154
4.7.10	Guide technique de navigation	156
-	LE RÉSEAU ROUTIER	159
4.7.11	Amélioration du réseau routier régional	161
4.7.12	Amélioration du réseau routier local..	163
4.7.13	Bandes cyclables sur le réseau régional	165
4.7.14	Pistes ou bandes cyclables dans certaines localités	167
4.7.15	Conception d'une signalisation routière et inventaire des besoins	170
4.7.16	Mise en place de la signalisation intégrée	172
-	LES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL	175
4.7.17	Construction de pavillons d'accueil ..	177
4.7.18	Kiosques d'auto-information	180
4.7.19	Formation du personnel d'accueil et de service	183
4.7.20	Mise en place du service d'information et de réservation touristique ...	185
4.7.21	Haltes routières et belvédères	187
4.7.22	Évaluation du besoin et mise en service d'un transport collectif par autobus	190
4.7.23	Consolidation de terrains de camping existants et mise en place de nouveaux	192
4.7.24	Consolidation et développement de l'hôtellerie et de la restauration ...	195
4.7.25	Développement de l'hébergement familial	197
4.7.26	Compléter le réseau d'auberges de jeunesse	199
-	L'AGRICULTURE	201
4.7.27	Développement des équipements et des activités agro-touristiques	203
4.7.28	Développement de spécialités culinaires locales	206
4.7.29	Mesures de consolidation et de diversification de l'agriculture	209

PAGE

- LES ACTIVITÉS DE PLEIN AIR 211

4.7.30 Pourvoirie de plein air, étude de faisabilité et plan de développement.. 213
4.7.31 Mise en place de la pourvoirie de plein air 216
4.7.32 Planification des sentiers hors-parc 220
4.7.33 Aménagement des sentiers hors-parc ... 222

- LA CULTURE 227

4.7.34 Planification et aménagement des centres d'activités et d'animation socio-culturelles 229
4.7.35 Plan de développement d'un réseau d'interprétation patrimonial 232
4.7.36 Mise en place du réseau d'interprétation patrimonial 234
4.7.37 Mise en place d'un circuit d'interprétation de l'industrie forestière .. 237
4.7.38 Stimulation de l'artisanat local 239
4.7.39 Développement d'un style architectural 241

- L'ENVIRONNEMENT 243

4.7.40 Amélioration de l'habitat et de l'environnement 245
4.7.41 Restauration des bancs d'emprunt le long des routes régionales 249

- LES RESSOURCES FAUNIQUES 251

4.7.42 Protection et mise en valeur des battures de Saint-Fulgence 253
4.7.43 Mise en valeur de la pêche 255
4.7.44 Inventaire des aires fréquentées par la sauvagine 258
4.7.45 Mise en valeur de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite 260

- LA PROMOTION 263

4.7.46 Confection de guides et de brochures thématiques 265
4.7.47 Élaboration d'un dossier normatif 268

CONCLUSION 271

LISTE DES TABLEAUX

		PAGE
1.	MUNICIPALITÉS DE LA ZONE PÉRIPHÉRIQUE, POPULATION ET STRUCTURES ADMINISTRATIVES	4
2.	ACTIVITÉS DE LA POPULATION DE 15 ANS ET PLUS ET REVENUS DES MÉNAGES PRIVÉS - 1981	12
3.	ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE 1961 A 1981 ET NOMBRE DE PERSONNES PAR MÉNAGE	13
4.	POPULATION ACTIVE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - 1981	15
5.	DESCRIPTION DES POSTES D'ENQUÊTE D'ORIGINE-DESTINATION	22
6.	PRODUIT TOURISTIQUE	41
7.	ACTIVITÉS, MANIFESTATIONS ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	45
8.	FRÉQUENTATION DES ZONES D'EXPLOITATION CONTROLÉE -1982	48
9.	ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SOCIO-ÉDUCATIFS	53
10.	AUTRES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	54
11.	PROJETS DU MILIEU SELON LEUR NATURE	68
12.	OBJECTIFS PRIORITAIRES DE DÉVELOPPEMENT (MINISTÈRES ET MILIEU)	73
13.	PROJETS MINISTÉRIELS SELON LEUR NATURE	75
14.	PROPOSITION DE LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES	93
15.	SYNTHÈSE DU DÉROULEMENT DES ACTIONS MOTRICES ET COMPLÉMENTAIRES, PHASES PROPOSÉES	116

LISTE DES CARTES

		PAGE
1.	OCCUPATION HUMAINE	5
2.	POPULATION ET PRINCIPAUX AXES ROUTIERS	9
3.	DIAGRAMME D'ÉCOULEMENT DE LA CIRCULATION	19
4.	RÉGIONS ÉCOLOGIQUES ET TERRES AGRICOLES	23
5.	ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	33
6.	HÉBERGEMENT, ACCUEIL ET AUTRES SERVICES	43
7.	ACTIVITÉS, MANIFESTATIONS ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ...	49
8.	ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SOCIO-ÉDUCATIFS	51
9.	AUTRES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT	55
10.	CONCEPT D'AMÉNAGEMENT DU PARC DU SAGUENAY	59
11.	LES PROJETS DU MILIEU ET DES MINISTÈRES	71
12.	CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE PÉRIPHÉRIQUE DU PARC DU SAGUENAY	85
13.	PROPOSITION DE LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES	91

LISTE DES ANNEXES

1. PROPOSITIONS DE DÉVELOPPEMENT DES MINISTÈRES ET DU MILIEU.

2. LES TYPES D'HÉBERGEMENT - DÉFINITIONS.

3. MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTIONS CONCERTÉ - PROGRAMMES PERTINENTS - 1983.

4. ANALYSE PRÉLIMINAIRE DES OPTIONS POUR UNE STRUCTURE INTERMUNICIPALE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE.

INTRODUCTION

Le Plan d'actions concerté de la zone périphérique du parc du Saguenay doit permettre de dégager, pour les années à venir, les lignes directrices de développement, de même que les moyens de mise en oeuvre. Les objectifs principaux sont les suivants:

- inscrire l'ensemble des actions de développement dans un plan d'intervention global, en complémentarité avec le plan d'aménagement du parc du Saguenay;

- dégager les interventions gouvernementales possibles, soit directement, soit sous la forme d'aide à partir des programmes existants;

- dégager avec les intervenants du milieu (organismes ou individus) les grandes lignes d'action leur permettant de s'inscrire directement dans le processus de développement.

Le territoire à l'étude couvre essentiellement (carte 1):

- sur la rive nord de la rivière Saguenay, une zone qui s'étend de l'est à l'ouest, entre Saint-Fulgence et Tadoussac inclusivement, et du nord au sud, entre une ligne imaginaire située à environ deux kilomètres au nord de la route 372, et la rive du Saguenay;

- sur la rive sud, ce même territoire comprend la zone qui s'étend, de l'est à l'ouest, entre Saint-Félix-d'Otis et Baie-Sainte-Catherine inclusivement, et du nord au sud, entre la rive du Saguenay, et une ligne imaginaire située à environ deux kilomètres au sud de la route 170, entre Saint-Félix-d'Otis et Petit-Saguenay, et le prolongement de cette même ligne imaginaire en direction est jusqu'à Baie-Sainte-Catherine. Est également incluse dans la zone, une bande d'environ deux kilomètres de part et d'autre de la route 381, de La Baie jusqu'à l'extrémité sud du Petit lac Ha!Ha!

L'actuelle étude est divisée en quatre grandes parties:

- les principales caractéristiques socio-économiques et physiques de la zone périphérique;
- la synthèse des inventaires et des analyses;
- le concept et le scénario de développement;
- le plan d'actions.

Ainsi, les éléments d'intérêt et le produit touristique à l'extérieur des limites du Parc, le parc du Saguenay dans son ensemble, les objectifs et les propositions du milieu et des ministères concernés introduisent le concept et le scénario de développement.

Le concept de développement et ses objectifs de base, le scénario de mise en oeuvre et la stratégie de mise en oeuvre sont étroitement liés au Plan d'actions. Ces éléments demeurent indispensables à l'élaboration des 47 actions.

Nous retrouvons ces actions à la quatrième partie. En plus de la description de chacune des actions, nous identifions les maîtres d'oeuvre, les partenaires, les modalités de mise en oeuvre, les échéanciers et la répartition des responsabilités de l'opération annuelle.

1. LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES ET PHYSIQUES DE LA ZONE PÉRIPHÉRIQUE

1.1 LE MILIEU SOCIO-ÉCONOMIQUE ET ADMINISTRATIF

La zone périphérique, telle que définie précédemment, englobe des portions de territoire de onze municipalités qui, au dernier recensement[1], regroupaient 31 727 habitants (tableau 1).

Ces onze municipalités touchent à trois régions administratives du Québec, soit (carte 1):

- Saguenay - Lac-Saint-Jean (02);
- Côte-Nord (09);
- Québec (03).

Par ailleurs, elles sont regroupées dans trois municipalités régionales de comté (M.R.C.) distinctes, soit:

- la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay (région 02);
- la M.R.C. de la Haute-Côte-Nord (région 09);
- la M.R.C. de Charlevoix-Est (région 03).

Le territoire couvert par les onzes municipalités est considérable, soit 3 364,48 kilomètres carrés, et pratiquement inhabité puisqu'on y retrouve à peine 9,4 habitants au kilomètre carré. Si l'on excepte La Baie, qui est le plus important noyau urbain, la densité d'occupation tombe à 3,2 habitants au kilomètre carré.

---

(1) Statistique Canada, Recensement du Canada de 1981.

TABLEAU 1.: MUNICIPALITES DE LA ZONE PERIPHERIQUE, POPULATION ET STRUCTURES ADMINISTRATIVES

MUNICIPALITE	POPULATION (1981)	REGION ADMINISTRATIVE[1]	M.R.C.	SUPERFICIE (KM^2)
Ferland-Boilleau	695	02	Du Fjord-du-Saguenay	418,85
La Baie	20 935	02	Du Fjord-du-Saguenay	261,58
Saint-Félix-d'Otis	673	02	Du Fjord-du-Saguenay	235,94
Rivière-Eternité	659	02	Du Fjord-du-Saguenay	495,67
L'Anse-Saint-Jean	1 478	02	Du Fjord-du-Saguenay	527,11
Petit-Saguenay	1 163	02	Du Fjord-du-Saguenay	328,72
Baie-Sainte-Catherine	424	03	Charlevoix-Est	232,16
Tadoussac	900	09	La Haute-Côte-Nord	74,59
Sacré-Coeur	2 187	09	La Haute-Côte-Nord	341,75
Sainte-Rose-du-Nord	491	02	Du Fjord-du-Saguenay	119,03
Saint-Fulgence	2 122	02	Du Fjord-du-Saguenay	329,08
TOTAL:	31 727			3 364,48

1: Régions administratives:

02 - Saguenay - Lac-Saint-Jean

03 - Québec

09 - Côte-Nord

Sources: Statistique Canada, Recensement du Canada de 1981.
Plans directeurs d'urbanisme des municipalités.

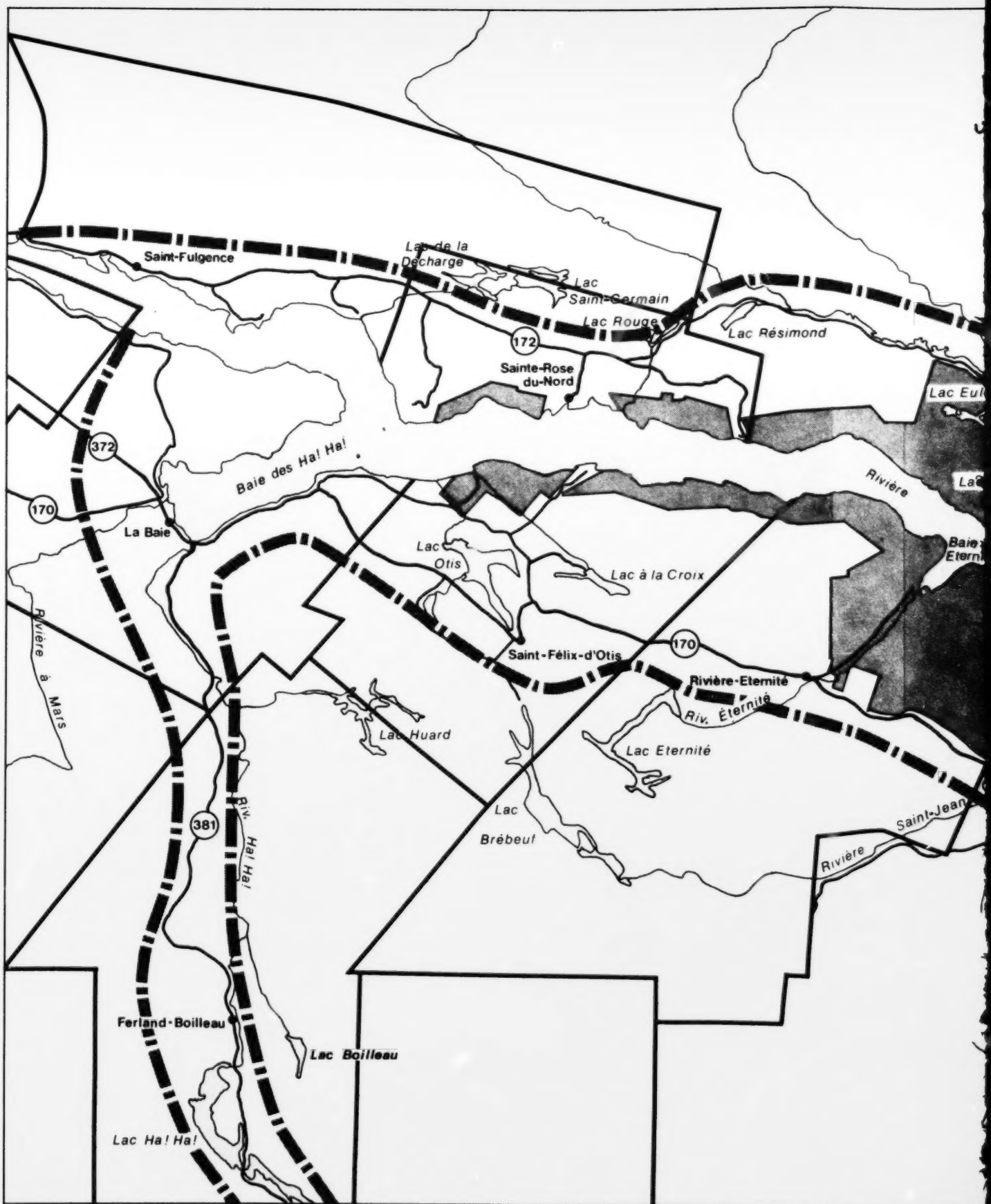

Source : Ministère de l'Énergie et des Ressources, Service de la cartographie, carte "Les municipalités régionales de comté".

Carte 1

ZONE PÉRIPHÉRIQUE DU PARC DU SAGUENAY

MRC LE FJORD-DU-SAGUENAY

MRC LA HAUTE-CÔTE-NORD

MRC CHARLEVOIX-EST

SAGUENAY LAC-SAINT-JEAN CÔTE-NORD

SAGUENAY LAC-SAINT-JEAN QUÉBEC

QUÉBEC

Lac de la Décharge
Lac Saint-Germain
Lac Rouge
Lac Résimond
Sainte-Rose du-Nord
Lac Euloge
Rivière
Lac Otis
Lac à la Croix
Baie Éternité
Saguenay
Sainte-Marguerite
Lac des Sables
Lac Paradis
Saint-Félix-d'Otis
Rivière-Éternité
Riv. Éternité
Lac Éternité
L'Anse-Saint-Jean
Petit-Saguenay
Sacré-Coeur
Tadoussac
Huard
Lac Brébeuf
Saint-Jean
Rivière du Portage
Saguenay
Lac François
Baie-Sainte-Catherine
Fleuve Saint-Laurent
Petit
Lac Buteux
Rivière

172 170 138

OCCUPATION HUMAINE

- LIMITE MUNICIPALE
- LIMITE DES MRC
- LIMITE DES RÉGIONS ADMINISTRATIVES
- LIMITE DE LA ZONE PÉRIPHÉRIQUE
- PARC DU SAGUENAY
- COURS D'EAU

ECHELLE: 1:250,000

0 5 10 15 km

N

OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC

la cartographie, carte "Les municipalités régionales de comté".

En fait, la population est concentrée dans onze zones urbaines d'importance variable, La Baie étant nettement plus importante (carte 2) alors que la population des municipalités rurales (sauf La Baie) lorsqu'elle n'est pas concentrée dans les villages, est fortement implantée le long des routes régionales qui font office, dans ce secteur, de dessertes locales.

L'analyse des principales variables socio-économiques permet de dégager certaines caractéristiques globales de la zone de planification, notamment:

- L'isolement relatif

Mises à part La Baie et Saint-Fulgence que l'on peut considérer comme faisant partie de l'important pôle urbain et de services qu'est la conurbation du Haut-Saguenay, les autres municipalités de la zone sont relativement isolées, soit en raison de la géographie, soit en raison de l'état des axes de circulation.

- Une vocation agro-forestière fragile

La plupart des municipalités de la zone, à l'exception de La Baie, Tadoussac, Sacré-Coeur et Saint-Fulgence, possèdent une base économique peu diversifiée et fragile. Le faible potentiel agricole, l'éloignement des marchés ou des centres de transformation pour une grande partie de la zone, une industrie forestière instable dépendante du renouvellement de la ressource et des conditions du marché affaiblissent sa vocation agro-forestière.

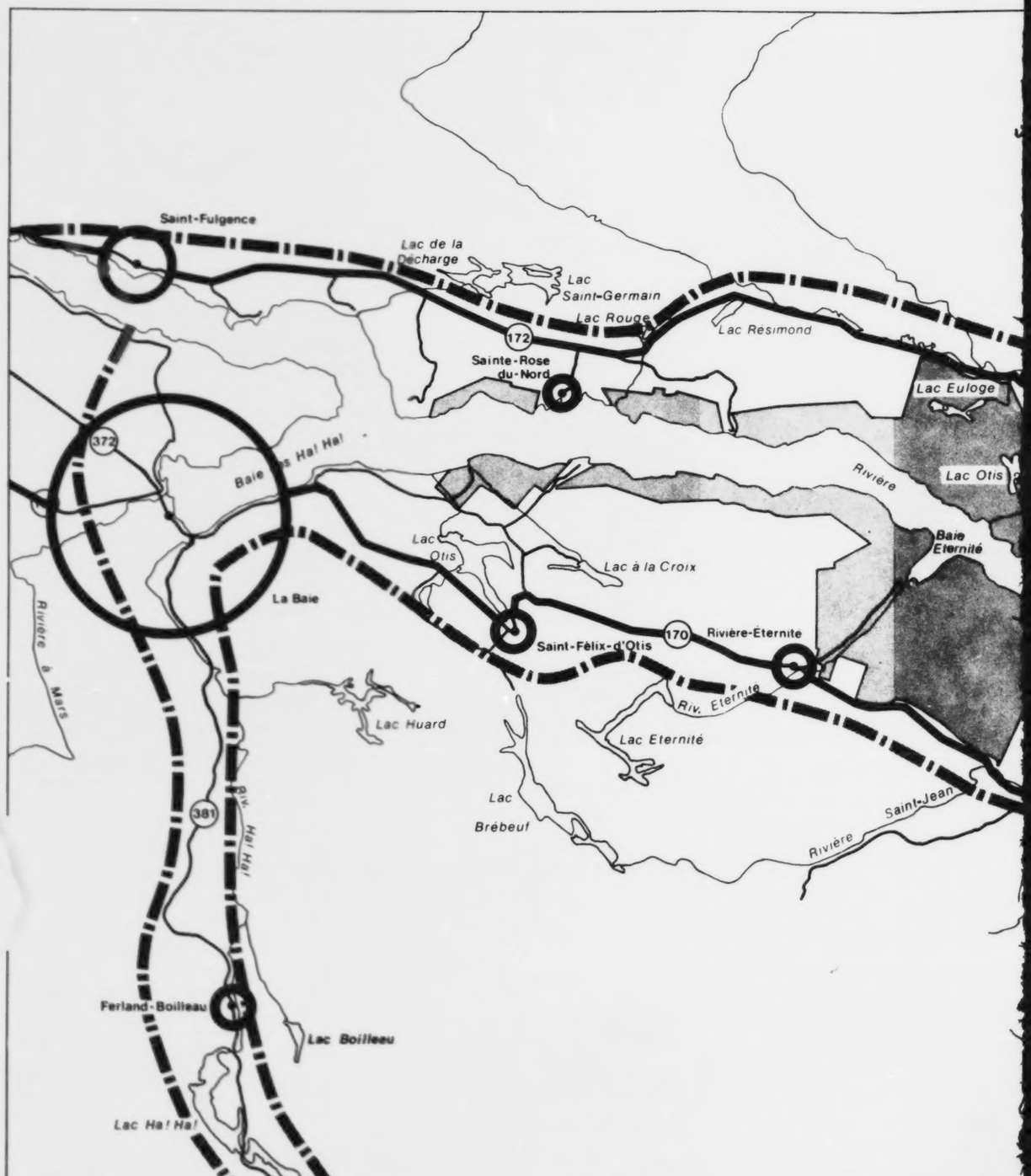

Source : Statistique Canada,Recensement du Canada de 1981.

Carte 2

ZONE PÉRIPHÉRIQUE DU PARC DU SAGUENAY

Lac Saint-Germain
Lac Rouge
Lac Résimond
172
Sainte-Rose du-Nord
Lac Eulogie
Rivière
Rivière
Lac Otis
Baie Eternité
Sainte-Marguerite
Lac à la Croix
Saguenay
Lac des Sables
Lac Paradis
170
Saint-Félix-d'Otis
Rivière-Éternité
Riv. Éternité
Lac Eternité
172
Sacré-C
Petit-Saguenay
L'Anse-Saint-Jean
138
Lac
ébeuf
Saint-Jean
Rivière
Tadoussac
Portage
Rivière
du
170
Lac François
Baie-Sainte-Catherine
Petit Saguenay
Fleuve Saint-Laurent
Lac Buteux
Rivière
138

POPULATION ET PRINCIPAUX AXES ROUTIERS

POPULATION
1981

21000
2000
1000
500

PRINCIPAUX AXES ROUTIERS

LIMITE DE LA ZONE PÉRIPHÉRIQUE
PARC DU SAGUENAY
COURS D'EAU

ECHELLE: 1:250,000
0 5 10 15 km
N

OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC

Ces faiblesses de l'économie locale se traduisent par un taux de chômage annuel voisin de 20% atteignant même, pour certaines municipalités, près de 45% (tableau 2).

- Un faible niveau de services mais une autonomie relative

Sauf pour Saint-Fulgence (en raison de sa proximité de Chicoutimi) et La Baie, la quantité de services de toute nature est relativement faible à cause de la petite taille des municipalités, de leur dispersion sur le territoire et surtout, de leur éloignement des principales zones de services (Haut-Saguenay, en particulier).

Paradoxalement, on constate une relative autonomie du secteur par rapport à certains services de base qui s'explique également par l'isolement; par exemple, des centres comme l'Anse-Saint-Jean, Petit-Saguenay et Sacré-Coeur comptent un nombre exceptionnellement élevé de services pour des communautés de cette taille.

- Une étonnante stabilité de la population

Globalement la population des onze municipalités de la zone d'intervention a peu évolué en nombre. L'activité économique a favorisé certaines municipalités en permettant une augmentation de leur population. La majorité des municipalités rurales ont poursuivi leur faible rythme d'exode entrepris depuis 1961. D'autre part, pour la même période, quelques populations ont subi consécutivement des hausses et des baisses mineures. Ainsi, prise isolément, on s'aperçoit que l'évolution de la population de 1961 à 1981 a été inégale d'une municipalité à l'autre (tableau 3).

TABLEAU 2.: ACTIVITES DE LA POPULATION DE 15 ANS ET PLUS ET REVENUS DES MENAGES PRIVES[1]-1981

CARACTERISTIQUES / MUNICIPALITES	POPULATION DE 15 ANS ET PLUS	POPULATION ACTIVE, PERSONNES OCCUPEES	POPULATION ACTIVE, PERSONNES EN CHOMAGE	POPULATION ACTIVE TOTALE	TAUX DE CHOMAGE	TAUX D'ACTIVITE	REVENU MOYEN DES MENAGES PRIVES
La Baie	15 480	7 350	1 350	8 700	15,52	56,20	22 715$
Ferland-Boilleau	520	150	55	205	26,83	39,42	19 514$
Saint-Félix-d'Otis	520	185	50	235	21,28	45,19	16 575$
Rivière-Eternité	475	200	25	220	11,36	46,32	22 686$
L'Anse-Saint-Jean	1 090	390	135	525	25,71	48,17	19 300$
Petit-Saguenay	830	220	140	365	38,36	43,98	19 983$
Baie-Sainte-Catherine	445	120	95	215	44,18	48,31	20 745$
Tadoussac	645	270	50	320	15,62	49,61	20 246$
Sacré-Coeur	1 505	420	310	730	42,46	48,50	20 767$
Sainte-Rose-du-Nord	370	120	70	190	36,84	51,35	24 411$
Saint-Fulgence	1 600	725	245	965	25,39	60,31	22 356$
TOTAL ET TAUX MOYEN ZONE	23 480	10 150	2 525	12 670	19,92	53,96	22 062$
TOTAL ET TAUX MOYEN REGION 02	221 930	103 770	20 740	124 510	16,66	56,10	22 421$

1: Ménage privé: le nombre de ménages privés est égal au nombre de logements privés occupés.

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 1981.

TABLEAU 3: EVOLUTION DE LA POPULATION DE 1961 A 1981 ET NOMBRES DE PERSONNES PAR MENAGE

MUNICIPALITE	1961	1966	1971	1976	1981	NOMBRE MOYEN DE PERSONNES PAR MENAGE EN 1981
Ferland-Boilleau	-	-	-	713	695	4,0
La Baie	18 583	19 708	19 801	20 115	20 935	3,6
Saint-Félix-d'Otis	825	714	706	614	673	3,9
Rivière-Eternité	-	-	833	641	659	4,7
L'Anse-Saint-Jean	1 459	1 350	1 429	1 503	1 478	3,9
Petit-Saguenay	1 411	1 306	1 330	1 182	1 163	3,9
Baie-Sainte-Catherine	492	546	536	505	424	4,1
Tadoussac	1 083	1 059	1 010	998	900	3,7
Sacré-Coeur	1 803	1 971	1 814	2 049	2 187	4,0
Saint-Rose-du-Nord	585	563	498	522	491	4,5
Saint-Fulgence	1 858	1 777	1 762	1 859	2 122	3,9
TOTAL	28 099	28 994	29 719	30 701	31 727	

Source: Statistique Canada, Recensements du Canada de 1961, 1966, 1971, 1976, 1981.

- Des familles encore nombreuses

Si l'on compare le nombre moyen de personnes par ménage (3,63) pour l'ensemble des municipalités de la zone périphérique à celui du Québec (3,3), on constate une différence positive significative.

Chacune des localités dénombrées dans la zone d'étude comporte des particularités économiques qui sont grandement tributaires de la géographie du secteur (tableau 4):

- **La Baie** est considérée comme une composante de la conurbation du Haut-Saguenay (130 000 habitants); elle y joue un fort rôle industriel mais connaît une faiblesse chronique du côté des services en raison du contexte historique qui a favorisé les pôles de services de Chicoutimi et Jonquière.

- **Ferland-Boilleau** est davantage un ruban discontinu de résidences implantées le long d'une route régionale peu fréquentée qu'un noyau urbain bien structuré. Elle est en marge des principaux axes de communication et de services. L'industrie forestière procure la majorité des emplois.

- **Saint-Félix-d'Otis** a une économie basée essentiellement sur la forêt et la villégiature; en effet, avec 476 résidences secondaires, cette municipalité est une des principales zones de villégiature de la région, le lac Otis étant le plus fréquenté par les villégiateurs dans la zone à l'étude.

- **Rivière-Éternité** est une municipalité essentiellement forestière dont la population est étalée le long de la route régionale. Son éloignement relatif et sa faible population la rendent dépendante à tout point de vue des autres centres de services (la conurbation du Haut-Saguenay et L'Anse-Saint-Jean). Sa vocation touristique se précise cependant du fait qu'elle est la porte d'entrée d'un pôle principal du parc du Saguenay.

TABLEAU 4: POPULATION ACTIVE PAR SECTEUR D'ACTIVITE ECONOMIQUE - 1981

CARACTERISTIQUES DES ACTIVITES ECONOMIQUES / MUNICIPALITE	PRIMAIRE		SECONDAIRE						TERTIAIRE												ACTIVITE ECONOMIQUE SANS OBJET		POPULATION ACTIVE TOTALE	
	INDUSTRIE PRIMAIRE		INDUSTRIE MANUFACTURIERE		BATIMENTS TRAVAUX PUBLICS		TOTAL SECONDAIRE		TRANSPORT, COMMUNICATION ET AUTRES SERVICES PUBLICS		COMMERCE		FINANCES, ASSURANCES ET AFFAIRES IMMOBILIERES		SERVICES SOCIO-CULTURELS, COMMERCIAUX ET PERSONNELS		ADMINISTRATION PUBLIQUE ET DEFENSE		TOTAL TERTIAIRE					
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
La Baie	305	3,51	1 930	22,18	490	5,63	2 420	27,81	595	6,84	910	10,46	245	2,82	2 110	24,25	1 600	18,39	5 460	62,76	515	5,92	8 700	69,22
Ferland-Boilleau	70	34,15	15	7,32	15	7,32	30	14,64	35	17,07	15	7,32	-	-	20	9,76	5	2,44	75	36,59	15	7,32	205	1,62
Saint-Félix-d'Otis	30	12,77	40	17,02	30	12,77	70	29,79	20	8,51	15	6,38	5	2,13	50	21,28	15	6,38	105	44,68	30	12,77	235	1,85
Rivière-Eternité	40	17,78	20	8,89	40	17,78	60	26,67	15	6,67	45	20,00	-	-	45	20,00	10	4,44	115	51,11	5	2,27	225	1,78
L'Anse-Saint-Jean	150	28,57	25	4,76	60	11,43	85	16,19	15	2,86	55	10,48	35	6,67	130	24,76	20	3,81	255	48,57	40	7,62	525	4,14
Petit-Saguenay	105	28,77	50	13,70	35	9,59	85	23,29	25	6,85	20	5,48	15	4,11	60	16,44	5	1,37	105	28,77	50	13,70	365	2,88
Baie-Saint-Catherine	15	6,98	20	9,30	25	11,63	45	20,93	69	27,91	15	6,98	-	-	40	18,60	10	4,65	125	58,14	35	16,28	215	1,70
Tadoussac	10	3,13	20	6,25	15	4,69	35	10,94	80	25,00	20	6,25	5	1,56	135	42,19	35	10,94	275	85,94	-	-	320	2,53
Sacré-Coeur	95	13,01	110	15,07	145	19,96	225	34,93	45	6,16	110	15,07	5	0,68	175	23,97	25	3,42	360	49,32	30	4,11	730	5,76
Sainte-Rose-du-Nord	35	18,42	20	10,53	30	15,79	50	26,32	5	2,63	30	15,79	5	2,63	45	23,68	10	5,26	95	50,00	10	5,26	190	1,50
Saint-Fulgence	130	13,47	120	12,44	60	6,22	180	18,66	40	4,15	180	18,65	20	2,07	305	31,61	35	3,63	580	60,10	70	7,25	965	7,62
TOTAL ZONE	985	7,77	2 370	18,71	945	7,46	3 285	26,17	944	7,38	1 415	11,17	335	2,64	3 115	24,59	1 770	14,03	7 550	59,80	800	6,31	12 670	1002

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 1981.

- **L'Anse-Saint-Jean** compte le noyau de population et le centre de services les plus importants de la rive sud; de ce fait, son économie est plus diversifiée. Il se fait aussi un peu d'agriculture. En réalité, le village est composé de deux noyaux distincts reliés par un axe fortement urbanisé (la rue Saint-Jean-Baptiste). L'éloignement relatif de cette population des centres de services du Haut-Saguenay explique le fait qu'on y retrouve certains services qui débordent le cadre local. L'Anse-Saint-Jean joue donc un rôle de pôle sous-régional partagé avec Petit-Saguenay.

- **Petit-Saguenay** est une des rares municipalités du secteur d'étude où l'agriculture est quelque peu significative; la forêt et les services occupent le reste de la population active qui demeure toutefois sous-employée tout comme sur l'ensemble du secteur à l'exception peut-être des municipalités plus près du Haut-Saguenay (La Baie, Saint-Fulgence). La population est fortement concentrée au village et répartie le long de la route régionale où l'on retrouve surtout les bonnes terres agricoles.

- **Baie-Sainte-Catherine** [1] est la moins importante des municipalités concernées en terme de population; la route régionale 138 est l'axe principal d'urbanisation; les transports et communications de même que les services soutiennent l'économie locale.

- **Tadoussac** possède un territoire relativement restreint en comparaison avec les autres municipalités de la zone périphérique; il est cependant celui pour qui le tourisme est le plus important. Le tourisme est en fait le principal support de l'économie locale avec le transport. L'essentiel de la population est concentré au village ce qui en fait un noyau urbain relativement important dans le contexte local.

- **Sacré-Coeur** possède des assises économiques un peu plus diversifiées dans les domaines agricole, forestier (une scierie importante) et touristique (rivière Sainte-Marguerite). La population est fortement concentrée au village et le long de la route régionale (172).

---

(1) Dans les pages qui suivent, nous utiliserons le toponyme plus connu de Baie-Sainte-Catherine pour désigner la municipalité de Saint-Firmin.

- **Sainte-Rose-du-Nord** est une petite collectivité dont la population est concentrée dans la vallée menant au fjord et quelque peu le long de la route régionale; l'économie locale peu développée repose sur la forêt et les services. L'achalandage touristique, quoique important, a été très peu mis à profit par la population locale.

- **Saint-Fulgence** est une municipalité rurale dont une bonne partie de la population travaille à Chicoutimi. Le village est relativement important mais l'urbanisation est également fortement étalée le long de la route régionale. La population est très dépendante de Chicoutimi pour les services et l'emploi, à l'exception des quelques activités agricoles et des services locaux.

1.2 L'ACHALANDAGE TOURISTIQUE

Malgré le fait que les voies d'accès soient clairement identifiables, il est difficile de distinguer l'achalandage touristique proprement dit de la circulation locale; il est donc nécessaire de la déduire à partir des informations fragmentaires disponibles.

Le diagramme d'écoulement routier du ministère des Transports du Québec (carte 3), indique bien la faiblesse relative du trafic annuel, comme saisonnier, sur les principaux axes concernés.

	JOUR MOYEN ANNUEL		JOUR MOYEN D'ÉTÉ[1]	
	1979	1982	1979	1982
Route 170	600	550	850	700
Route 172	600	550	800	750
Route 138	1 260	---	1 986	---
Route 381	500	---	700	---

(1) Tronçon le moins achalandé.

De plus, nous constatons une légère diminution de 1979 à 1982.

L'achalandage est beaucoup plus important à mesure que l'on se rapproche soit de La Baie (route 170) soit de Chicoutimi (route 172); le même phénomène se produit, à un moindre degré cependant, sur la route 138 vers Baie-Comeau et La Malbaie. On sent bien là l'influence des pôles d'attraction sur la circulation locale; d'ailleurs, une étude récente sur les pôles d'attraction de la M.R.C. de la Haute-Côte-Nord montre bien que Chicoutimi a remplacé Québec comme pôle de service régional, du moins pour les collectivités de la Haute-Côte-Nord.

La part de la circulation totale attribuable au tourisme ne peut pas être importante compte tenu de l'écart relativement faible entre les données annuelles et les données récueillies l'été; le peu d'augmentation de la circulation routière en été demeure alors significatif.

La fréquentation de la route 138 par les touristes est sans doute plus importante mais également plus complexe compte tenu des trois services de traversiers, ceux de Saint-Siméon - Rivière-du-Loup, Les Escoumins - Trois-Pistoles et Matane - Baie-Comeau - Godbout, qui desservent une clientèle touristique en provenance ou en direction de la rive sud du fleuve Saint-Laurent.

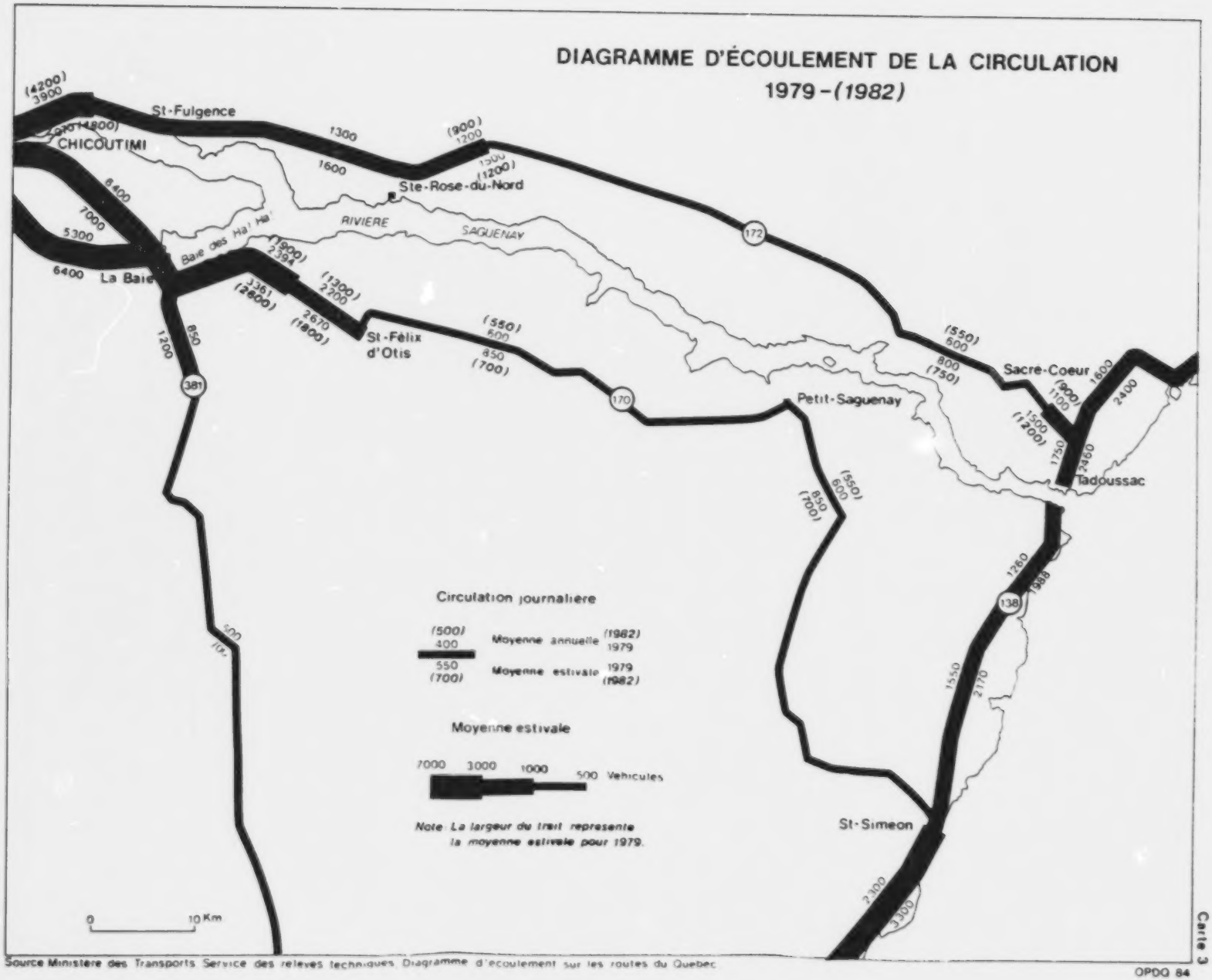
DIAGRAMME D'ÉCOULEMENT DE LA CIRCULATION
1979 - (1982)
St-Fulgence
CHICOUTIMI
Ste-Rose-du-Nord
RIVIERE SAGUENAY
Baie des Ha! Ha!
La Baie
St-Félix d'Otis
Petit-Saguenay
Sacre-Coeur
Tadoussac
St-Simeon
172
381
170
138
Circulation journalière
Moyenne annuelle (1982) 1979
Moyenne estivale 1979 (1982)
Moyenne estivale
7000 3000 1000 500 Vehicules
Note: La largeur du trait represente la moyenne estivale pour 1979.
0 10 Km
Source Ministère des Transports Service des relevés techniques Diagramme d'écoulement sur les routes du Quebec
OPDQ 84
Carte 3

Le tableau 5 indique que la proportion des utilisateurs de ces traverses, y compris celle de Baie-Sainte-Catherine - Tadoussac, est majoritairement touristique[1], particulièrement au cours du mois de juillet où cette proportion est presque invariablement à plus de 80%.

Une stratégie efficace devrait permettre de réorienter une partie de ces visiteurs potentiels vers la zone à l'étude.

1.3 LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET L'OCCUPATION HUMAINE

- Les caractéristiques physiques

Les caractéristiques physiques et du milieu naturel du Bas-Saguenay expliquent certains des traits socio-économiques décrits précédemment; de même, elles sont les bases du potentiel de développement touristique de la zone, la création du Parc en étant la preuve évidente.

Compte tenu de cette importance, il est utile d'en rappeler les principaux traits:

- du côté physiographique, la zone se présente comme un plateau élevé (600 mètres d'altitude) très montagneux et parsemé de petits lacs; elle est au centre du massif laurentien (carte 4). Vers l'ouest, la topographie s'adoucit à mesure que l'on rejoint les basses terres du Haut-Saguenay; vers l'est, les collines du Bas-Saguenay réduisent l'élévation avant d'atteindre le fleuve Saint-Laurent mais sans vraiment diminuer l'impression de rudesse du paysage;

- ce plateau est divisé par de profondes vallées glaciaires dont le Saguenay, la plus spectaculaire,

---

(1) Les enquêtes d'origine-destination du ministère des Transports du Québec identifient ces utilisateurs par la rubrique "plaisir" (but de voyage).

TABLEAU 5.:

DESCRIPTION DES POSTES D'ENQUÊTE —— D'ORIGINE - DESTINATION

POSTE NUM.	LOCALISATION DU POSTE D'ORIGINE - DESTINATION	ROUTE, TRONÇON, SECTION	ANNÉE (1)	J.M.E. (2)	PERSONNES (3)	CAMIONS %	% DES VÉHICULES PAR BUT DE VOYAGE			
							TRAVAIL	MAGASIN	PLAISIR	AUTRES
1	St-Siméon à Rivière-du-Loup	Fleuve St-Laurent	06-1976	423 *	2.3	3.4	31.4	0.7	66.7	1.2
1	" "	" "	07-1976	1 259 *	2.9	1.3	3.2	0.2	96.3	0.3
2	Rivière-du-Loup à St-Siméon	" "	06-1976	420 *	2.3	5.2	39.1	0.2	60.7	0.0
2	" "	" "	07-1976	1 260 *	2.3	1.6	9.3	0.1	89.8	0.8
3	Baie Ste-Catherine à Tadoussac	Rivière Saguenay	06-1976	623	2.1	13.7	53.8	0.5	45.4	0.3
3	" " "	" "	07-1976	890	2.8	5.1	18.2	0.2	81.3	0.3
4	Tadoussac à Baie Ste-Catherine	" "	06-1976	615	2.2	17.6	46.5	1.0	50.6	1.9
4	" " "	" "	07-1976	876	2.8	7.2	16.6	0.2	83.0	0.2
5	Escoumins à Trois-Pistoles	Fleuve St-Laurent	06-1976	120 *	2.5	7.5	33.3	0.0	65.0	1.7
5	" "	" "	07-1976	234 *	3.0	1.3	7.5	0.0	92.1	0.4
6	Trois-Pistoles à Escoumins	" "	06-1976	125 *	2.2	10.2	68.0	0.0	32.0	0.0
6	" "	" "	07-1976	242 *	2.7	2.5	30.7	0.4	68.9	0.0
7	Baie Comeau à Matane	" "	06-1976	543 *	2.2	17.5	40.9	0.0	56.3	2.8
7	" "	" "	07-1976	1 072 *	2.9	6.8	13.4	0.0	84.3	2.2
8	Matane à Baie-Comeau	" "	06-1976	523 *	1.9	13.7	66.3	0.4	32.7	0.6
8	" "	" "	07-1976	1 026 *	2.6	8.7	19.7	0.0	80.2	0.1
9	Godbout à Matane	" "	06-1976	279 *	2.0	7.3	40.5	0.4	56.6	2.5
6	" "	" "	07-1976	454 *	2.9	4.4	9.4	0.0	88.4	2.2
10	Matane à Godbout	" "	06-1976	291 *	2.0	6.6	61.0	0.0	35.9	3.1
10	" "	" "	07-1976	479 *	2.6	1.3	10.8	0.0	89.2	0.0

(1) ANNÉE DE L'ENQUÊTE D'ORIGINE - DESTINATION. (2) VOLUME TOTAL DANS UNE DIRECTION POUR LE JOUR MOYEN DES MOIS D'ÉTÉ DE L'ANNÉE

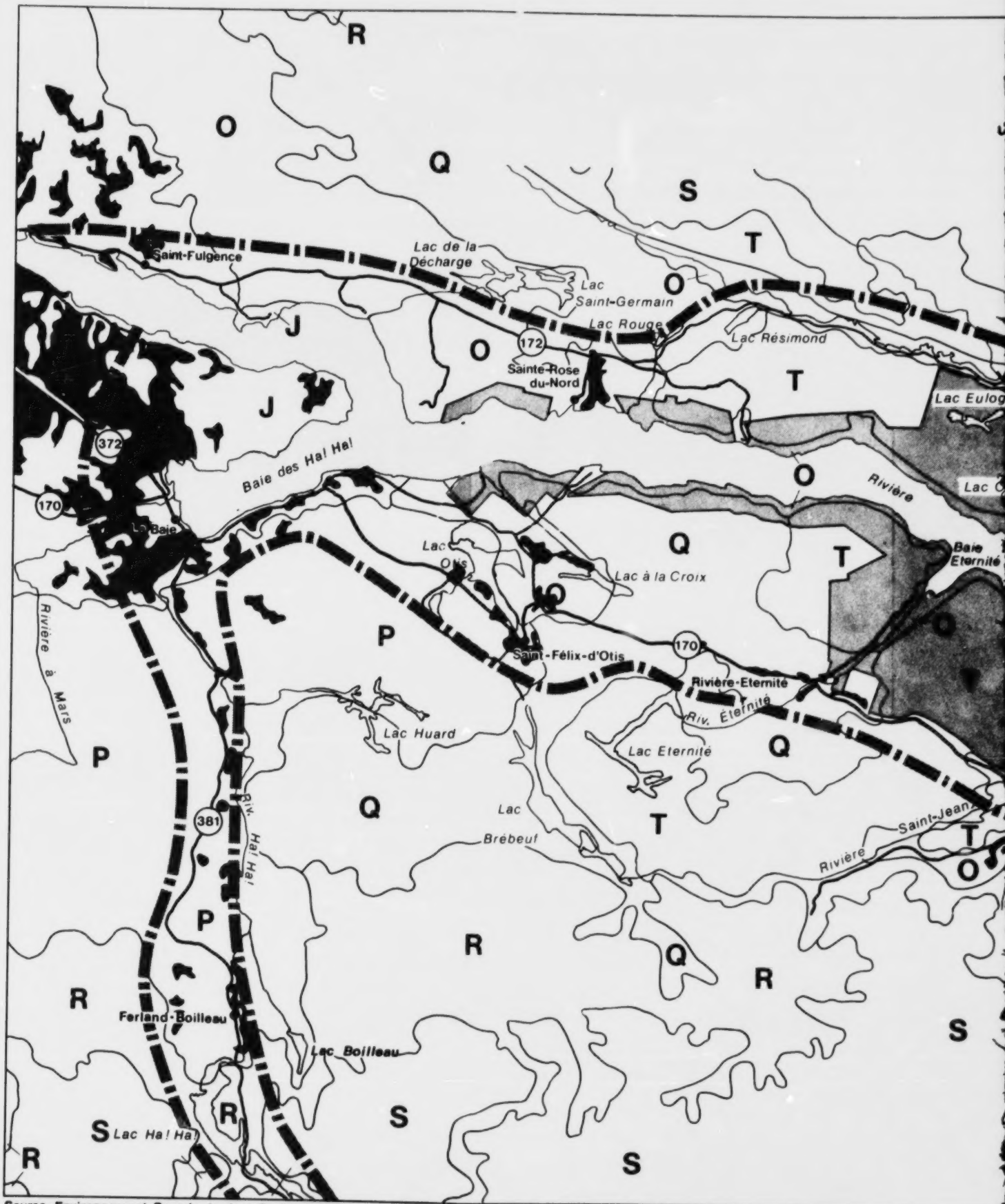

Source: Environnement Canada, Jurdant, Baubien, Bélair, Dionne et Girardin, Carte écologique de la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean, 1972.

Carte 4

ZONE PÉRIPHÉRIQUE DU PARC DU SAGUENAY

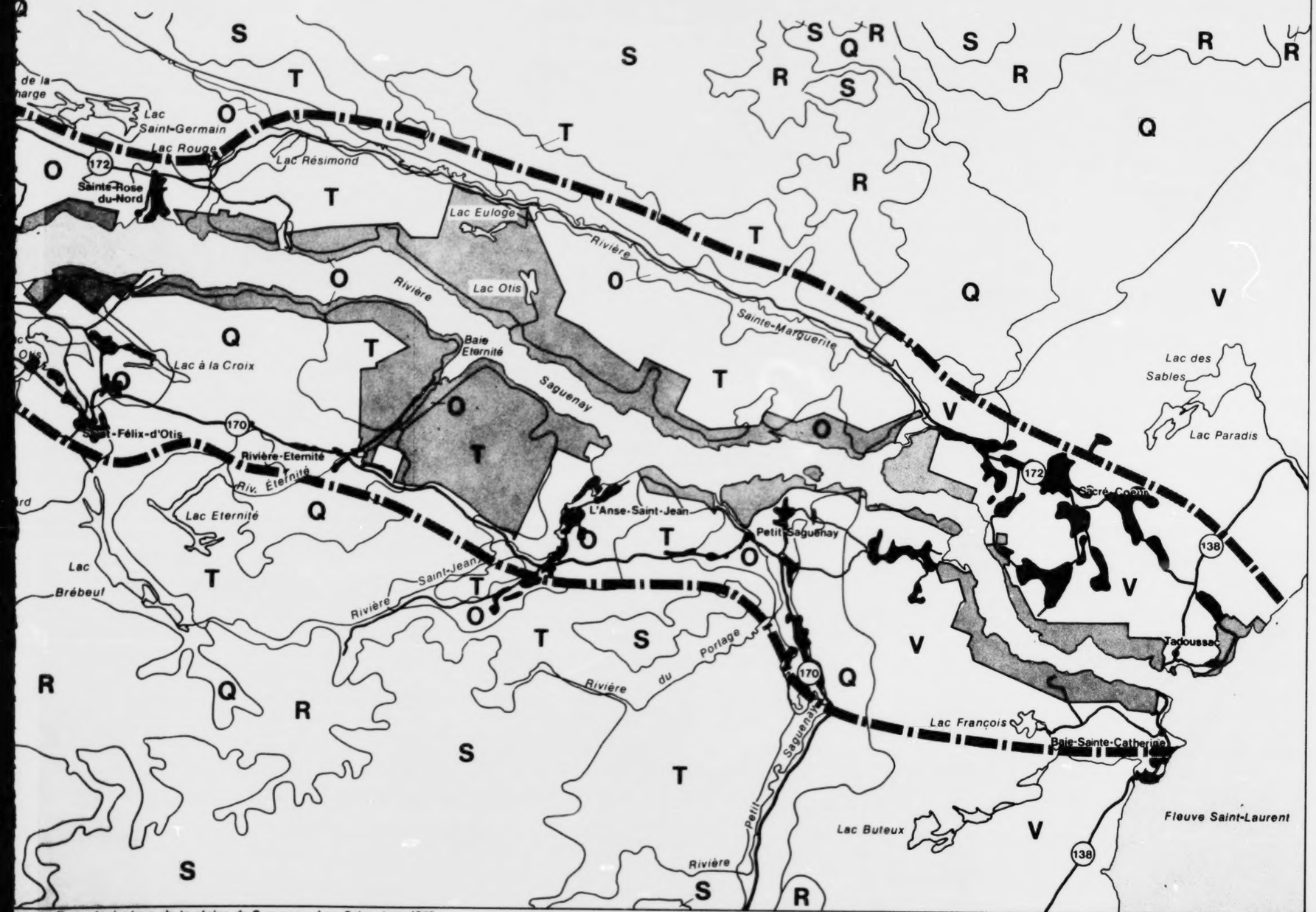

RÉGIONS ÉCOLOGIQUES ET TERRES AGRICOLES

- LIMITES DES RÉGIONS ÉCOLOGIQUES
- **S** HAUTES LAURENTIDES
- **R** MOYENNES LAURENTIDES
- **P** HAUTES TERRES DE FERLAND
- **O** CONTREFORTS DES LAURENTIDES
- **Q** BASSES LAURENTIDES
- **T** MONTAGNES DU SAGUENAY
- **J** BASSES TERRES DU HAUT-SAGUENAY
- **V** COLLINES DU BAS-SAGUENAY
- TERRES AGRICOLES

- LIMITE DE LA ZONE PÉRIPHÉRIQUE
- PARC DU SAGUENAY
- COURS D'EAU

ECHELLE: 1:250,000

0 5 10 15 km

N

OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC

rardin, Carte écologique de la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean, 1972.

coupe littéralement le plateau en deux. Du fait de son envahissement par la mer, la vallée surcreusée du Saguenay est appelée un fjord;

- d'autres vallées glaciaires sont déterminantes dans le paysage dont la vallée de la rivière Sainte-Marguerite au nord du fjord et qui longe le Saguenay sur une grande partie, ainsi que sur les portions inférieures des vallées des rivières Éternité et Saint-Jean;

- l'époque post-glaciaire, caractérisée par l'envahissement de la mer, suite à la fonte du glacier, a complété le paysage que nous connaissons en laissant, entre autres, des terrasses marines dans quelques vallées à moins de 200 mètres d'altitude, des dépôts deltaïques près de l'embouchure des cours d'eau et divers dépôts glaciaires et fluvio-glaciaires dans les vallées de plus haute altitude;

- le climat varie d'une manière significative selon l'altitude; ainsi, le climat est plus chaud et moins pluvieux dans les terres basses où l'on retrouve des érablières. Avec l'altitude, le climat devient plus froid et pluvieux. La végétation se modifie vers la sapinière à bouleau jaune et la sapinière à bouleau blanc; ce dernier peuplement est le plus commun de l'ensemble de la zone;

- le milieu aquatique du Saguenay est tout à fait particulier puisque, en raison de la profondeur de ses eaux froides, salées et captives dû au verrou glaciaire près de son embouchure, on y trouve une faune à caractère arctique; de plus, le Saguenay est fréquenté régulièrement par la baleine blanche (beluga), notamment à l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite et à la pointe Noire. D'ailleurs, plusieurs autres espèces de baleines fréquentent assidûment les eaux du fleuve Saint-Laurent à la hauteur du Saguenay, ce qui en fait une des zones les plus intéressantes au monde, en ce domaine;

- certains tributaires du Saguenay sont fréquentés par le saumon de l'Atlantique et la truite de mer, soit les rivières Sainte-Marguerite, Saint-Jean, Petit-Saguenay et Rivière-Éternité. La rivière à Mars, délaissée par le saumon depuis plusieurs décennies, présente un certain potentiel de réhabilitation.

- L'occupation humaine

Comme on l'a déjà mentionné au début, l'implantation humaine est relativement peut importante et disséminée sur le territoire en raison surtout de cette nature accidentée et du peu de sites accueillants; en fait, chaque collectivité est structurée autour d'une zone urbanisée dont le site s'explique surtout par des raisons historiques. Il faut savoir que l'exploitation forestière a été à l'origine des premières implantations humaines autour des scieries. Plus tard, la mise en valeur des quelques terres propices à l'agriculture a permis un certain étalement de la population, notamment à Sacré-Coeur et Petit-Saguenay; d'ailleurs, les paysages agro-forestiers constituent un attrait indéniable pour la zone étudiée, d'où la nécessité de préserver les activités agricoles et forestières.

D'une manière générale, la rive sud est davantage occupée que la rive nord (carte 2) alors que quatre localités (outre La Baie) offrent autant de haltes à intervalles plus ou moins réguliers, de La Baie à Saint-Siméon. Sur la rive nord, l'occupation humaine n'est présente qu'aux deux extrémités de la zone à l'étude (Sainte-Rose-du-Nord - Saint-Fulgence à l'est et Sacré-Coeur - Tadoussac à l'ouest).

Le réseau routier majeur est essentiellement structuré autour de quatre artères d'importance inégale (carte 2):

- les routes 170 et 172, respectivement sur la rive sud et sur la rive nord du Saguenay, assurent la desserte du parc et de sa zone périphérique. Elles sont relativement peu fréquentées sinon pour les besoins des collectivités locales, notamment pour leurs liens avec le Haut-Saguenay;

Quant à leur état, des améliorations majeures ont été apportées au cours des dernières années; certaines sections nécessiteraient cependant des améliorations importantes, notamment entre Saint-Fulgence et Sainte-Rose-du-Nord, sur la route 172, ainsi que toute la section de la route 170, comprise entre La Baie et Petit-Saguenay. Ces deux routes se rejoignent à Chicoutimi, complétant ainsi la boucle;

- la route 138, sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, est une route relativement fréquentée puisqu'elle représente un lien vital pour les collectivités de Charlevoix et surtout de la Côte-Nord; elle est aussi un circuit touristique non négligeable quoiqu'une porte d'entrée peu importante pour la région du Saguenay - Lac-Saint-Jean sous l'aspect touristique;

- la route 381, reliant La Baie et Baie-Saint-Paul, est relativement marginale tant du point de vue géographique que de celui du volume routier; elle présente toutefois un intérêt certain en raison de la qualité du paysage le long de son parcours et des possibilités additionnelles de circuits interrégionaux. Il faudrait cependant compléter le pavage.

En plus des routes décrites précédemment, il importe de mentionner les traversiers entre Saint-Siméon et Rivière-du-Loup ainsi qu'entre Les Escoumins et Trois-Pistoles, qui constituent des liens privilégiés entre les deux rives du fleuve, favorisant ainsi la multiplication des circuits touristiques possibles.

- <u>Une confluence, un carrefour...</u>

La situation du territoire du parc du Saguenay en fait véritablement un carrefour géographique en plus d'une confluence de deux cours d'eau majeurs: le fleuve Saint-Laurent et la rivière Saguenay. Quatre régions du Québec s'y touchent géographiquement, soit directement, soit par le biais des traversiers:

- le Saguenay - Lac-Saint-Jean;
- la Côte-Nord;
- Québec;
- le Bas-Saint-Laurent.

Cette particularité est d'un grand intérêt en ce qui concerne la consolidation ou la création de nouveaux circuits touristiques, routiers comme maritimes, de même que la promotion de ces circuits interrégionaux.

2. LA SYNTHÈSE DES INVENTAIRES ET DES ANALYSES

Avant de dresser un bilan des objectifs et propositions de développement du Comité interministériel et du Comité du milieu, il convient de résumer les éléments potentiels et le produit touristique actuel de la zone à l'étude.

2.1 LES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT A L'EXTÉRIEUR DES LIMITES DU PARC

La connaissance du potentiel récréo-touristique de la zone périphérique est essentielle à la mise en place d'une stratégie de mise en valeur; le Comité du milieu l'avait très justement souligné dans son document d'orientation. L'évaluation de ce potentiel pose tout le problème de l'objectivité d'une telle démarche; les éléments indentifiés sont le fruit de la perception du milieu proprement dit, des différents ministères qui ont eu à se prononcer sur ces éléments de même que des autres intervenants consultés au cours du processus d'élaboration du Plan d'actions. Il est bon de se rappeler que les éléments identifiés ne concernent que la zone périphérique au parc du Saguenay, les éléments compris à l'intérieur du Parc étant présentés dans un chapitre ultérieur.

2.1.1 Les plans d'eau

- Le fjord du Saguenay

De tous les plans d'eau présents sur le site, le fjord du Saguenay est sans contredit le plus exceptionnel; il est le motif même de la création du Parc et l'élément dominant et central de la mise en valeur de la zone à l'étude.

Outre l'intérêt remarquable que présentent les panoramas étalés le long de son corridor, le Saguenay possède des potentiels indéniables, dont:

- sa faune aquatique, qui sera exploitée en partie dans le cadre du Parc (les centres d'interprétation); elle reste largement sous-utilisée, notamment au niveau de l'observation des baleines, de la pêche, etc...;
- son intérêt pour la navigation de plaisance à cause des qualités du plan d'eau lui-même (la longueur du parcours, sa variété, sa sécurité, etc.) et des structures d'accueil déjà existantes ou facilement aménageables;
- son caractère sauvage et ses rives consacrées par la création du Parc;
- la présence de certaines localités typiques situées sur ses rives et pouvant servir d'assises aux infrastructures de services lorsqu'ils ne sont pas déjà présents (carte 3);
- l'importance patrimoniale de cette voie de pénétration et de communication (par les amérindiens, par nos ancêtres et de nos jours).

- Les rivières canotables

Plusieurs tributaires du Saguenay présentent d'indubitables qualités pour le canotage, notamment, la rivière Sainte-Marguerite déjà avantageusement connue et largement utilisée, la rivière Sainte-Marguerite nord-est cependant réservée aux experts de l'eau vive. On retrouve également la rivière Petit-Saguenay dont un tronçon peut être accessible aux débutants, la rivière Ha! Ha!, la rivière à Mars et la rivière Saint-Jean.

Ces rivières sont bien distribuées dans la zone périphérique et accessibles, spécialement la rivière Sainte-Marguerite.

Un certain nombre de ces rivières sont agrémentées de paysages hors de l'ordinaire, particulièrement les rivières Sainte-Marguerite et à Mars (canyon).

Ajoutons que des parcours de différentes durées permettent d'y pratiquer le canot-camping (carte 5).

Il faut cependant mentionner une limitation due à la baisse importante du niveau des rivières à compter de la mi-juillet, ce qui les rend généralement moins intéressantes sinon inaccessibles.

- Les lacs

Quelques lacs situés dans la zone périphérique présentent un intérêt certain soit les lacs Otis (sud) et Goth où la villégiature est déjà très importante.

Le lac Ha! Ha! et le Petit lac Ha! Ha! du secteur Ferland-Boilleau, compte tenu de leur accessibilité, sont favorisés pour les activités d'eau douce.

Certains autres lacs, soit les lacs Éternité, à la Croix, François et Brébeuf, offrent des facilités pour la pêche et la baignade.

- Les rivières à saumon et la pêche en général

La zone périphérique compte présentement trois rivières à saumon qui sont utilisées, soit les rivières Sainte-Marguerite, Saint-Jean et Petit-Saguenay. Des mesures appropriées permettraient d'augmenter le rendement de ces rivières. Il est à noter que le contrôle et la surveillance constituera un facteur important dont il faudra tenir compte lors de l'étude de la mise en valeur des rivières.

Au moins un autre cours d'eau présente un certain intérêt pour réimplanter le saumon, soit la rivière à Mars; toutefois, des problèmes de contrôle et de pollution peuvent en limiter le développement.

La pêche à la truite de mer est un potentiel largement sous-utilisé tant dans le Saguenay lui-même que dans plusieurs rivières, comme les rivières Éternité, Sainte-Marguerite et plusieurs autres.

La pêche à l'éperlan est une activité populaire sur la plupart des quais existant en bordure du Saguenay dont ceux de l'Anse-Saint-Jean, Petit-Saguenay et Sainte-Rose-du-Nord; il faudrait évaluer le potentiel qu'elle représente.

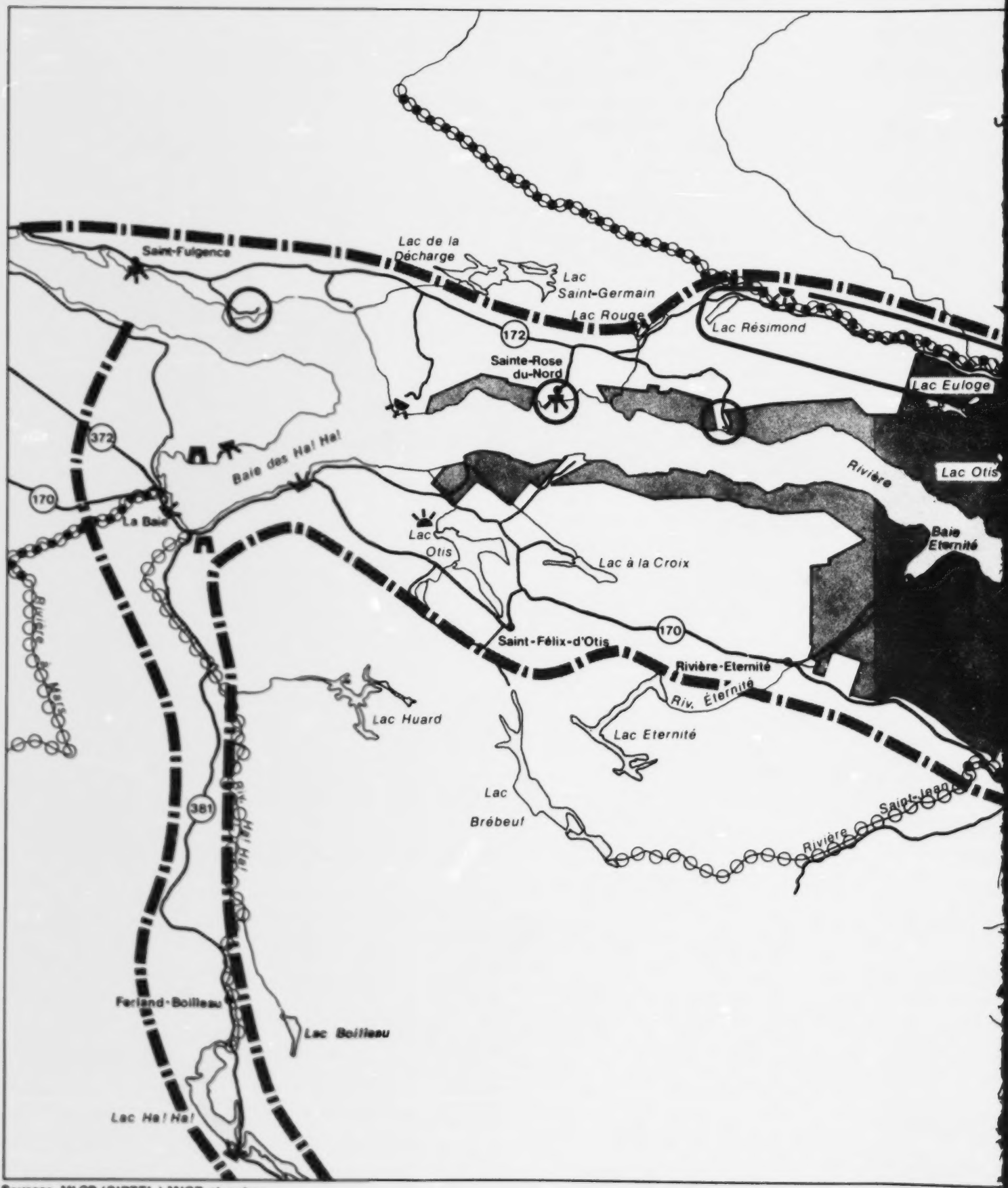

Sources: MLCP (SIRTEL), MICT et autres.

Carte 5

ZONE PÉRIPHÉRIQUE DU PARC DU SAGUENAY

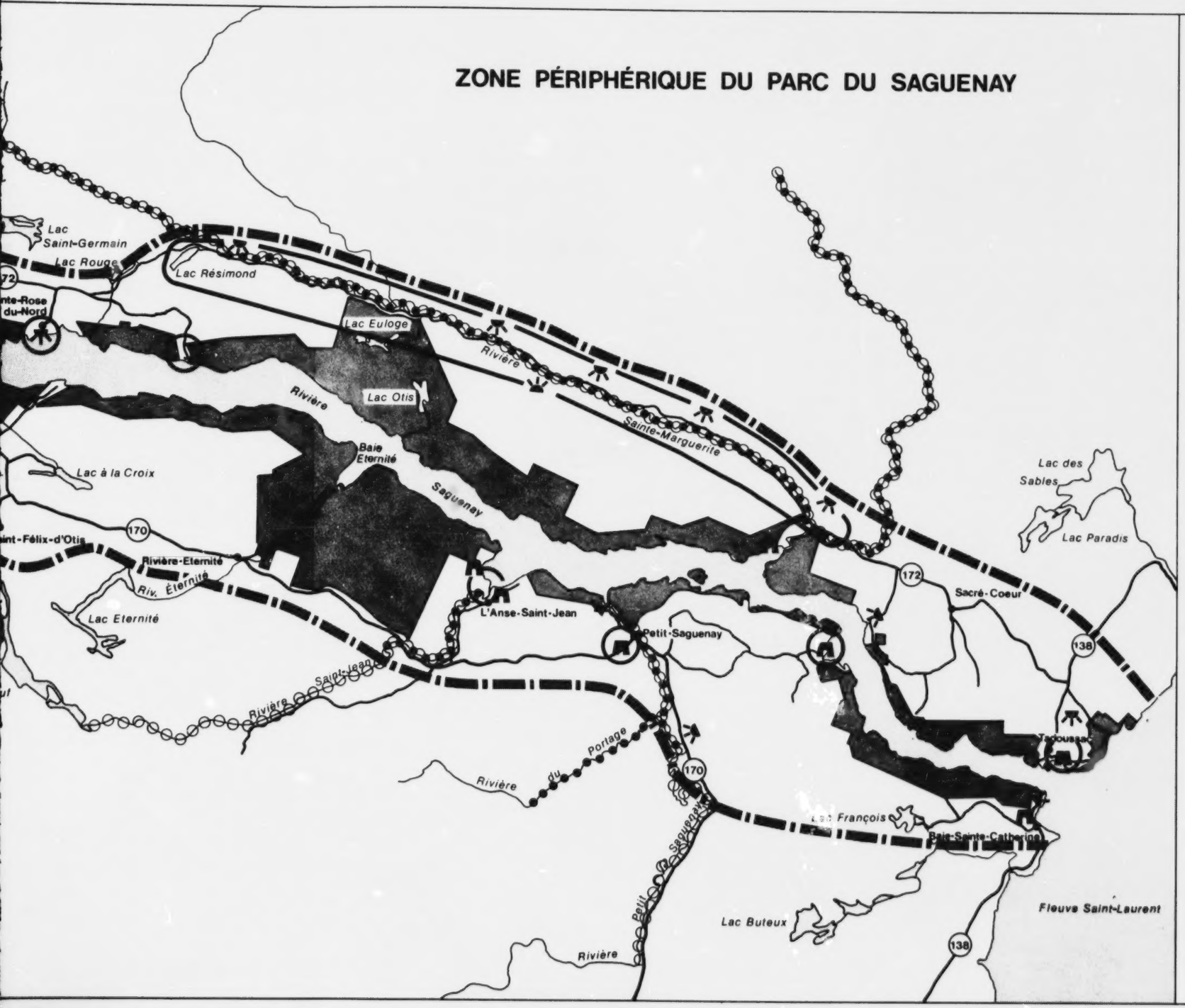

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- ○○○ RIVIÈRE CANOTABLE
- ●●● RIVIÈRE À SAUMONS
- ÉLÉMENT PATRIMONIAL
- SITE ET POINT DE VUE INTÉRESSANTS
- PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT EXCEPTIONNELS

- LIMITE DE LA ZONE PÉRIPHÉRIQUE
- PARC DU SAGUENAY
- COURS D'EAU

ECHELLE: 1:250,000

0 5 10 15 km

N

OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC

Pour ce qui est de la pêche sous la glace, une étude s'impose pour en connaître tout le potentiel.

2.1.2 Les paysages et les environnements exceptionnels

A part les paysages d'intérêt perçus à partir du fjord du Saguenay dont il a été fait mention précédemment, certains paysages ou lieux possèdent des qualités suffisantes pour qu'ils constituent des attraits en soi, si l'on tient compte de leur accessibilité et de la variété des éléments qui les composent. Voici les principaux:

- **la vallée de la rivière Sainte-Marguerite** est sans doute l'une des vallées panoramiques les plus intéressantes du Québec. Elle présente un intérêt indéniable qu'il faudrait davantage mettre en valeur, notamment par des points d'observation;

- **Tadoussac** , favorisée par les caractéristiques physiques de son site et sa position géographique possède un charme remarquable que sa tradition touristique confirme;

- **l'anse de Saint-Étienne** est l'un des rares sites en bordure du fjord, à part les localités actuelles, à présenter un potentiel physique d'aménagement intéressant associé à un paysage d'une qualité majestueuse tout en étant relativement accessible;

- **l'environnement du village de Petit-Saguenay** , avec ses vallées, ses caps et la présence de la rivière, confère à ce village un caractère particulier;

- **L'Anse-Saint-Jean** est sans doute l'un des ensembles paysagers les plus spectaculaires de la zone; l'anse proprement dite, les montagnes avoisinantes, les terres agricoles..., lui attribuent une harmonie toute spéciale qui, associée aux services qu'on y trouve, en fait un centre d'intérêt potentiel indiscutable;

- **le fjord lui-même** , sa présence majestueuse, au relief profond et vigoureux, demeure le meilleur témoignage de la présence et du mouvement des glaciers. Sur le plan physique, il est composé de côtes adruptes, tantôt soutenant seuils et lacs, tantôt présentant des replats ou des terrasses témoins du passage des glaciers. Il demeure un paysage impressionnant, une beauté naturelle et le seul fjord dans le secteur nord-est de l'Amérique du Nord.

- **Saint-Basile-de-Tableau** est une petite fenêtre humanisée sur le fjord dont le paysage, quoique restreint, et sa perspective sur le fjord justifient un potentiel indéniable;

- **Sainte-Rose-du-Nord** n'a plus à faire son renom en terme d'attrait du paysage; l'étroite vallée débouchant sur le fjord, les montagnes environnantes, l'association étroite des usages agricoles et urbains sont les principales composantes de son potentiel en plus de son accessibilité relativement facile;

- le **cap Jaseux** présente un environnement de qualité associé à des perspectives intéressantes sur le fjord en plus d'être accessible, notamment par sa proximité des centres urbains du Haut-Saguenay;

- **les battures de Saint-Fulgence** , reconnues comme un milieu écologique unique dans la région, méritent une attention particulière. Elles revêtent une importance considérable comme aire de repos et d'alimentation pour la sauvagine,et plus de 200 espèces y ont été recensées. Elles sont, de plus, fort bien localisées: en bordure de la route régionale et à l'entrée de Saint-Fulgence;

- **le Petit lac Ha! Ha!** quoique loin du fjord, présente un paysage d'un intérêt indéniable à cause des montagnes et du plan d'eau harmonieusement associés.

2.1.3 Les sites et les points de vue intéressants

Certains sites, sans démontrer un potentiel exceptionnel, présentent un intérêt ponctuel indubitable. Citons en particulier:

- **l'Anse-de-Roche** et les environs, qui offrent des perspectives surprenantes sur le fjord;

- **un observatoire** situé sur la route forestière donnant accès à la scierie de Sacré-Coeur et à proximité de la route régionale 172, qui permet une percée visuelle à la fois sur la baie Sainte-Marguerite et sur une portion de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite;

- **le quai de Petit-Saguenay** , qui est l'un des rares endroits où un accès routier permet d'avoir un contact aussi intime avec le fjord;

- **le long de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite** plusieurs points d'observation sur les falaises en bordure de la vallée qui permettent des percées visuelles très intéressantes sur cette vallée exceptionnelle;

- **Saint-Basile-de-Tableau** , qui offre un point de vue intéressant sur un des coins les plus sauvages du fjord ainsi que sur le Tableau dont il tient son nom;

- **à Sainte-Rose-du-Nord** plusieurs points de vue intéressants mais tout particulièrement celui du cap de l'anse à Théophile (à l'ouest du village) qui permet une vue panoramique sur la vallée et le fjord;

- **le cap au Leste** , qui offre un point de vue unique puisqu'il permet une percée visuelle tant sur la baie des Ha! Ha! que sur l'embranchement du Saguenay menant à Chicoutimi;

- **la pointe Noire** , de par le point de vue qu'on y découvre sur l'embouchure du Saguenay, le fleuve et Tadoussac, qui est d'un intérêt tout particulier surtout parce qu'il est en bordure de la route 138;

- **la route 381 en provenance de Saint-Urbain** , où le point de vue offert aux voyageurs au moment où il découvre le Petit lac Ha! Ha! est sans doute l'un des plus spectaculaires de la zone d'intervention;

- **sur le pourtour de la baie des Ha! Ha!** , plusieurs points de vue remarquables comme les points de vue de l'hôpital, de la croix située sur le cap Ouest et bien d'autres;

- **le cap des Roches à Saint-Fulgence** , qui procure une vue d'une grande beauté sur le Saguenay;

- **la décharge du lac Otis** , qui est une site très intéressant à cause des cascades qu'on y trouve, l'aspect sauvage et la qualité du milieu;

- **la portion de la route 170 longeant la baie des Ha! Ha!** : une véritable route panoramique.

2.1.4 Les éléments patrimoniaux

Parmi les éléments du patrimoine historique et culturel connus, nous retiendrons les plus importants:

- **plusieurs ponts couverts** se retrouvent sur le territoire, dont un à Sacré-Coeur, un à L'Anse-Saint-Jean, un à La Baie et un autre à Ferland-Boilleau;

- **Tadoussac** , par la richesse de son passé due à sa situation géographique, est incontestablement le lieu où l'on retrouve la plus forte concentration d'éléments patrimoniaux tant préhistoriques qu'historiques; les paysages, les bâtiments, les vestiges, tout concourt à donner à ce petit village une indiscutable valeur patrimoniale et touristique;

- **l'anse de Saint-Étienne** a connu des développements importants à la fin du siècle dernier alors qu'on y retrouvait un important village (plus de 400 familles) associé à une scierie; un incendie détruisit tout le village en 1900. Ce passé récent témoigne de l'épopée de la colonisation de la région et, à ce titre, constitue un élément patrimonial intéressant;

- **L'Anse-Saint-Jean** fut l'un des premiers sites habités par les colons. Le patrimoine historique y est important et riche; citons les fermes Boudreault dont certains des bâtiments datent du milieu du siècle dernier, l'église, le magasin général et plusieurs maisons d'époque. On y trouve également de nombreux fours à pain construits selon la technique ancestrale;

- **le "Camp des Messieurs" de Petit-Saguenay** (Dumas Fishing Club) fut construit en 1850 et resta en opération jusqu'en 1950. Aujourd'hui il est la propriété du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Ces bâtiments présentent un important potentiel historique;

- **la pointe aux Alouettes** est le site historique où fut signé un important traité entre Champlain et les nations montagnaises du Royaume du Saguenay en 1608; ce traité garantissait aux nations amérindiennes l'exclusivité et la traite des fourrures sur ce territoire;

- **les maisons tronquées** ont une architecture tout à fait typique; on en retrouve plusieurs exemples sur la rive sud, qu'il vaudrait la peine d'intégrer à un éventuel circuit patrimonial;

- **le club de pêche Sainte-Marguerite** , près de l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite, constitue par l'âge et le style des bâtiments un ensemble patrimonial à conserver et à mettre en valeur. Certains des bâtiments bâtis en pièces sur pièces datent du milieu du siècle dernier;

- **La Baie** recèle plusieurs éléments patrimoniaux intéressants, notamment les ruines de l'Écorceur à l'anse à Benjamin, l'église et le presbytère de Grande-Baie de même que plusieurs constructions d'époque;

- **la rivière Saguenay** , plus généralement, a une signification très importante à cause de son rôle historique de voie de pénétration et de communication. De nombreuses traces de ces fonctions existent encore aujourd'hui.

2.2 LE PRODUIT TOURISTIQUE ACTUEL

Le produit touristique est une notion globale qui intègre tant les services et activités directement axés sur la clientèle touristique que les équipements ou manifestations qui servent ou peuvent servir de support à l'industrie touristique.

2.2.1 L'hébergement, la restauration et les autres services touristiques

L'hébergement et la restauration sont les principales assises de l'industrie touristique. Dans la zone de planification, on constate:

- une forte concentration de ces services à La Baie et Tadoussac, où l'on retrouve 80% de toutes les chambres d'hôtel et 75% de toutes les places de restaurant(tableau 6) de la zone. La Baie modifie cependant le portrait puisque la plupart des services, l'hôtellerie et la restauration, sont destinés à la population locale alors que ce n'est nullement le cas à Tadoussac et dans les autres municipalités;

- si donc l'on fait exception de La Baie, la domination de Tadoussac est évidente; elle est suivie de loin par Sacré-Coeur et L'Anse-Saint-Jean qui sont pratiquement les seules localités où l'on peut compter sur un certain niveau de service touristique, au moins du côté de l'hébergement et de la restauration (carte 6);

- une évaluation quantitative et qualitative de l'importance des équipements permet d'apprendre que 20 des 22 établissements hôteliers sont de faible qualité; la situation est comparable dans le domaine de la restauration. Les terrains de camping sont aussi de faible standard et dans plusieurs cas sont monopolisés par les saisonniers, La Baie et Saint-Félix-d'Otis en particulier;

- dans les autres types d'hébergement, on compte une auberge de jeunesse (à Tadoussac), une colonie de vacances, cinq gîtes ruraux et plus de 2 000 chalets dont la plupart sont concentrés à La Baie, Saint-Félix-d'Otis et Saint-Fulgence;

- les autres services touristiques, dont les aires de pique-nique et les haltes routières, sont assez nombreux et relativement bien répartis sur le territoire;

TABLEAU 6.: PRODUIT TOURISTIQUE

MUNICIPALITE	HOTEL-MOTEL	AUBERGE DE JEUNESSE	COLONIE DE VACANCES	CAMPING	GITE ET SEJOUR RURAL	VILLEGIATURE	AIRE DE PIQUE-NIQUE	HALTE ROUTIERE	INFORMATION TOURISTIQUE
Ferland- Boilleau				2		147	2	2	1
La Baie	7			1	1	344	2	2	1
Saint-Félix-d'Otis				2		476	3	1	
Rivière-Eternité						139	2	1	
L'Anse-Saint-Jean	2		1	2	2	125	1	1	
Petit-Saguenay	1					52	1		1
Baie-Sainte-Catherine	3					19	1	1	
Tadoussac	5	1		1		84	1	1	1
Sacré-Coeur	3			1		115	1	1	
Sainte-Rose-du-Nord				1	1	119	1	1	1
Saint-Fulgence						237	1		
TOTAL	21	1	1	10	4	1710	16	11	5

HEBERGEMENT (DETAIL)				RESTAURATION (DETAIL)			
CAMPING		HOTEL-AUBERGE		RESTAURANT		RESTAURANT-HOTEL	
NOMBRE	SITES	NOMBRE	CHAMBRES	NOMBRE	PLACES	NOMBRE	PLACES
2	67						
1	108	7	121	23	1286	5	171
2	123			2	30		
				1	25		
2	57	2	18	2	77	2	42
		1	10	2	88		
		3	22	5	31	2	22
1	63	6	215	3	81	4	454
1	25	3	34	5	170	3	106
1	34			2	-		
				2	70		
10	477	22	420	47	1858	16	795

Sources: Robert Leblond, Laval Tremblay & Associés, Urbanistes. Plans directeurs d'urbanisme des municipalités.
Compilation O.P.D.Q.

2.2.2 Les activités, les manifestations et les équipements sportifs

Les activités hivernales sont surtout axées sur le ski de randonnée et la motoneige (tableau 7); on compte également un centre de ski alpin à La Baie. La plupart des équipements destinés aux activités hivernales sont toutefois à caractère local.

Les activités estivales sont plus diversifiées et plus spécialisées. Les activités nautiques et la pêche présentent un intérêt qui dépasse le niveau local et qui représente un potentiel d'attrait touristique ou du moins un facteur de rétention tout comme les deux terrains de golf à Tadoussac et La Baie.

Les facilités aquatiques sont importantes quantitativement et qualitativement dans la zone de planification. Les marinas, les quais, les rampes de mise à l'eau sont autant d'infrastructures pouvant servir d'assise à un développement touristique important. Les plages, même si elles sont au nombre de neuf, sont peu importantes en qualité surtout celles qui sont situées sur le fjord ou le fleuve, où les eaux froides sont peu propices à la baignade.

Les équipements sportifs municipaux sont évidemment concentrés dans les principales localités soit à La Baie, Sacré-Coeur et Tadoussac; ils sont toutefois tous destinés à une clientèle locale, quoiqu'ils peuvent servir de support à certaines activités ou événements à caractère touristique.

Certaines activités et manifestations diverses comme le deltaplane et les régates demeurent non négligeables quoique s'adressant à une clientèle restreinte.

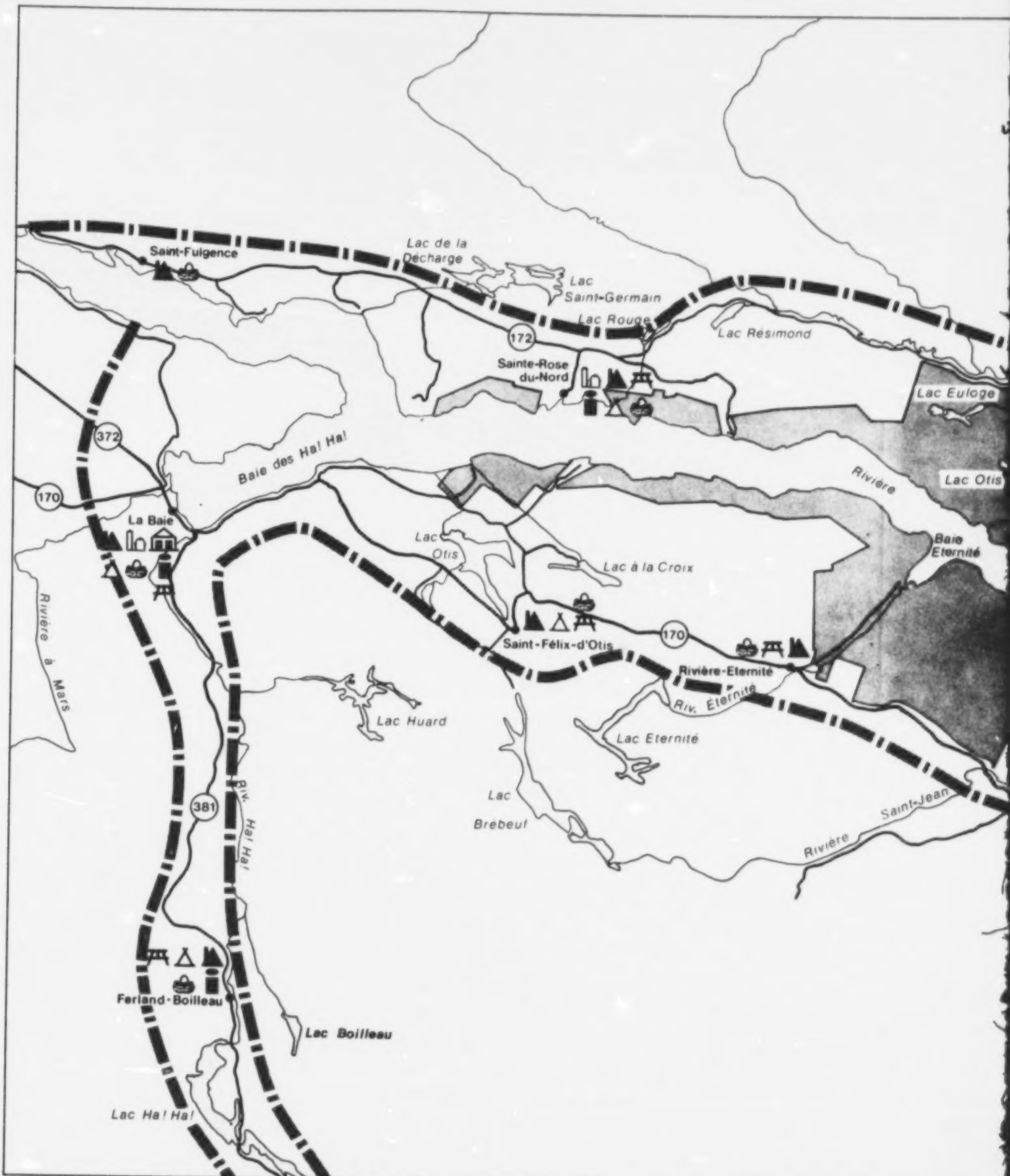

Sources: MLCP (SIRTEL), MICT et autres.

Carte 6

ZONE PÉRIPHÉRIQUE DU PARC DU SAGUENAY

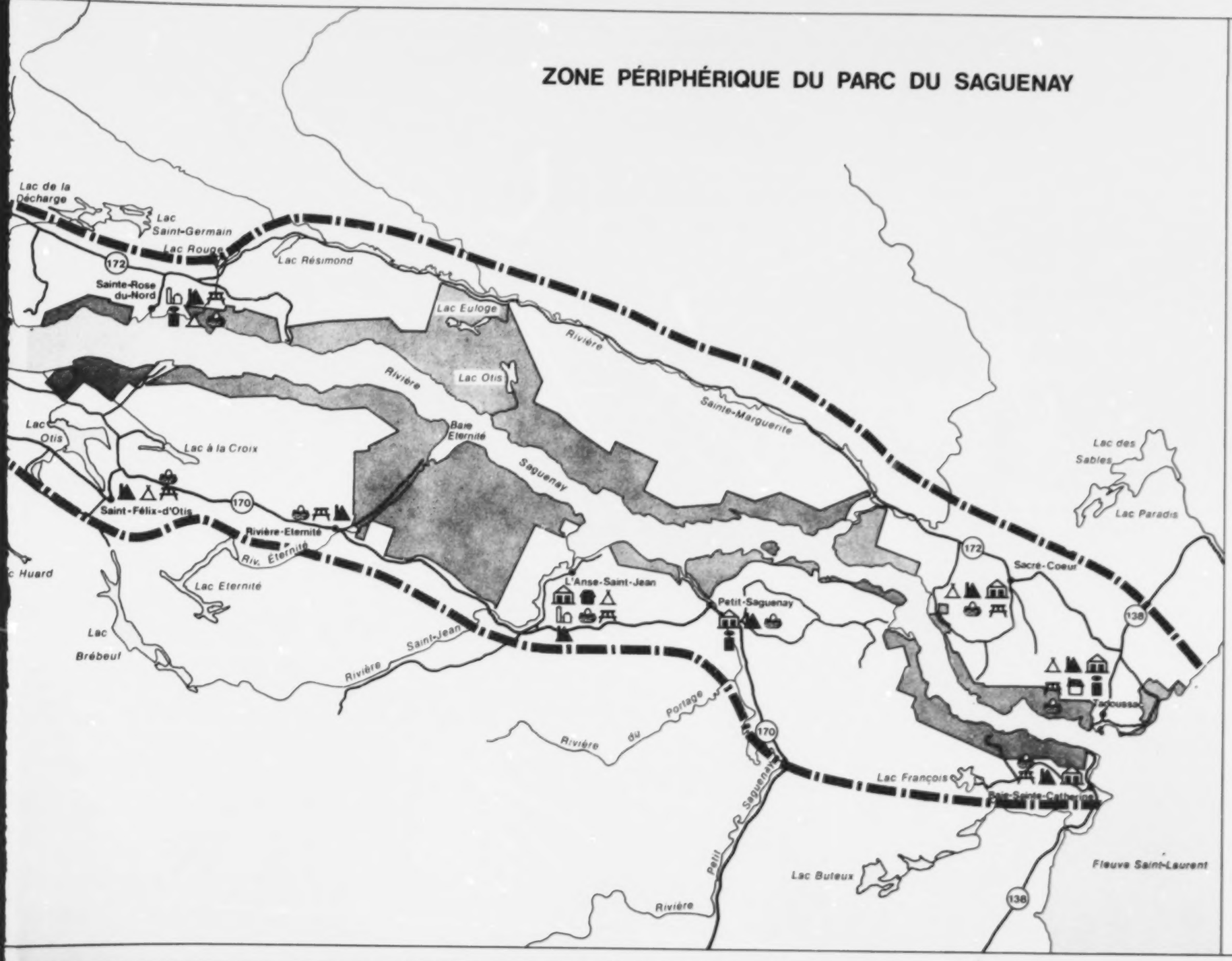

HÉBERGEMENT, ACCUEIL ET AUTRES SERVICES

- HÔTEL MOTEL
- AUBERGE DE JEUNESSE
- COLONIE DE VACANCES
- CAMPING
- GÎTE ET SÉJOUR RURAL
- VILLÉGIATURE
- AIRE DE PIQUE-NIQUE
- HALTE ROUTIÈRE
- INFORMATION TOURISTIQUE

- LIMITE DE LA ZONE PÉRIPHÉRIQUE
- PARC DU SAGUENAY
- COURS D'EAU

ECHELLE: 1:250,000

0 5 10 15 km

N

OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC

TABLEAU 7.: ACTIVITES, MANIFESTATIONS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

MUNICIPALITE	ACTIVITES HIVERNALES				ACTIVITES ESTIVALES TERRESTRES ET AQUATIQUES												FACILITES AQUATIQUES				
	SKI ALPIN	SKI DE RANDONNEE	RAQUETTE	MOTONEIGE	RANDONNEE PEDESTRE	PISTE CYCLABLE	EQUITATION	ESCALADE	SPELEOLOGIE	TIR A L'ARC	TIR AU PIGEON D'ARGILE	GOLF	VOILE ET YATCHING	CANOTAGE	TRAJET DE CANOE-KAYAK-CAMPING	PECHE SPECIALISEE	MARINA	QUAI OU JETEE	RAMPE DE LANCEMENT	LOCATION DE MATERIEL NAUTIQUE	PLAGE
Ferland-Boilleau																					
La Baie	1	1	1	1	1									1	1						2
Saint-Félix-d'Otis										1	1	1	1	2	2			1	1		
Rivière-Eternité		1			1			1					1					1	2	1	3
L'Anse-Saint-Jean		1		1	1													1			1
Petit-Saguenay				1	1								1	1	1	1	1	1	1	1	
Baie Sainte-Catherine														1	1	1		1	1		1
Tadoussac		1			3						1							1	1		
Sacré-Coeur		1		1								1					1	2	1		1
Sainte-Rose-du-Nord		1		1	1									1	1	1	1	1	1		
Saint-Fulgence		1			1								1					1	1		
																					1
TOTAL	1	7	1	5	9			1		1	2	2	4	6	6	3	3	10	9	2	9

Sources: Robert Leblond, Laval Tremblay & Associés, Urbanistes.
Compilation O.P.D.Q.

TABLEAU 7 (SUITE).: ACTIVITES, MANIFESTATIONS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

MUNICIPALITE	EQUIPEMENTS MUNICIPAUX					ACTIVITES ET EQUIPEMENTS VARIES					MANIFESTATIONS SPORTIVES				AUTRES	
	COMPLEXE SPORTIF	PISCINE PUBLIQUE	ARENA	STADE	AUTRE EQUIPEMENT SPORTIF	AUTODROME	HIPPODROME	AEROCLUB	VOL A VOILE	DELTAPLANE	REGATE	MARATHON NAUTIQUE	MARATHON PEDESTRE	TOURNOI ET COMPETITION	CENTRE DE PLEIN AIR	ZEC (ACCES)
Ferland-Boilleau																
La Baie		3	2	1	2			1			1				1	1
Saint-Félix-d'Otis											1					1
Rivière-Eternité																1
L'Anse-Saint-Jean																2
Petit-Saguenay			1													1
Baie-Sainte-Catherine					1											1
Tadoussac		1			2					1						
Sacré-Coeur		1			1											2
Sainte-Rose-du-Nord																1
Saint-Fulgence										1						1
TOTAL		5	3	1	6			1		2	2				1	11

Sources: Robert Leblond, Laval Tremblay & Associés, Urbanistes.
Compilation O.P.D.Q.

Les zones d'exploitation contrôlée (Z.E.C.) à l'intérieur ou en périphérie de la zone d'étude sont au nombre de sept et sont déjà très fréquentées. En effet, on y comptabilise déjà plus de 100 000 jours/personne de pêche et plus de 40 000 jours/personne de chasse par année (tableau 8). La plupart des Z.E.C sont accessibles par la zone d'étude (carte 7); sous cet aspect, les accès constituent des acquis importants.

2.2.3 Équipements culturels et socio-éducatifs

Les équipements et manifestations de cette nature sont surtout présents à La Baie et Tadoussac, sauf pour les manifestations populaires présentes dans presque chacune des localités (carte 8); ces manifestations ont toutefois un caractère local (tableau 9).

2.2.4 Autres éléments d'intérêt

Parmi les autres éléments qui constituent ou peuvent constituer le produit touristique, il faut citer encore les battures de Saint-Fulgence (habitat faunique particulièrement riche), les ponts couverts (carte 9) ainsi que quelques autres équipements (tableau 10).

TABLEAU 8 : FREQUENTATION DES ZONES D'EXPLOITATION CONTROLEE - 1982

Z.E.C.	CHASSE	PECHE	FREQUENTATION - 1982	
			CHASSE JOURS/PERSONNE	PECHE JOURS/PERSONNE
Martin-Valin	X	X	14 472	68 952
Chauvin	X	X	4 170	7 072
Brébeuf	X	X	11 388	16 758
L'Anse-Saint-Jean	X	X	416	2 514
Buteux-Bas-Saguenay	X	X	2 036	11 683
Mars-Moulin	X	X	10 971	5 445
Rivière Sainte-Marguerite		X[1]	---	1 926
TOTAL			43 453	114 450

1. Truite de mer et saumon de l'Atlantique

Source: Garant, Sylvie et Huot, Michel, Fréquentation et statistiques de chasse et pêche dans les ZEC du Saguenay - Lac-Saint-Jean, saison 1982, 25 pages, MLCP, 1983.

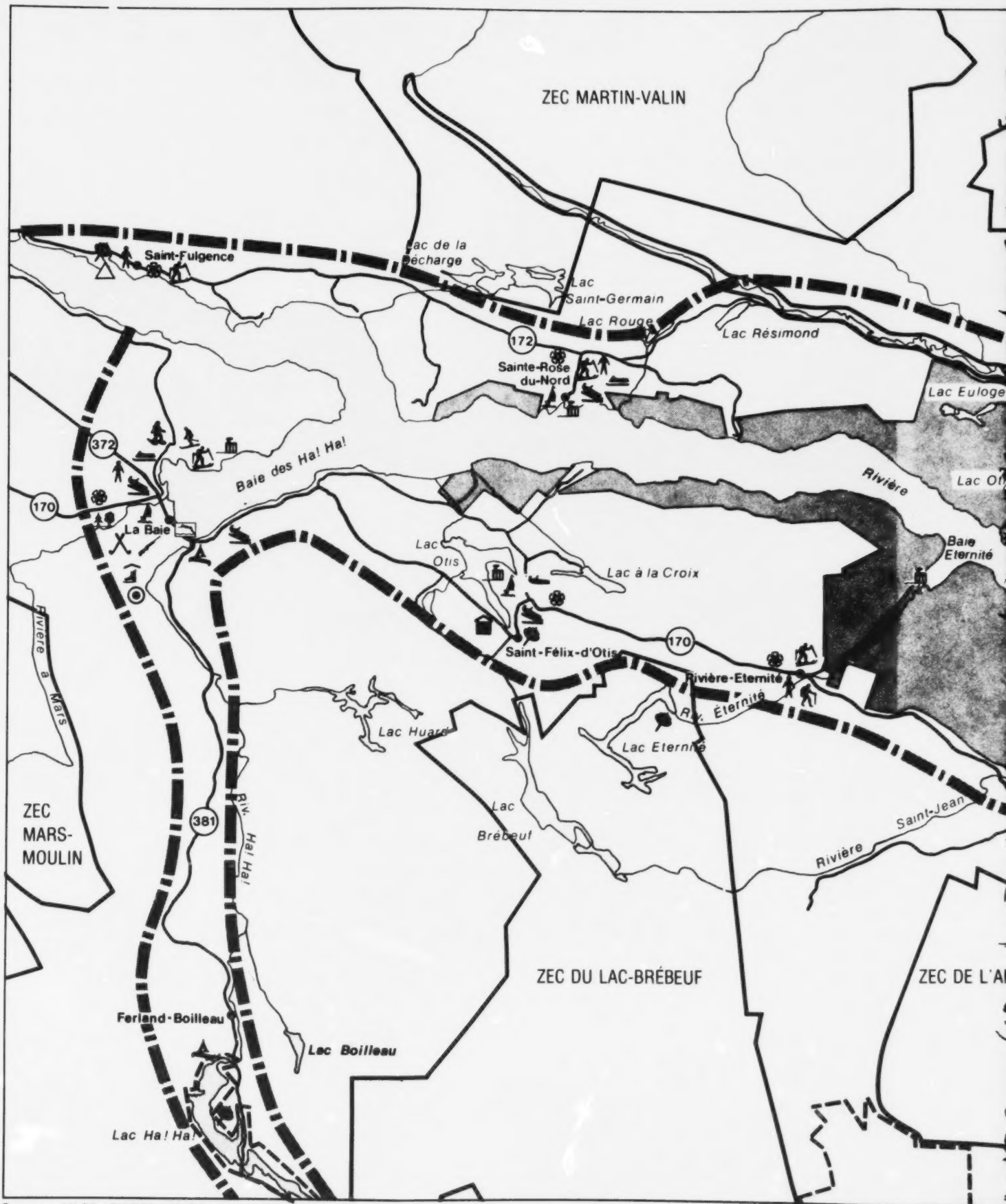

Sources: MLCP (SIRTEL), MICT et autres.

Carte 7

ZONE PÉRIPHÉRIQUE DU PARC DU SAGUENAY

ZEC MARTIN-VALIN

ZEC CHAUVIN

ZEC NORDIQUE

ZEC RIVIÈRE-SAINTE-MARGUERITE

ZEC DU LAC-BRÉBEUF

ZEC DE L'ANSE SAINT-JEAN

ZEC BUTEUX BAS-SAGUENAY

Lac de la Décharge
Lac Saint-Germain
Lac Rouge
Lac Resimond
Sainte-Rose-du-Nord
Lac Euloge
Rivière
Lac Otis
Baie Éternité
Saguenay
Lac à la Croix
Saint-Félix-d'Otis
Rivière-Éternité
Rivière Éternité
Lac Éternité
L'Anse-Saint-Jean
Petit-Saguenay
Lac Brébeuf
Rivière Saint-Jean
Rivière du Portage
Rivière Petit Saguenay
Lac des Sables
Lac Paradis
Sacré-Coeur
Tadoussac
Lac François
Baie-Sainte-Catherine
Lac Boileaux
Fleuve Saint-Laurent
170
172
138

ACTIVITÉS, MANIFESTATIONS ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

- SKI ALPIN
- SKI DE RANDONNÉE
- RAQUETTE
- MOTONEIGE
- ESCALADE
- RANDONNÉE PÉDESTRE
- TIR À L'ARC
- TIR AUX PIGEONS D'ARGILE
- GOLF
- PÊCHE SPÉCIALISÉE
- VOILE
- CANOTAGE ET CANOT-CAMPING
- MARINA
- LOCATION MATÉRIEL NAUTIQUE
- QUAI OU JETÉE
- RAMPE DE MISE À L'EAU
- PLAGE
- CENTRE DE PLEIN AIR
- ARÉNA
- PISCINE PUBLIQUE
- RÉGATE
- △ DELTAPLANE
- ZEC — ACCÈS

- LIMITE DE ZEC
- LIMITE DE POURVOIRIE
- FOSSE À SAUMONS PRIVÉE
- RÉSERVE FAUNIQUE DE PETIT-SAGUENAY

- LIMITE DE LA ZONE PÉRIPHÉRIQUE
- PARC DU SAGUENAY
- COURS D'EAU

ÉCHELLE: 1:250,000

0 5 10 15 km

N

OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC

PARC DU SAGUENAY

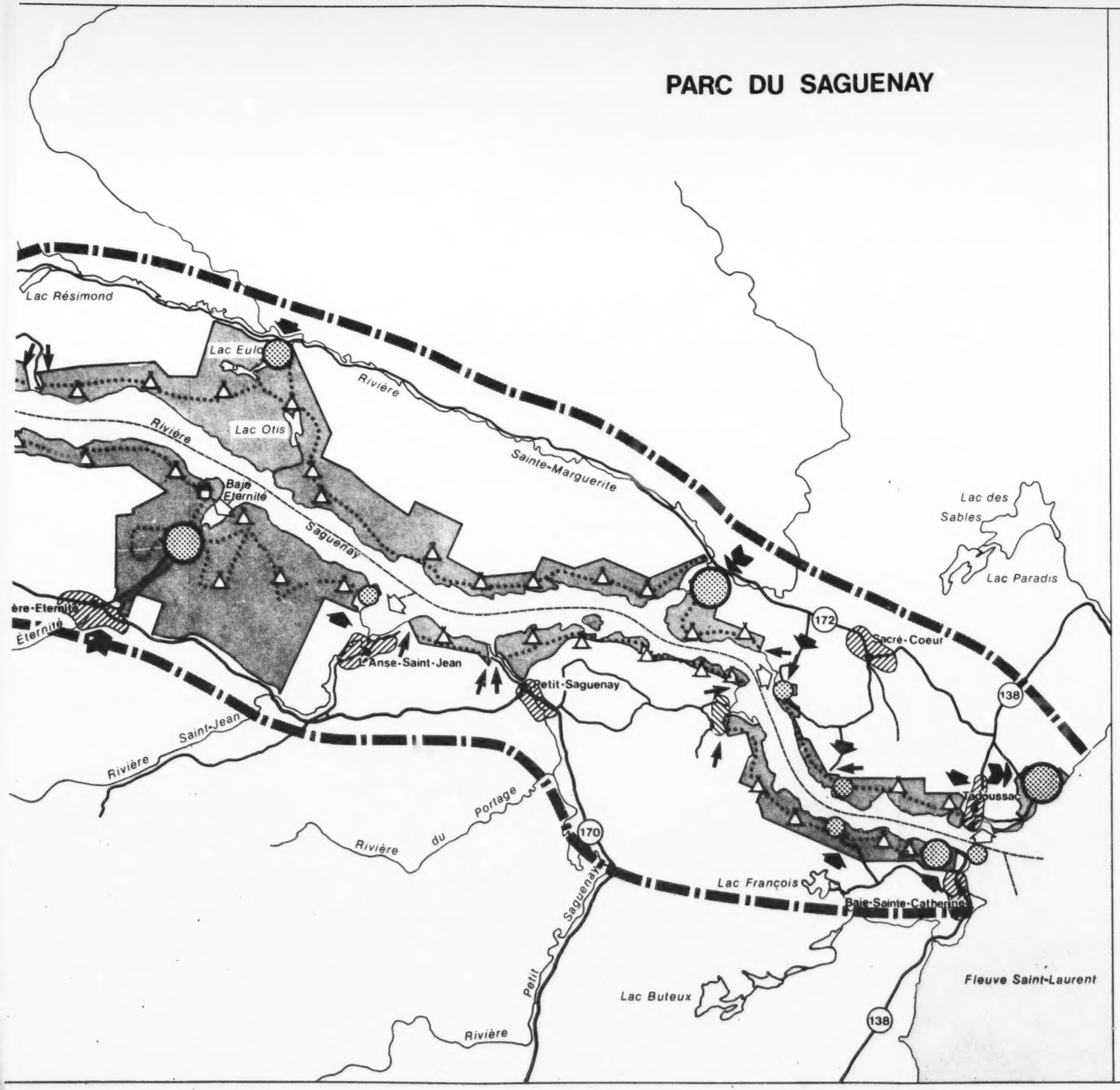

CONCEPT D'AMÉNAGEMENT DU PARC DU SAGUENAY

CENTRE DE SERVICES HORS-PARC

- Principal (hébergement, restauration et alimentation, et services divers)
- Secondaire (séjour)

ACCÈS

- Accès principal
- Accès secondaire
- Accès pédestre
- Principaux accès nautiques

PÔLE DE DÉVELOPPEMENT

- Pôle principal: animation, séjour, activités récréatives diverses
- Pôle secondaire: séjour, promenade
- Pôle tertiaire: accès à un élément d'intérêt, sans séjour, pique-nique et promenade

PARCOURS

- ..... De randonnée
- —— Route principale
- ---- Route de navigation

ÉTAPES SUR PARCOURS DE RANDONNÉE

- Refuge
- Camping primitif

- LIMITE DE LA ZONE PÉRIPHÉRIQUE
- PARC DU SAGUENAY
- COURS D'EAU

ECHELLE: 1:250,000

0 5 10 15 km

N

OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC

PARC DU SAGUENAY

Saint-Fulgence
Lac de la Décharge
Lac Saint-Germain
Lac Rouge
Lac Résimond
172
Sainte-Rose-du-Nord
Lac Eulo
Rivière
Baie des Ha! Ha!
372
170
Lac Otis
La Baie
Rivière
Sainte-Marguerite
Baie Éternité
Lac des Sables
Lac à la Croi
Saguenay
Lac Paradis
Saint-Félix-d'Otis
170
Père-Eternité
R. Éternité
Rivière à Mars
Lac Huard
Lac Eterni
172
Sacré-Coeur
L'Anse-Saint-Jean
Petit-Saguenay
Lac
Brébeuf
381
Riv. Ha! Ha!
Rivière Saint-Jean
138
Rivière du Portage
170
Ferland-Boilleau
Lac Boilleau
Lac François
Baie-Sainte-Catherine
Petit Saguenay
Lac Buteux
Fleuve Saint-Laurent
Lac Ha! Ha!
Rivière
138

ECHE
0

Source: MLCP, Le Parc du Saguenay, la nature devenue fjord, 1983.

C DU SAGUENAY

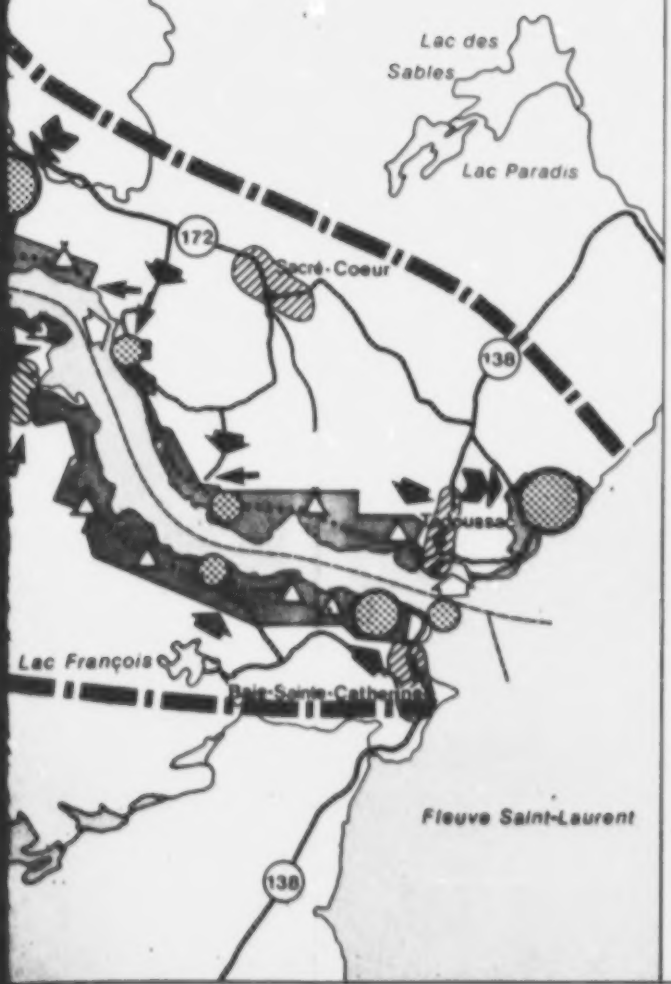

CONCEPT D'AMÉNAGEMENT DU PARC DU SAGUENAY

CENTRE DE SERVICES HORS-PARC

Principal (hébergement, restauration et alimentation, et services divers)

Secondaire (séjour)

ACCÈS

Accès principal

Accès secondaire

Accès pédestre

Principaux accès nautiques

PÔLE DE DÉVELOPPEMENT

Pôle principal: animation
séjour
activités récréatives diverses

Pôle secondaire: séjour
promenade

Pôle tertiaire: accès à un élément d'intérêt, sans séjour
pique-nique et promenade

PARCOURS

De randonnée

Route principale

Route de navigation

ÉTAPES SUR PARCOURS DE RANDONNÉE

Refuge

Camping primitif

LIMITE DE LA ZONE PÉRIPHÉRIQUE

PARC DU SAGUENAY

COURS D'EAU

ÉCHELLE: 1:250,000

0 5 10 15 km

N

OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC

TABLEAU 9.: EQUIPEMENTS CULTURELS ET SOCIO-EDUCATIFS

MUNICIPALITE	ATTRAIT CULTUREL	CENTRE D'ART ET CULTUREL	SALLE DE SPECTACLE	MUSEE	CONSTRUCTION HISTORIQUE CLASSÉE	CONSTRUCTION HISTORIQUE RECONNUE	CONSTRUCTION HISTORIQUE A L'ETUDE	SITE HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE	BOUTIQUE D'ANTIQUITÉS	BOUTIQUE D'ARTISANAT	EGLISE MODERNE	ABBAYE	STATION PISCICOLE	STATION BIOLOGIQUE	FERME EXPERIMENTALE	CENTRE UNIVERSITAIRE	CENTRE COLLEGIAL	TERRAIN D'EXPOSITION	PLANETARIUM	EQUIPEMENT D'INTERPRETATION	RESERVE INDIENNE	JARDIN ZOOLOGIQUE	MANIFESTATION FOLKLORIQUE ET POPULAIRE	MANIFESTATION RELIGIEUSE
Ferland-Boilleau																							1	
La Baie	2	2		1			1			2			1							1			2	
Saint-Félix-D'Otis																							2	
Rivière-Eternité					1																			1
L'Anse-Saint-Jean	1								1														1	
Petit-Saguenay																							1	
Baie-Sainte-Catherine																							1	
Tadoussac				1	2			1		3			1							1			1	
Sacré-Coeur										1													1	
Sainte-Rose-du-Nord				1																				1
Saint-Fulgence																				1			1	
TOTAL	3	2		3	3		1	1		6			2							3			11	2

Sources: Robert Leblond, Laval Tremblay & Associés, Urbanistes.
Compilation O.P.D.Q.

TABLEAU 10: AUTRES ELEMENTS D'INTERET

MUNICIPALITE	SANCTUAIRE D'OISEAUX	PONT COUVERT	VISITE INDUS-TRIELLE	ERABLIERE	PECHE SOUS LA GLACE	EXCURSION SUR L'EAU	AUTRES
Ferland-Boilleau		1					
La Baie		1	2		1		
Saint-Félix-d'Otis							
Rivière-Eternité				1			
L'Anse-Saint-Jean		1		1			1
Petit-Saguenay				1			1
Baie-Sainte-Catherine						1	
Tadoussac						1	
Sacré-Coeur		1					
Sainte-Rose-du-Nord						1	1
Saint-Fulgence	1						
TOTAL	1	4	2	3	1	3	3

Compilation: O.P.D.Q.

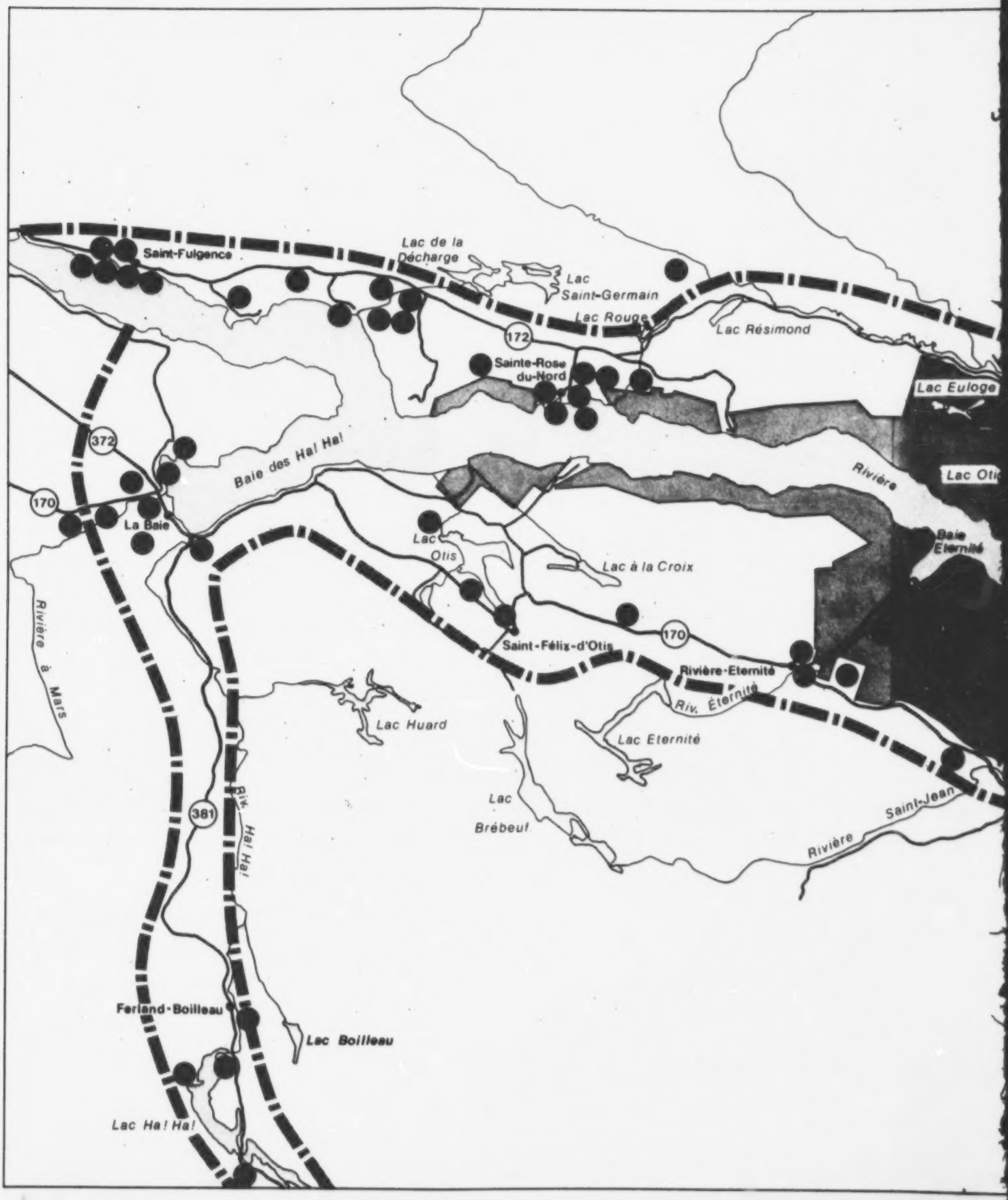
Saint-Fulgence
Lac de la Décharge
Lac Saint-Germain
Lac Rouge
Lac Résimond
172
Sainte-Rose du-Nord
Lac Euloge
372
Baie des Ha! Ha!
Rivière
Lac Otis
170
La Baie
Lac Otis
Baie Eternité
Lac à la Croix
Saint-Félix-d'Otis
170
Rivière-Eternité
Riv. Éternité
Rivière à Mars
Lac Huard
Lac Eternité
381
Riv. Ha! Ha!
Lac Brébeuf
Saint-Jean
Rivière
Ferland-Boilleau
Lac Boilleau
Lac Ha! Ha!

Carte 11

ZONE PÉRIPHÉRIQUE DU PARC DU SAGUENAY

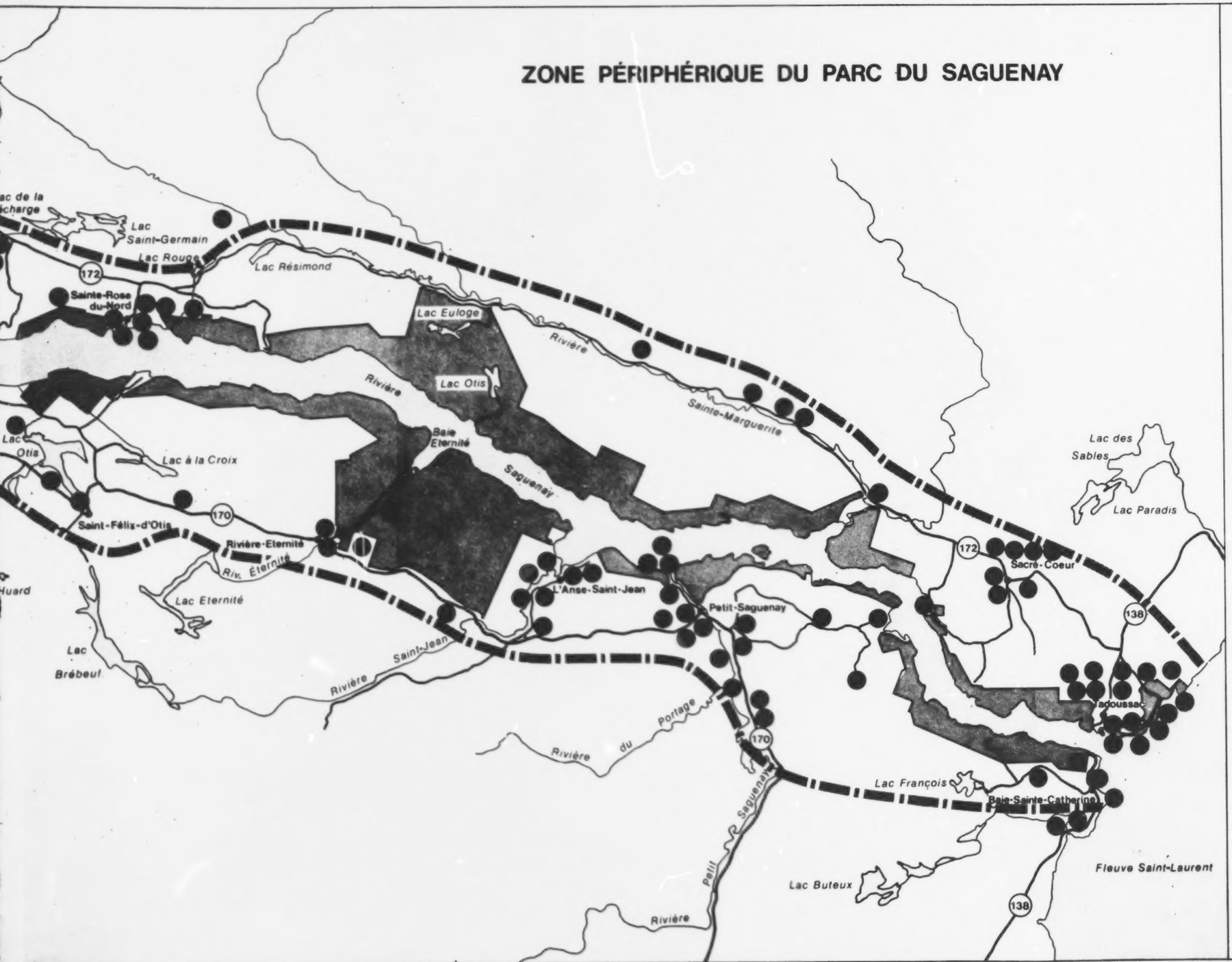

PROJETS DU MILIEU ET DES MINISTÈRES

● LOCALISATION DU PROJET

Note: se référer à l'annexe numéro 1 pour la liste des projets. Certains projets contenus dans l'annexe n'ont pu être cartographiés.

LIMITE DE LA ZONE PÉRIPHÉRIQUE

PARC DU SAGUENAY

COURS D'EAU

ECHELLE: 1:250,000

0 5 10 15 km

N

OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC

2.3 LE PARC DU SAGUENAY

L'objectif de la présente démarche visant à développer la zone hors-parc doit bien évidemment s'accorder avec le concept et l'organisation prévue du Parc et s'appuyer sur les activités et services qui y sont surtout implantés: rappelons synthétiquement les grands éléments qui y sont prévus et ceux qui existent déjà (carte 10):

- Le parc du Saguenay est un parc de conservation en vertu de la Loi sur les parcs; à ce titre, il est avant tout voué "à la préservation et la mise en valeur d'un élément représentatif et exceptionnel du patrimoine naturel québécois".[1] En préservant le caractère naturel des rives et la qualité du paysage, le Parc assure le maintien du pouvoir d'attraction touristique de la région. Les principaux équipements de soutien tels que l'hébergement, l'alimentation, la restauration et les services reliés à la navigation de plaisance, seront assurés par les différents centres de services hors-parc. Mais le Parc ne peut pas se satisfaire uniquement de services offerts par les villages riverains. L'expérience que l'on entend y faire vivre exige des équipements et des services qui lui sont propres.

- A la phase finale d'expansion, le Parc couvrira quelque 301 kilomètres carrés sur les deux rives du Saguenay, grossièrement:

  . de Tadoussac à Sainte-Rose-du-Nord;
  . de Baie-Sainte-Catherine à Saint-Félix-d'Otis;

  en excluant les zones urbanisées. Le degré de préservation et d'utilisation des différentes parties de ce territoire est défini au moyen d'un zonage:

  . des zones de services à Tadoussac, Baie-Sainte-Marguerite, Rivière-Éternité, anse de la Croix et rivière Sainte-Marguerite. On y retrouvera des campings, des centres d'accueil et des bâtiments administratifs;

---

(1) Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Le parc du Saguenay, la nature devenue fjord, 1983, page 17.

  - des zones de préservation intégrale des secteurs remarquables et fragiles; ces secteurs regroupent une bonne partie des berges proprement dites, des îles, etc.;
  - la zone d'ambiance regroupant le reste du territoire du Parc; "Elle est vouée à la découverte et à l'exploration du milieu ambiant."[1]

- L'organisation du Parc est structurée autour de pôles de développement dont l'importance est fonction de la quantité d'équipements et de services; leur localisation consacre l'accessibilité relative de la rive sud par opposition à l'aspect plus sauvage de la rive nord:

  - des pôles principaux sont prévus à Tadoussac, Rivière-Éternité et baie Sainte-Marguerite. On y retrouvera de l'animation, des facilités de séjour (camping) et des activités récréatives diverses;
  - des pôles secondaires offrant des facilités de séjour moins élaborées et de la promenade sont prévus à l'anse de la Croix, Baie-Sainte-Catherine et rivière Sainte-Marguerite;
  - des pôles tertiaires, où seuls sont prévus l'observation, la promenade et le pique-nique, à pointe Noire, au cap de l'anse à David, aux anses de la Grosse-Roche, de la Passe-à-Pierre, à Didier, et de Tabatière.

- Le camping, le pique-nique, l'interprétation de la nature, la randonnée à ski sont les principales activités que le Parc offrira, en mettant l'accent sur la qualité des équipements.

- La seule forme d'hébergement d'abord prévue dans le Parc était le camping; suite aux propositions formulées lors des audiences publiques, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche prévoit maintenant l'aménagement de refuges le long des sentiers de longue randonnée.

---

(1) Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Le parc du Saguenay, la nature devenue fjord, 1983, page 23.

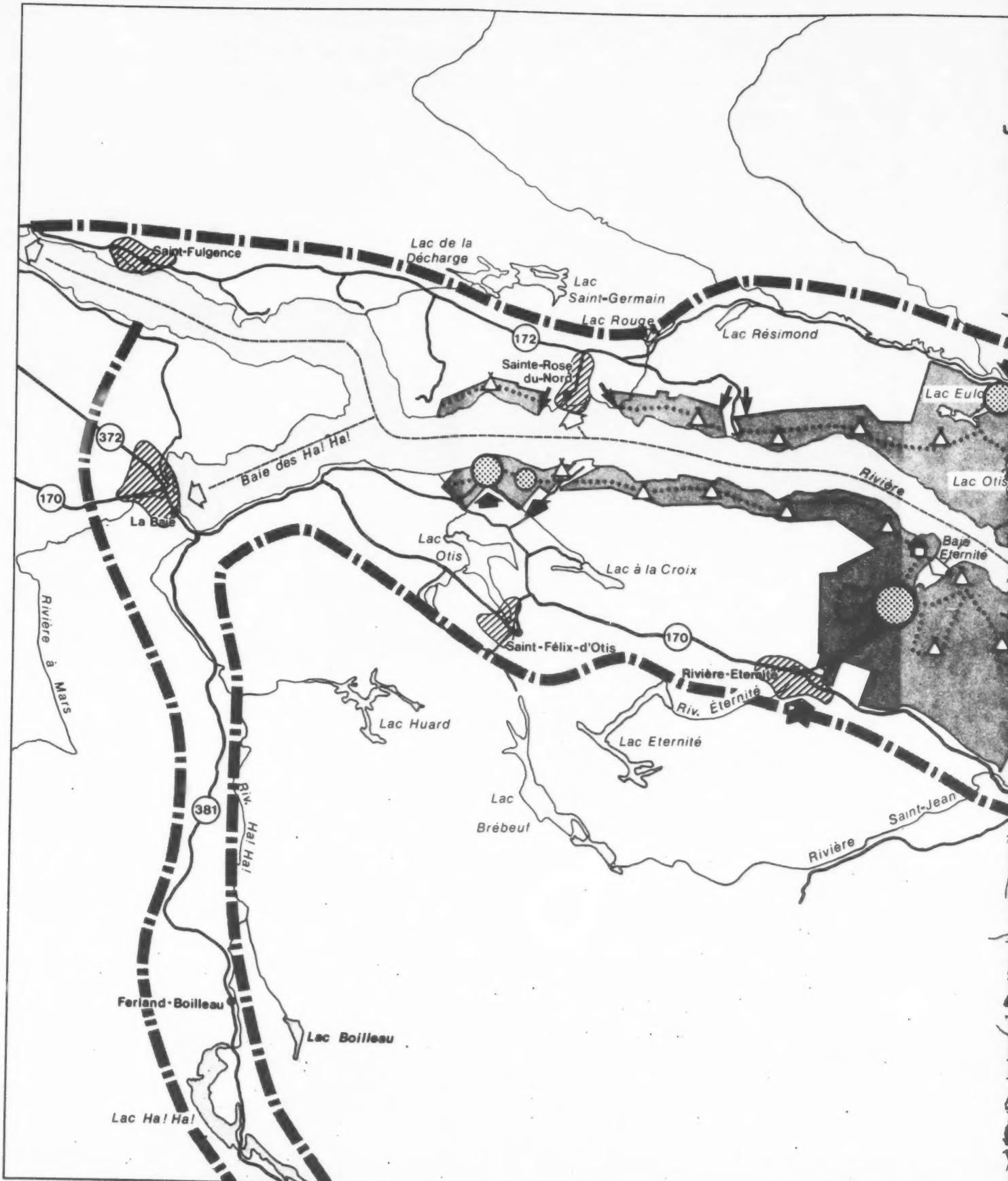

Source: MLCP, Le Parc du Saguenay, la nature devenue fleuve, 1983

Carte 10

PARC DU SAGUENAY

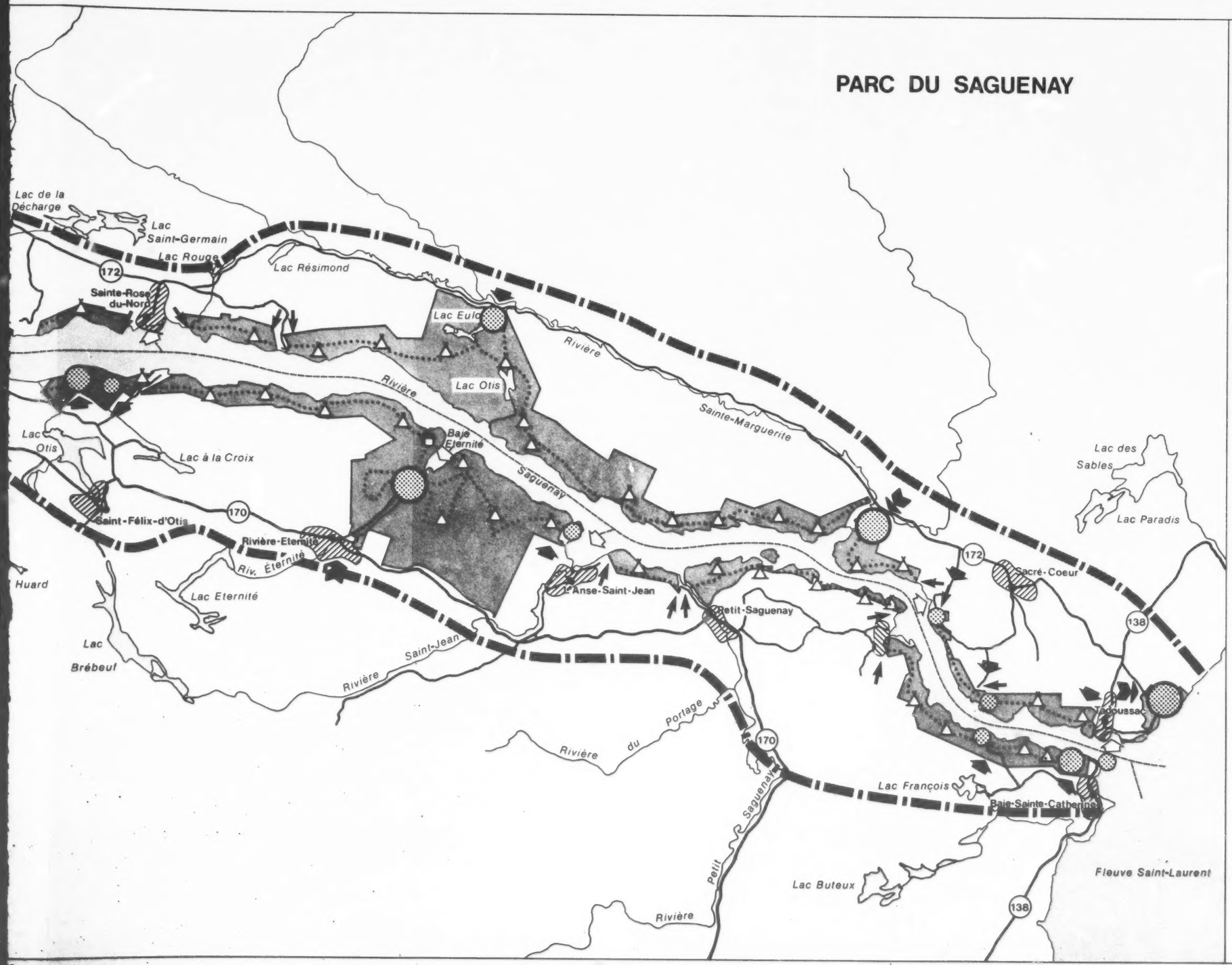

CONCEPT D'AMÉNAGEMENT DU PARC DU SAGUENAY

CENTRE DE SERVICES HORS-PARC

- Principal (hébergement, restauration et alimentation, et services divers)
- Secondaire (séjour)

ACCÈS

- Accès principal
- Accès secondaire
- Accès pédestre
- Principaux accès nautiques

PÔLE DE DÉVELOPPEMENT

- Pôle principal: animation, séjour, activités récréatives diverses
- Pôle secondaire: séjour, promenade
- Pôle tertiaire: accès à un élément d'intérêt, sans séjour, pique-nique et promenade

PARCOURS

- ····· De randonnée
- —— Route principale
- – – – Route de navigation

ÉTAPES SUR PARCOURS DE RANDONNÉE

- Refuge
- Camping primitif

- LIMITE DE LA ZONE PÉRIPHÉRIQUE
- PARC DU SAGUENAY
- COURS D'EAU

ECHELLE: 1:250,000

0 5 10 15 km

N

OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC

2.4 LES OBJECTIFS ET LES PROPOSITIONS DE DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

La démarche d'association du milieu à l'élaboration du Plan d'actions concerté a débouché d'abord sur la formation d'un Comité représentatif qui a produit deux documents conformément aux attentes.

- un document synthèse, "Orientations de développement", identifiant clairement le concept de développement privilégié, les prérequis à l'intervention dans la zone et les objectifs prioritaires de développement pour le milieu, les objectifs ayant recueilli le consensus général;

- une liste exhaustive (annexe 1) de tous les projets publics et privés provenant des divers intervenants et ayant été recueillis par le Comité du milieu au cours de la période de cueillette d'information; précisons que cette liste ne contient pas d'évaluation ou de priorisation

2.4.1 La problématique de développement

Pour le milieu, le développement du Parc et de sa zone périphérique passe par la protection et la mise en valeur des éléments suivants:

- la protection et la mise en valeur du fjord lui-même qui constitue le plus riche et le plus exceptionnel potentiel de cette zone;

- les "fenêtres humanisées", les sites naturels d'observation et de pénétration devraient être utilisés pour mettre en valeur le fjord;

- le fjord et sa zone périphérique possèdent un haut potentiel récréo-touristique qui devrait servir de base au développement notamment dans les activités de plein air, le nautisme, les randonnées pédestres, à ski ou en canot, la chasse, la pêche et la villégiature;

- le patrimoine historique offre suffisamment d'intérêt pour servir d'appui au développement touristique;

- le caractère accueillant de la population locale est encore un atout supplémentaire à utiliser dans le développement.

Par ailleurs, le milieu identifie certains problèmes qui, à son avis, limitent ou sont susceptibles de limiter le développement et en particulier:

- la géographie montagneuse limitant l'accès aux sites d'activités et de services;

- l'insuffisance de routes d'accès et de signalisation aux sites à haut potentiel;

- le réseau routier insuffisant pour soutenir un achalandage important sans compter son mauvais état relatif;

- l'insuffisance des services d'hébergement, de restauration et de récréation nécessaires au prolongement du séjour des visiteurs;

- la fragilité relative des sites naturels et des paysages face à l'intervention humaine.

2.4.2 Le concept de développement suggéré

Le consensus qui s'est dégagé des représentants du milieu peut s'exprimer ainsi:

- **la zone périphérique du parc du Saguenay doit offrir des circuits récréo-touristiques variés et complémentaires sur l'ensemble de son territoire.**

La définition donnée à ces circuits récréo-touristiques est:

- **un ensemble de services de support et de récréation permettant l'hébergement, la restauration, l'information et la récréation des visiteurs et présentant une uniformité d'intérêt et d'activités pour satisfaire leurs besoins particuliers durant leur séjour.**

Le milieu insiste sur la variété et la complémentarité du produit touristique à mettre en place:

- **afin de ne pas juxtaposer l'offre de services et de miser prioritairement sur les potentiels forts de la zone.**

2.4.3 Les prérequis à l'intervention

Pour bien marquer sa volonté de réaliser le développement de la zone périphérique en harmonie avec le milieu et avec la volonté ferme d'atteindre l'objectif fondamental qui est d'améliorer l'environnement socio-économique des collectivités locales, les représentants du milieu identifient deux prérequis à tout développement dans la zone hors-parc, à savoir:

- **la protection ou la restauration des sites naturels et des paysages, considérant qu'ils constitueront l'essence même du produit touristique projeté;**

- **la complémentarité des activités et services afin d'offrir un produit complet aux visiteurs et éviter le dédoublement et la concurrence inutile des promoteurs. Cette complémentarité devrait s'appuyer sur la spécificité des pôles de développement et sur les potentiels les plus riches et les plus originaux.**

2.4.4 Les objectifs prioritaires de développement

Les représentants du milieu précisent l'orientation qu'ils souhaitent voir prendre au développement en identifiant des objectifs précis qu'ils souhaiteraient voir atteints; ils

indiquent également l'importance relative qu'ils souhaitent voir accordée à chacun en indiquant un ordre prioritaire.Ces principaux objectifs sont les suivants:

- **développer des circuits maritimes**

Les circuits maritimes sont retenus en priorité de développement. Il s'agit en fait de développer un service maritime de transport en commun reliant les deux rives du Saguenay et d'une extrémité à l'autre de la zone périphérique, ce transport donnant accès aux principaux centres d'activités et de services le long du fjord.

- **donner accès aux sites à haut potentiel**

Des accès terrestres aux sites naturels majeurs et aux principaux sites de services sont considérés comme prioritaires. Ces accès devront permettre à la plus large clientèle possible d'accéder à ces sites privilégiés tout en tenant compte des contraintes qu'impose la topographie.

L'accès devra également se concrétiser au moyen d'un système complet et uniforme de signalisation.

- **consolider et développer les services déjà existants**

Afin de permettre le développement rapide de services de support et de récréation pour les visiteurs dès les prochaines années, le milieu souhaite miser sur les services et les activités déjà existants en les consolidant et en favorisant leur développement; cet objectif vise également à prévenir le dédoublement de services.

- **développer prioritairement les potentiels forts de la zone**

Les représentants du milieu souhaitent concentrer une part importante des ressources sur les éléments les plus susceptibles de créer un achalandage important dans la zone. La priorité que l'on souhaite mettre sur le développement des potentiels forts devra prendre force de façon à éviter le "saupoudrage".

- **développer les services de support et de récréation**

Afin de supporter l'achalandage attendu et de corriger les lacunes actuelles dans le domaine des services de support et de récréation, notamment dans l'hébergement, il est proposé de mettre en place des services d'hébergement, de restauration, d'accueil et d'information. De tels services devraient se concentrer principalement dans le domaine du plein air et de la culture.

- **consolider le circuit routier**

Considérant l'état médiocre et incomplet du réseau routier actuel, le Comité du milieu souhaite que ce réseau soit consolidé et complété au fur et à mesure du développement des activités et de l'afflux touristique. La construction d'un nouveau tronçon entre Petit-Saguenay et Baie-Sainte-Catherine est le principal élément suggéré pour compléter le réseau routier.

2.4.5 La volonté de concertation et le consensus

Le Comité du milieu a exprimé sa volonté ferme, non seulement de participer à la réalisation du Plan d'actions concerté, mais aussi au développement de la zone périphérique du parc du Saguenay.

Les positions communes résumées dans les lignes précédentes ont fait l'objet d'un fort consensus de tous les représentants. La même volonté existe pour parvenir à un consensus au moment de la phase décisionnelle relative à la réalisation du Plan d'actions concerté.

De plus, les représentants des municipalités acceptent le principe de la collaboration et de la participation conjointes aux phases de réalisation et de gestion de certains équipements et services majeurs. Pour opérationnaliser cette participation, le milieu souhaite analyser la pertinence de créer une structure intermunicipale de développement et de promotion touristique pour l'ensemble de la zone périphérique.

En conclusion, il convient d'ajouter que le Comité du milieu favorise et privilégie la participation de l'entreprise privée, particulièrement dans les domaines de l'hébergement et de la restauration. Toutefois, ils considèrent important de mieux adapter les programmes gouvernementaux existants, tel le crédit touristique, aux besoins des promoteurs.

2.5 LES PROJETS DU MILIEU

Au moment du dépôt des orientations de développement du Comité du milieu, au mois d'août 1983, sur un total de 142 projets proposés, 87 projets spécifiques ou globaux avaient été déposés à la Direction régionale de l'O.P.D.Q. par les divers intervenants du milieu, soit (annexe 1):

- 58 projets des municipalités;
- 18 projets de divers organismes à but non lucratif;
- 11 projets du secteur privé.

Des 87 projets connus, douze avaient un caractère général. Toutefois, même si la grande majorité de ces projets étaient très spécifiques quant à leur nature ou leur domaine d'intervention, bien peu étaient suffisamment avancés (plan d'aménagement, étude de faisabilité, etc...) pour permettre une évaluation qualitative et quantitative.

Il faut cependant reconnaître dans cette liste un étonnant dynamisme du milieu; elle est également un excellent effet des avenues de solution prévues par le milieu pour y développer une véritable industrie touristique. D'ailleurs, à titre indicatif, les projets peuvent être regroupés ainsi selon leur nature (tableau 11).

- hébergement, 18 projets;
- restauration, 3 projets;
- accueil et promotion, 9 projets;
- réseau routier, 9 projets;
- infrastructures et activités nautiques, 6 projets;
- belvédère et haltes routières, 2 projets;
- pêche, 8 projets;
- pistes et sentiers, 6 projets;
- site à protéger, 1 projet;
- activités de plein air, 5 projets;
- patrimoine et culture, 5 projets;
- projets divers, 15 projets;

TABLEAU 11 : PROJETS DU MILIEU SELON LEUR NATURE

TYPE DE PROJET SOUMIS	GÉNÉRAL(1)	SPECIFIQUE	TOTAL
HEBERGEMENT			18
- Campings		9	
- Auberges et hôtels		5	
- Chalets de location		2	
- Hébergement à la ferme			
- C.V.F.		2	
RESTAURATION		3	3
ACCUEIL ET PROMOTION			9
- Kiosques d'accueil		3	
- Promotion et information	2	4	
RESEAU ROUTIER			9
- Améliorations		7	
- Nouveaux tronçons		2	
INFRASTRUCTURES ET ACTIVITES NAUTIQUES			6
- Améliorations		2	
- Nouvelles infrastructures	1	1	
- Activités	2		
BELVEDERES ET HALTES ROUTIERES			2
- Belvedère		2	
- Haltes routières			
PECHE		6	8
- Au saumon			
- A la truite et autres espèces		2	

(1) Projets touchant l'ensemble de la zone.

TABLEAU 11: PROJETS DU MILIEU SELON LEUR NATURE (SUITE)

TYPE DE PROJET SOUMIS	GENERAL	SPECIFIQUE	TOTAL
PISTES ET SENTIERS			6
- Pistes cyclables	1	3	
- Sentiers		2	
SITES A PROTEGER			1
- Habitats fauniques		1	
- Ecosystèmes forestiers			
ACTIVITES DE PLEIN AIR			5
- Canot-camping		1	
- Autres	1	3	
PATRIMOINE ET CULTURE		5	5
PROJETS DIVERS	5	10	15
TOTAL:	12	75	87

Source: Comité de promotion de parc du Saguenay

Compilation: O.P.D.Q.

Quant à la répartition spatiale de ces différents projets (carte 11), on note une concentration particulièrement élevée dans le secteur Sacré-Coeur - Tadoussac de même qu'à Saint-Fulgence. Il faut toutefois admettre que le nombre de projets ne donne pas une image significative puisqu'il ne renseigne pas sur la nature et l'importance de ces projets.

Sur la rive sud, les projets sont répartis sur l'ensemble du territoire, alors que sur la rive nord ils sont davantage concentrés aux deux extrémités, suivant en cela le mode d'occupation humaine du territoire.

2.6 LES OBJECTIFS ET LES PROPOSITIONS DE DÉVELOPPEMENT DES MINISTÈRES CONCERNÉS

- Les objectifs

Les ministères concernés ont suggéré certaines orientations et certains objectifs de développement de la zone; ceux-ci sont résumés au tableau 12 et sont comparés à ceux du milieu.

Les principales préoccupations communes concernent surtout:

- la protection des sites naturels et des paysages;
- l'accès aux sites et activités à haut potentiel;
- le développement de services de support et de récréation;
- le développement de circuits maritimes.

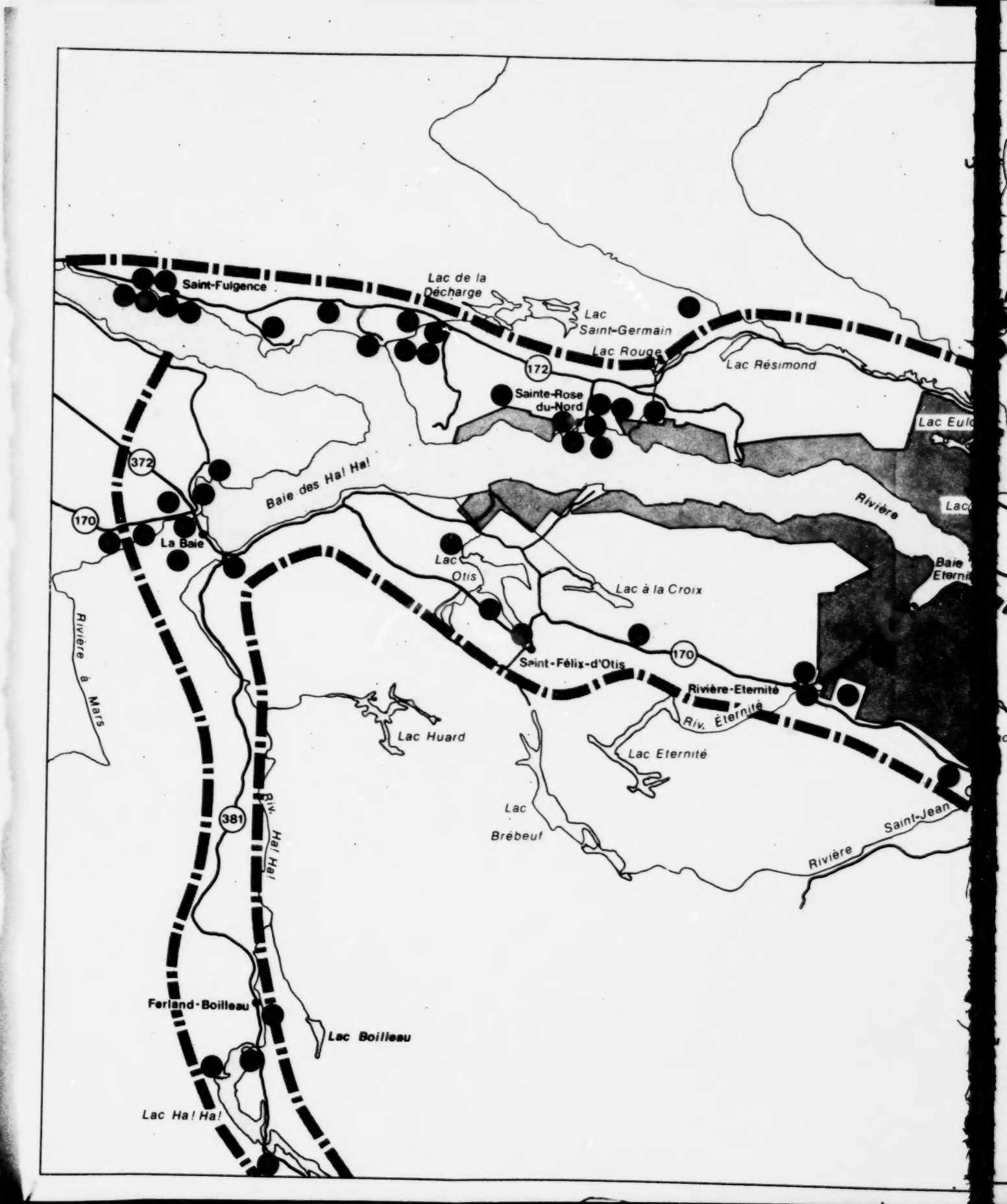
Saint-Fulgence
Lac de la Décharge
Lac Saint-Germain
Lac Rouge
Lac Résimond
172
Sainte-Rose du-Nord
Lac Eulo
372
Baie des Ha! Ha!
Rivière
Lac
170
La Baie
Lac Otis
Lac à la Croix
Baie Eternité
Rivière à Mars
Saint-Félix-d'Otis
170
Rivière-Eternité
Riv. Éternité
Lac Huard
Lac Eternité
381
Riv. Ha! Ha!
Lac Brébeuf
Saint-Jean
Rivière
Ferland-Boilleau
Lac Boilleau
Lac Ha! Ha!

Carte 11

ZONE PÉRIPHÉRIQUE DU PARC DU SAGUENAY

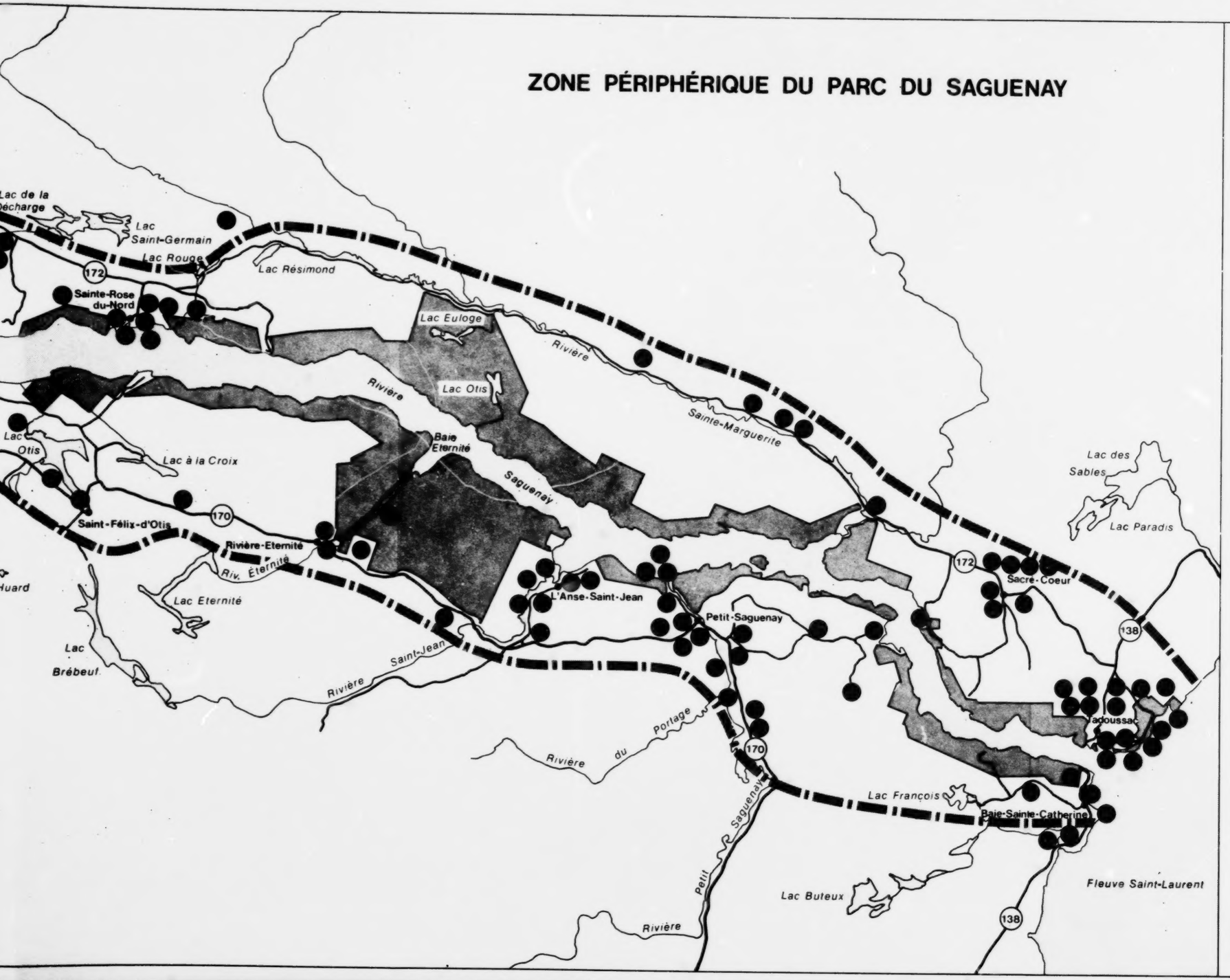

PROJETS DU MILIEU ET DES MINISTÈRES

● LOCALISATION DU PROJET

Note: se référer à l'annexe numéro 1 pour la liste des projets. Certains projets contenus dans l'annexe n'ont pu être cartographiés.

LIMITE DE LA ZONE PÉRIPHÉRIQUE

PARC DU SAGUENAY

COURS D'EAU

ÉCHELLE: 1:250,000

0 5 10 15 km

N

OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC

TABLEAU 12.: OBJECTIFS PRIORITAIRES DE DEVELOPPEMENT (MINISTERES ET MILIEU)

	M.A.P.A.Q.	M.E.R.	M.L.C.P.	M.E.N.V.I.Q	M.A.C.	M.I.C.T.	M.T.Q.	M.A.M.	MILIEU
Protection des sites naturels et des paysages	X			X	X	X		X	X
Complémentarité et spécificité des pôles de développement		X				X			X
Développer des circuits maritimes		X	X			X		X	X
Donner accès aux sites à haut potentiel et aux activités à haut potentiel		X	X		X			X	X
Consolider et développer les services déjà existants						X		X	X
Développer prioritairement les potentiels forts			X		X	X		X	X
Développer les services de support et de récréation	X		X		X	X		X	X
Consolider le circuit routier						X	X		X
Développement progressif relevant de l'initiative et du dynamisme local. La rentabilité des investissements est fondée au départ sur une forte fréquentation régionale						X			X
Mise en valeur d'activités hors saison			X						X
Rendre accessible la culture aux populations locales et aux visiteurs					X				

Sources: Ministères et Comité de promotion de Parc du Saguenay.
Compilation: O.P.D.Q.

Par rapport aux suggestions provenant du Comité du milieu, on note l'ajout d'objectifs liés au développement progressif de la zone, à la mise en valeur d'activités hors saison et à l'accessibilité au produit culturel pour les populations locales et les visiteurs.

- Les propositions des ministères

Le Conseil des ministres a voulu associer de près les ministères concernés par un tel Plan d'actions concerté. Ces derniers ont donc été invités à présenter, en plus d'un inventaire des données disponibles du territoire étudié dans leur champ de compétence respectif, des suggestions et propositions de développement à caractère global et d'autres plus spécifiques à leur mandat.

Outre la programmation des travaux routiers prévus par le ministère des Transports du Québec, les ministères ont formulé 23 propositions touchant l'ensemble de la zone et 33 propositions spécifiques (une municipalité ou un site en particulier) pour un total de 56 (tableau 13 et annexe 1).

Tous les ministères ont présenté des propositions spécifiques pour concrétiser le développement de la zone périphérique du parc du Saguenay; elles sont le plus souvent liées à leur champ de compétence.

TABLEAU 13: PROJETS MINISTERIELS SELON LEUR NATURE

TYPE DE PROJET SOUMIS	GENERAL (1)	SPECIFIQUE	TOTAL
HEBERGEMENT			2
- Campings			
- Auberges et hôtels			
- Chalets de location		1	
- Hébergement à la ferme	1		
- Centre de vacances familiales			
RESTAURATION	1	3	4
ACCUEIL ET PROMOTION			4
- Kiosques d'accueil	1	1	
- Promotion et information	1	1	
RESEAU ROUTIER			3
- Améliorations	1 (2)	2	
- Nouveaux tronçons			
INFRASTRUCTURES ET ACTIVITES NAUTIQUES			2
- Améliorations			
- Nouvelles infrastructures		2	
- Activités			
BELVEDERES ET HALTES ROUTIERES			5
- Belvedères		3	
- Haltes routières		2	
PECHE			2
- Au saumon			
- A la truite et autres espèces	2		

(1) Projets touchant l'ensemble de la zone

(2) Programmation 1984-1988, Ministère des Transports du Québec.

(à suivre)

TABLEAU 13: PROJETS MINISTERIELS SELON LEUR NATURE (SUITE)

TYPE DE PROJET SOUMIS	GÉNÉRAL	SPECIFIQUE	TOTAL
PISTES ET SENTIERS			5
- Pistes cyclables		3	
- Sentiers	1	1	
SITES A PROTEGER			2
- Habitats fauniques			
- Ecosystèmes forestiers		2	
ACTIVITES DE PLEIN AIR			4
- Canot-camping		3	
- Autres		1	
PATRIMOINE CULTUREL	8	3	11
SIGNALISATION	1	1	2
TRAVAUX CORRECTIFS	1		1
EMBELLISSEMENT	1		1
AUTRES PROJETS	4	4	8
TOTAL:	23	33	56

Source: Ministères concernés.

Compilation: O.P.D.Q.

3. LE CONCEPT ET LE SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT

L'élaboration du concept de développement vise à donner une certaine image de ce que pourrait être la zone touristique du Bas-Saguenay. Cette image est le résultat de l'intégration des éléments d'intérêt, des contraintes au développement, des objectifs, orientations et propositions de développement des divers intervenants consultés tout au long de la démarche. Elle veut identifier la place que pourra occuper chacune des communautés dans ce développement, tant sous l'aspect des infrastructures de base qui devraient être mises en place que des éléments du produit touristique générés par effet d'entraînement.

Le scénario de développement, quant à lui, vise à établir les bases d'une STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE, identifiant les priorités et les avenues de développement fondées sur des principes de potentialité et de complémentarité.

Le Plan d'actions, pour sa part, identifiera les moyens et les actions suggérés pour réaliser ce développement, en proposant une répartition des tâches entre les divers partenaires du développement.

Afin de formaliser le concept de développement, il est nécessaire de mettre en lumière certains préalables indispensables à tout effort de développement de la zone périphérique du parc du Saguenay.

3.1 LES PRÉALABLES

- Développer la zone périphérique du parc du Saguenay en harmonie et en complémentarité avec celui-ci

La création récente du parc du Saguenay est la raison même du présent exercice, qui vise à maximiser l'impact économique généré par l'aménagement du parc sur sa région. Il est donc fondamental d'appuyer le développement de cette zone périphérique sur le concept et les aménagements prévus dans le parc, en les complétant du côté des activités et des services pertinents, considérant les limitations imposées par un parc de conservation sous ces aspects.

- Le respect des acquis et du milieu

La zone périphérique au parc du Saguenay est le milieu de vie de plusieurs communautés ayant leurs traits et caractéristiques propres qu'il faudra respecter; il est inévitable que des modifications au milieu et au mode de vie local surviendront avec l'évolution de l'achalandage touristique. Le milieu doit cependant conserver un certain droit de regard sur les choix qui devront être faits en cours de développement.

De plus, il existe un certain nombre d'infrastructures et de services de toute nature sur lesquels tout développement devra s'appuyer avant de songer à en mettre de nouveaux en place.

- La préservation des sites naturels et des paysages

Le développement de la zone périphérique se doit d'être un prolongement de celui qui est prévu dans le parc du Saguenay. Le développement étant essentiellement fondé sur les qualités du milieu naturel et des paysages, il apparaît indispensable de préserver ces mêmes paysages et ce milieu afin d'assurer la permanence de la ressource et, ainsi, de l'industrie touristique. C'est donc dire que les infrastructures, activités et services qui seront mis en place devront garantir cette permanence dans l'intégrité et la qualité du milieu.

La restauration des sites et des paysages dégradés est un préalable à celui de la préservation. Il ne faut jamais perdre de vue que le produit touristique est un tout et que chacune de ses facettes est importante et influe sur l'objectif premier: la fréquentation.

3.2 LES OBJECTIFS DE BASE

L'analyse des différents objectifs de développement, tant du milieu que des différents ministères concernés, a clairement mis en lumière les objectifs communs qui devraient servir de fondement au concept de développement. En tenant compte des données supplémentaires que les diverses analyses ont permis de rassembler, il est possible de distinguer au moins quatre objectifs principaux en plus des objectifs complémentaires.

- Prioriser la mise en valeur des potentiels forts

En rendant accessible et en développant PRIORITAIREMENT les potentiels forts, on devrait provoquer à court terme un achalandage touristique significatif qui, à son tour, génèrera des activités et des services complémentaires.

La réalisation de cet objectif majeur implique la prise en compte de certains objectifs complémentaires, qui sont notamment:

- viser la complémentarité dans le choix des potentiels à mettre en valeur, complémentarité qui devra se traduire tant dans les infrastructures de base que dans les services et activités. Cette complémentarité présuppose encore de miser sur l'originalité et les particularités de chaque milieu, de chacune des deux rives, afin d'éviter la duplication et le "saupoudrage";

- amorcer le développement en consolidant les services et activités déjà existants avant d'en implanter d'autres. Par ailleurs, la participation de l'entreprise privée doit être privilégiée lorsqu'elle manifeste un intérêt à prendre un projet en charge et qu'elle présente des garanties au niveau de la performance et de la qualité du produit ou du service;

- prioriser la consolidation et le développement de services et d'activités susceptibles d'améliorer le niveau et la qualité des services pour les collectivités locales en plus de servir les visiteurs;

- parmi les potentiels forts, développer d'abord ceux qui sont axés sur le plein air et l'interprétation tout en s'adressant à la plus large clientèle possible avec un préjugé favorable à la clientèle familiale.

- Faire de la zone du Bas-Saguenay une destination touristique intéressante

Le développement d'une industrie touristique significative dans la zone de planification exige qu'elle devienne une destination de vacances et non simplement un arrêt temporaire parmi d'autres sur une route ou un circuit touristique. L'atteinte de cet objectif implique, entre autres:

- le développement d'un produit touristique original et de qualité sous tous ses aspects: les moyens de transport, les services et les autres activités;
- la consolidation des circuits touristiques interrégionaux existants et le développement de nouveaux, si possible. Pour cela, il est nécessaire de permettre au visiteur de voir l'essentiel des éléments d'intérêt de la zone sans qu'il doive obligatoirement cheminer sur les deux rives du fjord.

- Maximiser les retombées économiques locales

Compte tenu des carences de l'économie de la zone périphérique, il est urgent d'optimaliser les retombées économiques et sociales des investissements, tant privés que publics; ceci implique, entre autres:

- la participation du milieu, tant privé que public, dans les développements prévus;
- la rétention des visiteurs dans la zone le plus longtemps possible.

- Étendre la fréquentation touristique sur toute l'année

Même si la saison touristique majeure restera l'été (juin à septembre), l'objectif est de favoriser un certain niveau d'activités touristiques pendant toute l'année en prévoyant des activités et des services appropriés en dehors de la saison estivale.

3.3 LE CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT

L'idée maîtresse du développement de l'ensemble de la zone du Bas-Saguenay peut se définir comme suit:

- développer un AXE TOURISTIQUE ayant le fjord du Saguenay comme épine dorsale et servant de catalyseur à l'instauration de réseaux de services et d'activités basés sur la nature, variés, complémentaires et originaux. Cet axe touristique se compose du fjord lui-même et des deux artères routières régionales qui lui sont parallèles. Les réseaux de services et d'activités sont structurés autour de POLES de services et d'activités lorsque pertinents.

Il est question d'artères et de réseaux au lieu de circuits parce que ce concept devra permettre au visiteur de voir l'ensemble du Parc et des éléments d'intérêt de la zone périphérique, en effectuant un trajet simple se situant sur de grands circuits interrégionaux, par voie nautique, par voie terrestre ou par une combinaison des deux.

La création d'un axe touristique passe nécessairement par la mise en place d'un service nautique entre Tadoussac et La Baie et par l'amélioration du réseau routier sur les deux rives du Saguenay.

Un service nautique remplira plusieurs fonctions fondamentales:

- il reliera les principaux pôles de services et centres d'intérêt situés le long du fjord dans le Parc et sa zone périphérique;

- il permettra d'intégrer les artères routières qui lui sont parallèles de même que les autres réseaux terrestres tels des sentiers pédestres, circuits cyclables, etc., par des points de jonction qui sont définis plus loin; c'est cette intégration qui rendra effectif l'axe touristique en permettant la visite de l'ensemble de la zone à partir d'une rive seulement;

- il constituera un élément de base du développement de la zone à cause son originalité et du fait qu'il mettra en valeur le facteur attractif principal, le principal potentiel de la zone: le fjord du Saguenay.

Ce service nautique, véritable navette maritime, sera composé d'un ou plusieurs bateaux de petite taille (capacité: 35 à 50 passagers) accomplissant une navette régulière, à préciser, reliant les principaux pôles de services et centres d'intérêt, et permettant la jonction avec les réseaux terrestres: routiers, pédestres, cyclables... Quant aux deux artères routières soit les routes 170 et 172, elles permettront l'intégration de la zone du Bas-Saguenay aux divers circuits interrégionaux adjacents.

3.4 L'ORGANISATION DU DÉVELOPPEMENT

Les réseaux de services et d'activités seront le support même de l'activité touristique de toute la zone de planification. La stratégie de mise en oeuvre de ces services et activités vise les objectifs suivants:

- la mise en place, dans un premier temps, de services minimums essentiels au développement des axes touristiques, notamment ceux qui sont reliés à la navette maritime et aux deux artères routières, dans l'espoir que ceux-ci puissent servir de catalyseur au développement;

- subséquemment l'ajout des services et des activités en fonction de la demande et du dynamisme du milieu. L'objectif sera alors de retenir la clientèle dans la zone le plus longtemps possible.

Ces réseaux de services et d'activités seront structurés, pour la plupart, autour de POLES dont la vocation spécifique respective dépend de sa position par rapport à l'AXE TOURISTIQUE, ainsi que de son potentiel vis-à-vis des services et des attraits en complémentarité avec ceux offerts dans le Parc.

Précisons que cette structuration du développement vise à établir les bases d'une stratégie de mise en oeuvre. Elle vise ainsi à montrer la place que pourra éventuellement occuper chaque municipalité dans ce développement, en identifiant les services et infrastructures qui pourraient être mis en place chez eux si le dynamisme du milieu s'exprime et si le marché évolue dans le sens souhaité (carte 12).

3.4.1 Les pôles de services et d'activités

3.4.1.1 Les stations maritimes-terrestres

Certaines localités, en raison de leur position géographique et de leur niveau de services déjà en place, constitueront des liens privilégiés entre le réseau nautique et les réseaux terrestres (routier, pédestre...). En fait, ces stations joueront un rôle déterminant et prioritaire parce qu'elles coïncident elles-mêmes avec des sites à potentiel fort qu'il a été convenu de développer en priorité. Elles permettent ainsi l'accès au principal potentiel de la zone, le fjord, en plus de renforcer l'AXE TOURISTIQUE par le biais de la navette maritime en reliant les deux rives sur un seul trajet.

Les stations maritimes-terrestres sont les suivantes:

- **Tadoussac** possède déjà des infrastructures nautiques importantes, une tradition touristique majeure, en plus d'occuper une position de charnière quant aux circuits touristiques interrégionaux. Elle jouera donc un rôle primordial comme tête de pont du réseau maritime et routier en plus d'offrir déjà des services tout à fait acceptables et des attraits variés et majeurs, notamment au niveau du patrimoine historique qui est sans contredit le plus important de la zone quantitativement et qualitativement;

- **L'Anse-Saint-Jean** est au coeur même de la zone et, de ce fait, occupe une position stratégique pour le développement du réseau maritime, d'autant plus qu'on y retrouve une excellente infrastructure nautique, plusieurs services et attraits touristiques, sans compter le cadre physique exceptionnel;

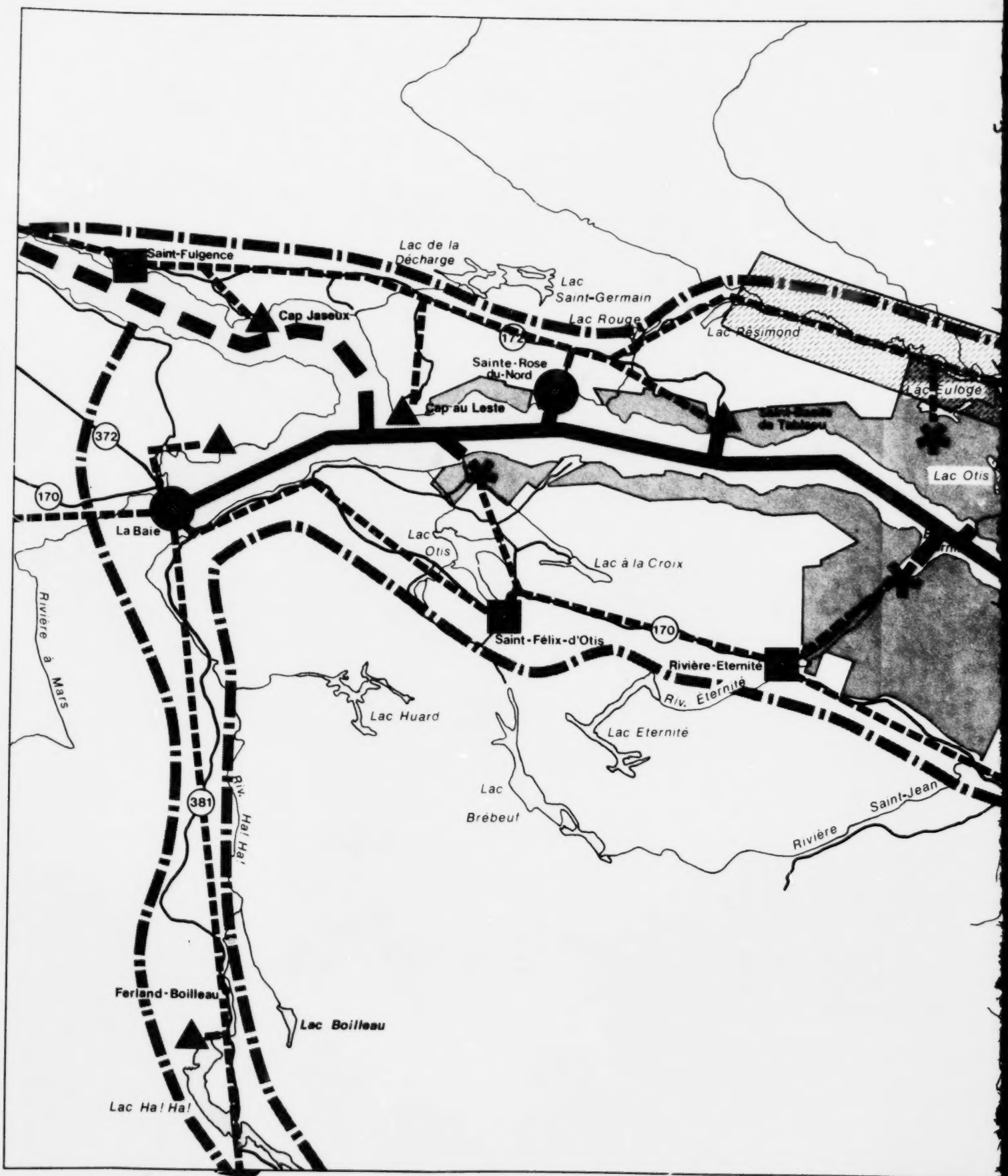
Saint-Fulgence
Lac de la Décharge
Lac Saint-Germain
Lac Rouge
Lac Résimond
Cap Jaseux
172
Sainte-Rose du-Nord
Cap au Leste
Lac Eulogie
372
170
La Baie
Lac Otis
Lac Otis
Lac à la Croix
Saint-Félix-d'Otis
170
Rivière-Eternité
Riv. Éternité
Rivière à Mars
Lac Huard
Lac Eternité
381
Riv. Ha! Ha!
Lac Brébeuf
Rivière Saint-Jean
Ferland-Boilleau
Lac Boilleau
Lac Ha! Ha!

ZONE PÉRIPHÉRIQUE DU PARC DU SAGUENAY

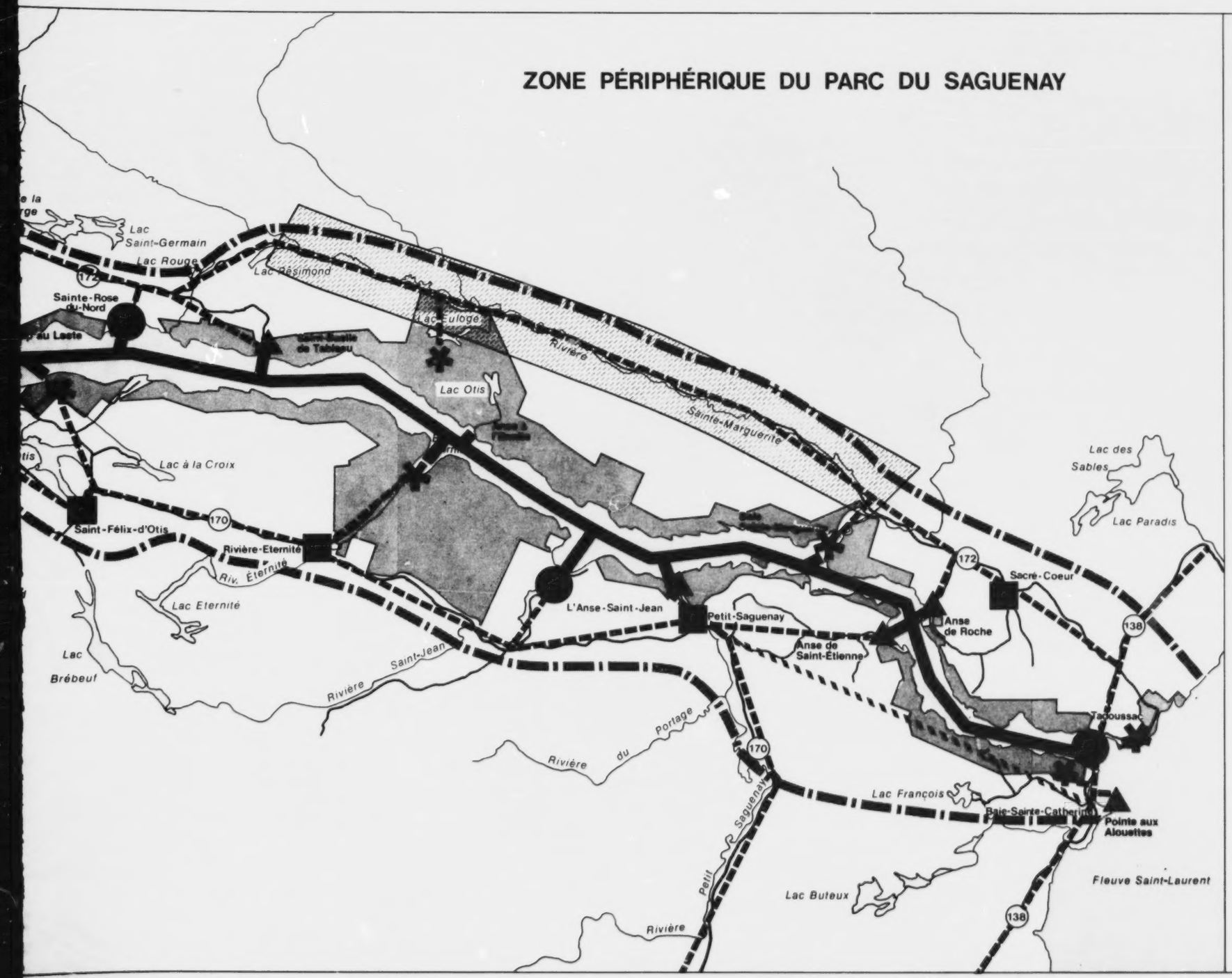

CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE PÉRIPHÉRIQUE DU PARC DU SAGUENAY

- AXE NAUTIQUE
- AXE NAUTIQUE POTENTIEL
- AXE ROUTIER
- AXE ROUTIER À ANALYSER
- VALLÉE PANORAMIQUE
- STATION MARITIME-TERRESTRE
- CENTRE DE SERVICES ROUTIERS
- PÔLE DE DÉVELOPPEMENT (PARC DU SAGUENAY)
- SITE SPÉCIFIQUE DE DEVELOPPEMENT

- LIMITE DE LA ZONE PÉRIPHÉRIQUE
- PARC DU SAGUENAY
- COURS D'EAU

ECHELLE: 1:250,000

0 5 10 15 km

N

OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC

- **Sainte-Rose-du-Nord** est déjà une destination touristique que l'on ne peut ignorer sur le parcours maritime, d'autant plus qu'on y retrouve déjà des infrastructures et des services de base intéressants, dans un cadre dont la qualité est bien connue;

- **La Baie** est le centre urbain le plus important de la zone à l'étude et le centre de services le mieux organisé. Tout comme Tadoussac, il jouera un rôle de tête de pont sur le réseau maritime et routier, de par son association aux grandes zones urbaines du Haut-Saguenay. Même si Chicoutimi n'est pas dans la zone périphérique, il faut signaler sa situation de terminus maritime sur le Saguenay. Elle pourrait donc s'intégrer éventuellement au circuit de la navette maritime.

3.4.1.2 Les centres de services routiers

Même si l'aspect nautique constitue l'élément le plus novateur, et qu'il est susceptible d'être une attraction touristique forte , il ne fait aucun doute que la grande majorité des visiteurs de la zone utiliseront le réseau routier, même s'ils sont susceptibles à quelque moment d'utiliser le transport maritime ou d'autres modes de déplacement, la randonnée en particulier. Les centres de services situés sur les principales artères routières joueront donc un rôle important de pourvoyeur de services, en plus d'être partenaires pour inciter le visiteur à prolonger son séjour, en lui offrant des services de qualité et en lui proposant des activités intéressantes.

Les centres de services routiers sont les suivants:

- **Sacré-Coeur** est un localité relativement importante dans le contexte régional. On y retrouve déjà plusieurs services qu'il faudrait consolider et élargir tout en orientant les activités complémentaires dans les secteurs de l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite et de l'Anse-de-Roche;

- **Saint-Fulgence** est la porte d'entrée ouest de la rive nord; à ce titre, et compte tenu des services et attraits qu'on y trouve déjà, elle constituera un centre de services à privilégier. Il y aura également lieu de consolider la vocation du parc du cap Jaseux et son intégration aux différents réseaux prévus dans la zone périphérique;

- **Petit-Saguenay** partage avec L'Anse-Saint-Jean le rôle de centre de services du secteur sud du Bas-Saguenay; à ce titre, de par sa position sur l'artère routière 170 et en raison de la qualité de son site, elle possède une vocation intéressante;

- **Rivière-Éternité** est une petite localité étalée sur la route régionale, mais qui présente la particularité d'être la porte d'entrée d'un pôle principal de développement du parc du Saguenay et celui qui, sans doute, génèrera le plus grand achalandage. A cause de cela, il faut envisager son développement en centre de services significatif en plus d'activités complémentaires au Parc;

- **Saint-Félix-d'Otis** est davantage tournée vers les activités nautiques d'eau douce à cause de la présence et de l'accessibilité du magnifique plan d'eau que constitue le lac Otis; en plus d'un centre de services routiers, sa vocation s'orientera donc vers les activités et services à caractère nautique, compte tenu de ceux déjà existants.

3.4.1.3 Les sites et les zones d'activités spécifiques

A part les stations maritimes-terrestres et les centres de services routiers, certains sites sont ou pourraient être développés avec une vocation spécifique ou encore en vue d'y promouvoir une ou quelques activités précises. Les sites et zones d'activités spécifiques sont les suivants:

- **anse de Saint-Étienne** , un site dont l'aménagement et les activités étaient orientés vers le camping est en voie d'être transformé et développé en centre de vacances familiales;

- **Anse-de-Roche** qui, à cause de ses facilités nautiques et sa proximité de Sacré-Coeur, pourrait recevoir des aménagements de type récréatif;

- **Saint-Basile-de-Tableau** se prêterait bien à certaines formes d'hébergement touristique comme un refuge...;

- **cap au Leste** qui, de par la qualité de son point de vue et son isolement relatif pourrait recevoir des aménagements susceptibles de mettre ces attraits en valeur;

- **cap Jaseux** possède déjà une vocation et des acquis qui méritent d'être consolidés et mis en valeur dans le cadre du développement de la zone périphérique;

- **le quai de Petit-Saguenay** , quoique présentant des possibilités physiques restreintes, pourrait recevoir certains aménagements qui mettraient davantage en valeur ce site exceptionnel, surtout en raison de la proximité du village, de la route régionale et de la facilité de le relier au service maritime, compte tenu du quai existant;

- **pointe aux Alouettes** comporte des éléments historiques d'un intérêt certain à mettre en valeur, notamment l'ancien village de Baie-Sainte-Catherine. C'est également le site de la signature, en 1608, d'un traité historique entre Champlain et les tribus amérindiennes du Royaume du Saguenay;

- **La Baie** présente de nombreux éléments, particulièrement du patrimoine historique et naturel, tels le cap Ouest, les ruines de l'Écorceur de l'anse à Benjamin, le monument des Vingt et un (La Baie fut le foyer de colonisation de la région) ainsi que plusieurs bâtiments d'époque. Bon nombre de ces éléments justifieraient une mise en valeur spécifique;

- **Ferland-Boilleau** , à cause de la présence des lacs Ha! Ha! et Petit lac Ha! Ha!, offre un intérêt certain pour l'aménagement et la consolidation d'activités récréatives;

- **la vallée de la rivière Sainte-Marguerite** rassemble des éléments et des activités suffisamment importantes et nombreuses pour qu'elle reçoive une attention spéciale. Elle devrait donc être aménagée comme une vallée panoramique, avec un accent mis sur la consolidation des activités qu'on y pratique déjà, le canotage et la pêche au saumon en particulier.

3.4.2 Les réseaux de services et d'activités

Ces services et activités, supports de l'industrie touristique, pourraient être associés en trois groupes compatibles, soit:

- un réseau d'infrastructures d'accueil, d'information touristique et de support aux activités;
- un réseau d'hébergement et de restauration destiné à tous les genres de clientèle;
- un réseau d'infrastructures et de services destinés aux activités récréatives et culturelles.

Ainsi qu'il a été précisé dans les lignes précédentes, ces services et activités sont principalement structurés autour des différents pôles à vocation spécifique. Le scénario de mise en oeuvre suggère la localisation de chaque service et activité en tenant compte de ces particularités.

3.5 LE SCÉNARIO DE MISE EN OEUVRE

En tenant compte, d'une part, du concept de développement, des équipements existants, des projets connus compatibles et des particularités locales, il est possible de suggérer la localisation de chaque infrastructure à implanter dans chacun des pôles de services et d'activités, ou ailleurs dans la zone (carte 13 et tableau 14).

Ces infrastructures constitueront les fondements même du produit touristique. Leur localisation (carte 13) orientera les priorités de mise en oeuvre en plus de constituer les bases même du Plan d'actions concerté.

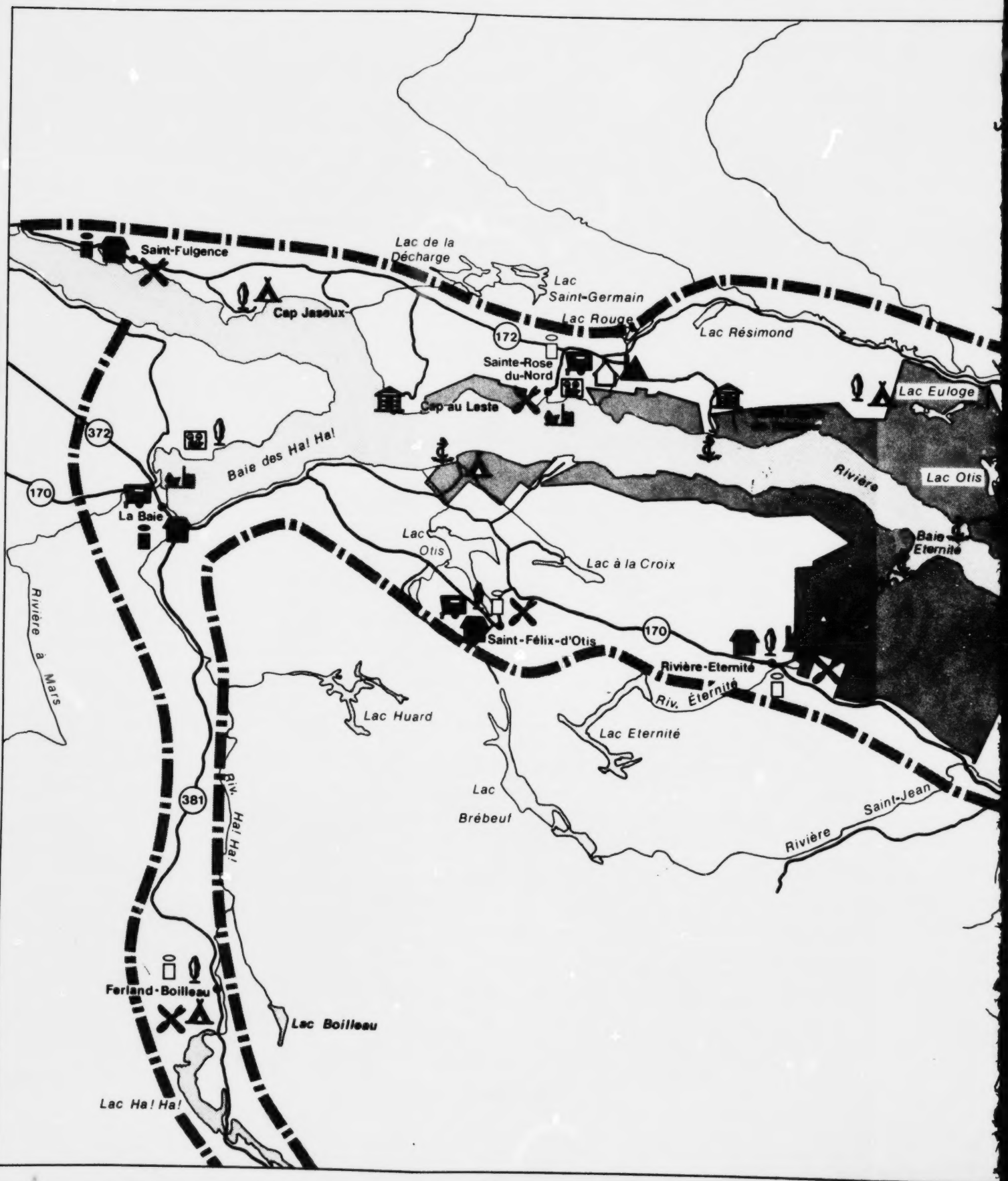
Saint-Fulgence
Lac de la Décharge
Lac Saint-Germain
Cap Jaseux
Lac Rouge
Lac Résimond
172
Sainte-Rose du-Nord
Cap au Leste
Lac Euloge
372
Baie des Ha! Ha!
170
La Baie
Rivière
Lac Otis
Baie Eternité
Lac Otis
Lac à la Croix
Rivière à Mars
Saint-Félix-d'Otis
170
Rivière-Eternité
Riv. Éternité
Lac Huard
Lac Eternité
381
Riv. Ha! Ha!
Lac Brébeuf
Rivière Saint-Jean
Ferland-Boilleau
Lac Boilleau
Lac Ha! Ha!

ZONE PÉRIPHÉRIQUE DU PARC DU SAGUENAY

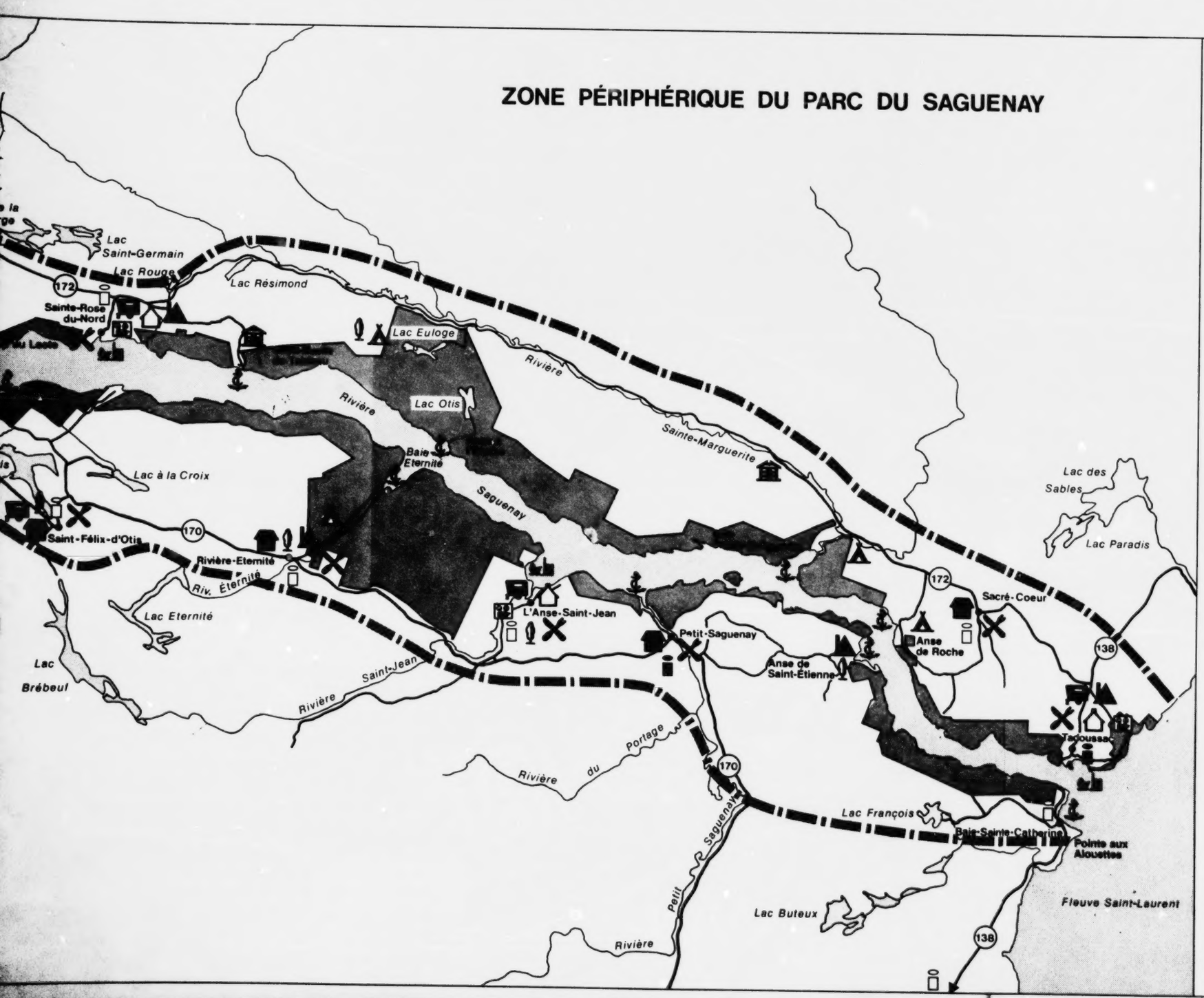

PROPOSITION DE LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES

- TERMINUS NAUTIQUE
- HALTE NAUTIQUE
- CAMPING AMÉNAGÉ
- CAMPING SEMI-AMÉNAGÉ
- AUBERGE
- HÉBERGEMENT FAMILIAL
- HÔTEL
- REFUGE — CHALET
- PAVILLON D'ACCUEIL ET D'INFORMATION
- KIOSQUE D'INFORMATION
- BASE PRINCIPALE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR
- SITE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR
- CENTRE D'ANIMATION SOCIO-CULTUREL
- RESTAURANT

- LIMITE DE LA ZONE PÉRIPHÉRIQUE
- PARC DU SAGUENAY
- COURS D'EAU

ECHELLE: 1:250,000

0 5 10 15 km

N

OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC

TABLEAU 14 .: PROPOSITION DE LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES

INFRASTRUCTURES	STATIONS MARITIMES/TERRESTRES				CENTRES DE SERVICES ROUTIERS					SITES D'ACTIVITES SPECIFIQUES													
	TADOUSSAC	L'ANSE-SAINT-JEAN	LA BAIE	SAINTE-ROSE-DU-NORD	SACRE-COEUR	SAINT-FULGENCE	PETIT-SAGUENAY	RIVIERE-ETERNITE	SAINT-FELIX-D'OTIS	FERLAND-BOILLEAU	ANSE-A-BENJAMIN	ANSE-A-L'ERMITE 5	RIVIERE-ETERNITE 5	CAP JASEUX	CAP AU LESTE	SAINT-BASILE-DE-TABLEAU	ANSE-DE-ROCHE	ANSE-DE-SAINT-ETIENNE	QUAI DE PETIT-SAGUENAY	POINTE-AUX-ALOUETTES (BAIE-SAINTE-CATHERINE)	VALLEE DE LA RIVIERE SAINTE-MARGUERITE	BAIE-SAINTE-MARGUERITE 5	AUTRES
A) ACCUEIL, INFORMATION ET SUPPORT AUX ACTIVITES																							
• Accueil et information aux visiteurs																							
- aux principaux points d'accès de la zone	X		X			X	X																
- aux principaux pôles de services		X		X	X			X	X	X										X			X
• L'information routière et nautique: parc et zone	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X		X
• Les infrastructures nautiques nécessaires																							
- à la navette maritime	X	X	X	X								X^2	X			X^2	X^2	X^2	X^2	X		X^2	
- à la navigation de plaisance	X	X	X	X								X	X^1			X	X	X	X	X		X	
• Navette maritime (raccordement)	X	X	X	X								X^3	X			X^3	X^3	X^3	X^3	X		X^3	
• Transport collectif par autobus	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X													
• Service de réservation intégré	X^4		X^4			X^4	X^4																
B) HEBERGEMENT ET RESTAURATION																							
• Terrain de camping aménagé	X	X	X	X	X				X														
• Terrain de camping semi-aménagé										X			X	X			X					X	

1. Bouées d'ancrage
2. Conditionnel aux études de faisabilité technique
3. Optionnel
4. Service de réservation dans les pavillons d'accueil
5. A l'intérieur du parc du Saguenay (la rivière Saguenay étant exclue du parc)

TABLEAU 14 .: PROPOSITION DE LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES (SUITE)

INFRASTRUCTURES	STATIONS MARITIMES/TERRESTRES				CENTRES DE SERVICES ROUTIERS					SITES D'ACTIVITES SPECIFIQUES														
	TADOUSSAC	L'ANSE-SAINT-JEAN	LA BAIE	SAINTE-ROSE-DU-NORD	SACRE-COEUR	SAINT-FULGENCE	PETIT-SAGUENAY	RIVIERE-ETERNITE	SAINT-FELIX-D'OTIS	FERLAND-BOILLEAU	ANSE-A-BENJAMIN	ANSE-A-L'ERMITE	RIVIERE-ETERNITE	CAP JASEUX	CAP AU LESTE	SAINT-BASILLE-DE-TABLEAU	ANSE-DE-ROCHE	ANSE-DE-SAINT-ETIENNE	QUAI DE PETIT-SAGUENAY	POINTE AUX ALOUETTES (BAIE-SAINTE-CATHERINE)	VALLEE DE LA RIVIERE SAINTE-MARGUERITE	BAIE-SAINTE-MARGUERITE	AUTRES
• Etablissement hôtelier type auberge	X	X		X																			
• Hôtel-motel			X		X	X	X	X	X														
• Hébergement familial																							
- concentré	X			X				X										X					
- éclaté	X	X		X																			X
- chalets locatifs															X	X					X		X
C) INFRASTRUCTURES ET SERVICES POUR LES ACTIVITES RECREATIVES ET CULTURELLES																							
• Pourvoirie de plein air																							
- base principale d'activités									X														
- sites d'activités	X	X	X				X	X		X				X				X			X		X
• Refuges															X	X					X		X
• Interprétation du patrimoine																							
- circuit d'interprétation local	X		X																				
- kiosque d'interprétation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X								X		X			

TABLEAU 14 .: PROPOSITION DE LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES (SUITE)

INFRASTRUCTURES	STATIONS MARITIMES/TERRESTRES				CENTRES DE SERVICES ROUTIERS					SITES D'ACTIVITES SPECIFIQUES														
	TADOUSSAC	L'ANSE-SAINT-JEAN	LA BAIE	SAINTE-ROSE-DU-NORD	SACRE-COEUR	SAINT-FULGENCE	PETIT-SAGUENAY	RIVIERE-ETERNITE	SAINT-FELIX-D'OTIS	FERLAND BOILLEAU	ANSE-A-BENJAMIN	ANSE-A-L'ERMITE [1]	RIVIERE-ETERNITE	CAP JASEUX	CAP AU LESTE	SAINT-BASILE-DE-TABLEAU	ANSE-DE-ROCHE	ANSE-DE-SAINT-ETIENNE	QUAI DE PETIT-SAGUENAY	POINTE AUX ALOUETTES (BAIE SAINTE-MARGUERITE)	VALLEE DE LA RIVIERE SAINTE-MARGUERITE	BAIE SAINTE MARGUERITE [1]	AUTRES
• Centre d'animation socio-culturel	X	X	X	X																				
• Circuit cyclable																								
- régional																								
- local	X	X	X	X	X		X		.												X		X
• Réseau de sentiers de raccordement hors parc	X	X		X			X		X			X		X	X	X	X	X	X	X		X	X	X

1. Exceptionnellement à l'intérieur du parc du Saguenay

3.5.1 Les infrastructures

3.5.1.1 Les infrastructures d'accueil, d'information et de support aux activités

- L'accueil et l'information s'effectuera sous trois formes:

  - des pavillons d'accueil et d'information seront situés aux quatre principales portes d'entrée de la zone, soit à Tadoussac, Petit-Saguenay, La Baie et Saint-Fulgence. L'information dispensée concernera tout le Parc ainsi que sa zone périphérique; le service de réservation pourra également y loger.

    Ces pavillons, localisés en des endroits stratégiques sur le réseau routier seront suffisamment vastes pour recevoir le personnel d'accueil; l'architecture de ces bâtiments sera de nature à créer une image distinctive de la zone;

  - des kiosques d'information sans accueil seront installés dans les autres noyaux de services tant maritimes que routiers, soit: L'Anse-Sainte-Jean, Rivière-Éternité, Saint-Félix-d'Otis, Sainte-Rose-du-Nord et Sacré-Coeur. Un kiosque pourra également être prévu à Ferland-Boilleau, compte tenu de sa position sur la route 381, une voie de pénétration prometteuse, ainsi qu'un autre près de l'intersection des route 170 et 138 à Saint-Siméon, de même qu'à Baie-Sainte-Catherine.

    Ces kiosques seront de simples abris sous toit protégeant les tableaux d'affichage et les visiteurs qui les consulteront. Ils diffuseront de l'information davantage axée sur leur secteur périphérique tout en

situant le visiteur dans l'ensemble de la zone. Ils devront être implantés sur la route régionale ou près du principal foyer d'activités touristiques, par exemple en l'associant à une halte routière, un parc, un centre d'artisanat, un élément patrimonial, etc...;

- un réseau intégré de signalisation routière et nautique relative au Parc proprement dit tout autant qu'à la zone périphérique devra être mis sur pied; l'intégration concernera la conception même de cette signalisation, la localisation des panneaux, etc...

- Les infrastructures nautiques

Elles sont de deux ordres, soit celles qui sont destinées à la navigation de plaisance et celles qui sont nécessaires à la navette maritime Tadoussac - La Baie:

- des terminus maritimes avec des infrastructures majeures, tant pour la navette maritime que pour la navigation de plaisance, sont prévus à Tadoussac, L'Anse-Saint-Jean, Sainte-Rose-du-Nord et La Baie, c'est-à-dire, dans chacune des stations maritimes-terrestres identifiées au concept. Lorsque ces infrastructures sont inexistantes ou incomplètes, on y prévoira des débarcadères pour la navette maritime, des quais d'amarrage, des structures de protection contre les vents, des bâtiments de services et des services connexes;

- des structures légères d'accueil maritime sont envisagées sur des sites spécifiques, tels anse de Saint-Étienne, Anse-de-Roche, baie Sainte-Marguerite (si techniquement possible), Petit-Saguenay, anse à l'Ermite, Saint-Basile-de-Tableau (si techniquement possible), baie Éternité, anse de la Croix et Baie-Sainte-Catherine. Ces structures simples sont destinées à relier le plus d'éléments d'intérêt et de sites d'activités possible au réseau maritime (navette), tout en augmentant l'intérêt pour la navigation de plaisance. Ces structures pourront se composer d'un débarcadère avec une structure flottante de protection contre les vents lorsque nécessaire;

- un certain nombre de bouées d'ancrage pourront également être ajoutées sur certains sites choisis, mais à condition que certaines dispositions soient prises pour éviter de pénaliser la rentabilité des marinas existantes ou prévues.

- Une navette maritime collective

Les critères de performance auxquels devra répondre la navette maritime qu'il est suggéré de mettre en place peuvent se résumer ainsi:

- elle devra permettre de joindre Tadoussac à La Baie et éventuellement Chicoutimi;
- elle devra, dans un premier temps, relier chacune des stations maritimes-terrestres en plus du pôle majeur de développement de Rivière-Éternité dans le parc du Saguenay;
- elle devra, dans un deuxième temps, relier le plus de points d'intérêt possibles entre Tadoussac et La Baie, lorsque l'achalandage le justifiera;
- les horaires devront être suffisamment souples pour permettre des excursions d'une journée ou moins à partir de n'importe quelle station maritime-terrestre;
- elle devra relier le plus souvent possible les deux rives du fjord afin de favoriser des circuits mixtes (maritime-routier, maritime-pédestre, etc.).

- Un service intégré de réservation

Il est suggéré de mettre en place, progressivement, un service de réservation destiné aux visiteurs et pouvant ultimement regrouper les auberges, hôtels, campings, hébergements

familiaux et ruraux, les pourvoyeurs de plein air et de pêche de même que les équipements du Parc qu'il sera pertinent d'intégrer. Des points de services pourront être prévus dans chacun des pavillons d'accueil et centres de services routiers.

- Un transport collectif par autobus

Si le besoin s'en fait sentir, il pourra être envisageable de mettre en place un transport public entre les stations maritimes-terrestres et qui serait assuré par l'entreprise privée.

3.5.1.2 L'hébergement et la restauration

Il convient tout d'abord de distinguer les formes d'hébergement qui peuvent être prises en charge par le secteur public et para-public (les municipalités et les gouvernements supérieurs, les corporations à but non lucratif...) et celles qui sont généralement du ressort du secteur privé. Les terrains de camping et les centres d'hébergement familiaux sont souvent mis en place par des corporations publiques. La priorité devra cependant être accordée à l'entreprise privée, si elle manifeste un intérêt pour prendre en charge ces secteurs. Les sites où ces formes d'hébergement pourront être implantées ou consolidées sont:

- pour les terrains de camping aménagés[1]: Tadoussac, L'Anse-Saint-Jean, Saint-Félix-d'Otis, La Baie, Sainte-Rose-du-Nord, Sacré-Coeur;
- pour les terrains de camping semi-aménagés[1]: Ferland-Boilleau, Saint-Fulgence (cap Jaseux) et Sacré-Coeur (baie Sainte-Marguerite ou Anse-de-Roche).

---

(1) Voir annexe 2 pour les définitions.

Notons que de tels terrains de camping sont prévus dans le parc à Tadoussac, Rivière-Éternité, baie Sainte-Marguerite, Baie-Sainte-Catherine, anse de la Croix et au pôle de développement de la rivière Sainte-Marguerite, incidemment le lac Otis-Nord. Dans le cas de celui qui est prévu à Tadoussac, la priorité devra être accordée à la consolidation du camping privé existant avant d'aménager celui qui est prévu dans le cadre du Parc;

- pour l'hébergement familial[1]: Tadoussac, anse de Saint-Étienne, Rivière-Éternité et Sainte-Rose-du-Nord;

- l'hébergement à la ferme ou tout autre type d'hébergement rural pourra se faire dans l'ensemble de la zone;

- pour l'hôtellerie de type auberge[1], elle sera favorisée surtout à Tadoussac, Anse-Saint-Jean et Sainte-Rose-du-Nord. De plus, certains refuges pourront offrir un service d'aubergerie plus rustique sur des sites à haut potentiel comme cap au Leste, Saint-Basile-de-Tableau et dans la vallée de la rivière Sainte-Marguerite, pour accomoder la clientèle de pêcheurs et de canoéistes;

- l'hôtellerie de passage[1] devra être favorisée surtout dans les centres routiers de Petit-Saguenay, Rivière-Éternité, Saint-Félix-d'Otis, La Baie (un cas particulier)[2], Saint-Fulgence et Sacré-Coeur.

En ce qui concerne le domaine de la restauration, sa consolidation et son développement relèvera exclusivement du secteur privé. Elle sera concentrée dans les stations maritimes-terrestres et dans les centres de services routiers.

---

(1) Voir annexe 2 pour les définitions.

(2) A La Baie, l'hôtellerie déborde largement le cadre de la zone périphérique étant donné la variété des besoins et des clientèles.

3.5.1.3 Les infrastructures de services destinées aux activités récréatives et culturelles

La plus grande part laissée au dynamisme local devra être du domaine des activités de toute nature destinées à agrémenter le séjour du visiteur et à le retenir sur place. Il est cependant déjà possible d'identifier certaines infrastructures qui affecteront l'ensemble de la zone.

- Un service de pourvoirie de plein air

Compte tenu que la vocation du Parc et de sa zone périphérique est orientée vers les activités de plein air et d'interprétation, il apparaît indispensable de prévoir des services d'encadrement de même que des supports physiques, ce qui permettrait au plus grand nombre possible de visiteurs d'avoir d'abord accès à ces activités puis d'en jouir pleinement. Cet encadrement pourrait être assuré par une pourvoirie de plein air dotée d'une base principale d'activités et de services, ainsi que de différents sites d'activités plus spécifiques au potentiel local et associés à des infrastructures existantes, dont:

- **Saint-Félix-d'Otis** : base principale d'activités, voile, planche à voile, canotage, baignade, randonnée...;
- **La Baie** : ski de fond, ski alpin, activités sportives diverses, voile sur le fjord, canotage...;
- **Rivière-Éternité** : équitation, escalade de rocher et de glace, interprétation, randonnée...;
- **L'Anse-Saint-Jean** : randonnée, voile sur le fjord, pêche, canotage...;

- **anse de Saint-Étienne** : équitation, randonnée, activités nautiques, pêche, baignade...;
- **lac Otis-Nord et rivière Sainte-Marguerite** : canotage et canot-camping, randonnée, pêche, interprétation...;
- **cap Jaseux** : interprétation, randonnée...;
- **Ferland-Boilleau** : baignade, canotage, activités nautiques, pêche...

Certaines activités pourront évidemment être pratiquées ailleurs sur le territoire, notamment le canotage et le canot-camping sur la rivière Petit-Saguenay, la baignade, la pêche; les activités nautiques sur plusieurs autres plans d'eau, etc... Il est évident que toutes les activités précitées pourront être accessibles sans encadrement pour le visiteur autonome. Cette pourvoirie pourra également associer plusieurs partenaires, l'intégration n'étant nécessaire que pour l'utilisation des ressources et des services à offrir aux visiteurs.

- Un réseau de refuges

Afin de démocratiser l'accès au Parc comme à la zone périphérique et afin d'avoir quelque chance d'allonger la saison touristique, il apparaît nécessaire de prévoir un réseau complet de refuges tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du parc.

Le M.L.C.P. a annoncé son intention de mettre en place un tel réseau à travers le Parc. Il pourra être intéressant de le compléter dans la zone périphérique, à même les fenêtres humanisées non incluses dans les limites du Parc et notamment à cap au Leste, Saint-Basile-de-Tableau et dans le corridor de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite où il existe un besoin précis relié à la clientèle de pêcheurs. Concernant les refuges prévus dans le Parc, il apparaît souhaitable qu'un certain nombre d'entre eux puissent être accessibles à partir des centres de services et d'activités hors parc. Il sera donc nécessaire de prévoir des sentiers reliant ceux du Parc aux centres de services hors parc.

- Des pistes et bandes cyclables

La cyclotourisme et le cyclisme en général connaissent une popularité croissante. Même si l'ensemble du circuit routier de la zone périphérique n'est malheureusement pas un circuit très abordable pour le néophyte, certaines sections pourraient avantageusement être utilisées à cette fin en association par exemple avec la navette maritime. La section de la route 172 entre Tadoussac et Sainte-Rose-du-Nord présente un intérêt particulier sous ce rapport.

Toutefois, l'aménagement de petits réseaux de pistes et de bandes cyclables dans les centres de services, et notamment dans les stations maritimes-terrestres, est d'un grand intérêt.

- Des centres d'activités et d'animation socio-culturelles

L'animation socio-culturelle occupe de plus en plus un rôle déterminant dans le produit touristique. Afin de favoriser cette animation, on pourrait prévoir de formaliser des sites polyvalents destinés, par exemple, à présenter des spectacles, des expositions, des manifestations culturelles et sportives, un théâtre d'été, etc...

De tels sites pourraient d'abord être aménagés dans les stations maritimes-terrestres puis dans chaque centre de services où un besoin s'exprime. Ces sites pourraient comprendre, par exemple, un terrain gazonné polyvalent (un terrain de balle), un bâtiment de services, une scène, des gradins, des terrains de stationnement, etc.; on pourrait encore élargir la vocation d'un centre de loisir, d'un édifice municipal, d'une école, d'un parc ou d'un terrain de jeux existant en y ajoutant des services complémentaires au besoin.

- Un réseau d'interprétation du patrimoine

Les éléments patrimoniaux sont nombreux et importants; ils se retrouvent un peu partout dans la zone de planification, de Tadoussac à La Baie. Pour ces raisons, il est souhaitable d'envisager la création d'un réseau d'interprétation du patrimoine qui pourrait avantageusement être associé au concept plus large d'écomusée éclaté. Le concept écomusée est une nouvelle formule muséale consistant à mettre en valeur un territoire complet et visant une action culturelle globale. L'écomusée est l'interprète du contexte géographique, économique et humain d'un territoire. Il peut se traduire par

différentes actions comme, par exemple, l'installation d'établissements culturels spécifiques, ou la mise en valeur d'éléments du patrimoine par l'élaboration de kiosques d'interprétation où l'on fait état du patrimoine, tant passé qu'actuel et tant sociologique que naturel (ex: écomusée de la Haute-Beauce).

En ce sens, des kiosques d'interprétation pourront ainsi être implantés à Ferland-Boilleau, à anse de Saint-Étienne et à pointe aux Alouettes, considérant l'importance des éléments historiques qu'on y retrouve.

Ce réseau pourrait être complété par des cheminements d'interprétation plus formels aux endroits où la densité des points d'intérêt est plus grande comme à Tadoussac, où un projet est déjà prévu, ou à La Baie. Ainsi, chaque bâtiment ou élément d'intérêt fait l'objet, sur ce cheminement, d'une interprétation ponctuelle au moyen d'un panneau simple, possiblement appuyé d'un guide distribué dans les kiosques d'interprétation.

3.5.2 Les travaux correctifs et de préservation

Outre les travaux relatifs à la mise en place de l'infrastructure touristique proprement dite, il sera nécessaire d'entreprendre des travaux afin de corriger certaines lacunes soulignées par les divers intervenants ou identifiées lors de l'analyse:

- la première préoccupation devra se porter vers l'amélioration des corridors routiers et des axes de pénétration. Ces améliorations devraient toucher:
  - le réseau routier proprement dit (réfection de la chaussée, correction de certaines courbes, etc.);

. la restauration de nombreux bancs d'emprunt en débutant par les plus visibles des routes régionales;
. le reboisement de certains secteurs, notamment le long des routes et dans l'axe des principales perspectives visuelles;

- l'environnement général de la zone périphérique devra également faire l'objet de mesures de préservation et d'amélioration et notamment:

. la préservation du paysage agraire par les mesures de soutien aux exploitations existantes et par la consolidation et la diversification des types d'exploitation;
. les bâtiments et l'environnement général des zones habitées (l'aménagement paysager, l'affichage, etc.) grâce au zonage municipal, à des programmes de rénovation et d'embellissement, etc.;
. la consolidation des berges de certains cours d'eau, notamment à Petit-Saguenay et à L'Anse-Saint-Jean;
. la préservation de certaines ressources naturelles et leur amélioration, telles les rivières à saumon, les zones de pêche autre que le saumon...;
. l'assainissement des eaux usées industrielles de la conurbation du Haut-Saguenay et des eaux usées municipales de Saint-Félix-d'Otis.

3.5.3 Une zone au caractère distinctif

Les attraits physiques de la zone, le fjord avec ses caps, ses vallées, sa faune..., lui procurent une forte originalité qui constitue un atout majeur de mise en marché. Il faudrait étendre ce caractère distinctif aux aménagements, aux activités et aux services. Parmi les moyens pour atteindre cet objectif, mentionnons:

- le développement d'un style architectural original pour la zone; ce style pourrait être développé dans le

cadre du Parc (les refuges et autres bâtiments de services) et étendu par la suite dans toute la zone périphérique (l'hébergement familial, les refuges hors parc, etc.);

- le développement des spécialités culinaires locales avec le soutien technique de l'Institut du tourisme et de l'hôtellerie du Québec;

- l'élaboration d'un dossier normatif-guide pour les infrastructures, équipements et activités qui bénéficieront d'une aide gouvernementale de manière à garantir une qualité minimale et une cohérence des aménagements.

3.5.4 L'intégration des services et des centres d'activités du parc du Saguenay

L'harmonisation et la complémentarité des développements de la zone hors parc avec ceux prévus dans le Parc ont été posés comme préalables; cette intégration se concrétisera sous plusieurs aspects:

- en ce qui concerne l'axe touristique, les développements prévus dans le Parc seront reliés au service nautique, notamment à Tadoussac et Rivière-Éternité. Dans le cas du pôle baie Sainte-Marguerite, il faudra envisager un lien par L'Anse-de-Roche si l'accès nautique directe n'est pas possible. De plus, il pourra être intéressant de prévoir d'autres accès au service maritime afin de favoriser le plus de liens possible entre les deux rives et notamment sur la rive nord en face de Baie-Éternité à anse à la Croix.

- en ce qui concerne des réseaux de services et d'activités où le territoire du Parc sera privilégié, il faudra promouvoir des activités de plein air et d'interprétation même lorsque l'accès se fait à partir des centres de services hors parc.

3.6 LA STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE

Avant d'être en mesure d'identifier des projets précis à mettre en oeuvre, il est nécessaire de convenir d'une stratégie de développement qui servira à établir les priorités et les phases de mise en oeuvre.

Tout d'abord, il convient de rappeler que le but premier de l'élaboration même du Plan d'actions est de générer RAPIDEMENT des retombées économiques SIGNIFICATIVES sur la zone périphérique du Parc.

Le concept et le scénario de mise en oeuvre ont clairement établi la nécessité d'actions MOTRICES qui serviront d'appuis au développement. Par la suite, une fois le mouvement lancé, divers programmes de soutien aux initiatives du milieu, tant publiques que privées, permettront de soutenir ce développement jusqu'à ce que l'achalandage touristique lui permette de s'autosuffire.

Donc, la stratégie de mise en oeuvre suggérée peut se résumer comme suit:

- certains services et certaines infrastructures sont mis en place avec une assistance des divers niveaux de gouvernement dans le but de stimuler l'achalandage touristique tel:

  . les infrastructures nautiques et la navette maritime;
  . l'accueil, l'information et la signalisation touristiques;

  - l'interprétation du patrimoine;
  - *la pourvoirie* de plein air;
  - la planification des sentiers hors parc: pour relier le Parc et les centres de services hors parc;
  - les travaux correctifs au réseau routier et à l'environnement en général;

- des programmes de soutien à des initiatives du milieu tant publiques que privées, concernant:

  - les infrastructures d'hébergement;
  - la restauration;
  - les centres d'activités d'eau douce et d'eau salée;
  - les circuits cyclables;
  - le service de réservation;
  - les infrastructures de support aux activités;
  - les projets spécifiques;
  - les centres d'activités et d'animation socio-culturelles;
  - la consolidation et la diversification de l'agriculture;
  - la restauration, la rénovation de bâtiments et l'amélioration générale de l'environnement;

- il faut encore préciser que les actions décrites dans les lignes précédentes impliquent:

  - des analyses et des études de faisabilité et d'aménagement;
  - une consolidation d'équipements et d'activités existantes;
  - des travaux curatifs et correctifs;
  - un développement et une mise en oeuvre de nouveaux équipements et de nouvelles activités;
  - de nouveaux programmes gouvernementaux.

3.6.1 Les étapes et les priorités de mise en oeuvre

En accord avec la stratégie de développement, la mise en oeuvre pourrait s'effectuer en trois phases qui définissent les priorités et dont chacune pourra s'étendre sur plus d'une année.

- Première phase

Au cours de cette première phase, diverses études de faisabilité et d'aménagement seront effectuées, notamment pour la mise en place de la navette maritime; des travaux correctifs seront entrepris et certains projets suffisamment avancés seront mis en oeuvre. Nous énumérons l'objet de ces actions:

- la réalisation de certaines études:

  . l'élaboration d'un programme de mise en marché;
  . l'étude de la clientèle;
  . la planification de la mise en place de la navette maritime: plan d'implantation et de fonctionnement, analyse de faisabilité, détermination des besoins en infrastructures et services connexes;
  . l'élaboration d'une signalisation intégrée: Parc-zone périphérique;
  . le choix des sites d'implantation et les plans et devis des pavillons d'accueil et d'information;
  . l'analyse d'opportunité relative à la mise en place de la pourvoirie de plein air;
  . l'étude préliminaire du circuit patrimonial (ou écomusée);
  . la planification des raccordements de sentiers entre le Parc et les centres de services hors parc;
  . le développement d'un type architectural distinctif pour le Parc et la zone périphérique.

- l'élaboration de certains travaux correctifs ou d'amélioration à l'environnement dont:

  . le reboisement de certains secteurs;
  . la restauration de certains bancs d'emprunt;
  . la protection de certaines sections des berges des cours d'eau...;
  . l'amélioration du réseau routier régional;
  . le maintien du paysage agricole par des mesures de soutien et de consolidation de l'agriculture.

- la mise en oeuvre de certains projets relatifs aux services ou aux activités comme:

  . les projets compatibles avec le concept de développement et dont l'avancement concernant la planification et les modalités de mise en oeuvre permettent une réalisation à court terme; ces projets seront indentifiés au Plan d'actions;
  . le développement de l'hébergement éclaté;
  . la réorientation de certains programmes d'emplois communautaires vers la réalisation des projets retenus dans le Plan d'actions.

- Deuxième phase

Cette deuxième phase verra la mise en place des infrastructures dont les résultats des études de faisabilité auront été positifs. Il y aura lieu également d'entreprendre de nouvelles études pour des infrastructures et services dont la réalisation n'était pas prioritaire. De nouveaux travaux correctifs seront également entrepris:

- l'implantation de services et d'activités dont la faisabilité est démontrée, par exemple:

  . l'implantation de l'autobus maritime: construction des infrastructures et des services nautiques minimums, mise en service des bateaux;
  . la construction des pavillons d'accueil et d'information;
  . la mise en place de la signalisation touristique intégrée;
  . l'implantation de certains services minimums de la pourvoirie de plein air;
  . l'aménagement d'une partie du circuit patrimonial: écomusée;
  . l'aménagement de certains sentiers de raccordement entre le Parc et certains centres de services et d'activités;
  . la consolidation et la construction de services d'hébergement dans les stations maritimes-terrestres, suivant la demande;
  . la mise en place des activités émanant du milieu et compatibles avec le plan de développement.

- la réalisation de diverses analyses et études:

  . l'analyse d'opportunité du service de réservation intégrée;
  . l'étude de faisabilité et d'aménagement de certains services et certaines activités.

- la poursuite des travaux correctifs et d'amélioration de l'environnement:

  . le reboisement de certains secteurs;
  . la restauration des bancs d'emprunt;
  . la protection des berges des cours d'eau;
  . l'amélioration au réseau routier;
  . le maintien du paysage agricole par des mesures de soutien et de consolidation de l'agriculture.

- Troisième phase

C'est au cours de cette dernière phase que seront complétées les infrastructures de services et d'activités, les travaux correctifs de même que le réseau d'hébergement et de restauration:

- la poursuite de l'implantation de services et d'activités dont la faisabilité est démontrée:

  . l'aménagement de kiosques d'information touristique dans les centres de services;
  . le parachèvement des bases de services pour la pourvoirie de plein air;
  . la finition du raccordement des sentiers entre le Parc et les centres de services et d'activités hors-parc;
  . la mise en place du service de réservation intégré;
  . le parachèvement de l'aménagement du circuit patrimonial;
  . le parachèvement de la construction de services d'hébergement et de restauration (suivant la demande);
  . la mise en place des activités émanant du milieu et compatibles avec le plan de développement.

- la poursuite des travaux correctifs et d'amélioration de l'environnement:

  . l'amélioration du réseau routier;
  . le reboisement de certains secteurs;
  . la restauration des bancs d'emprunt;
  . la protection des berges des cours d'eau;
  . le maintien du paysage agricole par des mesures de soutien et de consolidation de l'agriculture.

3.6.2 Le mécanisme de mise en oeuvre

La présente démarche de planification vise à formaliser un PLAN D'ACTIONS CONCERTÉ. La concertation, indispensable à l'étape de planification, le sera tout autant au cours de la réalisation du plan. Il est donc important de prévoir une structure d'intervention qui verra autant à formaliser les éventuelles ententes entre les divers partenaires du développement qu'à servir de support au monde municipal.

Les hypothèses de structuration d'un organisme de développement touristique de la zone périphérique du parc du Saguenay sont présentées à l'annexe 4.

4. LE PLAN D'ACTIONS

Le concept de développement a permis d'établir une image du produit touristique sur lequel l'ensemble des intervenants souhaitent se concerter pour parvenir à sa concrétisation. Le scénario de mise en oeuvre a établi les bases d'une stratégie de développement.

Le Plan d'actions, quant à lui, précise les moyens de réaliser le développement en identifiant:

- les maîtres d'oeuvre et les partenaires du développement de chacune des actions;
- les modalités de mise en oeuvre de chaque action;
- l'échéancier et la programmation du développement;
- les responsabilités de l'opération et de l'entretien de chaque équipement ou activité.

4.1 LES ACTIONS MOTRICES ET LES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES

Afin d'opérationnaliser le concept qui a obtenu le consensus de tous les intervenants, chacun des éléments qui le composent a été disséqué (les réseaux de services et d'activités) et détaillé sous le titre "actions".

Les actions sont de deux ordres (tableau 15):

- les actions dites MOTRICES sont des actions qui visent à mettre en place les infrastructures, des services ou des activités avec le concours des divers ordres de gouvernements (municipal, provincial et fédéral) dans le but de

TABLEAU 15: SYNTHÈSE DU DÉROULEMENT DES ACTIONS MOTRICES ET COMPLÉMENTAIRES

PHASES PROPOSÉES

ACTIONS MOTRICES : ═══
ACTIONS COMPLÉMENTAIRES: ———

ACTION	PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3
1. Mise en place et soutien de la structure intermunicipale de développement touristique (C.P.P.S.).(1)	═══		
2. Étude de clientèle (M.I.C.T.).	═══		
3. Plan de mise en marché (M.I.C.T./A.T.R.).	═══		
4. Étude de faisabilité du concept de navette maritime (M.I.C.T.).	═══		
5. Mise en service de la navette maritime (S.I.D.T.).	═══	= = = = =	= = = = (2)
6. Plan de développement des infrastructures nautiques (M.L.C.P.).	═══		
7. Infrastructures nautiques dans les stations maritimes-terrestres (les clubs nautiques et les corporations).	═══	= = = = =	= = = = =
8. Infrastructures nautiques dans les haltes nautiques (M.L.C.P., municipalités et clubs nautiques concernés).	———	- - - - -	- - - - -
9. Mise en place de bouées d'amarrage (S.I.D.T.).		——— ou	———
10. Guide technique de navigation (M.L.C.P.).	———		
11. Amélioration du réseau routier régional (M.T.Q.).	═══	= = = = =	= = = = =
12. Amélioration du réseau routier local (M.T.Q.)	———	———	———
13. Bandes cyclables sur le réseau routier régional (M.L.C.P. et M.T.Q.).	———	———	———

(1) Nous identifions les maîtres d'oeuvre potentiels entre parenthèses. La liste des sigles est présentée à la page VI.
(2) Le pointillé signifie que l'action peut se poursuivre outre la phase identifiée.

TABLEAU 15: SYNTHÈSE DU DÉROULEMENT DES ACTIONS MOTRICES ET COMPLÉMENTAIRES

PHASES PROPOSÉES (SUITE)

ACTIONS MOTRICES : ═══
ACTIONS COMPLÉMENTAIRES: ———

ACTION	PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3
14. Pistes ou bandes cyclables dans certaines localités (municipalités concernées).		———	———
15. Conception d'une signalisation routière et inventaire des besoins (S.I.D.T.).	═══		
16. Mise en place de la signalisation routière (S.I.D.T.).	═══	= = = = =	= = = = =
17. Construction de pavillons d'accueil (S.I.D.T.).	═══	= = = = =	= = = = =
18. Kiosques d'auto-information (S.I.D.T.).	═══	= = = = =	= = = = =
19. Formation du personnel d'accueil et de service (S.I.D.T.).	———	———	———
20. Mise en place du service d'information et de réservation touristique (M.I.C.T.).		———	- - - - -
21. Haltes routières et belvédères (S.I.D.T., M.T.Q., les municipalités concernées, Pavillon Sainte-Marguerite Inc.).		———	- - - - -
22. Évaluation du besoin et mise en service d'un transport collectif par autobus (S.I.D.T.).		———	———
23. Consolidation de campings existants et mise en place de nouveaux (les propriétaires et promoteurs de terrains de camping).	———	———	———
24. Consolidation et développement de l'hôtellerie et de la restauration (S.I.D.T.).	———	———	———
25. Développement de l'hébergement familial (chaque promoteur).	———	———	———
26. Compléter le réseau d'auberges de jeunesse (M.L.C.P.).	———	———	———

TABLEAU 15: SYNTHÈSE DU DÉROULEMENT DES ACTIONS MOTRICES ET COMPLÉMENTAIRE

PHASES PROPOSÉES (SUITE)

ACTIONS MOTRICES : ═══
ACTIONS COMPLÉMENTAIRES: ———

ACTION	PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3
27. Développement des équipements et des activités agro-touristiques (S.I.D.T.).	———	———	———
28. Développement des spécialités culinaires locales (S.I.D.T.).	———	- - - - -	- - - - -
29. Mesures de consolidation et de diversification de l'agriculture (M.A.P.A.Q.).	———	———	———
30. Pourvoirie de plein air, étude de faisabilité et plan de développement (S.I.D.T.).	═══		
31. Mise en place de la pourvoirie de plein air (S.I.D.T.).		═══	= = = = =
32. Planification des sentiers hors-parc (M.L.C.P.).	═══	= = = = =	
33. Aménagement des sentiers hors-parc (M.L.C.P., municipalités et organismes concernés).	———	- - - - -	- - - - -
34. Planification et aménagement des centres d'activités et d'animation socio-culturelles (les municipalités).	———	———	———
35. Plan de développement d'un réseau d'interprétation patrimonial (M.A.C.).	———		
36. Mise en place du réseau d'interprétation patrimonial (M.A.C.).		———	- - - - -
37. Mise en place d'un circuit d'interprétation de l'industrie forestière (M.E.R.).	———	———	- - - - -
38. Stimulation de l'artisanat local (S.I.D.T.).	———	———	———
39. Développement d'un style architectural (M.L.C.P.).	═══		

TABLEAU 15: SYNTHÈSE DU DÉROULEMENT DES ACTIONS MOTRICES ET COMPLÉMENTAIRES

PHASES PROPOSÉES (SUITE)

ACTIONS MOTRICES : ═══
ACTIONS COMPLÉMENTAIRES: ———

ACTION	PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3
40. Amélioration de l'habitat et de l'environnement (S.I.D.T.).	———	———	———
41. Restauration des bancs d'emprunt en bordure des routes régionales (MENVIQ).	═══	= = = = =	= = = = =
42. Protection et mise en valeur des battures de Saint-Fulgence (M.L.C.P.).	═══	= = = = =	= = = = =
43. Mise en valeur de la pêche (M.L.C.P.).	———	———	———
44. Inventaire des aires fréquentées par la sauvagine (M.L.C.P.).		———	- - - - -
45. Mise en valeur de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite (Pavillon Sainte-Marguerite Inc.).	———	- - - - -	- - - - -
46. Confection de guides et de brochures thématiques (S.I.D.T.).	———	———	———
47. Élaboration d'un dossier normatif (O.P.D.Q.).	═══	= = = = =	= = = = =

servir de stimulant, de générateur du développement touristique. C'est donc dire que, d'une manière générale, la mise en oeuvre de ces actions motrices n'est pas nécessairement conditionnelle à la démonstration d'une rentabilité directe à court terme, mais plutôt à leur pouvoir générateur.

- les actions dites COMPLÉMENTAIRES sont, soit des actions qui ne sont pas prioritaires ou déterminantes dans l'optique d'une génération d'achalandage touristique, soit des actions qui découleront de l'effet générateur des actions motrices. De telles actions relèveront de l'initiative de l'ensemble des intervenants notamment de l'entreprise privée ou de d'autres agents de développement du milieu.

4.2 LES MAITRES D'OEUVRE

Pour chacune des actions retenues, le maître d'oeuvre est celui qui en prend l'initiative ou qui supervise son exécution en coordonnant l'action des partenaires éventuels, sans être nécessairement celui qui réalise l'action.

C'est le maître d'oeuvre qui verra à la préparation technique du projet ou de l'action, la soumettra à l'organisme coordonnateur, soit la structure intermunicipale de développement touristique[1], et formalisera un protocole d'entente

---

(1) La structure intermunicipale de développement touristique est une structure à mettre en place où les modalités sont expliquées à l'action concernant la mise en place et le soutien de la structure intermunicipale de développement touristique (4.7.1).

entre les divers partenaires impliqués dans la réalisation de l'action concernée.

Il verra de plus au respect de l'échéancier de réalisation.

4.3 LES PARTENAIRES

La réalisation de la plupart des actions nécessite l'implication de plusieurs organismes ou paliers de gouvernements. Le rôle et les modalités d'intervention de ces divers partenaires seront définis dans un protocole d'entente liant les parties; rappelons que l'application de ce protocole d'entente sera sous la responsabilité du maître d'oeuvre.

Un partenaire pourra n'être qu'un organisme-ressource ou encore un bailleur de fonds, un expert-conseil, un promoteur privé, etc.

4.4 LES MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Cette section précise:

- les étapes de mise en oeuvre d'une action;
- le rôle et l'échéancier d'intervention des partenaires;
- les liens avec d'autres actions le cas échéant ou toute autre information pouvant préciser la nature de l'action ou de l'intention des partenaires.

Dans certains cas, lorsqu'il est question de collaboration entre le maître d'oeuvre et les partenaires, ceci implique une concertation obligatoire de ces intervenants aux étapes précisées.

Cette concertation, dépendamment de la complexité ou de l'importance de l'action, pourra s'effectuer par le biais d'un comité technique restreint (regroupant un représentant de chaque partenaire et le maître d'oeuvre) ou encore la formulation d'un simple avis par les partenaires concernés.

Dans le cas de litiges ou de difficultés de parcours, le maître d'oeuvre en réfèrera à l'organisme coordonnateur.

4.5 L'ÉCHÉANCIER ET LA PROGRAMMATON DE MISE EN OEUVRE

L'échéancier proposé est en rapport étroit avec la nature motrice ou complémentaire de l'action considérée; une phase de mise en oeuvre se définit comme une période au cours de laquelle un ensemble d'actions compatibles peuvent être entreprises concurremment ou en complémentarité.

Les phases ne correspondent pas nécessairement à des années; ainsi, une action prévue à la première phase peut se réaliser sur deux ou trois ans.

Dans le cas de certaines actions où l'information est disponible, des délais de réalisation plus précis sont donnés à titre indicatif.

Lorsqu'il est indiqué qu'une action devra se réaliser à compter de la première, de la deuxième ou de la troisième phase, il faut comprendre que la réalisation devra débuter à la phase précisée et se poursuivre au cours des phases subséquentes.

4.6 L'OPÉRATION ANNUELLE

Dans plusieurs cas, l'opération ou l'entretien annuel des infrastructures, services ou activités représenteront un coût substantiel. Comme principe de base, il est établi que le gouvernement du Québec n'assumera aucun coût relatif à l'opération annuelle sauf pour les actions relevant spécifiquement de sa compétence (les routes régionales par exemple) et pour soutenir certaines actions motrices.

Un responsable de l'opération ou de l'entretien est identifié chaque fois que c'est pertinent; cette responsabilité implique l'aspect financier (déficit éventuel) comme l'aspect fonctionnement (programmation des activités, etc.).

4.7 LES ACTIONS

Les actions, au nombre de 47, ont été regroupées par thème:

- la structure intermunicipale de développement touristique;
- les études générales: de clientèle, de marché, ...;
- le nautisme: la navette maritime, les infrastructures nautiques, ...;
- le réseau routier: la signalisation routière, les pistes et bandes cyclables, ...;
- les infrastructures d'accueil: pavillons, hébergement, restauration, ...;
- les activités de plein air: pourvoirie, sentiers hors-parc, ...;
- l'agriculture: consolidation, activités agro-tourisques, ...;
- la culture: réseau patrimonial, centres d'activités socio-culturelles, ...;
- l'environnement;
- les ressources fauniques;
- la promotion: guides et brochures thématiques, dossier normatif .

La place que les actions occupent ne doit pas être interprétée comme un ordre de priorité, mais fait plutôt référence à un ordre logique d'intervention.

LA STRUCTURE INTERMUNICIPALE DU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

4.7.1 Mise en place et soutien de la structure intermunicipale de développement touristique

I- DESCRIPTION

Cette action consiste à formaliser l'implication du milieu dans la réalisation du Plan d'actions concerté. Les municipalités, les promoteurs et les organismes régionaux identifieront le type de structure le plus pertinent à assurer l'animation, la coordination et la réalisation du Plan d'actions concerté. Cette structure devra assurer un lien étroit entre les différentes municipalités de la zone périphérique et entre les municipalités et les différents promoteurs et les gouvernements.

Les mandats de cette structure pourront être les suivants:

- voir à coordonner l'action des différents maîtres d'oeuvre identifiés dans le Plan d'actions concerté;
- coordonner et réaliser les actions pour lesquelles elle est identifiée comme maître d'oeuvre ou partenaire;
- informer, sensibiliser et consulter la population de la zone périphérique sur les objectifs et les actions de développement;
- représenter la population de la zone périphérique auprès du M.L.C.P. dans le suivi des différentes phases de développement du parc du Saguenay et dans son opération régulière;
- représenter la population, les maîtres d'oeuvre, les partenaires et les promoteurs de la zone périphérique dans les relations avec le gouvernement du Québec pour la réalisation du Plan d'actions concerté.

II- MAITRE D'OEUVRE

Le Comité de promotion du parc du Saguenay.

III- PARTENAIRES

Les municipalités concernées, les promoteurs concernés, les organismes régionaux et les gouvernements du Québec et du Canada.

IV- MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Suite au dépôt du rapport du comité ad hoc sur la structure intermunicipale de développement touristique et suite à son acceptation par le Comité de promotion du parc du Saguenay, ce dernier prépare le projet de création de la nouvelle structure et convoque l'assemblée de fondation.

Les administrateurs élus voient à recueillir les ressources, engagent et supervisent le personnel nécessaire aux opérations et au bon fonctionnement de la corporation.

V- ÉCHÉANCIER

La mise en place de la structure intermunicipale de développement touristique est une action motrice à réaliser dès le dépôt du rapport du comité ad hoc[1] et l'acceptation par le gouvernement du Québec et le Comité du milieu[2] du Plan d'actions concerté final.

---

(1) Comité chargé de proposer une structure opérationnelle.

(2) Appellation antérieure du Comité de promotion du parc du Saguenay.

VI- OPÉRATION ANNUELLE

Le conseil d'administration est responsable des opérations régulières de la corporation. Le financement de la corporation est assuré par les cotisations de ses membres (municipalités et autres partenaires), et pour la durée de la réalisation du Plan d'actions concerté par le soutien financier du gouvernement du Québec. Ce soutien financier aux opérations est consenti à titre exceptionnel en raison de l'importance du rôle de cette structure intermunicipale dans la réalisation du Plan d'actions concerté et de l'engagement des municipalités et des promoteurs dans les actions de développement.

LES ÉTUDES GÉNÉRALES

4.7.2 Étude de clientèle

I- DESCRIPTION

Cette étude vise à préciser l'importance et les principales caractéristiques de la clientèle attendue dans le Parc et dans sa zone périphérique. On devra tenir compte de la vocation de plein air et d'interprétation adoptée, ainsi que des caractéristiques du produit touristique qui résultera de la mise en oeuvre du Plan d'actions concerté en termes d'activités et de services privilégiés.

Cette étude devra identifier, entre autres:

- les activités et les services déjà offerts et prévus;
- la provenance probable des visiteurs;
- leurs points d'accès et de sortie de la zone;
- les caractéristiques socio-économiques des éventuels visiteurs;
- la demande de services en fonction des différentes catégories (camping, auberge, hôtel, etc.);
- la demande par type d'activités: croisière, randonnée pédestre, canot, visite de centres d'interprétation, etc.;
- des indications quant à l'évolution probable des goûts et des besoins de la clientèle, à moyen et long termes;
- pour chacun des services ou activités l'importance des clientèles utilisatrices potentielles: croisières, hébergement, restauration, randonnée, chasse et pêche...

Cette action servira de référence et de justification pour plusieurs des autres actions prévues au plan; elle devra être relativement exhaustive et détaillée quant aux résultats.

II- MAITRE D'OEUVRE

Le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

III- PARTENAIRES

- La structure intermunicipale de développement touristique en tant que représentante des intérêts du milieu.
- Le M.L.C.P., en raison de son rôle de gestionnaire du parc du Saguenay et de son implication financière potentielle.
- L'O.P.D.Q., en raison de son implication financière potentielle.

IV- MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Le maître d'oeuvre, en collaboration avec les partenaires, prépare le devis technique, lance l'appel d'offres, procède au choix du consultant, qui par la suite réalise l'étude.

V- ÉCHÉANCIER

La réalisation de l'étude de clientèle est une action motrice à réaliser en priorité dès la première phase de mise en oeuvre du Plan d'actions. En fait, elle devrait être la première action à réaliser à la première phase. Les délais de réalisation, de la prise de décision à la remise du rapport, sont d'environ six mois.

VI- OPÉRATION ANNUELLE

Non pertinent.

4.7.3 Plan de mise en marché

I- DESCRIPTION

Cette action consiste à élaborer un plan et un programme de mise en marché comprenant:

- le parc du Saguenay, ses services et ses activités;
- la zone périphérique comprenant les services et les activités, tant publics que privés.

Le plan devra situer le produit touristique de la zone d'étude (vue globalement) par rapport à l'ensemble du marché québécois et étranger. Il devra également:

- identifier le ou les marchés cibles;
- suggérer des moyens pour y pénétrer efficacement;
- identifier les ressources dont il faudra disposer pour y arriver (humaines et financières).

Un plan triennal de mise en marché sera également suggéré afin de planifier les actions de chacun, d'identifier les ressources nécessaires, ainsi que pour garantir une pénétration efficace des marchés cibles.

II- MAITRE D'OEUVRE

Le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme par le biais de l'Association touristique du Saguenay - Lac-Saint-Jean - Chibougamau (A.T.R.).

III- PARTENAIRES

- La structure intermunicipale de développement touristique en tant que représentante des intérêts du milieu.
- Le M.L.C.P., en raison de son rôle de gestionnaire du parc du Saguenay et de son implication financière potentielle.

IV- MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Le maître d'oeuvre, en collaboration avec les partenaires, prépare le devis technique, lance l'appel d'offres, procède au choix d'un consultant, qui par la suite réalise le plan de mise en marché.

Les partenaires et le maître d'oeuvre pourraient être réunis au sein d'un comité technique pour le temps de la réalisation de cette action.

V- ÉCHÉANCIER

La réalisation du plan de mise en marché est une action motrice à réaliser dès la première phase de mise en oeuvre du Plan d'actions. Les délais de réalisation, de la prise de décision à la remise du rapport, sont d'environ six mois.

Cette action doit cependant être réalisée après ou concurremment à l'étude de clientèle (4.7.2).

VI- OPÉRATION ANNUELLE

Non pertinent.

4.7.4 Étude de faisabilité du concept de navette maritime

I- DESCRIPTION

Cette action a pour objet d'analyser la faisabilité technique et économique du concept de "NAVETTE MARITIME" à partir des critères de performance retenus au scénario de mise en oeuvre (chapitre 3.5) et selon certaines hypothèses qui devront être élaborées, appuyées entre autres, sur les éléments suivants:

- des bateaux de différentes capacités;
- différents parcours et itinéraires nautiques;
- différents horaires et fréquences selon un nombre variable de bateaux;
- différentes hypothèses quant aux coûts d'acquisition de bateaux et d'opération du service, etc.

Les données recueillies au cours de l'étude de clientèle (4.7.2) seront utilisées.

II- MAITRE D'OEUVRE

Le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

III- PARTENAIRES

- Le M.L.C.P., en raison de son rôle de gestionnaire du parc du Saguenay.

- La structure intermunicipale de développement touristique, en tant que représentante des intérêts du milieu et comme pourvoyeur de données s'il y a lieu.
- Le M.T.Q., en raison de son expertise technique dans le transport des personnes par bateaux.
- L'O.P.D.Q., en raison de son implication financière potentielle.
- La Garde côtière du Canada, en raison de son expertise technique.
- Pêches et Océans Canada, en raison de son expertise technique.

IV- MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Cette étude devra être réalisée concurremment ou après l'étude de clientèle (4.7.2) de manière à tirer partie des données pertinentes de cette dernière. Le maître d'oeuvre, de concert avec les partenaires concernés, élabore le devis d'étude, lance l'appel d'offres, procède au choix du consultant et assure l'encadrement et la coordination nécessaires, possiblement par le biais d'un comité technique.

V- ÉCHÉANCIER

L'étude de faisabilité du concept de navette maritime est une action motrice à réaliser en priorité dès la première phase, concurremment ou après l'étude de clientèle (4.7.2); elle devra cependant précéder le plan de mise en marché (4.7.3).

Les délais de réalisation, de la prise de décision à la remise du rapport final, sont d'environ six mois.

VI- OPÉRATION ANNUELLE

Non pertinent.

LE NAUTISME

4.7.5 Mise en service de la navette maritime

I- DESCRIPTION

Cette action présuppose que les résultats de l'étude de faisabilité du concept de navette maritime (4.7.4) seront positifs. Elle doit être perçue comme un scénario possible permettant de prévoir les budgets nécessaires de même que certaines modalités de mise en oeuvre. De plus, les infrastructures de services essentiels devront être en place avant la mise en place de la navette maritime.

L'action proprement dite consiste:

- à s'assurer de la disponibilité d'un ou de plusieurs bateaux, selon le scénario retenu, soit par acquisition directe, soit par appel d'offres ou autrement;
- en l'établissement d'itinéraires et d'horaires d'opération du service;
- en l'élaboration d'un programme de mise en marché et en sa diffusion;
- en la prise en charge de tous les autres éléments nécessaires à l'opérationnalisation du service.

II- MAITRE D'OEUVRE

La structure intermunicipale de développement touristique.

III- PARTENAIRES

- L'entreprise privée, à qui l'on prévoit confier l'opération du service.
- Le M.L.C.P., en raison de son rôle de gestionnaire du parc du Saguenay.
- Le M.T.Q., en raison de son expertise technique.
- Le M.I.C.T./S.D.I., en raison de son implication financière potentielle par le biais du Crédit touristique.
- La Garde côtière du Canada, pour la certification des bateaux et les aspects sécuritaires.
- L'Institut maritime du Québec (Rimouski), en raison de son expertise dans la formation du personnel navigant et de l'architecture navale.
- L'O.P.D.Q., en raison de son implication financière potentielle.
- Travaux publics Canada, Pêches et Océans Canada et Transports Canada, en tant que gestionnaires de certaines infrastructures nautiques.

IV- MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Le maître d'oeuvre s'assure la collaboration des différents partenaires identifiés et effectue les différentes démarches nécessaires à la mise en place du service:

- acquisition ou location de bateaux neufs ou usagés...;
- obtention des différents permis et autorisations nécessaires, s'il y a lieu;
- choix d'un concessionnaire, si cette formule est retenue;
- élaboration d'un horaire, d'un itinéraire, d'une tarification et d'un programme de mise en marché.

Compte tenu de l'importance et de la complexité du mandat qui lui est confié, la structure intermunicipale de développement touristique pourra déléguer des responsabilités à certains partenaires, qui pourront d'ailleurs être réunis au sein d'un comité technique.

V- ÉCHÉANCIER

La mise en service de la navette maritime est une action motrice à réaliser à compter de la première phase de mise en oeuvre mais seulement après la réalisation de certains prérequis et notamment:

- l'étude de clientèle (4.7.2);
- le plan de mise en marché (4.7.3);
- l'étude de faisabilité du concept de navette maritime (4.7.4);
- les infrastructures nautiques dans les stations maritimes-terrestres (4.7.7).

La réalisation pourra s'étendre sur plus d'une phase par exemple dans le cas de la mise en service progressive de plus d'un bateau.

VI- OPÉRATION ANNUELLE

L'étude de faisabilité aura dû démontrer les possibilités d'autofinancement de l'opération du service. Partant de cette prémisse, diverses hypothèses sont envisageables, notamment:

- la structure intermunicipale de développement touristique procède à l'achat ou à la location de bateaux neufs ou usagés et en confie l'opération à l'entreprise privée par voie d'appel d'offres;

OU

- l'entreprise privée, suite à un appel de propositions, procède elle-même à l'acquisition des bateaux qu'elle opère aux conditions établies par la structure intermunicipale de développement touristique et moyennant une assistance financière qui devra être définie;
  Ajoutons que les entreprises offrant déjà des services partiels de cette nature (Croisières Marjolaine Inc., Jos Lachance & Fils, etc.) pourront envisager d'élargir leur service et se qualifier pour l'opération du service.

A titre indicatif, mentionnons que le coût annuel d'opération d'un bateau neuf d'une capacité de 49 passagers pourrait se situer entre 75 000 $ et 100 000 $, incluant les salaires de l'équipage (trois personnes), les assurances, le carburant et l'entretien régulier.

4.7.6 Plan de développement des infrastructures nautiques

I- DESCRIPTION

Ce plan de développement vise à rationaliser l'aménagement d'infrastructures nautiques en tenant compte des besoins liés à la navette maritime ainsi qu'au développement du nautisme privé. Le plan devra s'appuyer sur un inventaire exhaustif des infrastructures existantes sur la rivière Saguenay (localisation, nature, état des infrastructures, propriété, utilisation actuelle et potentielle, etc.), de même que sur une analyse des contraintes et obstacles à la navigation.

Le plan identifiera chacune des interventions nécessaires à la mise en place de la navette maritime et au développement du nautisme privé, entre autres:

- les infrastructures majeures des stations maritimes-terrestres;
- les haltes nautiques, en suggérant une infrastructure type;
- les bouées d'amarrage, en précisant leur nombre et leur localisation;
- les modifications ou ajouts aux infrastructures existantes;
- la signalisation maritime;
- une évaluation des coûts pour chaque projet;
- une programmation de mise en place de chacun des éléments.

II- MAITRE D'OEUVRE

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

III- PARTENAIRES

- La structure intermunicipale de développement touristique en tant que représentante des intérêts du milieu.
- Les municipalités en tant que gestionnaires de certains équipements.
- Les clubs nautiques en tant que gestionnaires de certains équipements et principaux utilisateurs des infrastructures actuelles et prévues.
- Pêches et Océans Canada, Travaux publics Canada et Transports Canada en tant que gestionnaires de certaines infrastructures.

IV- MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Le maître d'oeuvre réalise le devis d'étude et s'assure de la réalisation du plan, soit à l'aide de ses ressources internes, soit par un consultant. Les partenaires devront être associés aux différentes étapes de réalisation du plan soit par le biais d'un comité technique, soit par consultation individuelle.

V- ÉCHÉANCIER

Le plan de développement des infrastructures nautiques est une action motrice à réaliser dès la première phase de mise en oeuvre du Plan d'actions concerté. Toutefois, cette action doit être précédée de l'étude de clientèle (4.7.2) et de l'étude de faisabilité du concept de navette maritime (4.7.4) en particulier, puisqu'elles constituent des prérequis aux choix des infrastructures à mettre en place. Les délais de réalisation, de la prise de décision à la remise du rapport, sont d'environ six mois.

VI- OPÉRATION ANNUELLE: Non pertinent.

4.7.7 Infrastructures nautiques dans les stations maritimes-terrestres

I- DESCRIPTION

Cette action anticipe les résultats de l'étude de faisabilité du concept de navette maritime (4.7.4) et du plan de développement des infrastructures nautiques (4.7.5) afin de disposer d'une évaluation préliminaire des implications économiques et administratives de cet élément du concept.

Les infrastructures prévues dans les stations maritimes-terrestres sont destinées aux besoins de la navette maritime et aux nautisme privé, besoins qui seront précisés davantage lors de la réalisation du plan de développement des infrastructures nautiques (4.7.6). L'évaluation préliminaire des travaux nécessaires comprend:

A Tadoussac:

- l'agrandissement et l'amélioration de la capitainerie;
- l'amélioration de l'information et de la signalisation;
- la construction d'un débarcadère pour la navette maritime.

A L'Anse-Saint-Jean:

- le réaménagement de la structure de protection contre les vents (brise-lames flottant);
- la construction d'un débarcadère pour la navette maritime;

- le dragage du bassin de la marina;
- l'allongement des quais existants et la reconstruction de certaines sections (115 mètres).

A Sainte-Rose-du-Nord:

aménagement d'une marina complète incluant:

- un brise-lames flottant;
- des quais flottants (170 m);
- un bâtiment de service (capitainerie) incluant les besoins reliés à la clientèle de la navette maritime;
- un débarcadère pour la navette maritime;
- une rampe de mise à l'eau;
- un stationnement et un aménagement paysager.

A La Baie:

aménagement d'une marina complète incluant:

- des quais flottants (190 mètres);
- un brise-lames fixe;
- un bâtiment de service (capitainerie) incluant les besoins reliés à la clientèle de la navette maritime;
- un débarcadère pour la navette maritime;
- une rampe de mise à l'eau;
- un stationnement et un aménagement paysager.

II- MAITRES D'OEUVRE

Tadoussac:

- la Corporation de développement touristique de Tadoussac.

L'Anse-Saint-Jean:

- le Club nautique de L'Anse-Saint-Jean.

Sainte-Rose-du-Nord:
- le Club de voile du Fjord.

La Baie:
- la Corporation du parc nautique de la baie des Ha! Ha!

III- PARTENAIRES

- Le M.L.C.P., en raison de son rôle de gestionnaire du Parc, de son expertise dans le domaine et de son implication financière potentielle.
- Pêches et Océans Canada, en raison de son rôle de gestionnaire de certaines infrastructures, de sa juridiction sur le plan d'eau et de son implication financière potentielle.
- Travaux publics Canada, en raison de son rôle de gestionnaire de certaines infrastructures et de son implication financière potentielle.
- Les municipalités directement concernées, en raison de leur responsabilité dans l'aménagement du territoire et de leur implication financière potentielle.
- Le MENVIQ, en raison de sa juridiction sur le domaine hydrique public.
- Le M.M.S.R., en raison de son implication financière potentielle via les programmes de création d'emplois.
- Emploi et Immigration Canada, en raison de son implication financière potentielle via les programmes de création d'emplois.

IV- MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Chacun des maîtres d'oeuvre voit à la confection des plans d'aménagement et des devis de construction nécessaires à la réalisation des infrastructures prévues au plan de développement des infrastructures nautiques (4.7.6). Puis, ces

plans et devis sont soumis aux différents partenaires identifiés. Il est à noter que les infrastructures nécessaires à la navette maritime devront être prévues à cette étape de planification. Par la suite, le maître d'oeuvre, en collaboration avec les partenaires, veille à la réalisation des infrastructures retenues et qui ont fait l'objet d'une entente avec les principaux bailleurs de fonds.

V- ÉCHÉANCIER

La mise en place de ces infrastructures est une action motrice qui pourra commencer à être réalisée dès la première phase de mise en oeuvre du Plan d'actions concerté, idéalement après que les actions prérequises auront été complétées, soit l'étude de faisabilité du concept de navette maritime et le plan de développement des infrastructures nautiques. Certains projets sont cependant prêts à être réalisés.

VI- OPÉRATION ANNUELLE

Chacune de ces infrastructures sera gérée et opérée par les divers maîtres d'oeuvre identifiés en respectant le principe de l'autofinancement. Par conséquent, les utilisateurs auront à assumer les coûts d'opération et d'entretien incluant la navette maritime, puisque ce service utilisera les infrastructures en place.

4.7.8 Infrastructures nautiques dans les haltes nautiques

I- DESCRIPTION

Cette action anticipe les résultats de l'étude de faisabilité du concept de navette maritime et du plan de développement des infrastructures nautiques (4.7.4 et 4.7.6) afin de disposer d'une évaluation préliminaire de ses implications économiques et administratives.

Les infrastructures prévues dans les haltes nautiques sont destinées avant tout aux besoins de la navette maritime, elle pourront également répondre aux besoins du nautisme privé. Leur implantation progressive dans les sites prévus au concept de développement se fera en fonction de la demande et de la faisabilité technique.

Une infrastructure type comprendra:

- un ponton flottant et une passerelle;
- un brise-lames flottant et léger.

Les haltes nautiques où il est possible de prévoir de telles infrastructures sans anticiper de problèmes techniques seront situées:

- à Anse-de-Roche, où seul un débarcadère sera nécessaire, étant donné l'existence d'une marina et d'un brise-lames flottant;
- à Petit-Saguenay;
- à Baie-Sainte-Catherine.

Les autres sites prévus devront nécessairement faire l'objet d'une étude technique soit pour vérifier leur faisabilité, soit pour solutionner des problèmes particuliers. Ces haltes nautiques seront situées:

- à l'anse de Saint-Étienne;
- à la baie Sainte-Marguerite;
- à l'anse à l'Ermite;
- à Saint-Basile-de-Tableau;
- à l'anse de la Croix.

II- MAITRES D'OEUVRE

- Le M.L.C.P., pour les infrastructures suggérées à l'intérieur des limites du Parc: à baie Sainte-Marguerite, anse à l'Ermite et anse de la Croix.
- La municipalité de Petit-Saguenay, pour celles du quai de Petit-Saguenay et de l'anse de Saint-Étienne.
- Le Club nautique de Sacré-Coeur, pour Anse-de-Roche.
- La municipalité de Baie-Sainte-Catherine, pour l'infrastructure suggérée dans cette municipalité.
- La municipalité de Sainte-Rose-du-Nord, pour l'infrastructure de Saint-Basile-de-Tableau.

III- PARTENAIRES

- Pêches et Océans Canada, en raison de son expertise technique et de sa juridiction sur les infrastructures nautiques.
- Le M.L.C.P., en raison de son rôle de gestionnaire du Parc, de son expertise dans le domaine et de son implication financière potentielle.

- Les municipalités directement concernées, en raison de leur responsabilité dans l'aménagement du territoire et de leur implication financière potentielle.
- Le M.M.S.R., en raison de son implication financière potentielle via les programmes de création d'emplois.
- La structure intermunicipale de développement touristique, en tant que représentante des intérêts du milieu.
- Emploi et Immigration Canada, en raison de son implication financière potentielle via les programmes de création d'emplois.

IV- MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

La réalisation de cette action sera fonction de l'évaluation de la demande et des initiatives individuelles des différents maîtres d'oeuvre. Une assistance financière des gouvernements supérieurs sera nécessaire.

V- ÉCHÉANCIER

L'aménagement de haltes nautiques est une action complémentaire tributaire de l'achalandage et de l'initiative des promoteurs. Il y aura lieu de prioriser la consolidation des infrastructures existantes, notamment à Petit-Saguenay et Anse-de-Roche, puis de relier les sites en développement, tel l'anse de Saint-Étienne.

Ces aménagements pourraient débuter dès la première phase si les conditions énoncées précédemment sont remplies.

VI- OPÉRATION ANNUELLE

Chacun des maîtres d'oeuvre assumera l'opération et l'entretien annuel à partir du principe de l'autofinancement, à moins que cette infrastructure ne soit associée au parc du Saguenay ou à un autre équipement, comme dans le cas de l'anse de Saint-Étienne.

4.7.9 Mise en place de bouées d'amarrage

I- DESCRIPTION

Cette action consiste à mettre en place des bouées d'amarrage, destinées à stimuler le nautisme privé, en offrant un "gîte nautique" en milieu naturel et à sécuriser les navigateurs en cas de difficultés. Une évaluation préliminaire permet d'estimer qu'une cinquantaine de bouées d'amarrage pourraient être réparties sur certains sites abrités qui seront précisés au plan de développement des infrastructures nautiques (4.7.6).

II- MAITRE D'OEUVRE

La structure intermunicipale de développement touristique.

III- PARTENAIRES

- Les clubs nautiques, en tant que gestionnaires de ces équipements:
  - Corporation de développement touristique de Tadoussac;
  - Club nautique de Sacré-Coeur;
  - Club nautique de L'Anse-Saint-Jean;
  - Club de voile du Fjord;
  - Corporation du parc nautique de la baie des Ha! Ha!.
- Le M.L.C.P., en tant que gestionnaire du parc du Saguenay, de son expertise dans le domaine et de son implication financière potentielle.
- Transports Canada, en raison de sa législation sur les bouées privées.

- Pêches et Océans Canada, en raison de son expertise technique.
- Les entreprises régionales oeuvrant dans le domaine de la fabrication métallique, pour leur expertise technique.
- Le M.M.S.R., en raison de son implication financière potentielle via les programmes de création d'emplois.
- Emploi et Immigration Canada, en raison de son implication potentielle via les programmes de création d'emplois.

IV- MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Le maître d'oeuvre facilite l'acquisition de l'ensemble des bouées par les partenaires concernés. Par la suite, chaque club nautique se charge de l'installation, de la récupération annuelle et de l'entreposage de l'équipement. Ces clubs nautiques se chargeront également de l'application d'un tarif s'il y a lieu.

V- ÉCHÉANCIER

La mise en place de bouées d'amarrage est une action complémentaire à réaliser à la deuxième ou troisième phase de mise en oeuvre du Plan d'actions concerté.

VI- OPÉRATION ANNUELLE

Chaque gestionnaire de marina pourrait prendre à sa charge les bouées situées dans son périmètre d'influence. Ainsi, d'un commun accord ils amorceraient l'opération annuelle de même qu'ils récolteraient les bénéfices éventuels de leur utilisation.

Une gestion commune des bouées d'amarrage pourrait également être envisagée et même une gestion commune de l'ensemble des infrastructures nautiques de la rivière Saguenay.

4.7.10 Guide technique de navigation

I- DESCRIPTION

Cette action consiste à confectionner un guide technique et touristique à l'usage des navigateurs et des visiteurs qui arrivent par la rivière Saguenay. Ce guide comprendra des informations relatives à la navigation sur la rivière et notamment:

- des données sur les particularités de l'embouchure:
  - le chenal;
  - les hauts fonds et les obstacles etc.
- des données sur les services et les attraits touristiques:
  - les stations maritimes-terrestres, les haltes nautiques et les bouées d'amarrage;
  - les services de toute nature;
  - les éléments d'intérêt etc.

II- MAITRE D'OEUVRE

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

III- PARTENAIRES

- Transports Canada, en raison de sa juridiction sur la navigation.
- Le M.I.C.T. par le biais de l'A.T.R., en raison de son mandat particulier sur l'information touristique.
- La structure intermunicipale de développement touristique, en tant que représentante des intérêts du milieu.

- Les clubs nautiques, en tant que regroupement d'utilisateurs.

IV. MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Le maître d'oeuvre, en collaboration avec les partenaires, élabore le devis technique, lance l'appel d'offres et procède au choix du consultant qui réalise le guide. Le maître d'oeuvre et les partenaires pourront être réunis au sein d'un comité technique.

V- ÉCHÉANCIER

La réalisation de ce guide est une action complémentaire à réaliser dès la première phase de mise en oeuvre du Plan d'actions concerté.

VI- OPÉRATION ANNUELLE

Le M.L.C.P. assurera la distribution de ce guide dans la zone périphérique du parc du Saguenay et se chargera de sa mise à jour périodique. De plus, l'A.T.R. pourrait le distribuer à l'extérieur de la région.

LE RÉSEAU ROUTIER

4.7.11 Amélioration du réseau routier régional

I- DESCRIPTION

Des améliorations au réseau routier régional sont déjà prévues et leur échéancier de réalisation a été fixé par le ministère des Transports du Québec. L'avènement du parc du Saguenay ayant une incidence sur la circulation régionale, il y aurait lieu d'accélérer la réalisation des projets. Cette accélération des travaux de réfection concerne en particulier les éléments suivants:

- l'amélioration de la géométrie (pentes et courbes) des tronçons suivants:
  - route 172 entre Saint-Fulgence et Sainte-Rose-du-Nord, non encore améliorée;
  - route 170 entre La Baie et Petit-Saguenay, non encore améliorée;
  - route 381 entre La Baie et le lac Ha! Ha!, non encore améliorée.
- le parachèvement du revêtement du tronçon de la route 381, encore inachevé (14 km);
- l'amélioration du revêtement bitumineux;
- la construction de voies lentes dans les montées.

Les améliorations souhaitées devraient permettre de circuler en toute sécurité à une vitesse de 90 km/h sur les routes 170 et 172, et à une vitesse de 80 km/h sur la route 381, exception faite des zones urbaines.

Les travaux de réfection devront tenir compte de l'aménagement éventuel de bandes cyclables.

II- MAITRE D'OEUVRE

Le ministère des Transports du Québec.

III- PARTENAIRES

Non pertinent.

IV- MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Selon les modalités de mise en oeuvre habituelles du M.T.Q.

V- ÉCHÉANCIER

Les améliorations au réseau routier régional sont des actions motrices à réaliser à compter de la première phase de mise en oeuvre du Plan d'actions. La programmation du M.T.Q. devrait être revue afin d'accélérer ces travaux.

VI- OPÉRATION ANNUELLE

Dans le cadre des opérations régulières du M.T.Q.

4.7.12 Amélioration du réseau routier local

I- DESCRIPTION

Plusieurs améliorations majeures doivent être apportées à certains tronçons routiers locaux (autres que les routes régionales).

Les principaux travaux à réaliser sont:

- l'amélioration et le pavage de la section encore inachevée de la route du Moulin-à-Baude à Tadoussac: 4 km;
- l'amélioration et le pavage de la route du rang Saint-Étienne à Petit-Saguenay: 10,3 km;
- l'amélioration de la géométrie, de la structure, du revêtement bitumineux et de l'éclairage de la rue Saint-Jean-Baptiste à L'Anse-Saint-Jean, de la route régionale jusqu'à la marina: 8,7 km;
- l'amélioration et le pavage de la section encore inachevée de la route du rang Saint-Jean-Baptiste (Anse-de-Roche) et de celle du rang Saint-Joseph à Sacré-Coeur: 12 km;
- le pavage de la route d'accès au quai de Petit-Saguenay: 3 km;
- le pavage de la section encore inachevée du Vieux chemin de Saint-Félix-d'Otis: 7,5 km;
- l'amélioration de la route d'accès au cap Jaseux: 2.4 km.

De plus, une étude de préfaisabilité devra être entreprise concernant le nouveau tronçon routier suggéré entre Petit-Saguenay et Baie-Sainte-Catherine. Cette étude comprendra, entre autres, l'évaluation des impacts environnementaux,

l'estimation des coûts, la faisabilité technique, les possibilités d'expropriation, l'accès visuel au fjord, etc...

II- MAITRE D'OEUVRE

Le ministère des Transports du Québec.

III- PARTENAIRES

- Les municipalités en tant que responsables du réseau routier local.
- Les M.R.C. en raison de leur responsabilité sur le réseau routier en territoire non organisé.

IV- MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Le maître d'oeuvre, en collaboration avec les partenaires, détermine l'ordre de priorité des projets ainsi que l'échéancier de réalisation. Par la suite, le M.T.Q. procède aux travaux selon ses modalités habituelles de mise en oeuvre.

V- ÉCHÉANCIER

Les améliorations au réseau routier local sont des actions complémentaires à réaliser au cours des trois phases de mise en oeuvre du Plan d'actions concerté et en fonction des disponibilités budgétaires. Cependant, ces améliorations impliquent des ajouts ou un déplacement des priorités par rapport à la programmation quinquennale du M.T.Q.

VI- OPÉRATION ANNUELLE

Conformément aux ententes établies entre le gouvernement du Québec et les municipalités.

4.7.13 Bandes cyclables sur le réseau routier régional

I- DESCRIPTION

Cette action consiste à aménager des bandes cyclables le long des routes régionales 170 et 172. Dans un premier temps, il faudra vérifier la faisabilité technique et économique de tels aménagements compte tenu de la clientèle attendue. Dépendamment du résultat de cette étude de faisabilité, on pourra entreprendre la réalisation de ces bandes cyclables.

II- MAITRES D'OEUVRE

- Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour la réalisation de l'étude de faisabilité.
- Le ministère des Transports du Québec pour l'aménagement des bandes cyclables.

III- PARTENAIRES

- La structure intermunicipale de développement touristique, en tant que représentante des intérêts du milieu.
- La Fédération québécoise du cyclotourisme, en raison de son expertise technique.

IV- MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

La direction régionale du Saguenay - Lac-Saint-Jean du M.L.C.P. pourrait réaliser l'étude de faisabilité technique et économique dans le cadre de ses opérations régulières.

Si les résultats de l'étude sont positifs, les bandes cyclables pourront être réalisées en même temps que les travaux de réfection de la chaussée. Le ministère des Transports du Québec sera chargé des travaux à réaliser.

V- ÉCHÉANCIER

L'aménagement de bandes cyclables est une action complémentaire. L'étude pourra être réalisée à compter de la première phase, tenant compte des travaux potentiels à réaliser lors des réparations ou modifications à apporter à la route.

VI- OPÉRATION ANNUELLE

Le M.T.Q., à même ses opérations régulières, pourra voir à l'entretien des bandes cyclables.

4.7.14 Pistes ou bandes cyclables dans certaines localités

I- DESCRIPTION

Cette action consiste à aménager des pistes ou des bandes cyclables dans les localités qui s'y prêtent. Il pourra s'agir de bandes cyclables aménagées en bordure de routes existantes (réseaux municipaux), de pistes cyclables autonomes ou encore d'un réseau mixte reliant les principaux attraits, services ou équipements touristiques.

Ces réseaux pourraient être aménagés:

- à L'Anse-Saint-Jean, où il existe d'excellentes possibilités de petits circuits de part et d'autre de la rivière et entre la zone urbaine et la marina;
- à Petit-Saguenay, où un réseau mixte pourrait relier le quai et le Chalet des Messieurs à l'agglomération de Petit-Saguenay;
- à Tadoussac, où un réseau mixte, déjà prévu en association avec le circuit patrimonial, pourrait également relier le Moulin-à-Baude, où un centre d'interprétation est prévu dans le cadre du parc du Saguenay. Advenant le cas où l'on retarderait la construction de bandes cyclables entre Sainte-Rose-du-Nord et Tadoussac, il faudra prévoir la réalisation de bandes cyclables le long du tronçon de la route 138 localisé entre Tadoussac et l'intersection de la route du Moulin-à-Baude;

- à Sacré-Coeur, pour compléter le circuit menant à Anse-de-Roche par les rangs, le long de la route régionale et à l'intérieur de l'agglomération urbaine;
- à Sainte-Rose-du-Nord, où un réseau mixte relierait au moins le quai, l'anse de la Descente des Femmes et les autres éléments d'intérêt et points de vue du village.

II- MAITRES D'OEUVRE

Chacune des municipalités concernées.

III- PARTENAIRES

- Le M.L.C.P., en raison de son expertise technique et de son implication financière potentielle.
- La Fédération québécoise du cyclotourisme, en raison de son expertise technique.
- Le M.T.Q., en raison de son expertise technique et de son implication financière potentielle.

IV- MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Les municipalités concernées auront la responsabilité de l'élaboration de ces réseaux de pistes ou de bandes cyclables sur leur territoire. Chacune des municipalités devra réaliser ou faire réaliser par des consultants une étude succincte du tracé et des travaux à exécuter, conformément aux normes du ministère des Transports du Québec, pour exécuter par la suite les travaux appropriés.

V- ÉCHÉANCIER

La réalisation de pistes ou de bandes cyclables dans certaines localités est une action complémentaire à réaliser à compter de la deuxième phase de mise en oeuvre du Plan d'actions ou selon l'initiative des promoteurs.

VI- OPÉRATION ANNUELLE

L'entretien des bandes et des pistes cyclables sera sous la responsabilité des municipalités concernées.

4.7.15 Conception d'une signalisation routière et inventaire des besoins

I- DESCRIPTION

Cette action consiste à réaliser une étude qui aura comme objet premier de concevoir une signalisation routière touristique, destinée à informer le visiteur des attraits et services publics ou privés qu'il peut trouver dans le Parc comme dans l'ensemble de la zone périphérique. Le design retenu devra contribuer à développer un caractère distinctif et homogène de l'ensemble de la zone de planification. En plus de la conception, cette étude devra comprendre un inventaire exhaustif des équipements et des infrastructures à annoncer.

Cette signalisation pourrait guider le touriste et le visiteur tout en l'invitant à prolonger son séjour. Pour éviter la confusion auprès des visiteurs, une carte touristique (dépliant) expliquera la signalisation retenue: sigles ou pictogrammes. De même, au cours de la réalisation de l'étude, on devra consulter le ministère des Transports du Québec afin de s'assurer de l'homogénéité de cette étude avec les normes et les codes existants et, en particulier, afin de connaître l'état d'avancement des travaux du Comité intraministériel sur la signalisation (M.T.Q.), qui élabore présentement une nouvelle politique québécoise de signalisation touristique et publicitaire.

La zone périphérique du parc du Saguenay serait certes un laboratoire intéressant pour expérimenter cette nouvelle signalisation routière.

La conception devra être appuyée de directives techniques quant à la construction des panneaux ainsi que suggérer les sites d'implantation selon chaque type de panneau, toujours en conformité avec les normes et les règlements du M.T.Q.

II- MAITRE D'OEUVRE

La structure intermunicipale de développement touristique.

III- PARTENAIRES

- Le M.T.Q., en raison de son expertise technique.
- Le M.I.C.T., par le biais de l'A.T.R., en raison de son mandat particulier sur l'information touristique et son implication financière potentielle.
- Le M.L.C.P., en raison de son rôle de gestionnaire du Parc.
- Le M.A.C., en raison de son expertise technique.

IV- MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Le maître d'oeuvre préparera le devis technique et se chargera de la réalisation de cette étude par ses ressources internes ou au moyen d'un consultant; les divers partenaires et le maître d'oeuvre pourront être réunis au sein d'un comité technique.

V- ÉCHÉANCIER

La conception d'une signalisation routière originale est une action motrice à réaliser dès la première phase de mise en oeuvre du Plan d'actions concerté.

VI- OPÉRATION ANNUELLE

Non pertinent.

4.7.16 Mise en place de la signalisation routière

I- DESCRIPTION

Cette action consiste à mettre en place la signalisation touristique conformément au concept et aux normes techniques adoptées (4.7.15) afin d'afficher chacun des équipements, infrastructures et services inventoriés lors de l'étude de conception d'une signalisation routière intégrée.

Cette signalisation devra être implantée entre autres:

- aux portes d'entrée de la zone, y compris la route 381;
- dans les stations maritimes-terrestres et sur la route régionale, près des accès principaux;
- dans les centres de services routiers, à chacune des entrées;
- aux accès des équipements touristiques en dehors des localités (sur la route régionale);
- à chaque point d'intérêt et service touristique pertinent (camping, hôtel, point de vue, restaurant...).

Cette signalisation pourra remplacer la signalisation privée ou municipale à l'exception de celle directement sur le site où est implanté l'équipement ou le service.

II- MAITRE D'OEUVRE

La structure intermunicipale de développement touristique.

III- PARTENAIRES

- Le M.T.Q., en raison de son expertise technique et de sa juridiction sur la signalisation routière.
- Le M.I.C.T., par le biais de l'A.T.R., en raison de son mandat particulier sur l'information touristique.
- Le M.L.C.P., en raison de son rôle de gestionnaire du Parc.
- L'entreprise privée.

IV- MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Le M.T.Q., qui est déjà habilité à réaliser panneaux et affiches, se verra confier la confection et la pose de ceux-ci. Il le fait déjà d'ailleurs pour d'autres ministères.

V- ÉCHÉANCIER

Cette action demeure très importante afin d'éviter un certain degré de confusion des visiteurs et touristes. Elle est d'ailleurs une action motrice et devra être réalisée dès la première phase de mise en oeuvre du Plan d'actions concerté.

VI- OPÉRATION ANNUELLE

Le M.T.Q. aura la responsabilité de l'entretien des affiches.

LES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL

4.7.17 Construction de pavillons d'accueil

I- DESCRIPTION

Cette action consiste à construire des pavillons d'accueil et d'information qui seront situés aux quatre principales portes d'entrée de la zone, soit à Tadoussac, Petit-Saguenay, La Baie et Saint-Fulgence. L'information dispensée concernera le parc du Saguenay ainsi que sa zone périphérique; le service de réservation pourra également y loger. Le style architectural des bâtiments sera uniforme et devra tenir compte des résultats de l'action qui propose le développement d'un style architectural (4.7.39). L'implantation sera faite sur des sites stratégiques, sur les routes régionales, et l'aménagement extérieur particulièrement soigné.

Ces quatre pavillons seront situés à:

- Tadoussac:
  - possiblement près de l'intersection de la route 138 et de la rue des Pionniers, principal accès au village;
- Petit-Saguenay:
  - sur la route 170 à l'intérieur de la localité, possiblement intégré au Parc municipal situé en bordure de la rivière Petit-Saguenay;
- La Baie:
  - sur la route 170 et idéalement associé au Musée du Fjord, au centre administratif du parc du Saguenay ou à l'Office du tourisme de La Baie et du Bas-Saguenay;

- Saint-Fulgence:
  - sur la route 172, près des battures, idéalement à l'intersection de la route 172 et du rang Saint-Louis, principal accès au mont Valin.

L'évolution de l'achalandage touristique pourrait justifier une révision de cette planification.

II- MAITRE D'OEUVRE

La structure intermunicipale de développement touristique.

III- PARTENAIRES

- Le M.I.C.T., en raison de son implication financière potentielle.
- Le M.I.C.T., par le biais de l'A.T.R., en raison de son mandat en ce qui concerne la promotion touristique.
- Le M.L.C.P., en raison de son rôle de gestionnaire du Parc.
- Les municipalités directement concernées.
- Le M.A.C., en raison de son expertise technique en architecture.
- L'O.P.D.Q., en raison de son implication financière potentielle.

IV- MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Le maître d'oeuvre, en collaboration avec les partenaires, procède au choix de la localisation des pavillons de même qu'à l'acquisition des terrains, prépare le devis technique, lance l'appel d'offres (choix d'un entrepreneur) et par la suite réalise la construction des pavillons. Les

partenaires et le maître d'oeuvre pourront être regroupés au sein d'un comité technique.

V- ÉCHÉANCIER

La construction des pavillons d'accueil sont des actions motrices à réaliser à compter de la première phase de mise en oeuvre du Plan d'actions.

Le délai de réalisation, de la prise de décision à la mise en opération, peut être établi à un an et demi selon l'expérience du M.I.C.T. découlant d'implantations comparables.

VI- OPÉRATION ANNUELLE

L'opération annuelle relève de la structure intermunicipale de développement touristique et de l'A.T.R.

La structure intermunicipale de développement touristique pourrait être responsable de la gestion des bâtiments: entretien, électricité, chauffage, téléphone, etc...

La gestion du personnel d'accueil et de l'information dispensée relèvera de l'A.T.R.

4.7.18 Kiosques d'auto-information

I- DESCRIPTION

Cette action consiste à aménager dans les principaux pôles de services et d'activités des kiosques d'auto-information qui présenteront des tableaux d'affichage. Ils sont destinés à informer le visiteur sur les activités et services de toute nature, y compris ceux du Parc, qui sont offerts dans le pôle de services concerné et en périphérie, en plus de situer le visiteur dans l'ensemble de la zone. Ces kiosques seront implantés, soit sur la route régionale, soit en association avec un élément touristique majeur: une halte routière, un centre d'artisanat, un élément du patrimoine.

Afin d'assurer une homogénéité architecturale des kiosques, un devis normatif sera préparé pour servir de référence lors de l'aménagement. Il comprendra également des critères sur le choix d'un site d'implantation, des normes d'aménagement paysager, ainsi que des directives sur le contenu des tableaux d'affichage.

Ces kiosques d'auto-information seront situés à:

- L'Anse-Saint-Jean, Rivière-Éternité, Sainte-Rose-du-Nord, Sacré-Coeur, Ferland-Boilleau, Saint-Félix-d'Otis et Baie-Sainte-Catherine;

- un kiosque pourra également être érigé à Saint-Siméon, à l'intersection des routes 170 et 138, mais dans le but d'orienter les visiteurs vers l'un ou l'autre des pavillons d'accueil de Tadoussac ou de Petit-Saguenay.

II- MAITRE D'OEUVRE

La structure intermunicipale de développement touristique.

III- PARTENAIRES

- Le M.L.C.P., en raison de son rôle de gestionnaire du parc du Saguenay.
- Le M.A.C., en raison de son apport dans le contenu, de son expertise technique en architecture et de son implication financière potentielle.
- Les municipalités, pour leur apport dans le contenu et pour leur implication financière potentielle.
- Le M.I.C.T., en raison de son expertise technique (par le biais de l'A.T.R.) et de son implication financière potentielle.

IV- MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Le maître d'oeuvre, en collaboration avec les partenaires concernés, procède au choix de la localisation des kiosques de même qu'à l'acquisition des terrains, prépare le devis technique, lance l'appel d'offres (choix d'un entrepreneur) et par la suite voit à la construction de kiosques.

V- ÉCHÉANCIER

La construction de kiosques d'auto-information sont des actions motrices à réaliser à compter de la première phase de mise en oeuvre du Plan d'actions. Les délais de réalisation, de la prise de décision à la mise en opération, peuvent être établis à environ un an, selon l'avis du M.I.C.T.

VI- OPÉRATION ANNUELLE

La structure intermunicipale de développement touristique et les municipalités seront responsables de l'entretien et de la mise à jour de l'information contenue sur les tableaux.

4.7.19 Formation du personnel d'accueil et de service

I- DESCRIPTION

Cette action a pour but d'assurer une bonne qualité d'accueil et de services aux utilisateurs et aux touristes dans les différentes infrastructures de services et d'activités de la zone périphérique.

En plus de développer les habiletés et les connaissances nécessaires à l'accueil et aux services des utilisateurs et touristes, cette formation devrait permettre au personnel de bien connaître l'ensemble des services et activités offerts sur tout le territoire du Parc et de sa zone périphérique.

Le Cégep de Saint-Félicien a déjà élaboré un programme de formation en accueil touristique qui correspondrait dans ses grandes lignes aux attentes du milieu.

II- MAITRE D'OEUVRE

La structure intermunicipale de développement touristique.

III- PARTENAIRES

- Le Cégep de Saint-Félicien, en raison de son programme de formation en accueil touristique.
- Le M.I.C.T. par le biais de l'A.T.R., en raison de sa vocation et de son implication financière potentielle.

IV- MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Le maître d'oeuvre identifie les besoins en formation des différents promoteurs de services et d'activités, centralise les inscriptions et transmet ses demandes aux partenaires identifiés. Ceux-ci adaptent leur contenu de cours aux besoins spécifiques du secteur et aux personnes inscrites, et dispensent sur le territoire de la zone périphérique les séances de cours nécessaires.

V- ÉCHÉANCIER

La formation du personnel d'accueil et de service est une action complémentaire à réaliser dès la première phase de mise en oeuvre du Plan d'actions concerté.

VI- OPÉRATION ANNUELLE

Les cours sont dispensés tous les ans dans la période se situant après la sélection du personnel par les promoteurs et avant le début de la forte saison touristique, soit entre la mi-mai et la mi-juin.

Les promoteurs, le personnel et les partenaires voient à supporter les coûts de production et d'enseignement de ces cours.

4.7.20 Mise en place du service d'information et de réservation touristique

I- DESCRIPTION

Le service d'accueil et de renseignements touristiques du M.I.C.T. réalise présentement une étude de faisabilité technique et financière sur la mise en place d'un service de réservation informatisé pour l'ensemble du territoire québécois. Ce service informatisé pourrait constituer une des hypothèses envisagées pour doter la zone périphérique d'un tel service.

Le M.I.C.T. pense être en mesure d'implanter les fonctions simples du système (réservation de chambres d'hôtel) dans les zones de Québec et de Montréal pour juin 1984. Par la suite, on prévoit l'étendre progressivement aux régions québécoises, probablement à compter de 1985. Comme on compte l'implanter région par région, celle du Saguenay - Lac-Saint-Jean pourrait servir de région pilote pour l'installation d'un système de réservation informatisé.

Toutefois, si ce système tardait à être implanté pour quelque motif, il faudrait revenir à un système traditionnel dans la zone périphérique. Dans ce cas, d'autres possibilités devront être étudiées afin de s'assurer du meilleur choix possible.

II- MAITRE D'OEUVRE

Le ministère du l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

III- PARTENAIRES

- L'A.T.R., en tant que partenaire privilégié du M.I.C.T.en région.
- La structure intermunicipale de développement touristique, en tant que représentante des intérêts du milieu.
- Les entreprises et organismes directement concernés.

IV- MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Le maître d'oeuvre, en collaboration avec les partenaires concernés, détermine le mode de gestion et d'opération, procède à l'achat de terminaux, forme le personnel des pavillons d'accueil et monte la banque de données locales (hôtels, restaurants, etc.).

Les partenaires et le maître d'oeuvre pourraient être réunis au sein d'un comité technique pour la période de mise en oeuvre de cette action.

V- ÉCHÉANCIER

Cette action est complémentaire et la phase de mise en oeuvre est en fonction de l'échéancier du M.I.C.T. quant à l'implantation de ce service dans les régions du Québec.

VI- OPÉRATION ANNUELLE

L'opération de chaque terminal coûterait environ 10 000 $ par année, excluant le personnel. Ces coûts sont en grande partie engendrés par la location de la ligne téléphonique dont la facturation est en fonction de la distance (Montréal-Chicoutimi- Bas-Saguenay). Donc, en supposant une utilisation sur une base annuelle, l'opération du service de réservation dans la zone périphérique coûterait environ 40 000 $ sans compter le personnel d'accueil. Comme il s'agirait d'une expérience pilote, ces coûts seraient entièrement à la charge du M.I.C.T.

4.7.21 Haltes routières et belvedères

I- DESCRIPTION

Cette action consiste à aménager des haltes routières ou des belvedères en des endroits stratégiques offrant une excellente vue panoramique, et permettant de compléter le réseau déjà mis en place par le M.T.Q., ou prévu par le M.L.C.P. à l'intérieur des limites du Parc.

Les cinq belvedères proposés seront situés à:

- Saint-Fulgence:
  - à aménager sur le cap des Roches en tout autre site pertinent qui surplombe les battures.
- Sainte-Rose-du-Nord:
  - à aménager à proximité de la chapelle de Saint-Basile-de-Tableau;
  - à aménager sur la montagne qui surplombe le village du côté ouest, en direction de l'anse d'en Haut;
  - à aménager au cap au Leste sur un promontoire qui offre une vue panoramique sur la Baie des Ha! Ha! et le fjord du Saguenay.
- Sacré-Coeur:
  - à aménager dans la vallée de la rivière Sainte-Marguerite. Quatre ou cinq sites offrant une excellente vue panoramique peuvent être envisagés sans toutefois qu'ils ne soient directement en bordure de la route (sentiers de randonnée).

La halte routière saisonnière sera située à:

- Petit-Saguenay:
  - à aménager sur la route 170 dans l'axe de la vallée de la rivière du Portage.

II- MAITRES D'OEUVRE

Le maître d'oeuvre pourra varier en fonction de la localisation et du type d'équipement.

- Belvédères:
  - cap des Roches: la municipalité de Saint-Fulgence;
  - Saint-Basile-de-Tableau: la structure intermunicipale de développement touristique;
  - anse d'en Haut: la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord;
  - cap au Leste: la structure intermunicipale de développement touristique;
  - vallée de la rivière Sainte-Marguerite: Pavillon Sainte-Marguerite Inc.
- Halte routière saisonnière:
  - vallée de la rivière du Portage: le M.T.Q.

III- PARTENAIRES

- Le M.L.C.P., en raison de son expertise technique.
- L'association de la rivière Sainte-Marguerite Inc. (ZEC), dans le cas de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite.
- Le M.T.Q., en raison de son expertise technique et de son implication financière potentielle.

IV- MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Le maître d'oeuvre procède, si nécessaire, au choix définitif du site, puis le M.T.Q. ou le M.L.C.P. prépare le devis technique. L'aménagement peut être effectué par le maître d'oeuvre ou confié à un entepreneur suite à un appel d'offres.

V- ÉCHÉANCIER

L'aménagement d'une halte routière et de belvedères est une action complémentaire à réaliser à compter de la deuxième phase de mise en oeuvre du Plan d'actions. Les délais de réalisation peuvent varier en fonction du site, de l'ampleur des travaux et du maître d'oeuvre. Dès lors, des délais allant de six mois à un an et demi peuvent être envisagés.

VI- OPÉRATION ANNUELLE

- L'entretien relève du maître d'oeuvre de chaque belvedère.

- Le M.T.Q. sera responsable de l'entretien de la halte routière.

4.7.22 Évaluation du besoin et mise en service d'un transport collectif par autobus

I- DESCRIPTION

Cette action consiste à évaluer périodiquement les besoins en terme de transport collectif par autobus, et plus particulièrement pour répondre aux besoins de la navette maritime. La mise en place de la navette maritime, la croissance de l'achalandage touristique et une demande potentielle pour un transport collectif dans certaines municipalités encore non déservies, pourront éventuellement justifier un transport collectif par autobus. Une analyse périodique des besoins de cette nature devra être menée auprès de la clientèle. En fonction des résultats de cette évaluation, l'entreprise privée pourra être incitée à offrir un service pour combler les besoins qui auront alors été identifiés.

II- MAITRE D'OEUVRE

La structure intermunicipale de développement touristique.

III- PARTENAIRES

- L'entreprise privée, à qui l'on désire confier ce service.
- Le M.T.Q., en raison de son expertise technique dans le transport en commun.
- Les M.R.C., notamment la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay, en raison de leur mandat.

IV- MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Le maître d'oeuvre procèdera à l'évaluation périodique des besoins de transport collectif par autobus dans la zone périphérique. Le M.T.Q. collaborera, s'il y a lieu, par la diffusion d'informations pertinentes à cette évaluation des besoins ainsi qu'à la mise en place éventuelle de ce service. Advenant que la demande vienne à justifier la mise en place d'un transport collectif par autobus, la structure intermunicipale de développement touristique incitera l'entreprise privée à combler ce besoin.

V- ÉCHÉANCIER

Cette action est complémentaire et sera réalisée en fonction de l'évaluation des besoins, et ce à compter de la deuxième phase de mise en oeuvre du Plan d'actions concerté.

VI- OPÉRATION ANNUELLE

L'opération de ce service sera confiée à l'entreprise privée en partant du principe de l'autofinancement.

4.7.23 Consolidation de terrains camping existants et mise en place de nouveaux

I- DESCRIPTION

Conformément à l'un des objectifs retenu, à savoir favoriser la consolisation des équipements existants, la présente action vise d'abord la consolidation des terrains de camping pour lesquels de tels projets sont connus et sont conformes au concept retenu.

Les cinq projets connus et conformes au concept sont situés:

- à Tadoussac;
- à L'Anse-Saint-Jean;
- à Saint-Félix-d'Otis;
- à Ferland-Boilleau;
- à Sainte-Rose-du-Nord.

Par ailleurs, de nouveaux projets sont à prévoir lorsque ceux-ci ne mettront pas en péril les équipements existants et qu'ils seront conformes au concept de développement adopté. Une centaine de nouveaux emplacements sont également prévus dans l'hypothèse que l'achalandage les justifiera et que l'initiative du milieu viendra les combler.

Il est important de rappeler que les terrains de camping hors-parc devront offrir un bon niveau de service, particulièrement ceux qui seront situés dans les stations maritimes-terrestres.

Par ailleurs, les équipements de cette nature prévus à l'intérieur des limites du Parc devront éventuellement combler un besoin non assumé par l'entreprise privée ou publique dans la zone périphérique.

II- MAITRES D'OEUVRE

Les propriétaires et les promoteurs de terrains de camping.

III- PARTENAIRES

- La structure intermunicipale de développement touristique, pour son rôle de vérification quant à la conformité au concept de développement et, éventuellement, pour son rôle de sélection des projets.
- Les municipalités concernées, en raison de leur implication financière potentielle.
- Le M.L.C.P., en raison de son rôle de gestionnaire du Parc, de sa compétence spécifique dans l'aménagement de terrains de camping et de son implication financière potentielle.
- Le M.I.C.T./S.D.I., en raison de son implication financière potentielle par le biais du Crédit touristique.
- Le M.M.S.R., en raison de son implication financière potentielle via les programmes de création d'emplois.
- Emploi et Immigration Canada, en raison de son implication financière potentielle via ses programmes de création d'emplois.

IV- MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Chaque promoteur élabore son projet de concert avec les ministères concernés, le M.I.C.T. et le M.L.C.P., et soumet ce projet à la structure intermunicipale de développement touristique pour recommandation dans le cas d'une demande d'assistance financière. Le promoteur réalise alors son projet.

V- ÉCHÉANCIER

La mise en place ou la consolidation de terrains de camping est une action complémentaire à réaliser selon les initiatives du milieu et la demande, et ce, à compter de la première phase de mise en oeuvre du Plan d'actions.

VI- OPÉRATION ANNUELLE

Chaque maître d'oeuvre est responsable de l'opération de son équipement selon le principe de l'autofinancement.

4.7.24 Consolidation et développement de l'hôtellerie et de la restauration

I- DESCRIPTION

Cette action vise à favoriser la consolidation et le développement de l'hôtellerie (type auberge et type conventionnel) et de la restauration, en améliorant et publicisant les mesures incitatives destinées à augmenter l'investissement privé, entre autres le Programme de crédit touristique de la S.D.I. et le Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC) de l'O.P.D.Q.

De plus, dans le cas où un choix entre plusieurs projets doit être fait, le concept de développement devra servir de référence.

II- MAITRE D'OEUVRE

La structure intermunicipale de développement touristique.

III- PARTENAIRES

- L'entreprise privée.
- Le M.I.C.T./S.D.I., en raison de son implication financière potentielle par le biais du Crédit touristique.
- L'O.P.D.Q., en raison de son implication financière potentielle par le biais du programme P.E.C.E.C.

IV- MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Chaque promoteur planifie son projet en conformité avec les différentes réglementations existantes, tant municipales que provinciales, puis procède à la construction ou à l'amélioration de l'équipement. Dans le cas d'une demande d'assistance financière, le projet est soumis à la structure intermunicipale de développement touristique afin de vérifier sa conformité au concept de développement.

V- ÉCHÉANCIER

La consolidation et le développement de l'hôtellerie et de la restauration est une action complémentaire à réaliser en fonction de la demande, et ce à compter de la première phase de mise en oeuvre du Plan d'actions.

VI- OPÉRATION ANNUELLE

Non pertinent.

4.7.25 Développement de l'hébergement familial

I- DESCRIPTION

Trois types d'hébergement familial[1] sont prévus dans la zone soit:

- le chalet de location individuel ou groupé;
- le centre de vacances familiales de type "éclaté";
- le centre de vacances familiales de type "concentré".

Chacun de ces types d'hébergement exigera une planification préalable à leur mise en oeuvre.

Cette planification comportera:

- la démonstration de leur concordance avec le concept de développement de la zone périphérique;
- les informations relatives à la clientèle visée, à la localisation et à la nature du projet, sa compatibilité et son intégration avec les services et activités existants et prévus dans le Parc et sa zone périphérique;
- le plan d'aménagement identifiant les infrastructures, services et activités prévus au projet;
- le coût et la programmation de mise en oeuvre;
- le mode de gestion et d'opération.

Ce type d'hébergement familial devrait permettre l'accessibilité à un produit original et de qualité, qui s'adresse particulièrement à un type de clientèle.

II- MAITRES D'OEUVRE

Chaque promoteur.

---

(1) La définition de ces types d'hébergement est présentée à l'annexe 2.

III- PARTENAIRES

- La structure intermunicipale de développement touristique, pour son rôle de vérification quant à la conformité au concept de développement et, éventuellement, pour son rôle de sélection des projets.
- Le M.L.C.P., en tant que responsable des équipements de cette nature à l'échelle gouvernementale de même que pour son implication financière potentielle.
- Le M.I.C.T./S.D.I., en raison de son implication financière potentielle par le biais du Crédit touristique.

IV- MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Chaque promoteur élabore un projet préliminaire qu'il soumet à la structure intermunicipale de développement touristique afin de vérifier sa conformité au concept de développement. Le dossier élaboré est ensuite acheminé aux différents ministères et organismes concernés par chaque promoteur.

V- ÉCHÉANCIER

Le développement de l'hébergement familial est une action complémentaire dont la réalisation pourrait être amorcée dès la première phase, compte tenu de certains projets fort avancés. Toutefois, la mise en oeuvre devra être programmée de façon à ne pas trop devancer l'évolution de l'achalandage (la demande) qui sera généré par les aménagements prévus dans le Parc et sa zone périphérique.

VI- OPÉRATION ANNUELLE

Chaque promoteur aura la charge de l'opération annuelle sur la base de l'autofinancement.

4.7.26 Compléter le réseau d'auberges de jeunesse

I- DESCRIPTION

Cette action consiste à compléter le réseau d'auberges de jeunesse en favorisant l'émergence de projets de cette nature en accordant une priorité à ceux prévus dans les stations maritimes-terrestres. Les projets soumis requérant une assistance financière ou technique devront comporter des informations relatives:

- à la localisation du projet;
- à son intégration aux services et activités prévus dans le Parc et sa zone périphérique;
- à la nature et aux caractéristiques du projet;
- aux coûts et à la programmation de mise en oeuvre;
- au mode de gestion et d'opération (incluant les périodes d'opération);
- à une étude du marché et à son positionnement par rapport au réseau existant.

Ajoutons que ces auberges pourraient être saisonnières et être implantées dans des bâtiments publics comme les écoles.

II- MAITRE D'OEUVRE

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

III- PARTENAIRES

- La structure intermunicipale de développement touristique, pour son rôle de vérification quant à la conformité au concept de développement et éventuellement pour son rôle de sélection des projets.

- Le M.I.C.T./S.D.I., en raison de son implication financière potentielle par le biais du Crédit touristique.
- L'entreprise privée et autres promoteurs.
- La Fédération québécoise de l'Ajisme, en raison de son expertise technique.

IV- MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Chaque promoteur élabore un projet préliminaire qu'il soumet à la Direction régionale du Saguenay - Lac-Saint-Jean du M.L.C.P. qui en vérifie la conformité avec le concept de développement. Par la suite, le M.L.C.P., qui en tant que gestionnaire du Programme d'assistance financière aux auberges de jeunesse procèdera à l'analyse du projet et verra s'il y a lieu d'intervenir.

Les projets soumis dans les municipalités de L'Anse-Saint-Jean, de Sainte-Rose-du-Nord et de La Baie (stations maritimes-terrestres) auront priorité.

V- ÉCHÉANCIER

L'implantation d'auberges de jeunesse est une action complémentaire à réaliser à compter de la première phase de mise en oeuvre du Plan d'actions et selon l'initiative des promoteurs.

VI- OPÉRATION ANNUELLE

L'aide financière serait attribuée uniquement pour les investissements immobiliers de départ. La recevabilité des projets sera conditionnelle à un autofinancement pour toutes les opérations futures, incluant l'entretien.

L'AGRICULTURE

4.7.27 Développement des équipements et des activités agro-touristiques

I- DESCRIPTION

Cette action consiste à élaborer des mesures ayant pour but de favoriser la mise en place et l'amélioration des équipements et des activités agro-touristiques dans la zone périphérique du Parc. Parmi les équipements agro-touristiques, les gîtes ruraux et les tables champêtres sont parmi les plus importants. On pourra ainsi favoriser le développement de l'hébergement à la ferme et toute autre forme d'hébergement en milieu rural, incluant le camping sur la ferme, et le développement d'activités comme la randonnée pédestre, l'équitation, la cueillette à la ferme, la cueillette des fruits sauvages et l'exploitation d'érablières.

Une aide technique et financière est donc rendue nécessaire pour les équipements et aménagements ruraux dont:

- la rénovation, l'agrandissement ou la transformation des résidences ou bâtiments de ferme en vue d'y implanter l'hébergement touristique (gîtes ruraux) ou la restauration, incluant les tables champêtres;
- l'aménagement des érablières à des fins touristiques;
- l'aménagement de pisciculture privées ou de sites de pêche privés à caractère touristique;
- l'aménagement de centres de randonnée équestre;
- l'aménagement de sites pour la cueillette à la ferme;
- l'implantation d'équipements pour la vente de produits de la ferme le long des routes (construction des kiosques, fours à pain, etc.);

A noter qu'une révision des règlements de zonage municipal sera nécessaire afin que soit assurée la compatibilité des aménagements suggérés avec ces règlements.

De plus, il y aurait également lieu d'établir des liens entre les producteurs et les fournisseurs de services locaux (restaurants, épiceries, pourvoiries...).

II- MAITRE D'OEUVRE

La structure intermunicipale de développement touristique.

III- PARTENAIRES

- Le M.A.P.A.Q., en raison de son support technique et de son implication financière conditionnelle à l'élaboration de nouveaux programmes.
- Les agriculteurs et propriétaires terriens.
- L'U.P.A., en raison de son expertise technique dans ses services aux agriculteurs.
- La Fédération des Agricotours du Québec, en raison de sa vocation même.
- Le M.I.C.T./I.T.H.Q., en raison de son expertise technique et de son implication financière potentielle.
- Les municipalités, pour leur rôle d'animateur du milieu.

IV- MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

La structure intermunicipale de développement touristique, en collaboration avec les partenaires identifiés, effectue un inventaire exhaustif des activités susceptibles d'intéresser les agriculteurs. Les partenaires et le maître

d'oeuvre pourront être réunis au sein d'un comité technique pour la phase d'élaboration de l'inventaire. Ce comité pourra alors formuler des recommandations sur la mise en place de programme(s) approprié(s).

V- ÉCHÉANCIER

L'élaboration du document de promotion (inventaire des activités et programmes) est une action complémentaire qui pourra être réalisée dès que de nouveaux programmes appropriés auront été élaborés.

VI- OPÉRATION ANNUELLE

Le M.A.P.A.Q. pourra administrer l'attribution de l'aide financière tout en demeurant un répondant valable comme aide technique. De même, la Fédération des agricotours du Québec et l'Institut du tourisme et de l'hôtellerie du Québec pourront guider les intéressés dans le développement des tables champêtres et des gîtes ruraux.

4.7.28 Développement des spécialités culinaires locales

I- DESCRIPTION

Cette action consiste à favoriser le développement et la mise en valeur des spécialités culinaires locales applicables à la restauration commerciale, aux centres de vacances familiales, à l'hébergement rural, aux tables champêtres, etc...

Ces spécialités inspirées de la tradition locale doivent contribuer à développer un caractère distinctif dans la zone. Un inventaire a déjà été réalisé par l'Institut du tourisme et de l'hôtellerie du Québec (I.T.H.Q.), ce qui a permis de colliger près de 400 recettes traditionnelles pour la région du Saguenay - Lac-Saint-Jean - Chibougamau. Un grand nombre de celles-ci ont été expérimentées dans les laboratoires de l'I.T.H.Q. L'inventaire qui sera réalisé dans le Bas-Saguenay permettra de compléter cette liste en tenant compte de la disponibilité des produits locaux, et de nouvelles recettes pourront alors être expérimentées.

Les recettes retenues, soit les plus intéressantes, pourront être rassemblées dans un seul document avec toute l'information pertinente (préparation, composition des menus, présentation...). Ce document sera par la suite distribué à tous les intéressés: restaurateurs, aubergistes, gîtes ruraux, tables champêtres, etc.

Des cours pourront être offerts aux principaux intéressés. Ces cours seront dispensés par des ressources locales ou extérieures (I.T.H.Q.).

II- MAITRE D'OEUVRE

La structure intermunicipale de développement touristique en collaboration avec un groupe de recherche de l'U.Q.A.C.

III- PARTENAIRES

- Le M.I.C.T./I.T.H.Q., en raison de son expertise technique et de son implication financière potentielle.
- Le M.A.P.A.Q., en raison de son expertise technique.
- Le Cégep de Chicoutimi, en raison de son programme en technique diététique.
- La Polyvalente Arvida de Jonquière, en raison de sa capacité pour accueillir des groupes en cuisine professionnelle.
- Le secteur privé, principal intéressé.

IV- MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

La structure intermunicipale de développement touristique s'assure de la collaboration des différents partenaires, notamment l'I.T.H.Q. et l'U.Q.A.C. pour la mise à jour de l'inventaire et l'expérimentation des recettes retenues. Elle voit par la suite à la diffusion du document final auprès des restaurateurs, gîtes ruraux, etc...

V- ÉCHÉANCIER

Le développement des spécialités culinaires locales est une action complémentaire, mais qui pourra être réalisée dès la première phase de mise en oeuvre du Plan d'actions, compte tenu de l'information déjà disponible.

VI- OPÉRATION ANNUELLE

Une mise à jour par la structure intermunicipale de développement touristique sera sans doute nécessaire, mais sans qu'elle implique des coûts trop élevés.

4.7.29 Mesures de consolidation et de diversification de l'agriculture

I- DESCRIPTION

Cette action consiste à préserver le paysage agricole en favorisant le maintien des exploitations agricoles existantes et en diversifiant certaines exploitations agricoles dans la zone périphérique. Certaines mesures incitatives sont suggérées afin qu'un plus grand nombre d'agriculteurs se prévalent des programmes existants; incidemment, le développement d'un programme d'information spécifique pour les producteurs des municipalités concernées pourrait comprendre entre autres de l'information concernant les techniques de production.

Ainsi, on peut prévoir une augmentation des sollicitations, notamment pour les programmes concernant:

- les améliorations foncières et l'intensification du rendement des cultures (sol plus, transport de pierres à chaux, mise en valeur des terres en friche);
- l'amélioration des constructions et l'achat de nouveaux bâtiments et équipements (remboursement des taxes municipale et scolaire, crédit agricole);
- la production animale (achat et élevage, assurance-santé animale, assurance stabilisation des revenus agricoles);
- l'introduction de nouvelles cultures et de nouveaux élevages;
- la participation au concours d'embellissement "villes et villages fleuris".

II- MAITRE D'OEUVRE

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

III- PARTENAIRES

- La structure intermunicipale de développement touristique, en tant que représentante des intérêts du milieu.
- Les agriculteurs, en tant que principaux intéressés.
- L'U.P.A., pour son expertise technique et son soutien aux producteurs.

IV- MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Le maître d'oeuvre, en collaboration avec les partenaires, de concert avec la structure intermunicipale de développement touristique, opérationalise un nouveau programme d'information dans la zone périphérique. Cette action se traduirait par l'engagement d'un professionnel qui aurait comme mandat de divulguer l'information selon le programme établi.

V- ÉCHÉANCIER

La promotion des programmes existants pourra s'effectuer dès la première phase de mise en oeuvre du Plan d'actions concerté.

VI- OPÉRATION ANNUELLE

Le M.A.P.A.Q., qui est déjà gestionnaire de ces programmes.

LES ACTIVITÉS DE PLEIN AIR

4.7.30 Pourvoirie de plein air, étude de faisabilité et plan de développement

I- DESCRIPTION

Cette action consiste à étudier la pertinence de mettre sur pied un service de pourvoirie de plein air offrant l'encadrement, le matériel spécialisé et certains services complémentaires, tel l'hébergement, le transport, etc... pour la pratique de certaines activités de plein air (descente de rivières en canot, voile, alpinisme, plongée sous-marine, cyclisme...). L'objectif premier de cette action est de démocratiser les activités de plein air, tant pour celles prévues dans le Parc que celles hors-parc.

Cette étude devra entre autres:

- analyser les différents modes de gestion et d'opération possible et réaliser une étude prévisionnelle des coûts d'opération de chacun des modes retenus;
- évaluer la clientèle potentielle en fonction de chacune des activités qui pourront être offertes (décrites au concept) à partir de l'étude de clientèle (4.7.2);
- proposer un plan de développement en identifiant la base principale d'activités et les différents sites d'activités, les infrastructures et les services requis pour chacun, les périodes d'opération etc...;
- présenter une programmation type d'activités;
- évaluer les coûts de mise en oeuvre pour chacun des types d'activités et suggérer une programmation de développement;

- évaluer la qualité des sites potentiels pour la pratique de la plongée sous-marine dans l'ensemble de la zone.

Finalement, cette étude permettra de disposer d'une évaluation préliminaire des implications économiques et administratives. Les données utilisées pour cette évaluation sont celles contenues au concept de développement en plus de celles tirées des projets soumis par les intervenants.

II- MAITRE D'OEUVRE

La structure intermunicipale de développement touristique.

III- PARTENAIRES

- Le C.R.L., en raison de son expertise technique.
- Les bases de plein air C.E.P.A.L. et de Saint-Gédéon, en raison de leur expertise technique.
- Les différents organismes de loisir sportif, en raison de leur expertise technique.
- Le M.L.C.P., en raison de son expertise technique, de sa juridiction sur le loisir et de son implication financière potentielle.

IV- MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Le maître d'oeuvre, en collaboration étroite avec les partenaires, élabore un devis d'étude, procède au choix d'un consultant par appel d'offres et supervise la réalisation de l'étude.

Les partenaires et le maître d'oeuvre seront réunis au sein d'un comité technique pour la période de réalisation de cette action.

V- ÉCHÉANCIER

La réalisation de cette étude de faisabilité est une action motrice à réaliser dès la première phase de mise en oeuvre du Plan d'actions concerté mais après ou concurremment à l'étude de clientèle (4.7.2).

VI- OPÉRATION ANNUELLE

Non pertinent.

4.7.31 Mise en place de la pourvoirie de plein air

I- DESCRIPTION

Cette action dépend des résultats de l'étude de faisabilité et du plan de développement de la pourvoirie de plein air (4.7.30). La mise en place de la pourvoirie de plein air, selon les résultats de l'étude, devrait conduire à l'aménagement d'une base principale d'opération et de certains sites d'activités.

La base principale d'opération, possiblement située à Saint-Félix-d'Otis, sera orientée sur les activités nautiques d'eau douce (voile, canot de lac, ski nautique...) et la baignade. Deux sites sont à analyser, soit un terrain situé à l'extrémité sud-est du lac Otis (près du village) et celui situé près du camping municipal de La Baie.

Plusieurs sites d'activités complémentaires pourront être l'objet d'aménagement intégré:

- La Baie, en association avec le Centre de plein air Bec-Scie, où il est déjà possible de pratiquer plusieurs activités (ski de fond, canot d'eau vive sur la rivière à Mars, etc.). Il faudrait ajouter la voile sur le Saguenay en association avec la future marina;

- Ferland-Boilleau, un site d'activités axé sur la pêche, la chasse et certaines activités nautiques (le Petit lac Ha! Ha! et le lac Ha! Ha!);
- L'Anse-Saint-Jean, un site d'activités orienté sur la voile d'exploration (quillards) et la randonnée pédestre;
- Rivière-Éternité, un site d'activités hors parc orienté sur l'équitation et l'escalade de rocher. Ce site pourra être associé au centre de vacances familiales;
- anse de Saint-Étienne, un site d'activités associé au centre de vacances familiales offrant l'équitation, la randonnée, la pêche et certaines activités nautiques;
- le lac Otis nord et la rivière Sainte-Marguerite, où le canot de rivière, la pêche et la randonnée pédestre sont priorisés en association avec le pôle de développement prévu dans le cadre du parc du Saguenay;
- cap Jaseux (Saint-Fulgence): formaliser les activités actuelles en y ajoutant certains services relatifs à la longue randonnée;
- Tadoussac: développer les activités liées à la plage et à la présence du vent comme le deltaplane, le cerf-volant et possiblement la voile et le ski sur sable.

A part ces sites d'activités complémentaires, certains sites spécifiques nécessiteront certains aménagements:

- les rivières canotables Ha! Ha!, à Mars, Saint-Jean, Petit-Saguenay et Sainte-Marguerite, notamment quant aux accès et aux sites de camping rustiques;
- des plages publiques sous l'aspect de l'acquisition des terrains et de l'aménagement;
- les zones d'exploitation contrôlée (ZEC), afin d'en faciliter l'accès (location de chalets, information ...).

II- MAITRE D'OEUVRE

La structure intermunicipale de développement touristique.

III- PARTENAIRES

- Les différents organismes de loisir sportif, en raison de leur expertise technique.
- Le C.R.L., en raison de son expertise technique, de sa juridiction sur le loisir et de son implication financière potentielle.
- Les bases de plein air C.E.P.A.L. et de Saint-Gédéon, en raison de leur expertise technique.

IV- MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Cette action pourra être réalisée selon différentes hypothèses qui auront été analysées dans l'étude de faisabilité de la pourvoirie de plein air, soit: par appel d'offres à l'entreprise privée; par la création d'une nouvelle base de plein air; par un partage de services entre les différentes bases de plein air et les services déjà existants; par un contrat de service avec les municipalités; par une combinaison de ces hypothèses, etc.

V- ÉCHÉANCIER

La réalisation de la base principale d'activités est une action motrice à réaliser à compter de la deuxième phase de mise en oeuvre du Plan d'actions (suite à la réalisation de l'étude de faisabilité).

Les sites d'activités complémentaires et les sites spécifiques sont des actions complémentaires et devraient être mis en place, selon les besoins et l'initiative du milieu, à partir de la deuxième phase de mise en oeuvre du Plan d'actions concerté.

VI- OPÉRATION ANNUELLE

La pourvoirie de plein air sera un ajout au réseau provincial actuel et devra opérer selon les mêmes critères que les équipements similaires.

4.7.32 Planification des sentiers hors-parc

I- DESCRIPTION

Le parc du Saguenay longe les deux rives du fjord entre la baie des Ha! Ha! et le fleuve Saint-Laurent. Cependant, le Parc n'est pas continu, il s'interrompt dans chaque village et à quelques autres endroits. Il faut donc planifier le réseau de sentiers entre ceux qui sont prévus dans le Parc et les centres de services et d'activités hors-parc (villages). Cette planification devra être faite tant pour les sentiers pédestres que pour les pistes de ski de fond et d'équitation et être accompagnée d'un devis normatif destiné à ceux qui auront la tâche de les aménager, de sorte que l'on assure une qualité, une homogénéité et une compatibilité avec ceux prévus dans le Parc.

Cette planification doit, de plus, prévoir le raccordement des refuges et des points d'intérêt du Parc et de sa zone périphérique avec les centres de services et d'activités, et intégrer l'animation des sentiers.

II- MAITRE D'OEUVRE

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

III- PARTENAIRES

- Les municipalités et les clubs de randonnée, en raison de leur participation à la réalisation éventuelle.
- Les fédérations sportives québécoises concernées, en raison de leur expertise technique.

- La structure intermunicipale de développement touristique, en tant que représentante des intérêts du milieu.
- Le M.E.R., en raison de sa juridiction sur les terres publiques.
- Le C.R.L., en raison de son expertise technique.

IV- MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Le M.L.C.P. procède actuellement à la planification du réseau de sentiers pédestres à l'intérieur des limites du parc. Il pourrait s'agir, pour ce ministère, d'élargir le mandat des responsables du dossier afin d'y inclure la planification des sentiers hors-parc (pédestres, équestres et de ski de fond) à partir du concept de développement de la zone périphérique. Le maître d'oeuvre et les participants pourraient être réunis au sein d'un comité technique pour la période de réalisation de cette action.

V- ÉCHÉANCIER

La planification des sentiers hors-parc est une action motrice à réaliser dès la première phase de mise en oeuvre du Plan d'actions concerté. Les délais de réalisation pourraient varier entre six mois et un an.

VI- OPÉRATION ANNUELLE

Non pertinent.

4.7.33 Aménagement des sentiers hors-parc

I- DESCRIPTION

L'aménagement des sentiers entre le Parc et les centres de services (villages) et d'activités hors-parc se fera au rythme du développement du Parc et de sa zone périphérique et selon l'évolution de la demande pour ce type d'activités.

Sans que cette liste soit exhaustive, les principaux centres à relier sont:

- le parc du cap Jaseux et le cap au Leste, à la limite ouest du parc du Saguenay sur la rive nord;
- Sainte-Rose-du-Nord, à l'est comme à l'ouest du village;
- Saint-Basile-de-Tableau, à l'est comme à l'ouest;
- le pôle de développement de la rivière Sainte-Marguerite et la halte nautique proposée à l'anse à l'Ermite;
- le pôle de développement de la baie Sainte-Marguerite, à l'est comme à l'ouest;
- Anse-de-Roche, à l'est comme à l'ouest;
- Tadoussac, entre le lac à Lazare et la route du Moulin-à-Baude;
- Baie-Sainte-Catherine, la pointe Noire à l'extrémité est du Parc sur la rive sud;

- l'anse de Saint-Étienne, à l'est comme à l'ouest;
- Petit-Saguenay, au nord comme à l'ouest du village;
- L'Anse-Saint-Jean, à l'est comme à l'ouest du village;
- l'anse aux Érables, à l'est comme à l'ouest;
- le lac Otis (sud) et l'anse de la Croix;
- le pôle de développement de l'anse de la Croix et l'anse de Saint-Étienne. A noter qu'il s'agit de l'aménagement d'un sentier de longue randonnée à ski de fond, à l'intérieur et à l'extérieur des limites du Parc. Ce même sentier servira pour la longue randonnée équestre en été; certains tronçons devront cependant être relocalisés, entre autres dans les zones humides ou de pentes raides.

II- MAITRES D'OEUVRE

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, dans le cas de courts tronçons à aménager entre les différents secteurs du Parc et dans le cas du sentier de ski de fond et d'équitation (anse de la Croix - anse de Saint-Étienne). Les municipalités ou des organismes à but non-lucratif dans tous les autres cas.

Liste des maîtres d'oeuvre:

- le parc du cap Jaseux et le cap au Leste: Parc du Cap-Jaseux Inc.;
- Sainte-Rose-du-Nord: le M.L.C.P.;
- Saint-Basile-de-Tableau: le M.L.C.P.;
- le pôle de développement de la rivière Sainte-Marguerite: le M.L.C.P.;
- le pôle de développement de la baie Sainte-Marguerite: le M.L.C.P.;

- Anse-de-Roche: le M.L.C.P.;
- Tadoussac: la municipalité de Tadoussac;
- Baie-Sainte-Catherine: le M.L.C.P.;
- l'anse de Saint-Étienne: la municipalité de Petit-Saguenay;
- Petit-Saguenay: le M.L.C.P.;
- L'Anse-Saint-Jean: le Club pédestre de la Sagamie Inc.;
- l'anse aux Érables: le M.L.C.P.;
- le lac Otis (sud) et l'anse de la Croix: la municipalité de Saint-Félix-d'Otis;
- le pôle de développement de l'anse de la Croix et l'anse de Saint-Étienne: le M.L.C.P.

III- PARTENAIRES

- Les municipalités directement concernées dans la réalisation de cette action.
- La structure intermunicipale de développement touristique, en tant que représentante des intérêts du milieu.
- Le M.E.R., en raison de sa juridiction sur les terres publiques.
- Les clubs pédestres, en raison de leur implication éventuelle dans la réalisation.
- Le M.L.C.P., en raison de son implication financière potentielle.
- Le M.M.S.R., en raison de son implication financière potentielle via les programmes de création d'emplois.
- Emploi et Immigration Canada, en raison de son implication financière potentielle via les programmes de création d'emplois.

IV- MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Les maîtres d'oeuvre en collaboration avec les partenaires concernés procèdent à l'aménagement des sentiers selon la planification établie et à l'aide du devis normatif tel que proposé à l'action précédente (4.7.32). Précisons que dans tous les cas, la supervision des travaux sera sous la responsabilité du M.L.C.P.

V- ÉCHÉANCIER

L'aménagement des sentiers hors-parc est une action complémentaire à réaliser à compter de la première phase de mise en oeuvre du Plan d'actions concerté, c'est-à-dire au rythme de développement du parc du Saguenay et des activités hors-parc.

VI- OPÉRATION ANNUELLE

L'entretien et l'animation des sentiers hors-parc demeurent sous la responsabilité de chacun des maîtres d'oeuvre identifiés à l'article II.

LA CULTURE

4.7.34 Planification et aménagement des centres d'activités et d'animation socio-culturelles

I- DESCRIPTION

Cette action consiste à aménager des sites polyvalents destinés, par exemple, à recevoir des spectacles, des expositions, des manifestations culturelles et sportives, un théâtre d'été, etc...

Conformément au concept de développement, chaque station maritime-terrestre et, éventuellement, chaque centre de services routiers pourra être doté de centres d'activités et d'animation socio-culturelles.

Une municipalité désirant se doter d'un tel centre ou le formaliser à partir d'infrastructures et de services existants devra d'abord réaliser une analyse de ses besoins:

- la municipalité procède à une analyse des besoins de sa population et de son potentiel particulier en activités culturelles, auxquels s'ajoutent les besoins des touristes afin d'identifier le type d'animation à mettre en place. De plus, le plan devra identifier l'organisation humaine nécessaire à cette animation.

Par la suite, la municipalité élabore un plan comportant:

- la localisation et l'intégration du centre par rapport aux autres activités et services tant municipaux que touristiques;

- les infrastructures et équipements proposés, en précisant ceux qui existent ainsi que ceux auxquels on propose des modifications;
- la planification physique ainsi que des activités;
- les coûts et la programmation de mise en oeuvre;
- l'opérationnalisation et le financement de ses opérations.

La structure intermunicipale de développement touristique verra à élaborer des critères applicables à l'ensemble des municipalités.

II- MAITRES D'OEUVRE

Les municipalités.

III- PARTENAIRES

- Le M.A.C., en raison de son expertise technique et de son implication financière potentielle.
- La structure intermunicipale de développement touristique, en tant que responsable de l'élaboration des critères d'ensemble et de la compatibilité des équipements.
- Le M.L.C.P., en raison de son expertise technique et de son implication financière potentielle.
- Les organismes socio-culturels du milieu.
- Le C.R.L., pour son expertise technique.
- Le C.R.C., pour son expertise technique.

IV- MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Chaque municipalité, en collaboration avec les partenaires concernés, planifie son projet de centre d'activités et d'animation socio-culturelles. Par la suite, elle soumet son projet à la structure intermunicipale de développement touristique pour approbation et procède aux travaux.

V- ÉCHÉANCIER

La planification et l'aménagement des centres d'activités et d'animation socio-culturelles sont des actions complémentaires à réaliser en fonction des besoins du milieu et de l'évolution de l'achalandage touristique, et ce à compter de la première phase de mise en oeuvre du Plan d'actions concerté.

VI- OPÉRATION ANNUELLE

Chaque municipalité aura la responsabilité de l'opération annuelle de ses équipements.

4.7.35 Plan de développement d'un réseau d'interprétation patrimonial

I- DESCRIPTION

Les éléments patrimoniaux sont nombreux et importants; ils se retrouvent un peu partout dans la zone périphérique de Tadoussac à La Baie. Pour ces raisons, il est souhaitable d'envisager la création d'un réseau d'interprétation du patrimoine. La mise en place d'un tel réseau doit cependant être précédée par la préparation d'un plan de développement.

L'élaboration de ce plan nécessite un inventaire exhaustif tenant compte des données déjà disponibles:

- les éléments du patrimoine historique, en précisant la nature et l'importance relative de chacun;
- les éléments du patrimoine naturel présentant un intérêt significatif pour l'interprétation (les paysages, les formations et les phénomènes géomorphologiques);
- les particularités du milieu socio-économique actuel, etc.

Le plan devra suggérer un contenu pour constituer par exemple un kiosque d'interprétation dans chaque collectivité, en plus d'identifier les éléments patrimoniaux dont l'intérêt justifiera une interprétation ponctuelle ou un circuit patrimonial autonome.

II- MAITRE D'OEUVRE

Le ministère des Affaires culturelles.

III- PARTENAIRES

- La structure intermunicipale de développement touristique, en tant que représentante des intérêts du milieu.
- Les municipalités, en tant que pourvoyeuses d'information.
- Le C.R.C., en raison de son expertise technique.
- Le M.L.C.P., en raison de son rôle de gestionnaire du Parc.
- Le M.E.R., en tant que gestionnaire des terres publiques et pour son expertise dans le domaine du patrimoine naturel.

IV- MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Le maître d'oeuvre, en collaboration avec les partenaires, prépare le devis technique, lance l'appel d'offres pour le choix d'un consultant qui, par la suite, réalise le plan de développement.

Les partenaires et le maître d'oeuvre pourront être réunis au sein d'un comité technique pour la période de réalisation de cette action.

V- ÉCHÉANCIER

L'élaboration du plan de développement d'un réseau d'interprétation patrimonial est une action complémentaire à réaliser à compter de la première phase de mise en oeuvre du Plan d'actions concerté. Les délais de réalisation, de la prise de décision au dépôt du rapport final, peuvent être établis à huit mois selon l'avis du M.A.C.

VI- OPÉRATION ANNUELLE: Non pertinent.

4.7.36 Mise en place du réseau d'interprétation patrimonial

I- DESCRIPTION

Cette action anticipe les résultats du plan de développement d'un réseau d'interprétation patrimonial (4.7.35) afin de disposer d'une évaluation préliminaire des impacts économiques et administratifs possibles. Les éléments utilisés pour fonder cette évaluation préliminaire sont ceux qui sont suggérés au concept de développement. Selon le concept, les éléments les plus significatifs du patrimoine culturel et naturel de chaque communauté seraient rassemblés dans un kiosque d'auto-information aménagé sur un site stratégique dans chaque localité (près d'un équipement ou d'une activité touristique importante, associé à un bâtiment historique, à un belvédère, etc.).

Le réseau d'interprétation pourrait comprendre encore:

- des panneaux d'interprétation ponctuels, lorsque l'importance de l'élément patrimonial le justifie, ou encore pour mettre en valeur un circuit local comme celui que se propose de développer le ministère des Affaires culturelles à Tadoussac;
- des centres d'interprétation historiques plus formels, tels le Musée du Fjord à La Baie ou la Maison Chauvin à Tadoussac, centres qui seront intégrés au réseau d'interprétation patrimonial.

Ces kiosques seront construits sous le modèle des kiosques d'auto-information décrits à l'action "Kiosques d'auto-information" (4.7.18).

II- MAITRE D'OEUVRE

Le ministère des Affaires culturelles.

III- PARTENAIRES

- Le C.R.C., en raison de son expertise technique.
- Le M.E.R., en tant que gestionnaire des terres publiques et pour son expertise dans le domaine du patrimoine naturel.
- La structure intermunicipale de développement touristique en tant que représentante des intérêts du milieu.
- Les municipalités concernées dans l'opération annuelle de ce réseau.
- Le M.L.C.P., en raison de son implication financière potentielle.
- Emploi et Immigration Canada, en raison de son implication financière potentielle via les programmes de création d'emplois.
- Le M.M.S.R., en raison de son implication financière potentielle via les programmes de création d'emplois.

IV- MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Le maître d'oeuvre, en collaboration avec les partenaires, procède au choix relatif à la localisation des kiosques de même qu'à l'acquisition des terrains, prépare le devis technique, lance l'appel d'offres (choix d'un entrepreneur, sauf dans le cas d'une construction en régie) et réalise la construction des kiosques.

V- ÉCHÉANCIER

La mise en place du réseau d'interprétation patrimonial est une action complémentaire à réaliser à compter de la deuxième phase de mise en oeuvre du Plan d'actions concerté et après la réalisation du plan de développement d'un réseau d'interprétation patrimonial (4.7.35). Les délais de réalisation, de la prise de décision à la mise en opération, peuvent être établis à environ six mois.

VI- OPÉRATION ANNUELLE

L'entretien du réseau d'interprétation patrimonial, quoique réduit, serait sous la responsabilité des municipalités.

4.7.37 Mise en place d'un circuit d'interprétation de l'industrie forestière

I- DESCRIPTION

Cette action consiste à mettre sur pied un circuit d'interprétation qui mettrait les visiteurs en contact avec les différents aspects de l'activité forestière de la zone (travaux sylvicoles, coupes, transformation de la matière ligneuse, etc.).

Dans un premier temps, une étude devra être réalisée. Cette étude devra entre autres:

- inventorier tous les sites d'activités forestières actifs ou inopérants;
- proposer un plan de développement en identifiant les principaux thèmes (historique, économique, environnemental, etc.) à exploiter et les sites à mettre en valeur;
- préciser la nature des infrastructures et des services requis pour chaque base d'activités;
- évaluer les coûts de mise en oeuvre.

Selon les résultats de l'étude, le M.E.R. verra à la mise en place du circuit d'interprétation de l'industrie forestière.

II- MAITRE D'OEUVRE

Le ministère de l'Énergie et des Ressources.

III- PARTENAIRES

- Le M.A.C., en raison de son expertise technique (l'aspect historique de l'industrie forestière).
- Les sociétés sylvicoles, les compagnies forestières, les coopératives forestières et la Société de conservation, en raison de leur implication dans l'industrie forestière.
- Les municipalités, en raison de leur juridiction.

IV- MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Le maître d'oeuvre, en collaboration avec les partenaires, élabore le devis technique de l'étude, lance l'appel d'offres, procède au choix du consultant et supervise la réalisation de l'étude.

Par la suite, le M.E.R. verra à la mise en place du circuit d'interprétation de l'industrie forestière si les résultats sont positifs.

V- ÉCHÉANCIER

La réalisation de l'étude est une action complémentaire à la mise en oeuvre du Plan d'actions concerté. Les délais de réalisation, de la prise de décision à la remise du rapport, sont d'environ six mois.

VI- OPÉRATION ANNUELLE

Les coûts d'opération seraient à la charge des promoteurs des sites à mettre en valeur.

4.7.38 Stimulation de l'artisanat local

I- DESCRIPTION

Cette action vise à inciter les artisans de la zone périphérique à se regrouper pour identifier leurs besoins face à la production, la diffusion de leur artisanat, ainsi que leurs besoins de formation. Ce regroupement devrait alors mettre en place les mécanismes nécessaires à développer la qualité et l'originalité des produits à offrir aux visiteurs.

II- MAITRE D'OEUVRE

La structure intermunicipale de développement touristique.

III- PARTENAIRES

- Le M.A.P.A.Q., en raison de son expertise technique.
- Le M.A.C., en raison de son expertise technique, de sa juridiction dans le domaine des arts et de son implication financière potentielle.
- La Corporation des métiers d'Art, en raison de son expertise technique et de son encadrement.
- Différents groupes sociaux (Cercles des fermières, l'A.F.E.A.S...) et l'entreprise privée, en tant que premiers intéressés.
- Les municipalités directement concernées, en raison de leur implication financière potentielle.
- Le Conseil régional de la culture, en raison de son expertise technique.

IV- MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

La structure intermunicipale de développement touristique sélectionnera des personnes ressources afin de favoriser le regroupement des artisans de la zone périphérique. Ces mêmes personnes ressources devront démarrer certains projets précis afin de stimuler la productivité et la mise en marché. Par ailleurs, en collaboration avec ses partenaires, la structure intermunicipale de développement touristique favorisera la publicisation des programmes existants.

V- ÉCHÉANCIER

La stimulation de l'artisanat local est une action complémentaire qui pourra être entreprise à compter de la première phase de mise en oeuvre du Plan d'actions concerté et selon l'initiative du milieu.

VI- OPÉRATION ANNUELLE

La structure intermunicipale de développement touristique coordonnera les travaux des personnes ressources.

Les opérations annuelles seront à la charge de l'entreprise privée.

4.7.39 Développement d'un style architectural

I- DESCRIPTION

Cette action consiste à développer un style architectural original qui puisse contribuer à accentuer le caractère distinctif dans l'ensemble de la zone, incluant le parc du Saguenay. Les critères devant servir de base sont les suivants:

- permettre l'utilisation de matériaux disponibles dans la zone, notamment le bois;
- refléter les particularités du patrimoine bâti local tant historiques qu'actuelles;
- permettre une construction économique (ex.: fabrication en atelier);
- permettre la construction par des entrepreneurs locaux ou régionaux.

Le développement d'un style architectural particulier pourra faire l'objet d'un concours public d'architecture. Il sera donc possible de mettre à la disposition de la population les grandes lignes directrices pouvant guider la construction de bâtiments dans la zone. Ces dernières serviront à publiciser et à populariser ce style architectural.

II- MAITRE D'OEUVRE

Le M.L.C.P., qui dans le cadre de l'aménagement du parc du Saguenay doit développer un style architural pour les refuges, pourrait élargir le mandat des responsables du dossier

pour ainsi l'adapter aux besoins de développement d'un style architectural pour d'autres genres de bâtiments (auberge, chalet, pavillon d'accueil, etc.) de la zone périphérique.

III- PARTENAIRES

- La structure intermunicipale de développement touristique, en tant que représentante des intérêts du milieu.
- Le M.A.C., en raison de son expertise technique.

IV- MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Le maître d'oeuvre, en collaboration avec les partenaires, élabore les critères de base devant servir au développement d'un style architectural, lance le concours public d'architecture, reçoit les propositions, procède à la sélection du style architectural et à la remise des prix. Dans un deuxième temps, on publicise et popularise le style architectural retenu.

V- ÉCHÉANCIER

Le développement d'un style architectural est une activité motrice à réaliser dès la première phase de mise en oeuvre du Plan d'actions concerté. Les délais de réalisation, de la prise de décision à la sélection finale du style, peuvent être établis à environ six mois.

VI- OPÉRATION ANNUELLE

La structure intermunicipale de développement touristique sera dépositaire des documents et verra à leur diffusion.

L'ENVIRONNEMENT

4.7.40 Amélioration de l'habitat et de l'environnement

I- DESCRIPTION

Cette action consiste à adopter diverses mesures afin d'améliorer l'environnement général de la zone hors-parc et notamment des zones habitées. Parmi les mesures possibles on pourrait citer les suivantes:

- augmenter le fonds d'investissement pour le programme PAREL rural;
- animer une promotion agressive pour qu'un plus grand nombre de citoyens participent à ce programme;
- favoriser l'amélioration des paysages et des propriétés;
- affecter un spécialiste de l'architecture du paysage (contrat spécifique) comme animateur, conseiller, planificateur et soutien à tous les projets;
- mieux contrôler l'affichage privé au moyen du zonage municipal;
- élaborer des projets pour améliorer l'environnement comme le reboisement et la consolidation des berges de certaines rivières (Saint-Jean, Petit-Saguenay, Sainte-Marguerite);
- favoriser le reboisement de certaines terres abandonnées ou en friche;
- contrôler les coupes forestières dans toute la zone;
- déclarer prioritaire dans la programmation du MENVIVQ l'assainissement des eaux usées de Saint-Félix-d'Otis;
- accélérer le programme d'assainissement des eaux usées industrielles et municipales du Haut-Saguenay et plus particulièrement de celles de La Baie.

Afin d'améliorer la qualité du patrimoine bâti, il faudra produire des guides techniques et architecturaux accessibles à tous. Il demeure primordial de proposer les modèles de style architectural intégrés. La réalisation de cet objectif nécessitera une étude qui énoncera les critères pour les anciennes et les nouvelles constructions, les normes patrimoniales et les moyens de mise en oeuvre.

II- MAITRE D'OEUVRE

La structure intermunicipale de développement touristique.

III- PARTENAIRES

- Le M.A.C., pour son expertise dans l'analyse du paysage architectural (étude synchronique des lieux, étude thématique de l'architecture).
- Le M.A.P.A.Q., en raison de son expertise technique et de son implication financière potentielle via ses programmes réguliers.
- Le MENVIQ, en raison de son expertise technique et de son implication financière potentielle via ses programmes réguliers.
- Le M.A.M., en raison de son implication en ce qui a trait aux éléments d'urbanisme.
- Le M.E.R. et les sociétés sylvicoles, en raison de leur expertise technique et de leur implication financière potentielle via leurs programmes réguliers.
- La S.C.H.L., en raison de son implication financière potentielle via le programme PAREL-rural.
- La S.H.Q., en raison de son implication financière potentielle via le programme LOGINOVE.

- Les M.R.C. et les municipalités locales, en raison de leur rôle de gestionnaires des programmes PAREL-rural et LOGINOVE et de leurs responsabilités dans l'aménagement du territoire.

IV- MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Le M.A.C. réalisera l'étude (ex.: Tadoussac) et proposera des moyens de mise en oeuvre afin de réaliser des devis techniques types pour les différentes zones urbaines homogènes. Les municipalités mettront à jour leur inventaire des habitations à améliorer et inciteront les propriétaires à se prévaloir du programme PAREL-rural de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Elles auront à modifier leur règlement d'urbanisme et leur règlement de zonage en tenant compte du résultat de l'étude du M.A.C. Elles seront aussi habilitées à contrôler l'affichage privé et les normes de construction selon les devis techniques types (architecture). La S.C.H.L., par l'entremise des M.R.C. et des municipalités, administrera les projets qui lui seront soumis. Ces projets devront tenir compte des guides techniques et architecturaux.

Les municipalités pourront aussi élaborer des projets de création d'emplois pour l'amélioration de l'environnement.

V- ÉCHÉANCIER

L'amélioration de l'habitat et de l'environnement est une action complémentaire à réaliser dès la première phase de mise en oeuvre du Plan d'actions concerté afin que les parties intéressées puissent intervenir le plus tôt possible auprès des programmes d'aide (PAREL-rural, Crédit agricole).

VI- OPÉRATION ANNUELLE

Les M.R.C. et les municipalités continueront d'administrer le programme PAREL-rural en collaboration avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Le M.A.P.A.Q. pourra contribuer à l'amélioration des exploitations agricoles par ses divers programmes réguliers.

Des professionnels en architecture et en architecture du paysage pourront être rendus disponibles ou engagés pour appuyer la réalisation de cette action.

4.7.41 Restauration des bancs d'emprunt en bordure des routes régionales

I- DESCRIPTION

Cette action consiste à restaurer progressivement les bancs d'emprunt épuisés visibles des routes régionales et des autres accès routiers dans la zone périphérique, en élaborant d'abord un programme d'actions pour les bancs d'emprunt contrôlés par le M.T.Q. et en identifiant les sablières ou gravières privées ouvertes après 1977. Dans ce dernier cas, le MENVIQ exigera un programme de restauration aux propriétaires de bancs d'emprunt épuisés. En ce qui concerne les gravières et sablières privées, situées en bordure des routes régionales et ouvertes avant 1977 et dont on ne peut exiger la restauration, la structure intermunicipale de développement touristique tentera de convaincre les propriétaires à agir par des mesures incitatives (aide technique, fourniture d'arbres, programmes de création d'emplois, etc...).

II- MAÎTRE D'OEUVRE

- Le MENVIQ, pour son expertise techniques et son implication financière potentielle.

III- PARTENAIRES

- Le M.T.Q. et le M.E.R., dans le cas de bancs d'emprunt sous leur contrôle respectif.
- La structure intermunicipale de développemenmt touristique, dans le cas de gravières et sablières privées (incitation auprès de l'entreprise privée).

IV- MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Selon les modalités de mise en oeuvre prévues par la Loi sur la qualité de l'environnement.

V- ÉCHÉANCIER

La restauration des bancs d'emprunt inactifs ou épuisés est une action motrice à réaliser à compter de la première phase de mise en oeuvre du Plan d'actions concerté.

VI- OPÉRATION ANNUELLE

Non pertinent.

LES RESSOURCES FAUNIQUES

4.7.42 Protection et mise en valeur des battures de Saint-Fulgence

I- DESCRIPTION

Les battures de Saint-Fulgence constituent un milieu écologique relativement rare au Québec et unique dans la région. Celles-ci revêtent une importance considérable comme aire de repos et d'alimentation pour la sauvagine. Plus de 200 espèces d'oiseaux, dont certaines plutôt rares, y ont été recensées. Il faut donc assurer la protection de ce milieu écologique particulier en y créant un refuge au sens de la nouvelle Loi sur la conservation de la faune, puis élaborer un plan de zonage et d'aménagement du site visant à augmenter le potentiel tout en favorisant une utilisation non consommatrice de la faune. La mise en valeur de ce milieu nécessitera entre autres, la mise en place de structures de protection, la construction d'un centre d'accueil et d'information, l'aménagement de sentiers et de sites d'observation, la préparation d'un programme d'interprétation, etc. A noter que la possiblité de jumeler le centre d'accueil et d'information au pavillon d'accueil suggéré à Saint-Fulgence devra être envisagée.

II- MAÎTRE D'OEUVRE

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

III- PARTENAIRES

- La municipalité de Saint-Fulgence, en raison de sa juridiction sur le territoire.
- Canards Illimités, en raison de son expertise technique et de son implication financière potentielle.
- Le Club des ornithologues amateurs du Saguenay - Lac-Saint-Jean, en raison de son expertise technique.
- Environnement Canada (Service canadien de la faune), en raison de son expertise technique et de son implication financière potentielle.

IV- MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

La Direction régionale du Saguenay - Lac-Saint-Jean du M.L.C.P. a déjà entrepris une étude en vue de protéger et de mettre en valeur ce site. Elle demandera donc, avec l'appui des partenaires, la création d'une refuge à la Direction générale de la faune à Québec. Advenant une réponse positive, la Direction régionale préparera un plan de zonage et d'aménagement du site, puis procédera à la réalisation de ce plan.

V- ÉCHÉANCIER

La protection et la mise en valeur des battures de Saint-Fulgence est une action motrice à réaliser dès la première phase de mise en oeuvre du Plan d'actions concerté. Quant aux délais de réalisation, ils peuvent être établis à environ trois ans.

VI- OPÉRATION ANNUELLE

Dans le cadre des opérations régulières du M.L.C.P.

4.7.43 Mise en valeur de la pêche

I- DESCRIPTION

Cette action consiste à:

- établir ou mettre à jour des plans de gestion pour chacune des rivières à saumons dans le but d'améliorer la productivité de ces rivières. De plus, il faut élaborer un programme de conscientisation afin de réduire le braconnage. Les rivières à saumons visées sont:

  . la rivière Petit-Saguenay: compléter le plan de gestion en cours de réalisation en y incluant la rivière du Portage et l'acquisition de la fosse de la Mer;
  . la rivière Saint-Jean: réaliser un plan de gestion conjointement avec les propriétaires privées (Hercule Gagné, Nazaire Bouchard, Club saumon L'Anse-Saint-Jean...);
  . la rivière à Mars: élaborer un plan d'actions pour y réintroduire le saumon et suggérer les moyens de contrôle de la pollution.

- établir un plan de mise en valeur de la faune marine du fjord du Saguenay. Ce plan devra traiter entre autres de la pêche à la truite de mer, de la pêche à l'éperlan sur les quais et, plus particulièrement, de la pêche sous glace, une activité hivernale dont on devrait favoriser davantage le développement en fournissant une aide technique accrue.

- favoriser la mise en place d'étangs commerciaux de pêche à l'omble de fontaine, soit par les ZEC, soit par l'entreprise privée, et ce en bordure ou non loin des routes régionales.

- établir le potentiel de pêche dans les lacs situés sur les territoires libres (à l'extérieur des ZEC et des pourvoiries) et à proximité des routes régionales.

- élargir la vocation de la pisciculture de Tadoussac en y adjoignant un centre d'interprétation sur le saumon.

II- MAITRE D'OEUVRE

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

III- PARTENAIRES

- Les ZEC, en raison de leur implication dans l'aménagement et l'exploitation de la faune.
- Le MENVIQ, en raison de son exertise technique.
- Le M.A.P.A.Q., en raison de sa juridiction sur les étangs de pêche.
- Les municipalités directement concernées.
- Les propriétaires d'étangs de pêche.
- Les associations de pêcheurs, en raison de leur implication dans l'exploitation de la faune.
- Pêches et Océans Canada, en raison de sa juridiction sur la pêche en milieu marin.

IV- MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Selon les modalités habituelles de mise en oeuvre du M.L.C.P. Dans le cas particulier des étangs de pêche, chaque promoteur planifie son projet en conformité avec les différents règlements existants, tant provinciaux que municipaux, puis procède aux travaux d'aménagement.

V- ÉCHÉANCIER

La mise en valeur des différents types de pêche sont des actions complémentaires à réaliser à compter de la première phase de mise en oeuvre du Plan d'actions concerté.

VI- OPÉRATION ANNUELLE

- Rivières à saumons: l'entretien des aménagements pourrait se faire dans le cadre des opérations régulières du M.L.C.P.
- Plan de mise en valeur de la faune marine ...: non pertinent.
- Étangs commerciaux ...: non pertinent.
- Élargir le potentiel de pêche ...: dans le cadre des opérations régulières de la Direction régionale du Saguenay - Lac-Saint-Jean du M.L.C.P.
- Élargir la vocation de la pisciculture ...: l'entretien du centre d'interprétation pourrait se faire dans le cadre des opérations régulières du M.L.C.P.

4.7.44 Inventaire des aires fréquentées par la sauvagine

I- DESCRIPTION

Les aires fréquentées par la sauvagine aux abords du fjord du Saguenay sont mal connues. Il faudrait donc inventorier ces aires et, en fonction de leur potentiel, préparer un plan d'aménagement; puis procéder à leur aménagement.

II- MAITRE D'OEUVRE

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

III- PARTENAIRES

- Canards Illimités, en raison de son expertise technique et de son implication financière potentielle.
- Le Club des ornithologues amateurs du Saguenay - Lac-Saint-Jean, en raison de son expertise technique.
- Environnement Canada (Service canadien de la faune), en raison de son expertise technique et de son implication financière potentielle.

IV- MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Selon les modalités habituelles de mise en oeuvre de la Direction régionale du Saguenay - Lac-Saint-Jean du M.L.C.P.

V- ÉCHÉANCIER

L'inventaire des aires fréquentées par la sauvagine est une action complémentaire à réaliser à compter de la deuxième phase de mise en oeuvre du Plan d'actions concerté.

VI- OPÉRATION ANNUELLE

Dans le cadre des opérations régulières de la Direction régionale du Saguenay - Lac-Saint-Jean du M.L.C.P.

4.7.45 Mise en valeur de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite

I- DESCRIPTION

La vallée de la rivière Sainte-Marguerite, étant profondément encaissée, constitue sans contredit un des corridors les plus panoramiques du Québec. En raison de son potentiel particulier, des aménagements complémentaires pourraient être réalisés en plus de ceux qui sont déjà prévus dans le cadre des autres actions. Pour ce faire, un schéma d'aménagement de la vallée doit être réalisé, lequel devra intégrer les aménagements déjà prévus aux aménagements complémentaires. Ces derniers comprennent entre autres des sentiers hors-parc supplémentaires, des sites de camping rustique, des chalets locatifs et des services de restauration et d'accueil.

II- MAITRE D'OEUVRE

Pavillon Sainte-Marguerite Inc.

III- PARTENAIRES

- L'Association de la rivière Sainte-Marguerite Inc., en tant que mandataire de la ZEC de la rivière Sainte-Marguerite.
- La structure intermunicipale de développement touristique, en tant que représentante des intérêts du milieu.
- La municipalité de Sacré-Coeur, en raison de ses responsabilités dans l'aménagement du territoire.
- Le M.L.C.P., en raison de son expertise technique.
- Le M.I.C.T., en raison de son expertise technique.

IV- MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Le maître d'oeuvre, en collaboration avec les partenaires, prépare le devis technique du shcéma d'aménagement. Par la suite, Pavillon Sainte-Marguerite Inc. prépare un projet qui pourrait être mis en oeuvre par l'entremise d'un programme de création d'emplois temporaires. Dans un deuxième temps, on procède aux travaux d'aménagement.

V- ÉCHÉANCIER

La mise en valeur de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite est une action à réaliser à compter de la première phase de mise en oeuvre du Plan d'actions concerté. Les délais de réalisation du schéma d'aménagement peuvent être estimés à environ six mois.

VI- OPÉRATION ANNUELLE

Les coûts d'opération devraient être assumés par Pavillon Sainte-Marguerite Inc., l'Association de la rivière Sainte-Marguerite Inc. (ZEC) et la municipalité de Sacré-Coeur.

LA PROMOTION

4.7.46 Confection de guides et de brochures thématiques

I- DESCRIPTION

Cette action consiste à produire des brochures et des guides destinés aux amateurs de certaines activités spécifiques ou encore pour certaines catégories de services répartis sur l'ensemble de la zone. Parmi les principaux nous notons:

- le guide des circuits de canot et canot-camping (trajets, accès aux sites de camping, location de matériel, etc.). Organismes ressources: la Fédération québécoise de canot-camping et les organismes régionaux compétents;

- le guide des parois d'escalade de rochers et de glaces dans le Parc et sa zone périphérique. Organismes ressources: Le Club de montagne du Saguenay, l'U.Q.A.C. et le M.L.C.P;

- le guide des excursions de courte et longue randonnée dans le parc et sa zone périphérique (randonnée pédestre, ski de fond, équitation, etc.). Organismes ressources: le M.L.C.P., Sentiers Québec et le Club pédestre de la Sagamie;

- le guide des circuits patrimoniaux dans le Parc et sa zone périphérique (circuits locaux et circuit régional). Organismes ressources: le M.A.C. et le Conseil régional de la culture;

- la brochure explicative des principaux phénomènes géomorphologiques rencontrés dans le parc et sa zone périphérique (le fjord, les dunes de Tadoussac, les deltas, les vallées suspendues, etc...). Organismes ressources: le M.E.R. et l'U.Q.A.C.;

- le guide des activités hivernales dans le Parc et sa zone périphérique (pêche sous la glace, ski alpin, ski de fond, raquette, érablière, etc.). Organismes ressources: le M.L.C.P. et l'Office du tourisme de La Baie et du Bas-Saguenay;

- le guide des sites de plongée sous-marine. Organismes ressources: la Fédération québécoise d'activités subaquatiques et le club de plongée Barracuda du Saguenay;

- le guide des principales formes d'hébergement offertes dans le Parc et sa zone périphérique (camping, hôtel, auberges, chalets, etc...). Organisme ressource: l'A.T.R.;

- le guide des sites de pêche estivale et hivernale, en eau douce et salée, dans le Parc et sa zone périphérique. Organisme ressource: le M.L.C.P.

II- MAITRE D'OEUVRE

La structure intermunicipale de développement touristique, qui prend l'initiative du dossier et répartit les tâches à chaque organisme sectoriel.

III- PARTENAIRES

- Les organismes ressources identifiés à l'article I, qui pourront être mis à profit pour la préparation des guides.
- Le M.L.C.P., en raison de son expertise technique et de son implication financière potentielle.
- Le M.I.C.T. par le biais de l'A.T.R., en raison de son expertise technique et de son implication financière potentielle.

IV- MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

La structure intermunicipale de développement touristique prépare un devis technique type pour la confection des guides et des brochures, établit les priorités et un échéancier de réalisation, s'assure la participation des organismes ressources, puis procède à la confection des guides selon la planification établie.

V- ÉCHÉANCIER

La confection de guides et de brochures thématiques est une action complémentaire à réaliser à compter de la première phase de mise en oeuvre du Plan d'actions concerté. L'échéancier pourrait varier en fonction de l'état de développement du secteur d'activité visé par chaque guide ou brochure.

VI- OPÉRATION ANNUELLE

Une réédition et une mise à jour périodique sont à prévoir et seront sous la responsabilité du maître d'oeuvre, soit la structure intermunicipale de développement touristique.

4.7.47 Élaboration d'un dossier normatif

I- DESCRIPTION

Cette action consiste à élaborer un dossier normatif vulgarisé destiné aux promoteurs et aux intervenants qui auront à mettre en place un service ou une activité dans la zone périphérique. Ce dossier rassemblera tous les programmes gouvernementaux, normes, lois, règlements, obligations, mesures incitatives, sources de financement dont il a été fait mention dans les précédentes actions et est destiné à garantir une certaine qualité et homogénité du produit touristique dans l'ensemble de la zone.

Les principaux éléments à rassembler sont:

- les sources de financement;
- les infrastructures nautiques;
- les critères de performance de la navette maritime et autres services nautiques;
- les plans types des pavillons et des kiosques d'autoinformation et d'interprétation;
- les normes d'opération de la pourvoirie de plein air (périodes d'opération, tarifs, etc...);
- les plans types des refuges hors-parc (suggestions);
- les normes de construction des bandes et pistes cyclables;
- les guides d'aménagement des pistes et sentiers;
- les normes et le guide d'aménagement des terrains de camping et des centres de vacances familiales de type concentré;
- les spécialités culinaires locales suggérées;
- les normes d'aménagement des centres d'activités et d'animation socio-culturelles (suggestions);
- les mesures de consolidation et de diversification de l'agriculture.

- les normes de restauration des bancs d'emprunt et de reboisement, etc.;
- les normes architecturales pour la construction et la réparation de l'immobilier (maisons, bâtiments de ferme...);
- les normes et devis pour l'affichage et la signalisation.

II- MAITRE D'OEUVRE

L'Office de planification et de développement du Québec.

III- PARTENAIRES

- La structure intermunicipale de développement touristique et tous les ministères et intervenants concernés.

IV- MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Dans un premier temps, il faudra rassembler toute l'information disponible ne nécessitant pas les résultats des études, des analyses ou des recherches mentionnées dans les actions précédentes.

Ce devis sera complété au fur et à mesure que les données seront disponibles.

V- ÉCHÉANCIER

L'élaboration d'un dossier normatif est une action motrice qui devra être réalisée dès la première phase de mise en oeuvre du Plan d'actions concerté.

VI- OPÉRATION ANNUELLE

Une mise à jour périodique de ce document est à prévoir et sera assumée par l'O.P.D.Q.

CONCLUSION

Le Plan d'actions concerté de la zone périphérique du parc du Saguenay a permis de dégager les interventions gouvernementales possibles et les grandes lignes d'actions qui permettraient aux intervenants du milieu de s'inscrire directement dans le processus de développement.

D'ailleurs, la beauté majestueuse des lieux, les accidents physiographiques exceptionnels et les paysages typiques justifient une intervention globale intégrée. La création récente du parc du Saguenay, qui vise la conservation du milieu, en est une preuve tangible.

De plus, la création du Parc demeure la raison même du présent exercice qui consiste à maximiser l'impact économique généré par l'aménagement du Parc sur sa région. Le développement de la zone périphérique du parc du Saguenay, en harmonie et en complémentarité avec celui-ci, facilitera l'intégration et la préservation des sites naturels et des paysages, en plus de favoriser l'établissement d'infrastructures complémentaires.

L'analyse des différents objectifs de développement, qui ont été soulevés par le milieu et les différents ministères concernés, permet d'identifier quatre grands objectifs communs:

- mettre en valeur les potentiels forts;
- faire de la zone du Bas-Saguenay une destination touristique intéressante;
- maximiser les retombées économiques locales;
- étendre la fréquentation touristique sur toute l'année.

Une augmentation de l'achalandage touristique étant à prévoir, l'instauration de réseaux de services et d'activités devient essentielle. Ainsi, l'organisation de développement de la zone périphérique préconise la création de pôles de services et d'activités dont les stations maritimes-terrestres, les centres de services routiers, les sites et les zones d'activités spécifiques sont les principales composantes. De même, afin de supporter l'industrie touristique il est proposé trois réseaux de services et d'activités:

- un réseau d'infrastructures d'accueil, d'information touristique et de support aux activités;
- un réseau d'hébergement et de restauration destiné à tous les genres de clientèle;
- un réseau d'infrastructures et de services spécifique aux activités récréatives et culturelles.

La création de ces pôles et de ces réseaux d'activités et de services se traduit par l'identification de 47 actions qui proposent des interventions liées à la zone périphérique. Ces interventions sont reliées étroitement au développement du tourisme. Le fjord et le réseau routier, qui constituent l'axe touristique, retiennent l'attention. De leur côté, les infrastructures d'accueil et la promotion ont un impact certain sur l'achalandage de la zone. En ce sens, le pouvoir attractif des activités de plein air et des ressources fauniques a une influence substantielle. Les actions concernant la culture, l'environnement et l'agriculture, permettent, de plus, de mettre en valeur et de conserver les éléments patrimoniaux de la zone.

Le Plan d'actions concerté de la zone périphérique du parc du Saguenay s'avère un outil de premier ordre pour le développement du tourisme. Il propose des outils opérationnels désignant pour chacune des actions les maîtres d'oeuvre, les partenaires éventuels, les modalités de mise en oeuvre, l'échéancier et la répartition des responsabilités de l'opération annuelle. Il énonce non seulement ce qui doit être fait, mais aussi comment développer l'industrie touristique sans dégrader ce grand ensemble unique au Québec.

L'ensemble des 47 actions représente la pièce maîtresse du Plan d'actions concerté, ce qui permettra un développement rationnel de la zone périphérique du parc du Saguenay.

Le Plan d'actions concerté chemine en constante évolution. Ainsi, dans l'avenir, les intervenants, tant publics que privés, auront à prendre des engagements et des ententes claires, qui stimuleront et soutiendront le tourisme, élément fondamental pour le développement économique du Bas-Saguenay.

Dès lors, une bonne volonté et une collaboration active de tous les intervenants, soit les représentants des ministères et des municipalités concernés, des entreprises privées ou autres, deviennent des conditions préalables dans la réalisation du Plan d'actions concerté de la zone périphérique du parc du Saguenay.

ANNEXE I

ZONE PÉRIPHÉRIQUE DU PARC DU SAGUENAY

PROPOSITIONS DE DÉVELOPPEMENT

DES MINISTÈRES ET DU MILIEU

NOTE EXPLICATIVE

Dans la présente annexe nous présentons les 142 projets [1] qui ont été proposés par les ministères et le milieu. Deux tableaux nous permettent une vision synthétique de l'ensemble des projets.

Dans un premier tableau synthèse figure le nombre de projets selon la nature de chacun soit: hébergement, restauration, accueil et promotion, réseau routier, infrastructures et activités nautiques, belvedères et haltes, pêche, pistes et sentiers, sites à protéger, activités de plein air, patrimoine et culture, signalisation, travaux correctifs, embellissement et autres projets.

Le deuxième tableau identifie les 142 projets, les proposeurs de ceux-ci (entreprise privée, organisme à but non lucratif, municipalité ou ministère) et les actions correspondantes du Plan d'actions. La numérotation du premier tableau (synthèse des projets proposés, nature et nombre) correspond à la numérotation du deuxième tableau (Propositions de développement, projets, proposeurs et actions correspondantes).

La localisation de chacun des projets est identifiée sur la carte 11, à l'exception des projets généraux (ex.: un guide géologique).

---

(1) Le projet 114 a été retiré.

SYNTHÈSE DES PROJETS PROPOSÉS

NATURE ET NOMBRE

NATURE DES PROJETS	NOMBRE
1. Hébergement	
1A Campings	9
1B Auberges et hôtels	4
1C Centres de vacances familiales	2
1D Chalets de location	3
1E Hébergement à la ferme	1
TOTAL	19
2. Restauration	TOTAL 7
3. Accueil et promotion	
3A Kiosques d'accueil	5
3B Promotion et information	6
TOTAL	11
4. Réseau routier	
4A Améliorations	9
4B Nouveaux tronçons	2
TOTAL	11
5. Infrastructures et activités nautiques	
5A Améliorations	2
5B Nouvelles infrastructures	3
5C Activités	2
TOTAL	7
6. Belvédères et haltes	
6A Belvédères	5
6B Haltes	2
TOTAL	7
7. Pêche	
7A Pêche au saumon	6
7B Pêche à la truite et autres espèces	4
TOTAL	10

SYNTHÈSE DES PROJETS PROPOSÉS

NATURE ET NOMBRE

NATURE DES PROJETS		NOMBRE
8.	Pistes et sentiers	
	8A Pistes cyclables	7
	8B Sentiers pédestres	4
	TOTAL	11
9.	Sites à protéger	
	9A Habitats fauniques	1
	9B Écosystèmes forestiers	2
	TOTAL	3
10.	Activités de plein air	
	10A Canot-camping	4
	10B Autres activités de plein air	5
	TOTAL	9
11.	Patrimoine et culture	TOTAL 16
12.	Signalisation	TOTAL 2
13.	Travaux correctifs	TOTAL 1
14.	Embellissement	TOTAL 1
15.	Autres projets	TOTAL 27
	GRAND TOTAL:	142

PROPOSITIONS DE DÉVELOPPEMENT

PROJETS, PROPOSEURS ET ACTIONS CORRESPONDANTES

NUMÉRO DU PROJET	TITRE DU PROJET	DESCRIPTION DU PROJET	PROPOSÉ PAR				ACTION CORRESPONDANTE
			Entreprise privée	Organisme à but non lucratif	Municipalité	Ministère	
	1. HÉBERGEMENT						
	1.A Campings						
1	Campings de la Descente des femmes de Sainte-Rose-du-Nord	Améliorer la qualité des sites et des services offerts			X		4.7.23
2	Camping à Sacré-Coeur	Aménager un nouveau camping sur la rive est de la baie Sainte-Marguerite (possiblement à intégrer au parc)		X			4.7.23
3	Camping Boulianne de Tadoussac	Augmenter le nombre de sites, améliorer la qualité des sites et des services offerts			X		4.7.23
4	Camping à Baie-Sainte-Catherine	Aménager un nouveau camping au nord-ouest de Baie-Sainte-Catherine (à l'intérieur des limites du parc)	X				4.7.23
5	Camping municipal de L'Anse-Saint-Jean	Augmenter le nombre de sites, améliorer la qualité des sites et des services offerts			X		4.7.23
6	Camping 4 Chemins de L'Anse-Saint-Jean	Améliorer la qualité des sites et des services offerts	X				4.7.23
7.	Camping JO-AN de Saint-Félix-d'Otis	Augmenter le nombre de sites, améliorer la qualité des sites et des services offerts	X				4.7.23
8	Camping à La Baie	Aménager un nouveau camping à l'anse à Benjamin			X		4.7.23

PROPOSITIONS DE DÉVELOPPEMENT

PROJETS, PROPOSEURS ET ACTIONS CORRESPONDANTES

NUMÉRO DU PROJET	TITRE DU PROJET	DESCRIPTION DU PROJET	PROPOSÉ PAR					ACTION CORRESPONDANTE
			Entreprise privée	Organisme à but non lucratif	Municipalité	Ministère		
9	Camping du camp d'accueil de Ferland-Boilleau	Augmenter le nombre de sites, améliorer la qualité des sites et des services offerts			X			4.7.23
	1.B Auberges et hôtels							
10	Auberge à Sainte-Rose-du-Nord	Construction d'une auberge			X			4.7.24
11	Auberge à Petit-Saguenay	Construction d'une auberge	X					4.7.24
12	Hôtel Tadoussac de Tadoussac	Rénovation de l'Hôtel Tadoussac	X					4.7.24
13	Hôtel à La Baie	Construction d'un nouvel hôtel	X					4.7.24
	1.C Centres de vacances familiales							
14	C.V.F. à Petit-Saguenay	Construction d'un centre de vacances familiales à l'anse de Saint-Étienne			X			4.7.25
15	C.V.F. à Rivière-Éternité	Construction d'un centre de vacances familiales		X				4.7.25

PROPOSITIONS DE DÉVELOPPEMENT

PROJETS, PROPOSEURS ET ACTIONS CORRESPONDANTES

NUMÉRO DU PROJET	TITRE DU PROJET	DESCRIPTION DU PROJET	PROPOSÉ PAR					ACTION CORRESPONDANTE
			Entreprise privée	Organisme à but non lucratif	Municipalité	Ministère		
	1.D Chalets de location							
16	Chalets à Saint-Fulgence	Construction de chalets de location à l'anse à Pelletier			X			4.7.25
17	Chalets à Sainte-Rose-du-Nord	Construction de chalets de location				MICT		4.7.25
18	Chalets à Sacré-Coeur	Construction de chalets de location dans la vallée de la rivière Sainte-Marguerite		X				4.7.25
19	1.E Hébergement à la ferme	Développer l'hébergement et les séjours à la ferme dans chaque municipalité				MAPAQ		4.7.27
	2. RESTAURATION							
20	Restaurant à Saint-Fulgence	Construction (ou adaptation aux normes) de restaurants à vue panoramique			X			4.7.24
21	Restaurant à Sainte-Rose-du-Nord	Construction (ou adaptation aux normes) de restaurants à vue panoramique			X			4.7.24
22	Restaurant à Sacré-Coeur	Construction (ou adaptation aux normes) de restaurants à vue panoramique				MICT		4.7.24
23	Restaurant à Petit-Saguenay	Construction (ou adaptation aux normes) de restaurants à vue panoramique				MICT		4.7.24

PROPOSITIONS DE DÉVELOPPEMENT

PROJETS, PROPOSEURS ET ACTIONS CORRESPONDANTES

NUMÉRO DU PROJET	TITRE DU PROJET	DESCRIPTION DU PROJET	PROPOSÉ PAR				ACTION CORRESPONDANTE
			Entreprise privée	Organisme à but non lucratif	Municipalité	Ministère	
24	Restaurant à L'Anse-Saint-Jean	Construction, ou adaptation aux normes, de restaurants à vue panoramique				MICT	4.7.24
25	Restaurant à Rivière-Éternité	Construction ou adaptation aux normes de restaurants à vue panoramique	X				4.7.24
26*	Tables champêtres	Développer un réseau de tables champêtres; restauration de groupe chez des agriculteurs				MAPAQ	4.7.27
	3. ACCUEIL ET PROMOTION						
	3.A Kiosques d'accueil						
27	Kiosque d'accueil à Saint-Fulgence	Construction d'un kiosque d'accueil et d'information sur le cap des Roches			X		4.7.17
28	Kiosque d'accueil à Baie-Sainte-Catherine	Construction d'un kiosque d'accueil et d'information en bordure de la route 138			X		4.7.18
29	Kiosque d'accueil à Petit-Saguenay	Relocalisation du kiosque d'accueil et d'information en bordure de la route 170				MICT	4.7.17
30	Kiosque d'accueil à La Baie	Construction d'un kiosque d'accueil et d'information			X		4.7.17
31*	Kiosques d'accueil saisonniers	Construire ou consolider des kiosques d'accueil saisonniers dans chaque municipalité				MICT	4.7.18

* Projet non localisé sur la carte 11

PROPOSITIONS DE DÉVELOPPEMENT

PROJETS, PROPOSEURS ET ACTIONS CORRESPONDANTES

NUMÉRO DU PROJET	TITRE DU PROJET	DESCRIPTION DU PROJET	PROPOSÉ PAR				ACTION CORRESPONDANTE
			Entreprise privée	Organisme à but non lucratif	Municipalité	Ministère	
	3.B Promotion et information						
32	Station piscicole de Tadoussac	Confection d'une brochure d'information sur la station piscicole			X		4.7.46
33*	Guide géologique sur les dunes	Guide géologique expliquant le phénomène des dunes de Tadoussac				MER	4.7.46
34*	Carte géologique et routière	Confection d'une carte géologique et routière de la zone périphérique				MER	4.7.46
35	Petites barques de Tadoussac	Promotion de l'organisme: changement d'image, confection d'outils et tournée de promotion		X			
36	Secrétariat touristique à Sacré-Coeur	Mise en place d'un secrétariat chargé de l'accueil et de la promotion touristique			X		4.7.18
37	L'Anse-Saint-Jean, village d'accueil	Promotion de la formule de village d'accueil: hébergement et restauration dans les familles			X		4.7.25
	4. RÉSEAU ROUTIER						
	4.A Améliorations						
38	Route du Cap-Jaseux à Saint-Fulgence	Amélioration de la route d'accès (courbes et pentes) au parc du cap Jaseaux: 3.5 km			X		4.7.12
39	Route 172 entre Saint-Fulgence et Sainte-Rose-du-Nord	Amélioration de la structure et de la géométrie de la route			X		4.7.11

* Projet non localisé sur la carte 11

PROPOSITIONS DE DÉVELOPPEMENT

PROJETS, PROPOSEURS ET ACTIONS CORRESPONDANTES

NUMÉRO DU PROJET	TITRE DU PROJET	DESCRIPTION DU PROJET	PROPOSÉ PAR				ACTION CORRESPONDANTE
			Entreprise privée	Organisme à but non lucratif	Municipalité	Ministère	
40	Routes 138 et 170	Amélioration de la structure et de la géométrie de certains tronçons de la route			X		4.7.11
41*	Routes d'accès (3) au parc du Saguenay à Sacré-Coeur	Construction ou amélioration de trois accès routiers au parc du Saguenay: anse de la Passe-à-Pierre, Anse-de-Roche, Baie-Sainte-Marguerite			X		4.7.12
42	Route du Moulin-à-Baude à Tadoussac	Pavage de la route du Moulin à Baude entre le secteur des dunes et la route 138: 4 km			X		4.7.12
43	Route du lac François à Baie-Sainte-Catherine	Élargissement et gravelage de la route d'accès au lac François: 11 km			X		4.7.12
44	Route d'accès à l'anse de Saint-Étienne à Petit-Saguenay	Gravelage de la route, stabilisation des fossés et des versants: 2 km				MICT	4.7.25
45	Route d'accès au quai de Petit-Saguenay	Pavage de la route: 3 km				MICT	4.7.12
46	Route 381 entre Saint-Urbain et La Baie	Amélioration de la structure et de la géométrie et finition du pavage de la route			X		4.7.11

* Projet non localisé sur la carte 11

PROPOSITIONS DE DÉVELOPPEMENT

PROJETS, PROPOSEURS ET ACTIONS CORRESPONDANTES

NUMÉRO DU PROJET	TITRE DU PROJET	DESCRIPTION DU PROJET	PROPOSÉ PAR				ACTION CORRESPONDANTE
			Entreprise privée	Organisme à but non lucratif	Municipalité	Ministère	
	4.B Nouveaux tronçons						
47	Chemin Albert à Tadoussac	Reconstruction de la route entre le lac de la Bande et Tadoussac (environ 7 km)			X		
48	Route Petit-Saguenay - Baie-Sainte-Catherine	Construction d'une route entre l'extrémité est du rang Saint-Étienne à Petit-Saguenay et Baie-Sainte-Catherine (35 km)		X			4.7.12
	5. INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS NAUTIQUES						
	5.A Améliorations						
49	Quai des Vikings de Saint-Fulgence	Finition des travaux de construction du quai des Vikings avec rampe de mise à l'eau			X		
50	Marina de Sacré-Coeur	Augmentation du nombre de places, construction d'une capitainerie et draguage du bassin à la marina située à l'Anse-de-Roche			X		4.7.8
	5.B Nouvelles infrastructures						
51	Marina à Sainte-Rose-du-Nord	Construction d'une marina comprenant entre autres une capitainerie, les quais, une rampe de mise à l'eau et un brise-lames		X			4.7.7
52	Débarcadère à Petit-Saguenay	Construction d'un débarcadère pour bateaux de plaisance au quai fédéral de Petit Saguenay				MAM	4.7.8

PROJETS, PROPOSEURS ET ACTIONS CORRESPONDANTES

NUMÉRO DU PROJET	TITRE DU PROJET	DESCRIPTION DU PROJET	PROPOSÉ PAR				ACTION CORRESPONDANTE
			entreprise privée	Organisme à but non lucratif	Municipalité	Ministère	
53	Marina à La Baie	Construction d'une marina comprenant entre autres une capitainerie, les quais, une rampe de mise à l'eau et un brise-lames			X	MAM	4.7.7
	5.C Activités						
54*	Excursions sur le Saguenay	Mise en place d'un service d'excursions (style bateaux-mouches) avec arrêt dans chaque municipalité riveraine			X		4.7.5
55*	Navigation d'exploration sur le Saguenay	Développement de la navigation d'exploration en barque mue par des cerfs-volants		X			4.7.31
	6. BELVÉDÈRES ET HALTES						
	6.A Belvédères						
56	Belvédère à Saint-Fulgence	Aménagement d'un belvédère sur le cap des Roches pour l'observation des oiseaux sur les battures			X		4.7.21
57	Belvédère à Sainte-Rose-du-Nord	Aménagement d'un belvédère sur la montagne située à l'ouest du village (vers l'anse d'en Haut)				MICT	4.7.21
58	Belvédère à Petit-Saguenay	Aménagement d'un belvédère sur l'îlot situé à proximité du quai fédéral				MICT	4.7.21
59	Belvédère à La Baie	Aménagement d'un belvédère à proximité de l'Hôpital de La Baie des Ha! Ha!				MICT	4.7.21

* Projet non localisé sur la carte 11

PROPOSITIONS DE DÉVELOPPEMENT

PROJETS, PROPOSEURS ET ACTIONS CORRESPONDANTES

NUMÉRO DU PROJET	TITRE DU PROJET	DESCRIPTION DU PROJET	PROPOSÉ PAR				ACTION CORRESPONDANTE
			entreprise privée	Organisme à but non lucratif	Municipalité	Ministère	
60	Belvédère à Ferland-Boilleau	Aménagement d'un belvédère sur une montagne de 1130 m d'altitude au sud de la municipalité			X		4.7.21
	6.B Haltes routières						
61	Halte routière à Saint-Fulgence	Aménagement d'une halte routière (possiblement intégrée au développement des battures)				MICT	4.7.42
62	Halte routière à Petit-Saguenay	Aménagement d'une halte routière en bordure de la route 170 dans l'axe de la vallée de la rivière du Portage				MICT	4.7.21
	7. PÊCHE						
	7.A Pêche au saumon						
63	Rivière Pelletier à Saint-Fulgence	Aménagement de la rivière Pelletier pour le saumon et la truite de mer			X		
64	Rivière Sainte-Marguerite	Exploitation du potentiel de pêche de cette rivière et augmentation de son cheptel par des ensemencements si nécessaire			X		4.7.43
65	Rivière Petit-Saguenay	Exploitation du potentiel de pêche de cette rivière et augmentation de son cheptel par des ensemencements si nécessaire			X		4.7.43
66	Rivière Saint-Jean	Exploitation du potentiel de pêche de cette rivière et augmentation de son cheptel par des ensemencements si nécessaire			X		4.7.43

PROPOSITIONS DE DÉVELOPPEMENT

PROJETS, PROPOSEURS ET ACTIONS CORRESPONDANTES

NUMÉRO DU PROJET	TITRE DU PROJET	DESCRIPTION DU PROJET	PROPOSÉ PAR				ACTION CORRESPONDANTE
			Entreprise privée	Organisme à but non lucratif	Municipalité	Ministère	
67	Rivière Éternité	Aménagement de la rivière pour le saumon			X		
68	Rivière à Mars	Aménagement de la rivière pour le saumon		X			4.7.43
	7.B Pêche à la truite et aux autres espèces						
69	Pisciculture à Saint-Fulgence	Aménager une pisciculture à l'Anse à Pelletier dans le but de développer la pêche en étang et la production de truites pour l'ensemencement			X		4.7.43
70	Pêche sur le quai de Tadoussac	Promotion de la pêche à l'éperlan sur le quai de Tadoussac			X		4.7.43
71*	Lacs de pêche publics	Aménagement de lacs pour la pêche journalière en bordure ou à proximité des routes régionales (territoires libres				MLCP	4.7.43
72*	Pêche sous la glace	Développement de la pêche sous la glace sur le fjord du Saguenay				MLCP	4.7.43
	8. PISTES ET SENTIERS						
	8.A Pistes cyclables						
73	Piste cyclable entre Sainte-Rose-du-Nord et Saint-Fulgence	Réaménagement en piste cyclable de l'ancienne route régionale entre ces deux municipalités			X		
74	Piste cyclable à Sacré-Coeur	Aménagement d'un réseau de pistes ou bandes cyclables			X		4.7.14

PROPOSITIONS DE DÉVELOPPEMENT

PROJETS, PROPOSEURS ET ACTIONS CORRESPONDANTES

NUMÉRO DU PROJET	TITRE DU PROJET	DESCRIPTION DU PROJET	PROPOSÉ PAR				ACTION CORRESPONDANTE
			Entreprise privée	Organisme à but non lucratif	Municipalité	Ministère	
75	Pistes cyclables à Tadoussac	Aménagement d'un réseau de pistes ou bandes cyclables				MAC	4.7.14
76	Pistes cyclables à Petit-Saguenay	Aménagement d'un réseau de pistes ou bandes cyclables				MLCP	4.7.14
77	Pistes cyclables à L'Anse-Saint-Jean	Aménagement d'un réseau de pistes ou bandes cyclables			X		4.7.14
78	Pistes cyclables à La Baie	Aménagement d'un réseau de pistes ou bandes cyclables				MLCP	4.7.14
79	Bandes cyclables entre La Baie et Petit-Saguenay	Aménagement de bandes cyclables en bordure de la route 170 entre ces deux municipalités			X		4.7.13
	8.B Sentiers pédestres						
80	Sentiers pédestres à Tadoussac	Aménagement d'un réseau de sentiers pédestres dans le secteur du lac à Lazare			X		4.7.13
81*	Sentiers inter-secteurs	Aménagement de sentiers permettant de relier les différents secteurs du Parc				MLCP	4.7.33

Projet non localisé sur la carte 11

PROPOSITIONS DE DÉVELOPPEMENT

PROJETS, PROPOSEURS ET ACTIONS CORRESPONDANTES

NUMÉRO DU PROJET	TITRE DU PROJET	DESCRIPTION DU PROJET	PROPOSÉ PAR				ACTION CORRESPONDANTE
			Entreprise privée	Organisme à but non lucratif	Municipalité	Ministère et Office	
82	Sentiers pédestres à Saint-Félix-d'Otis	Aménagement d'un réseau de sentiers rendant accessible le site de la décharge du lac Otis				OPDQ	4.7.33
83	Grande tournée de Charlevoix-Est	Aménagement d'un sentier de longue randonnée polyvalent (ski de fond, randonnée pédestre) entre Saint-Fidèle et Baie-Sainte-Catherine		X			
	9. SITES À PROTÉGER						
	9.A Habitat faunique						
84	Battures de Saint-Fulgence	Protection et mise en valeur de cet habitat particulier (sauvagine et autres espèces)			X		4.7.42
	9.B Écosystèmes forestiers						
85	Réserve écologique Saguenay	Protection d'une sapinière à bouleau jaune par la création d'une réserve écologique à 4 km au nord-ouest du lac Résimond à Sainte-Rose-du-Nord					
86	Réserve écologique Sainte-Marguerite	Protection d'un peuplement de pin blanc par la création d'une réserve écologique à 20 km à l'ouest de Sacré-Coeur (vallée de la rivière Sainte-Marguerite)				MENVIQ	
	10. ACTIVITÉS DE PLEIN AIR						
	10.A Canot - Camping					MENVIQ	
87	Rivière Sainte-Marguerite	Aménagement de la rivière pour la canot-camping (déblayer les portages, signalisation appropriée, sites de camping, etc.)				OPDQ	

PROPOSITIONS DE DÉVELOPPEMENT

PROJETS, PROPOSEURS ET ACTIONS CORRESPONDANTES

NUMÉRO DU PROJET	TITRE DU PROJET	DESCRIPTION DU PROJET	PROPOSÉ PAR					ACTION CORRESPONDANTE
			Entreprise privée	Organisme à but non lucratif	Municipalité	Ministère et Office		
88	Rivière Petit-Saguenay	Aménagement de la rivière pour le canot-camping (déblayer les portages, signalisation appropriée, sites de camping, etc.)				OPDQ		4.7.31
89	Rivière Saint-Jean	Aménagement de la rivière pour le canot-camping (déblayer les portages, signalisation appropriée, sites de camping, etc.)				OPDQ		4.7.31
90	Rivière à Mars	Aménagement de la rivière pour le canot-camping (déblayer les portages, signalisation appropriée, sites de camping, etc.)				OPDQ		4.7.23
	10.B Autres activités de plein air							
91	Activités de plein air par l'Hôtel Villeneuve de Tadoussac	Développement des activités de plein air (randonnées diverses, camping d'hiver et d'été, etc...)	X					4.7.24
92	Site de Petit-Saguenay	Mise en valeur du site du village de Petit-Saguenay en y aménageant un parc linéaire, des sentiers, en développant l'escalade etc.						4.7.30 et 4.7.33
93	Tourisme équestre à Rivière-Éternité	Développement du tourisme équestre dans le secteur de Rivière-Éternité (à l'intérieur et à l'extérieur des limites du parc)				MICT		4.7.27
94*	Centre d'équitation à Sacré-Coeur	Aménagement d'un centre d'équitation dans cette municipalité	X					4.7.27

Projet non localisé sur la carte 11

PROPOSITIONS DE DÉVELOPPEMENT

PROJETS, PROPOSEURS ET ACTIONS CORRESPONDANTES

NUMÉRO DU PROJET	TITRE DU PROJET	DESCRIPTION DU PROJET	PROPOSÉ PAR				ACTION CORRESPONDANTE
			Entreprise privée	Organisme à but non lucratif	Municipalité	Ministère	
95	Base de plein air à Saint-Félix-d'Otis	Aménagement d'une base de plein air en bordure du lac Otis (près du parc municipal)			X		4.7.31
	11. PATRIMOINE ET CULTURE						
96	Petite ferme à Sainte-Rose-du-Nord	Construction ou réaffectation d'une petite ferme touristique pour la famille (poneys, poules, moutons, etc...)				MICT	
97	Musée à Sacré-Coeur	Construction d'un musée historique et culturel sur le site de l'ancien cimetière de Sacré-Coeur			X		4.7.36
98	Jardin botanique à Sacré-Coeur	Construction d'un jardin botanique de la flore régionale			X		
99	Maison Chauvin de Tadoussac	Faire de la Maison Chauvin un centre d'exposition et d'interprétation du patrimoine historique				MAC	4.7.36
100	Panneaux d'information à Tadoussac	Installation de panneaux d'information sur le patrimoine bâti				MAC	4.7.36
101	Pointe aux Alouettes à Baie-Sainte-Catherine	Faire de la pointe aux Alouettes un centre d'interprétation historique			X		4.7.36
102	Dépôt du lac Ha! Ha! à Ferland-Boilleau	Reconstitution d'une partie du dépôt de drave de la Consolidated paper Inc. (musée forestier)			X		
103	Plan de mise en valeur du patrimoine de Tadoussac	Préparation d'un plan de mise en valeur du patrimoine			X		4.7.35

PROPOSITIONS DE DÉVELOPPEMENT

PROJETS, PROPOSEURS ET ACTIONS CORRESPONDANTES

NUMÉRO DU PROJET	TITRE DU PROJET	DESCRIPTION DU PROJET	PROPOSÉ PAR				ACTION CORRESPONDANTE
			Entreprise privée	Organisme à but non lucratif	Municipalité	Ministère	
104*	Collections d'oeuvres d'art	Faire circuler ou accroître la circulation des collections d'oeuvres d'art ou autres via le réseau de la Bibliothèque centrale de prêt				MAC	4.7.34
105*	Équipements de scène portatifs	Rendre accessibles par un système d'emprunt-location ces équipements pour les artistes ou les municipalités				MAC	4.7.34
106*	Circuit patrimonial	Développement d'un circuit patrimonial pouvant s'imbriquer dans un circuit touristique de la zone				MAC	4.7.36
107*	Fours à pain	Utilisation de nombreux fours à pain de type artisanal; cette technique pourrait devenir un attrait et générer des activités de vente				MAC	4.7.36
108*	Panneaux descriptifs	Faire connaître les éléments du patrimoine de chaque municipalité au moyen de panneaux descriptifs				MAC	4.7.36
109*	Artisanat	Développement de la production de produits d'artisanat				MAC	4.7.38
110*	Patrimoine mobilier	Étude des possibilités de repatrier certaines pièces du patrimoine mobilier de la zone éparpillées à l'extérieur				MAC	
111*	Éco-musée	Étude de faisabilité du concept d'éco-musée dans chaque municipalité				MLCP	4.7.35

Projet non localisé sur la carte 11

PROJETS, PROPOSEURS ET ACTIONS CORRESPONDANTES

NUMÉRO DU PROJET	TITRE DU PROJET	DESCRIPTION DU PROJET	PROPOSÉ PAR				ACTION CORRESPONDANTE
			Entreprise privée	Organisme à but non lucratif	Municipalité	Ministère	
	12. SIGNALISATION						
112*	Signalisation routière	Établissement de normes de signalisation touristique communes aux 11 municipalités				MICT	4.7.15
113	Signalisation de l'anse de Saint-Étienne	Mise en place d'une signalisation adéquate pour ce centre d'activités				MICT	4.7.16
114	Retiré						
	13. TRAVAUX CORRECTIFS						
115*	Réaménagement des gravières	Incitation ou réaménagement des gravières et sablières de la zone et tout particulièrement celles qui sont situées en bordure des routes régionales				MTQ	4.7.41
	14. EMBELLISSEMENT						
116*	Restauration résidentielle	Promotion des programmes d'aide à la restauration résidentielle Loginove et Parel-rural				MAM	4.7.40
	15. AUTRES PROJETS						
117	Centre de recherche en aquaculture à Petit-Saguenay	Mise en place d'un centre de recherche en aquaculture à proximité du quai fédéral (côté ouest)			X		
118	Érablière à Saint-Fulgence	Exploitation d'une érablière d'environ 8 hectares à l'anse à Pelletier			X		4.7.27
119	Verger à Saint-Fulgence	Plantation d'environ 5 600 pommiers semi-nains à l'anse à Pelletier			X		4.7.27

* Projet non localisé sur la carte 11

PROPOSITIONS DE DÉVELOPPEMENT

PROJETS, PROPOSEURS ET ACTIONS CORRESPONDANTES

NUMÉRO DU PROJET	TITRE DU PROJET	DESCRIPTION DU PROJET	PROPOSÉ PAR				ACTION CORRESPONDANTE
			Entreprise privée	Organisme à but non lucratif	Municipalité	Ministère	
120	Bâtiments polyvalents à Sacré-Coeur	Construction de bâtiments polyvalents pour la tenue d'évènements majeurs			X		4.7.34
121	Support au développement touristique à Sacré-Coeur	Aide technique et financière afin d'inciter et de faciliter le développement touristique			X		4.7.16
122	Bateau mu par des cerfs-volants à Tadoussac	Construction d'un bateau expérimental mu par des cerfs-volants (construction de cerfs-volants)		X			
123*	Randonnées en charette	Développement de randonnées en charette mue par un cheval				MAPAQ	4.7.27
124*	Stages en agriculture	Développement de stages en horticulture et agriculture biologique				MAPAQ	4.7.27
125*	Ferme traditionnelle	Étude des possibilités d'exploiter une ferme de façon ancestrale, traditionnelle				MAPAQ	4.7.36
126*	Érablière à Rivière-Éternité	Exploitation d'une érablière éducative à l'intérieur des limites du parc à Rivière-Éternité				MLCP	4.7.27
127	Promenade à L'Anse-Saint-Jean	Construction d'une promenade entre le camping municipal de L'Anse-Saint-Jean et la marina				OPDQ	4.7.12
128	Promenade à Tadoussac	Finition de la construction de la promenade entre l'Hôtel Tadoussac et la marina				MICT	4.7.12

* Projet non localisé sur la carte 11

PROPOSITIONS DE DÉVELOPPEMENT

PROJETS, PROPOSEURS ET ACTIONS CORRESPONDANTES

NUMÉRO DU PROJET	TITRE DU PROJET	DESCRIPTION DU PROJET	PROPOSÉ PAR				ACTION CORRESPONDANTE
			Entreprise privée	Organisme à but non lucratif	Municipalité	Ministère	
129*	Kiosques de vente	Construction de kiosques favorisant la vente de produits alimentaires locaux				MAPAQ	4.7.27
130*	Observation des baleines	Augmentation des excursions d'observation des baleines à partir de Tadoussac et de Baie-Sainte-Catherine				MICT	4.7.4
131*	Crédit touristique	Modifications au programme du crédit touristique pour en faciliter l'accès à différents promoteurs			X		
132*	Bouées de mouillage	Installation de bouées de mouillage dans plusieurs endroits protégés des vents sur le Saguenay		X			4.7.9
133*	Dépliant nautique	Confection d'un dépliant qui faciliterait la navigation de plaisance sur le Saguenay		X			
134*	Plongée sous-marine	Identification et inventaire des sites de plongée et développement de cette activité sur le Saguenay		X			4.7.31
135*	Théâtre d'été	Favoriser l'émergence d'au moins un théâtre d'été dans la zone périphérique		X			4.7.34
136*	Promotion de la zone périphérique	Promotion de la zone périphérique à l'aide de documents écrits, d'audio-visuels, etc. suite à une recherche sur les attraits, l'histoire et la culture locale		X			4.7.3
137*	Produits culturels	Diffusion de produits culturels dans la zone (métiers d'art, arts visuels, livres, lettres, etc.)		X			4.7.3

* Projet non localisé sur la carte 11

PROPOSITIONS DE DÉVELOPPEMENT

PROJETS, PROPOSEURS ET ACTIONS CORRESPONDANTES

NUMÉRO DU PROJET	TITRE DU PROJET	DESCRIPTION DU PROJET	PROPOSÉ PAR				ACTION CORRESPONDANTE
			Entreprise privée	Organisme à but non lucratif	Municipalité	Ministère	
138*	Croisières sur le Saguenay	Mise en place d'un service de croisières sur le Saguenay et le Saint-Laurent entre La Baie et Québec ou Montréal	X				4.7.4
139*	Musée à L'Anse-Saint-Jean	Construction d'un musée à L'Anse-Saint-Jean			X		4.7.36
140*	Bleuetière à Saint-Félix-d'Otis	Aménagement d'une bleuetière touristique à Saint-Félix-d'Otis			X		4.7.27
141*	Piste d'Alexis le Trotteur à Saint-Félix-d'Otis	Mise en valeur de l'ancienne piste empruntée par Alexis le Trotteur entre Charlevoix et Saint-Félix-d'Otis			X		
142*	Hôtel Perron de L'Anse-Saint-Jean	Rénovation et agrandissement de l'Hôtel Perron	X				4.7.24
143*	Vallée de la Sainte-Marguerite	Mise en valeur de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite (pêche, hébergement, restauration, accueil, activités diverses)		X			4.7.45

* Projet non localisé sur la carte 11

ANNEXE 2

LES TYPES D'HÉBERGEMENT - DÉFINITIONS

LES TYPES D'HÉBERGEMENT
(DÉFINITIONS)

- Camping de destination ou aménagé:

  - Selon le M.L.C.P., un tel camping est conçu pour les séjours prolongés et n'est pas nécessairement lié à la pratique d'activité et offre toutes les installations nécessaires à un séjour agréable et confortable, notamment:

    . des bâtiments sanitaires complets (toilette, douche, buanderie);
    . le dépannage alimentaire (sur le terrain même ou à proximité);
    . des installations d'électricité, d'eau courante et d'égout sur tous les sites ou une partie des sites.

- Camping semi-aménagé:

  - Par rapport au camping aménagé, c'est la quantité des services qui variera puisqu'ils seront destinés à un séjour moins prolongé ou encore destinés à une clientèle de passage; par exemple, des installations d'eau et d'égout seront collectives au lieu de desservir chaque site. On y retrouvera toutefois des bâtiments sanitaires offrant au moins la toilette et la douche.

- L'hébergement familial comprendra:

  - Le chalet familial individuel ou les unités groupées: certains seront utilisables à l'année.

  - Le centre de vacances familiales types "éclaté" conforme à la définition du M.L.C.P. (direction générale du loisir socio-culturel), à savoir:

    "Un ensemble d'hébergements variés, issus du milieu d'accueil, disposés sur un territoire rural englobant une ou plusieurs municipalités et qui sont destinés à assurer des séjours et des loisirs. Ces séjours et ces loisirs sont également offerts à un prix forfaitaire comportant soit la fourniture du repas, soit celle de moyens individuels pour les

préparer et comprennent l'utilisation de tous les équipements du milieu d'accueil permettant la pratique de loisirs sportifs, culturels et de plein air." [1]

- Le centre de vacances familiales de type "concentré" est un ensemble d'hébergement autonome concentré sur un territoire restreint, qui est destiné à assurer des séjours de vacances et de loisirs dans une ambiance collective plus ou moins organisée, animée, à un prix forfaitaire comportant, soit la fourniture de repas, soit celle de moyens individuels pour les préparer et offrant l'usage d'équipements collectifs qui permettent la pratique d'activités de loisirs sportifs, culturels ou de plein air.[1]

- L'auberge

  - L'auberge est un établissement hôtelier de petite taille, au caractère familial, où l'on trouve à se loger et à manger. Son caractère intime et son cachet particulier lui viennent de son emplacement, son architecture en plus de son mode d'opération familiale. Il s'agit d'un type d'hébergement de destination.

- L'hôtellerie de passage

  - Ce type d'hébergement fait référence au motel où à l'hôtel de type conventionnel destiné à une clientèle qui cherche un logement confortable et à prix raisonnable pour une nuit. Les services complémentaires (restauration, bar...) sont optionnels mais également accessibles à la clientèle n'utilisant pas d'hébergement.

---

(1) "Programme expérimental, développement de centres de vacances-familles type "Villages-vacances-familles" (V.V.F)", M.L.C.P., août 1983.

ANNEXE 3

MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTIONS CONCERTÉ

PROGRAMMES PERTINENTS DES MINISTÈRES CONCERNÉS

1983

	PAGE
Ministère des Affaires culturelles	1
Ministère des Affaires municipales	3
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	4
Ministère de l'Environnement	7
Ministère de l'Énergie et des Ressources	8
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche	9
Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme	11
Ministère des Transports du Québec	12
Office de planification et de développement du Québec	13

ZONE PÉRIPHÉRIQUE DU PARC DU SAGUENAY

MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTIONS CONCERTÉ

PROGRAMMES PERTINENTS - 1983

I. MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

1. Programme d'aide financière aux équipements culturels

Action 35 (4.7.35): Plan de développement d'un réseau d'interprétation patrimonial.

Action 36 (4.7.36): Mise en place du réseau d'interprétation patrimonial.

Action 34 (4.7.34): Planification et aménagement des centres d'activités et d'animation socio-culturelles.

2. Programme de subventions pour la connaissance et l'animation du patrimoine

Action 34 (4.7.34): Planification et aménagement des centres d'activités et d'animation socio-culturelles.

3. Programme de soutien à la création

Action 34 (4.7.34): Planification et aménagement des centres d'activités et d'animation socio-culturelles.

4. Programme de mise en valeur du patrimoine

Action 36 (4.7.36): Mise en place du réseau d'interprétation patrimonial.

Action 40 (4.7.40): Amélioration de l'habitat et de l'environnement.

5. Programme d'aide à l'immobilisation des musées privés et centres d'exposition du Québec

Action 36 (4.7.36): Mise en place du réseau d'interprétation patrimonial.

6. Programme d'aide au fonctionnement des musées privés et centres d'exposition du Québec

Action 36 (4.7.36): Mise en place du réseau d'interprétation patrimonial.

7. Programme d'aide financière aux regroupements d'artisans et d'artisanes

Action 38 (4.7.38): Stimulation de l'artisanat local.

8. Programme d'aide financière aux artisans et artisanes professionnels

Action 38 (4.7.38): Stimulation de l'artisanat local.

9. Programme d'aide aux projets spéciaux en arts d'interprétation

Action 34 (4.7.34): Planification et aménagement des centres d'activités et d'animation socio-culturelles.

10. Programme d'aide financière à la production théâtrale

Action 34 (4.7.34): Planification et aménagement des centres d'activités et d'animation socio-culturelles.

11. Programme d'aide aux organismes de diffusion en arts d'interprétation (accessibilité-scène)

Action 34 (4.7.34): Planification et aménagement des centres d'activités et d'animation socio-culturelles.

II. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

1. Programme d'aide à l'implantation de réseaux d'aqueduc et d'égout

   Action 40 (4.7.40): Amélioration de l'habitat et de l'environnement (traitement des eaux usées municipales).

2. Parel-rural (S.C.H.L.)

   Action 40 (4.7.40): Amélioration de l'habitat et de l'environnement.

3. Loginove (S.H.Q.)

   Action 40 (4.7.40): Amélioration de l'habitat et de l'environnement.

4. Programme d'aide aux équipements communautaires

   Action 31 (4.7.31): Mise en place de la pourvoirie de plein air.
   Action 34 (4.7.34): Planification et aménagement des centres d'activités et d'animation socio-culturelles.

5. Programme d'aide à la rénovation des équipements municipaux

   Action 40 (4.7.40): Amélioration de l'habitat et de l'environnement.

III. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

1. Programme de mise en valeur des terres en friche (# 2945)

   Action 29 (4.7.29): Mesures de consolidation et de diversification de l'agriculture.

2. Programme SOL-PLUS: aménagement des cours d'eau municipaux, travaux mécanisés, fossés de ligne, drainage souterrain, aménagement d'étangs de ferme (# 4900, 3990, 4911, 3902)

   Action 29 (4.7.29): Mesures de consolidation et de diversification de l'agriculture.

3. Programme transport de pierre à chaux agricole (# 2800)

   Action 29 (4.7.29): Mesures de consolidation et de diversification de l'agriculture.

4. Programme d'établissement de structures d'entreposage des fumiers pour les bovins laitiers

   Action 29 (4.7.29): Mesures de consolidation et de diversification de l'agriculture.

   Action 40 (4.7.40): Amélioration de l'habitat et de l'environnement.

5. Programme d'aide à l'établissement des parquets d'engraissement (#1802)

   Action 29 (4.7.29): Mesures de consolidation et de diversification de l'agriculture.

6. Programme national des ateliers vaches-veaux (#1830), promotion de l'insémination artificielle (#1820), programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec (#1909)

   Action 29 (4.7.29): Mesures de consolidation et de diversification de l'agriculture.

7. Programme national de développement de la production des agneaux (#1801)

Action 29 (4.7.29): Mesures de consolidation et de diversification de l'agriculture.

8. Programme d'aide pour la production de génisses laitières de qualité

Action 29 (4.7.29): Mesures de consolidation et de diversification de l'agriculture.

9. Programme pour l'achat de femelles reproductrices de boucherie de qualité, pour l'élevage de génisses de boucherie de qualité et pour l'achat de taureaux reproducteurs (# 2810)

Action 29 (4.7.29): Mesures de consolidation et de diversification de l'agriculture.

10. Programme pour l'introduction de productions et de techniques nouvelles (#2414)

Action 29 (4.7.29): Mesures de consolidation et de diversification de l'agriculture.

11. Programme d'aide à l'entreposage des grains sur la ferme (# 2804)

Action 29 (4.7.29): Mesures de consolidation et de diversification de l'agriculture.

12. Programme d'aide à l'amélioration de la conservation des fourrages

Action 29 (4.7.29): Mesures de consolidation et de diversification de l'agriculture.

13. Programme d'aide à l'achat de moulanges à la ferme (#2817)

Action 29 (4.7.29): Mesures de consolidation et de diversification de l'agriculture.

14. Programme de développement des cultures abritées (# 2923-2924)

Action 29 (4.7.29): Mesures de consolidation et de diversification de l'agriculture.

15. Programme de fermes témoins en agriculture écologique (# 1651)

Action 29 (4.7.29): Mesures de consolidation et de diversification de l'agriculture.

16. Programme d'aide aux activités agricoles dans les sociétés d'agriculture

Action 29 (4.7.29): Mesures de consolidation et de diversification de l'agriculture.

17. Programme villes et villages fleuris

Action 40 (4.7.40): Amélioration de l'habitat et de l'environnement.

18. Contribution aux taxes municipales et scolaires sur les fermes

Action 40 (4.7.40): Amélioration de l'habitat et de l'environnement.

19. Crédit agricole

Action 29 (4.7.29): Mesures de consolidation et de diversification de l'agriculture.
Action 40 (4.7.40): Amélioration de l'habitat et de l'environnement.

19. Assurance-stabilisation des revenus agricoles

Action 29 (4.7.29): Mesures de consolidation et de diversification de l'agriculture.

IV- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

1. Programme de subventions concernant l'amélioration de l'environnement

Action 40 (4.7.40): Amélioration de l'habitat et de l'environnement.
Action 41 (4.7.41): Restauration des bancs d'emprunt en bordure des routes régionales.
Action 42 (4.7.42): Protection et mise en valeur des battures de Saint-Fulgence.
Action 43 (4.7.43): Mise en valeur de la pêche.
Action 45 (4.7.45): Mise en valeur de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite.

2. Programme d'assainissement des eaux

Action 40 (4.7.40): Amélioration de l'habitat et de l'environnement.

V- MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES

1. Programme de travaux sylvicoles sur les terres publiques

   Action 40 (4.7.40): Amélioration de l'habitat et de l'environnement.
   Action 45 (4.7.45): Mise en valeur de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite.

2. Programme de reboisement des terres publiques

   Action 40 (4.7.40): Amélioration de l'habitat et de l'environnement.
   Action 45 (4.7.45): Mise en valeur de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite.
   Action 41 (4.7.41): Restauration des bancs d'emprunt en bordure des routes régionales.

3. Programme d'aide à la forêt privée

   Action 40 (4.7.40): Amélioration de l'habitat et de l'environnement.

4. Programme de reboisement des terres privées

   Action 40 (4.7.40): Amélioration de l'habitat et de l'environnement.
   Action 41 (4.7.41): Restauration des bancs d'emprunt en bordure des routes régionales.

5. Programme d'aide technique aux centres privés d'interprétation de la nature

   Action 37 (4.7.37): Mise en place d'un circuit d'interprétation de l'industrie forestière.

VI- MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE

1. Programme d'assistance financière aux auberges de jeunesse

Action 26 (4.7.26): Compléter le réseau d'auberges de jeunesse.

2. Programme de soutien aux centres et bases de plein air

Action 31 (4.7.31): Mise en place de la pourvoirie de plein air.

3. Programme d'aide au développement des équipements de loisir

Action 7 (4.7.7) : Infrastructures nautiques dans les stations maritimes-terrestres.
Action 8 (4.7.8) : Infrastructures nautiques dans les haltes nautiques.
Action 13 (4.7.13): Bandes cyclables sur le réseau routier régional.
Action 14 (4.7.14): Pistes ou bandes cyclables dans certaines localités.
Action 23 (4.7.23): Consolidation de campings existants et mise en place de nouveaux.
Action 25 (4.7.25): Développement de l'hébergement familial.
Action 26 (4.7.26): Compléter le réseau d'auberges de jeunesse.
Action 31 (4.7.31): Mise en place de la pourvoirie de plein air.
Action 33 (4.7.33): Aménagement des sentiers hors-parc.
Action 34 (4.7.34): Planification et aménagement des centres d'activités et d'animation socio-culturelles.

4. Programme d'assistance financière pour la tenue de manifestations culturelles

Action 34 (4.7.34): Planification et aménagement des centres d'activités et d'animation socio-culturelles.

5. Programme d'assistance financière aux groupes de perfectionnement ou d'excellence en loisir culturel

Action 38 (4.7.38): Stimulation de l'artisanat local.

6. Programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisir

Action 34 (4.7.34): Planification et aménagement des centres d'activités et d'animation socio-culturelles.

7. Programme national de soutien aux activités de loisir municipal

Action 13 (4.7.13); Bandes cyclables sur le réseau routier régional.
Action 14 (4.7.14): Pistes ou bandes cyclables dans certaines localités.
Action 33 (4.7.33): Aménagement des sentiers hors-parc.
Action 34 (4.7.34): Planification et aménagement des centres d'activités et d'animation socio-culturelles.

8. Programme de subvention aux immobilisations dans les ZEC

Action 43 (4.7.43): Mise en valeur de la pêche.
Action 45 (4.7.45): Mise en valeur de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite.

9. Programme d'aide financière au fonctionnement des ZEC-saumon

Action 43 (4.7.43): Mise en valeur de la pêche.
Action 45 (4.7.45): Mise en valeur de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite.

VII- MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TOURISME

1. Programme d'aide au développement touristique (crédit touristique

Action 5 (4.7.5) :	Mise en service de la navette maritime.
Action 23 (4.7.23):	Consolidation de campings existants et mise en place de nouveaux.
Action 24 (4.7.24):	Consolidation et développement de l'hôtellerie et de la restauration.
Action 25 (4.7.25):	Développement de l'hébergement familial.
Action 26 (4.7.26):	Compléter le réseau d'auberges de jeunesse.
Action 31 (4.7.31):	Mise en place de la pourvoirie de plein air.
Action 36 (4.7.36):	Mise en place du réseau d'interprétation patrimonial.
Action 45 (4.7.45):	Mise en valeur de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite.

2. Programme de financement des entreprises

Action 5 (4.7.5) :	Mise en service de la navette maritime.
Action 23 (4.7.23):	Consolidation de campings existants et mise en place de nouveaux.
Action 24 (4.7.24):	Consolidation et développement de l'hôtellerie et de la restauration.
Action 25 (4.7.25):	Développement de l'hébergement familial.
Action 26 (4.7.26):	Compléter le réseau d'auberges de jeunesse.
Action 31 (4.7.31):	Mise en place de la pourvoirie de plein air.
Action 36 (4.7.36):	Mise en place du réseau d'interprétation patrimonial.
Action 45 (4.7.45):	Mise en valeur de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite.

3. Programme de participation financière à des opérations ou programmes de promotion touristique avec des entreprises commerciales québécoises ou étrangères (publicité coopérative)

Action 3 (4.7.3) : Plan de mise en marché.

VIII- MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

1. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal au moyen d'aménagements cyclables

   Action 14 (4.7.14): Pistes ou bandes cyclables dans certaines localités.

2. Programme de développement régional

   Action 21 (4.7.21): Haltes routières et belvedères.

IX- OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC

1. Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC)

Action 24 (4.7.24): Consolidation et développement de l'hôtellerie et de la restauration.

2. Fonds de développement régional (F.D.R.)

Action 2 (4.7.2) : Étude de clientèle.
Action 4 (4.7.4) : Étude de faisabilité du concept navette maritime.
Action 17 (4.7.17): Construction de pavillons d'accueil.

ANNEXE 4

ANALYSE PRÉLIMINAIRE DES OPTIONS POUR UNE STRUCTURE INTERMUNICIPALE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

COMITÉ TECHNIQUE RESTREINT MIXTE

ANALYSE PRÉLIMINAIRE DES OPTIONS POUR UNE STRUCTURE INTERMUNICIPALE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA ZONE PÉRIPHÉRIQUE AU PARC DU SAGUENAY

Par: Comité interministériel pour le développement touristique de la zone périphérique au parc du Saguenay

février 1984

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

1. LE CADRE GÉNÉRAL D'ANALYSE 1

1.1 Définition du mandat de l'organisme de développement touristique 1

1.2 Énoncé des principes directeurs sous-jacents à la constitution d'un organisme de développement toutistique 3

2. FORMULATION DES OPTIONS

2.1 Création d'une régie intermunicipale 5

A) Cadre légal 5
B) Pouvoir et champ d'intervention 5
C) Structure d'organisation 7

2.2 Création d'une commission d'initiative et de développement touristique intégrée à chacune des M.R.C. 8

A) Cadre légal 8
B) Pouvoir et champ d'intervention 9
C) Structure d'organisation 11

2.3 Création d'une corporation para-municipale autonome à but non lucratif 13

A) Cadre légal 13
B) Pouvoir et champ d'intervention 15
C) Structure d'organisation 16

3. ANALYSE COMPARATIVE DES DIFFÉRENTES OPTIONS 17

3.1 Avantages et inconvénients 17

3.2 Tableau synthèse 19

1. LE CADRE GÉNÉRAL D'ANALYSE

Lors de la réunion du Comité de promotion du parc du Saguenay tenue le 30 novembre 1983 à La Baie, les membres ont convenu à l'unanimité que "le milieu devrait s'engager, de façon ferme et résolue, à réaliser une série de projets qui sont à sa mesure. Par le biais d'un organisme public et conjointement avec les municipalités, un programme de développement, dont la responsabilité de mise en oeuvre appartiendrait au milieu, devra être établi".(1)

Suite à cette rencontre, un comité interministériel restreint a été formé dans le but d'analyser les diverses avenues possibles pour la mise en place d'une structure intermunicipale de développement touristique de la zone périphérique au parc du Saguenay.

Les hypothèses de structuration, soumises dans la présente annexe, doivent servir de point d'appui, afin de définir la forme d'association du milieu qui soit la mieux adaptée au contexte de mise en oeuvre du Plan d'actions concerté.

1.1 DÉFINITION DU MANDAT DE LA STRUCTURE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

La mise en oeuvre du plan d'actions concerté de la zone périphérique au parc du Saguenay nécessite, comme son nom l'indique, une harmonisation des actions, non seulement des

---

(1) Extrait du procès-verbal de la renconre du Comité interministériel restreint du 30 novembre 1983.

différents ministères sectoriels, mais également de l'ensemble des partenaires publics et privés du milieu, associés dans la promotion et le développement touristique du Bas-Saguenay.

La concrétisation de cet effort de concertation est, par ailleurs, conditionnée par la capacité des agents de développement de se regrouper au sein d'un organisme d'implication, qui soit à la fois, souple, fonctionnel et adapté au contexte de mise en oeuvre du Plan d'actions concerté, possiblement articulée selon la formule des contrats de développement, suggérée par le gouvernement du Québec.

La réalisation du plan d'actions concerté nécessite une association étroite de l'ensemble des partenaires du milieu, au sein d'une structure formelle et opérationnelle, possédant des pouvoirs d'intervention suffisamment élargis pour lui permettre, d'une part de négocier auprès du gouvernement du Québec les différents protocoles d'ententes, d'autre part d'agir à titre de maître d'oeuvre, soit pour réaliser certains projets de développement soit encore pour superviser l'exécution de projets, en coordonnant l'action des partenaires.

La mise en place d'une structure de développement touristique devrait permettre, dans un premier temps, de faire prendre conscience à l'ensemble des intervenants du milieu de la portée réelle du parc du Saguenay sur le développement économique de la zone périphérique.

Suite à ce premier mandat de conscientisation et d'animation du milieu, la consolidation de la structure de développement touristique devrait permettre d'amorcer le processus de négociation avec les différents partenaires devant aboutir à la signature d'un premier contrat de développement et ultérieurement à la mise en oeuvre de la Phase I du plan d'actions.

1.2 ÉNONCÉ DES PRINCIPES DIRECTEURS SOUS-JACENTS À LA CONSTITUTION D'UN ORGANISME DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Différentes formules peuvent être envisagées afin d'associer les élus et les divers agents socio-économiques du Bas-Saguenay dans une structure de développement touristique.

Cependant, avant de soumettre les diverses hypothèses de travail, il convient d'examiner certaines règles ou principes qui devraient nécessairement être respectés lors de la constitution de l'organisme d'intervention.

Ainsi, cet organisme devrait être structuré de manière telle qu'il puisse permettre à l'ensemble des partenaires du milieu de maximiser les impacts économiques gouvernementaux dans la zone périphérique du Parc et également d'assumer pleinement leurs responsabilités dans le développement économique de leur territoire.

La structure devrait, dans la mesure du possible, avoir un caractère permanent et être suffisamment souple pour permettre d'enclencher facilement et rapidement le processus de négociation des différents protocoles d'entente devant mener à la réalisation des projets identifiés dans le Plan d'actions concerté.

La structure de développement touristique devrait, par ailleurs, posséder des pouvoirs d'interventions suffisamment élargis pour lui permettre, si elle le désire, et dans certains projets spécifiques, de s'engager par contrat avec le gouvernement ou les promoteurs du milieu pour la construction, l'exploitation ou encore la gestion d'équipements et infrastructures à caractère intermunicipal ou régional.

La structure devrait, en outre, détenir des pouvoirs d'intervention suffisants pour lui permettre, si toutefois elle le désire, d'acheter et de posséder les biens et équipements nécessaires à l'opération ainsi que l'entretien de ses immobilisations et infrastructures.

Il demeure essentiel par ailleurs d'assurer une concertation et une harmonisation entre les préoccupations d'aménagement des M.R.C. et les activités de développement touristique réalisées par la structure de développement. Les M.R.C. pourraient tenir compte de la conformité et de la cohérence des projets de développement du Plan d'actions concerté en rapport avec les orientations et les objectifs d'aménagement inscrits à l'intérieur de leurs schémas d'aménagement.

2. FORMULATION DES OPTIONS

2.1 CRÉATION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE

A) Cadre légal

La régie intermunicipale est une corporation qui regroupe deux ou plusieurs municipalités désireuses d'établir en commun, la gestion de services municipaux.

L'article 412 du Code municipal, l'article 468 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) et la Loi modifiant le Code municipal et la Loi sur les cités et villes concernant les ententes intermunicipales (L.Q. 1979, c. 83) proposent aux municipalités un cadre légal leur permettant de conclure entre elles des ententes relatives à des biens, à des services ou à des travaux. Trois modes de fonctionnement sont prévus pour ces ententes intermunicipales: la fourniture d'un service par une corporation municipale d'une part, la délégation de compétence à une corporation municipale ou à une M.R.C. par une ou plusieurs corporations municipales et enfin, la régie intermunicipale, l'objet de ce chapitre.

B) Pouvoir et champ d'intervention

La régie intermunicipale a les pouvoirs de dispenser des services, d'administrer et d'exécuter des travaux. Contrairement aux deux autres mécanismes suggérés dans le cadre des ententes intermunicipales, la régie a les mêmes pouvoirs légaux qu'une corporation municipale, sauf évidemment celui de taxer.

Ainsi, les pouvoirs de la régie sont applicables exclusivement à des champs d'intervention de juridiction municipale; de façon non limitative ce peut être:

- la protection contre les incendies;
- la police;
- l'alimentation en eau potable;
- la gestion des eaux usées;
- le transport et le traitement des déchets solides;
- les loisirs;
- les parcs industriels...

Cependant, des avis juridiques du ministère des Affaires municipales confirment que la capacité d'agir d'une régie intermunicipale, dans le cadre légal actuel, est limitée à l'aménagement, l'exploitation et la gestion d'équipements communautaires à caractère intermunicipal ou régional, tels: arénas, centres culturels, pistes cyclables, aménagements de rives de cours d'eau...

La régie intermunicipale n'est donc pas habilitée à assumer les services de promotion touristique et encore moins à déléguer ses responsabilités à un organisme sans but lucratif, devant permettre d'établir une interaction entre les élus et les agents de développement du milieu.

Au delà de ce cadre d'intervention, la régie possède un statut légal et de plus peut transiger et s'engager facilement par contrat avec le gouvernement. Elle possède la capacité d'achat, d'acquisition et de gestion de biens immobiliers. Une régie intermunicipale a aussi le pouvoir de contracter des emprunts pour les fins de sa compétence, mais avec l'approbation de toutes les municipalités membres et également celles du ministre des Affaires municipales et de la Commission municipale.

C) Structure d'organisation

La régie intermunicipale est une corporation municipale composée de délégués issus des conseils des différentes municipalités. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, selon le nombre de voix attribuées à chacun des délégués.

Le conseil d'administration se compose exclusivement d'élus; ceci constitue le principal obstacle à une utilisation opérationnelle de ce mécanisme d'intervention.

Aucun mode d'association du milieu et de l'entreprise privée n'est prévu dans le cadre légal actuel, que ce soit à titre consultatif ou autre.

En somme, cette formule d'entente intermunicipale n'épouse pas, dans sa facture actuelle, le principe fondamental qui est celui de l'implication de l'ensemble des partenaires du Bas-Saguenay et ce, à toutes les

étapes de la préparation et de la réalisation du plan d'actions concerté. Un amendement au code municipal et à la Loi sur les cités et villes devrait donc être apporté afin d'adapter cette formule à nos besoins et de la rendre véritablement opérationnelle dans le cadre d'intervention préétabli.

2.2 CRÉATION D'UNE COMMISSION D'INITIATIVE ET DE DÉVELOPPEMENT TOUTISTIQUE INTÉGRÉE A CHACUNE DES M.R.C. (MODÈLE C.I.D.E.M.)

A) Cadre légal

La "Commission d'initiative et de développement économique de Montréal" est une formule originale d'implication du milieu, qui a vu le jour en 1979, à partir d'un règlement de la ville de Montréal.

La C.I.D.E.M. est en fait un service intégré à la ville de Montréal, au même titre que le service des finances ou des travaux publics; il est chargé de concevoir et de proposer des politiques favorisant le développement économique de la ville de Montréal, dans les secteurs de l'industrie, du commerce, de l'habitation, des transports et également du tourisme (C.I.D.E.M.-Tourisme).

Afin de permettre la création d'un tel service, la ville de Montréal a dû faire apporter des amendements à sa charte, de manière à accorder à la C.I.D.E.M. un pouvoir d'intervention suffisamment élargi pour qu'elle puisse agir, de concert avec les gouvernements, les autres organismes publics, para-publics et privés entre autres, en matière de promotion et de développement touristique.

Une commission d'initiative et de développement pourrait éventuellement voir le jour au sein des municipalités régionales de comté, à la condition cependant que les lois municipales soient amendées en conséquence. Il est assez difficile, à ce stade-ci, de déterminer la portée des réajustements occasionnés par un tel amendement. Quoi qu'il en soit, il est permis de croire que la création d'une commission d'initiative et de développement touristique, au sein des M.R.C., est viable à plus ou moins brève échéance.

B) Pouvoir et champ d'intervention

La Commission d'initiative et de développement économique de Montréal conjugue les efforts de la population et de l'administration en vue de promouvoir le développement économique de la ville. De façon plus spécifique, le mandat de la C.I.D.E.M. consiste à concevoir et proposer des politiques aptes à favoriser le développement économique de la ville dans plusieurs secteurs, dont le tourisme (C.I.D.E.M. - Tourisme).

Pour réaliser son mandat, C.I.D.E.M. - Tourisme doit élaborer, planifier, coordonner et exécuter, conjointement avec les autres services, les programmes et les projets de la ville en matière de promotion et de développement touristique.

Mis à part les renseignements de toutes sortes qu'il fournit quotidiennement aux visiteurs, C.I.D.E.M. - Tourisme recherche et développe de nouvelles possibilités dans le domaine touristique à Montréal et, de plus,

recherche la concertation des efforts des nombreux intervenants de l'industrie. La charte de la C.I.D.E.M. lui permet d'intervenir financièrement dans des actions spécifiques de développement touristique (Palais des congrès, promotion de la ville sur les marchés internationaux...).

Finalement, la C.I.D.E.M. a la responsabilité d'informer le comité exécutif et les services de la ville sur les programmes d'aide et de subventions gouvernementales aux municipalités et aux organismes paramunicipaux.

Comme on peut le constater, la C.I.D.E.M. - Tourisme est fortement intégrée dans la structure administrative de la ville de Montréal. Ceci lui permet d'entretenir des liens très étroits et d'établir une certaine coordination de ses activités, avec les autres services de la ville.

Ce mode de fonctionnement pourrait avantageusement s'appliquer à une Commission d'initiative et de développement touristique intégrée à chacune des trois municipalités régionales de comté. Ainsi, cette commission pourrait fort bien bénéficier de la présence du service d'aménagement du territoire, avec lequel elle pourrait agir de concert, étant donné les liens à la fois réciproques et complémentaires qui peuvent s'établir entre l'opération schéma d'aménagement entreprise par les M.R.C. et les actions réalisées par la Commission d'initiative et de développement touristique dans le cadre d'application du Plan d'actions concerté.

Cette formule pourrait permettre d'assurer une interaction positive entre les activités de la Commission et celles des M.R.C. Ces dernières pourraient être responsables, non seulement de la confection du schéma d'aménagement, mais également de la préparation et de la négociation des contrats de développement pour leur territoire. Pour sa part, la commission pourrait miser sur la collaboration de chacune des M.R.C. lors de la conception et de l'élaboration des projets de développement inscrits dans le Plan d'actions concerté et elle assumerait de plus, la signature des protocoles d'entente et en conséquence, la mise en oeuvre de ces mêmes projets.

C) Structure d'organisation

La C.I.D.E.M. est administrée par un directeur qui a le titre de commissaire général. Celui-ci est assisté dans ses fonctions par un ou plusieurs commissaires adjoints.

Le personnel de la C.I.D.E.M. s'appuie sur les avis d'un conseil consultatif formé de personnes ressources oeuvrant dans les différents secteurs de l'activité économique et touristique (gens d'affaires, hôteliers, aubergistes, professionnels, financiers, syndicalistes, universitaires, etc...) et également des services municipaux (finance, urbanisme...).

A l'image de cette structure d'organisation, la commission créée au sein de chacune des trois M.R.C., pourrait se constituer à partir d'un support technique

puisé à même les ressources humaines et matérielles de chacune. Le secrétaire-trésorier ou encore le responsable en aménagement de chacune des M.R.C. pourrait effectivement assumer la fonction de commissaire ou de coordonnateur de la Commission.

Celui-ci pourrait évidemment être encadré par un conseil à caractère consultatif. Ce conseil pourrait être composé à la fois des élus et des agents socio-économiques du milieu oeuvrant sur le territoire de chacune des M.R.C.

Ce conseil pourrait par ailleurs êre appuyé dans son travail par un comité technique composé du secrétaire-trésorier ou du coordonnateur responsable de l'opération schéma d'aménagement enclenché dans chacune des M.R.C.

Les membres du conseil restreint auraient, entre autres responsabilités, celle de s'assurer que les projets de développement touristique soumis par la Commission d'initiative et de développement, sont compatibles avec les objectifs et les orientations générales d'aménagement inscrits dans le schéma de la M.R.C. et dans les plans d'urbanisme de chacune des municiplités.

Un protocole d'entente inter-M.R.C. pourrait permettre la tenue de rencontres sur une base régulière entre les trois commissions d'initiative et de développement touristique. Ces rencontres seraient nécessaires afin d'assurer la conciliation des intérêts et la réalisation de façon intégrée du Plan d'actions concerté.

2.3 CRÉATION D'UNE CORPORATION PARA-MUNICIPALE AUTONOME A BUT NON LUCRATIF

A) Cadre légal

La corporation para-municipale à but non lucratif est un modèle de structuration du développement à la fois souple et original qui réunit les élus et les promoteurs du milieu pour la réalisation de projets spécifiques, tels: l'aménagement de centres de ski ou de plein air, l'implantation de la formule des villages vacances-familles, etc...

Cette formule d'organisation du développement touristique pourrait être modelée et adaptée au contexte particulier de réalisation du Plan d'actions concerté de la zone périphérique du parc du Saguenay.

La structuration d'une telle corporation pourrait être chapeautée, soit par le comité restreint soit encore par le regroupement volontaire des onze municipalités de la zone périphérique. Ces municipalités possèdent la capacité légale pour fonder et maintenir des organismes d'initiatives de ce type. De plus, chaque municipalité peut, par simple résolution du conseil, confier à la Corporation de développement l'organisation et la gestion, pour le compte de chacune des municipalités, des activités d'initiatives touristiques et, à cette fin, passer des contrats avec la Corporation de développement et lui accorder les fonds nécessaires. (art. 5b du Code municipal).

Il y a cependant une limite à une utilisation formelle de ce dernier pouvoir d'intervention. En effet, les lois municipales (Loi sur les cités et villes et Code municipal) ne permettent pas à une municipalité de subventionner une corporation pour des projets d'immobilisations devant être réalisés à l'extérieur de son territoire, sauf à partir de l'application de protocoles élaborés dans le cadre d'ententes intermunicipales. Ces ententes ne peuvent toutefois être réalisées sans que l'une ou l'autre des municipalités ne soit propriétaire des susdites immobilisations.

Dès lors, les activités d'initiative touristique pouvant être réalisées par la Corporation de développement ont un caractère limitatif, puisqu'elles n'accordent pas à cette dernière la possibilité d'exécuter des travaux d'équipements ou d'infrastructures en escomptant une participation financière de l'ensemble des municipalités bénéficiaires.

Il y aurait lieu d'envisager un assouplissement du cadre légal actuel de manière à permettre à plusieurs municipalités d'intervenir de concert dans la réalisation de projets d'immobilisation par le biais d'un organisme à but non lucratif voué au développement d'activités ou d'équipements à caractère intermunicipal.

B) Pouvoir et champ d'intervention

La corporation para-municipale de développement que je baptiserai, pour les fins de comparaison, la Corporation de développement récréo-touristique du Bas-Saguenay, pourrait se voir attribuer, par une résolution de chacune des municipalités membres de la zone périphérique, la responsabilité de concevoir et d'élaborer des projets locaux de développement touristique et d'enclencher le processus de négociation devant aboutir à la signature de protocoles d'entente et à la réalisation des projets.

Étant donné la présence des élus municipaux au sein de la Corporation de développement, des liens étroits pourraient éventuellement s'établir entre cette dernière et les trois M.R.C. de la zone périphérique. Les M.R.C. pourraient ainsi assurer une participation indirecte aux différentes phases de préparation et de mise en oeuvre des projets de développement, ainsi que des protocoles d'entente qui les sous-tendent.

Un obstacle pourrait éventuellement affecter la portée et les limites d'intervention de la Corporation de développement récréo-touristique. Cet obstacle de nature purement juridique se situe au niveau de l'interprétation du terme "initiative". Si l'on s'en tient à une interprétation restrictive du terme "initiative" comme équivalent à promotion, la corporation ne pourrait à ce moment là intervenir directement dans des interventions de développement. Un obstacle de cette nature pourrait très bien ne jamais se présenter, mais sa menace est latente.

C) Structure d'organisation

La Corporation de développement récréo-touristique du Bas-Saguenay pourrait utiliser le même gabarit que les actuelles corporations para-municipales de développement, soit un conseil d'administration où siègent à la fois des élus et des promoteurs de l'entreprise privée, mais en élargissant la représentativité des divers groupes socio-économiques du milieu au sein du conseil.

Cette représentation élargie du milieu est essentielle, étant donné le rôle déterminant que les divers organismes privés et publics auraient à jouer lors des différentes phases de préparation des projets de développement. Le milieu interviendrait également tout au long du processus de négociation devant être enclenché entre la Corporation de développement et le gouvernement, en vue de la signature de différents protocoles d'entente et de la mise en oeuvre subséquente des projets.

ANALYSE COMPARATIVE DES DIFFÉRENTES OPTIONS

1 Avantages et inconvénients

	Formules intermunicipales d'implication du milieu		
	Régie intermunicipale	Commission d'initiative et de développement touristique rattachée aux M.R.C.	Corporation paramunicipale à but non lucratif
tructure			
sociation et intégration du milieu des us et de l'entreprise privée au process décisionnel (liaison secteur privé et blic)	X	O	O
teraction entre la M.R.C. et la structre de développement (liaison aménagent et développement)	X	O	O
cilité de structuration et de mise en ération (capacité juridique)	O	X	O
pouvoirs			
pacité de négocier des ententes et de engager par contrat avec le gouverne- les autres partenaires	O	O	O
pacité d'agir autant dans des actions développement que dans la promotion uristique	X	O	O
pacité d'agir en tant que maître d'oeue de certains projets de développement PAC (1) (élaboration et exécution de avaux d'équipements et infrastructures)	O	X	O
pacité d'exploiter et de gérer des prots de développement	O	O	O
pacité d'acquérir des pouvoirs des nicipalités par voie de délégation ou r entente	O	O	O
urée de vie			
manence dans le temps	O	O	X

INCIPAUX Inconvénients X
Avantages O

) PAC: Plan d'actions concerté

3.1 Avantages et inconvénients (suite)

	Formules intermunicipales d'implication du milieu		
	Régie intermunicipale	Commission d'initiative et de développement touristique rattachée aux M.R.C.	Corporation paramunicipale à but non lucratif
Le fonctionnement			
- Souplesse (absence de lourdeur administrative) et flexibilité (capacité d'adaptation).	X	X	O
- Autonomie de fonctionnement (absence de mécanisme d'approbation par le MAM, la Commission municipale ou autres) et rapidité d'exécution (autonomie relative dans la prise de décision).	X	O	O
- Capacité administrative (facilité de fonctionnement de la régie interne)	O	X	O
- Capacité de s'engager financièrement sur des projets de développement en recueillant des fonds (des municipalités, du milieu ou de l'entreprise privée) et en bénéficiant des programmes gouvernementaux de subventions, de prêts ou autres aides financières	O	X	O
- Capacité de détenir des actifs et de contracter des emprunts à court terme	O	X	O
- Capacité d'acheter, vendre, posséder des biens mobiliers et immobiliers ou d'acquérir et aménager des terrains	O	X	O
- Capacité d'évaluation et de contrôle par les autorités locales (proximité des autorités locales)	O	O	X

PRINCIPAUX Inconvénients X
Avantages O

3.2 Tableau synthèse

ORGANISME DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

HYPOTHÈSES DE STRUCTURATION

Identification de la structure	Mécanisme de mise en oeuvre	Structure d'organisation	Avantages particuliers	Inconvénients particuliers
égie inter- unicipale	Les onze municipalités du Bas-Saguenay se regroupent et réalisent une entente intermunicipale permettant la création d'une régie intermunicipale	La régie est constituée d'un conseil d'administration où siègent exclusivement les onze élus de la zone périphérique du parc du Saguenay.	- Structure à caractère permanent; - Facilité de financement; - Peut transiger ou s'engager facilement par contrat avec le gouvernement;	- Pouvoirs limités aux champs d'intervention municipaux (exploitation et gestion en commun d'équiments); - Ne peut assumer des services de promotion industrielle, commerciale et touristique; - Conseil d'administration composé uniquement d'élus.
ommission d'ini- iative et de éveloppement tou- istique intégrée chacune des rois M.R.C.	Les trois M.R.C. de la zone périphérique implantent au sein même de leur structure une Commission d'initiative et de développement touristique à l'image de la CIDEM. Les trois Commissions se réunissent à l'occasion pour assurer la mise en oeuvre de façon intégrée du Plan d'actions concerté.	La commission qui est intégrée à chacune des M.R.C. s'appuie sur les avis d'un conseil à caractère décisionnel où siègent les maires de la zone, ainsi que les représentants socio-économiques du milieu. Les décisions sont entérinées dans les M.R.C. par le Conseil composé exclusivement des maires de la zone périphérique du parc du Saguenay.	- Formule souple et originale d'association et de concertation des élus et des intervenants du milieu; - L'intégration à chacune des M.R.C. facilite la coordination et l'interaction entre les activités d'aménagement de la M.R.C. et les actions de développement de la commission; - Permet de bénéficier des ressources humaines et techniques de la M.R.C. déjà bien organisées et implantées.	- Exige un amendement de la Loi sur les cités et villes et du Code municipal; - Difficultés à articuler de façon intégrée le plan d'actions concerté à cause de la désagrégation du plan des trois M.R.C.; Réticences de la part des maires de chacune des M.R.C. à sanctionner la création d'une telle commission alors qu'ils ne sont pas parties prenantes lors des décisions de fonctionnement;

Tableau synthèse (suite)

ORGANISME DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

HYPOTHÈSES DE STRUCTURATION

Identification de la structure	Mécanisme de mise en oeuvre	Structure d'organisation	Avantages particuliers	Inconvénients particuliers
Commission d'initiative et de développement touristique intégrée à chacune des trois M.R.C. (SUITE)				- Lourdeur de fonctionnement du mécanisme de concertation (rencontres occasionnelles des trois commissions; - Difficultés de structuration des commissions qui doivent être intégrées à trois M.R.C.; ceci particulièrement pour la M.R.C. de Charlevoix-Est, qui ne possède qu'un seul représentant dans la zone périphérique du parc du Saguenay, soit Baie-Sainte-Catherine.
Corporation paramunicipale à but non lucratif	Les onze municipalités de la zone périphérique du parc du Saguenay se regroupent pour fonder et maintenir une corporation paramunicipale à but non lucratif (corporation de développement récréotouristique du Bas-Saguenay).	La corporation se compose d'un conseil d'administration incluant les représentants des onze municipalités de la zone périphérique du parc du Saguenay ainsi que les partenaires socio-économiques du milieu.	- Facilité de négocier et de transiger avec le gouvernement; - Formule souple permettant de regrouper les élus et les intervenants du milieu et d'agir de concert avec l'entreprise privée; - Facilité de structuration (cadre légal préétabli dans le Code municipal et la Loi sur les cités et villes);	- Structure à caractère temporaire; - Éloignement relatif de la structure face à chacune des M.R.C.; - Dissociation entre les activités d'aménagement et de développement de la corporation. Ceci risque d'occasionner certains problèmes de conciliation et d'harmonisation entre le schéma d'aménagement des M.R.C. et le Plan d'actions concerté, articulé par la Corporation de développement;

3.2 Tableau synthèse (suite)

ORGANISME DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

HYPOTHÈSES DE STRUCTURATION

Identification de la structure	Mécanisme de mise en oeuvre	Structure d'organisation	Avantages particuliers	Inconvénients particuliers
Corporation paramunicipale à but non lucratif (SUITE)	Chaque municipalité membre de la zone du Bas-Saguenay confie par résolution le mandat d'organiser pour son compte des activités d'initiative touristique.		- Formule flexible qui permet d'envisager, en partant d'une structure transitoire de fonctionnement, la possibilité d'apporter durant une certaine période de rodage, des ajustements de parcours qui sont impossibles à réaliser à l'intérieur d'une structure définitive.	- Champ d'intervention non défini dû à l'imprécision de l'interprétation du terme "initiative" qui est sujet à controverse. - Les possibilités de financement de la part des municipalités sont limitées à cause du contrôle exercé à la fois par la commission municipale du Québec et par le ministre des Affaires municipales (art. 5b du Code municipal).

POOR
QUALITY
ORIGINAL